This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 49790 3

Digitized by Google

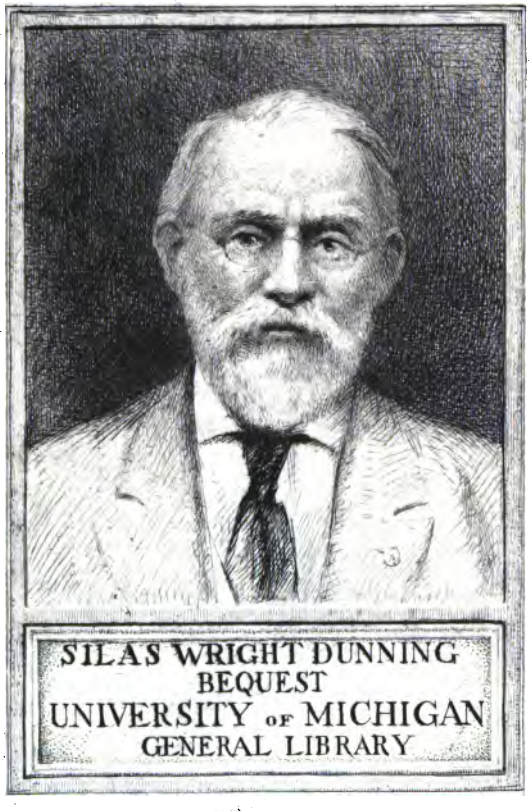

Digitized by Google

DC
611
.A673
R43

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ARDENNAISES

DEUXIÈME ANNÉE

1894-1895

SEDAN
IMPRIMERIE DE JULES LAROCHE
RUE GAMBETTA, 22

1895

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nyh.
4-8-31
21367

2me Année. Novembre-Décembre 1894. N° 1

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

EXCURSIONS

LA TRAPPE & CHIMAY

Nous étions à Couvin, petite ville bâtie sur les bords de l'Eau Noire, au pied d'un haut rocher où s'éleva jadis un château-fort. Ce château fut détruit au xve siècle par Jean de Croy, seigneur de Chimay; ce prince se vengeait des bourgeois de Couvin qui l'avaient tenu enfermé sept ans dans les tours du château; il réussit à s'évader, réunit son armée et vint aussitôt abattre sa prison. A la place du vieux donjon, trône maintenant une guinguette.

L'Eau Noire passe à travers le bourg, entourée, serrée par une double haie de petites et étroites maisons pauvres, biscornues, vieillottes, pressées les unes contre les autres, et s'en va rejoindre l'Eau Blanche à la Roche à l'Homme pour y former le Viroin (1).

Au matin, nous quittons Couvin et son église gothique aux multicolores peintures, et traversons le haut plateau dénudé qui nous sépare de Pesches. Qu'il est triste ce plateau! et particulièrement triste, ce jour-là! Il pleuvait menu et serré; la Thiérache à gauche allongeait ses lignes noires de forêts sous un ciel tout gris, et, là-bas derrière, le Viroin s'en allait vers l'Ardenne sombre au travers des étranges ravins. Une chapelle

(1) Une partie de l'Eau Noire disparaît dans un gouffre appelé la Dujois pour reparaître 24 heures plus tard à Nismes.

Digitized by Google

close, appelée chapelle de Bonne-Pensée, dressait sa silhouette solitaire au milieu du plateau (1).

Sans nous arrêter, nous traversons Pesches, où dort un couvent, maison-mère de religieuses, et nous voilà repartis vers les grands bois qui entourent l'abbaye de Scourmont.

Il pleut toujours, et le ciel lourd s'étend uniformément gris. Personne dans les champs ; tout est vide, tout semble empreint d'une tristesse méditative. Les champs sont presque incultes, l'herbe maigre et rare ; les maisons du hameau de Presgaux disséminées un peu partout, comme perdues dans la campagne, sont toutes closes et semblent des demeures abandonnées ; avec leurs toits de chaume qui s'effritent, leurs fenêtres basses, leurs murs gris, elles crient la misère et la pauvreté. De place en place se succèdent de petites chapelles, aussi pauvres que les maisons : ces évocations religieuses augmentent la tristesse du pays. Dans leurs niches sombres les saints semblent cacher derrière leur mutisme des secrets douloureux et les vierges avec leurs figures immobiles de sphynx se dresser comme des énigmes.

Plus lentes et plus lourdes les gouttes de pluie s'égrènent dans la forêt ; nous arrivons à l'abbaye de Scourmont, plus ordinairement appelée *La Trappe,* et qui fut fondée par un prince de Chimay.

« *Beati qui habitant in domo tua, Domine, in secula seculorum laudabunt te,* » telle est la devise inscrite au fronton.

Un père blanc, le père Alphonse, nous reçoit dans l'hôtellerie, c'est un vieux moine de 80 ans, maigre et voûté, la barbe et les cheveux blancs, la voix cassée ; il glisse de son pas égal et tranquille dans les grandes salles propres, où seul le strict nécessaire a été réuni.

Un moine brun nous fait visiter le couvent, nous passons à sa suite dans les différentes salles, par les longs couloirs, nets, spacieux, blanchis à la chaux, d'une extraordinaire propreté, d'une immaculée blancheur, sans autre ornement qu'un crucifix, une statue auréolée, une phrase pieuse d'adoration ou de renoncement ; le silence n'est pas imposé à notre guide, il nous donne autant d'explications que nous voulons, mais cependant se tait dans la vaste église, qui, sans chaises, sans bancs, sans stalles, semble plus vaste encore s'ouvrant toute vide ; le réfectoire a

(1) Fondation d'un prince de Croy.

Digitized by Google

un air presque gai, malgré son crucifix et ses statues ; les tables et les bancs alignés avec les pots, les cruches, les serviettes, les assiettes rangés symétriquement donnent un peu de vie à la salle, raniment le morne du couvent.

Et puis d'ailleurs, il faut bien l'avouer, à travers tous ces couloirs, devant ces moines blancs et bruns qui, silencieux, travaillent aux écuries ou aux ateliers, nous ne ressentons aucune impression de grandeur, ni de crainte, nous restons froids et rien de toute cette sévérité de la règle de saint Bernard ne nous fait frémir. Ces hommes semblent heureux, ils passent comme des êtres insensibles sans nous accorder d'attention que de temps à autre un sourire qui ne dit rien ; ils semblent repliés sur eux-mêmes, endormis dans une béatitude céleste, indifférents à tout, tandis qu'on se figurait voir des spectres psalmodiant du latin, des moines maigres, aux yeux enfoncés et brillants. Pourtant ces hommes ont volontairement renoncé aux plaisirs du monde, ils vivent, cloîtrés, loin de tout, une vie sans d'autre horizon que le ciel, se pliant aux plus durs travaux, aux plus repoussantes besognes, sans repos, sans trêve. Ils vont ainsi, couchant dans un lit étroit et dur, mangeant du pain et des légumes, gardant un éternel silence à peine interrompu par quelques monotones prières. Sans soucis, sans ennuis terrestres, l'écho du monde meurt à leur porte, leur vie est simple, pure, tellement simple, tellement pure, qu'elle échappe à notre compréhension, c'est une vie sans couleurs, une vie blanche.

Et quand nous entrons dans leur monastère, il nous semble entrer dans une maison vide, tout nous est ouvert, et nous ne comprenons pas. Notre mondanité est incapable d'entrer dans l'intimité de cette vie, nous n'y voyons que la dureté, l'austérité ; croyant y trouver la révélation, nous n'y trouvons que le néant, incapables que nous sommes d'en saisir le mystère.

Le dortoir pourtant nous émeut. Figurez-vous une grande salle toute nue, blanchie à la chaux, divisée en une quantité de petites cellules fermées seulement par un rideau ; dans chacune, une couchette en fer, une paillasse et deux couvertures ; puis en face de toutes ces cellules qui occupent le fond de la pièce, sur une planche contre le mur, le crâne du premier moine mort à La Trappe, avec au-dessous cette inscription ; « Regarde-moi bien, j'ai été ce que tu es, tu seras ce que je suis. » Et bien ! ces lits uniformes, ces murs blancs, le silence et cette tête de mort

Digitized by Google

qui rit au milieu de la salle, causent une sorte de malaise : on n'ose ni parler, ni faire de bruit ; ce dortoir semble un caveau, le froid y domine, la mort y plane.

Telle est La Trappe, et quand sur le chemin qui conduit à Chimay, après un regard jeté sur une sorte de hutte qui est le tombeau du prince fondateur de l'abbaye, nous nous retournons vers le monastère où soixante-dix moines travaillent dans le silence à cultiver la terre, à exploiter une ferme, à soigner les bestiaux, à fabriquer de la bière qu'ils ne goûtent jamais ; quand au détour de la route disparaît la masse des blanchâtres constructions, si propres, si simples, si calmes, le même éternel pourquoi se dresse obsédant.

Derrière ce cloître il n'y a donc qu'ennui et que torture des sens, et pourtant comme ces mots paraissent risibles de fausseté aux moines bienheureux, qui vivent silencieux dans l'extase mystique.

« Leurs trésors sont cachés, leur joie est un mystère,
« Le vulgaire l'admire et ne le comprend pas. »

Qui les a donc appelés dans cette retraite? Le dégoût du monde, le remords, un souffle de folie ; c'est, disait Lamartine :

« L'esprit de la prière et de la solitude
« Qui plane sur les monts, les torrents et les bois. »

***

Chimay nous accueille au son d'un carillon criard. Son église aux styles mêlés offre fort peu d'intérêt artistique ; près du chœur, le banc des princes avec leurs armes « *Juvat pietas,* » les tombeaux de Froissard, du prince de Croy, sénéchal de Charles-Quint, de Madame Tallien, des princes de Chimay, de Madame de Rons née de Compré (1638), de Mechtilde de La Marck (1619) avec leurs épitaphes longues et indigestes.

Le reste de la ville est assez coquet, la halle, ses balcons, ses colonnes, son étang, le collège épiscopal avec sa façade en briques et ses tourelles, la statue de Froissard, « le moult » agréable chroniqueur, les rues, les maisons, constituent un cadre original et vieillot, cadre à la fois souriant et mélancolique, où jadis vécut, pensa et aima toute une société disparue.

Une file de vieux arbres rangés le long d'une vieille rue, une porte plus vieille encore et nous sommes au château (1). Bâti au

(1) Depuis quelques années, la visite est interdite aux étrangers.

Digitized by Google

bord d'une colline, il domine un des plus beaux parcs de Belgique, une seule tour subsiste des sept qu'il posséda, le château restauré en style Tudor s'y appuie, une longue galerie sculptée en fait le tour. Il appartient à la famille de Caraman, qui compte parmi ses aïeux Henri de Riquet, le fameux ingénieur qui fit creuser le canal du Midi ; cette famille porte depuis peu le titre de prince de Chimay, autrefois l'apanage des de Croy, puis des d'Aremberg.

Nous traversons l'antichambre peuplée de statues, la salle à manger, le salon Louis XIV avec le portrait en pied du roi Léopold donné par lui-même, et son plafond orné d'une peinture représentant l'allégorie du percement du canal du Midi, et visitons le cabinet du prince et les appartements.

Sont semés çà et là mille souvenirs intimes ou historiques qui rappellent un épisode gracieux, spirituel ou tragique, comme par exemple la caricature de Carolus Duran faite par lui-même dans le salon de la princesse, le mandat d'arrêt de Madame de Fontenay, plus connue sous le nom de Madame Tallien, devenue en troisièmes noces princesse de Chimay, mandat en date du 3 prairial an II (22 mai 1794), signé de Carnot et de Robespierre.

Chacun connait l'histoire de Madame Tallien ; A. Houssaye l'a glorifiée, Michelet l'a flagellée. Elle ne mérita ni tant de louanges ni tant de mépris ! Ce fut avant tout une femme, et une femme coquette. Belle à damner, intelligente et spirituelle, elle naquit en Espagne et fut en pleine jeunesse, en pleine beauté, lancée dans le tourbillon révolutionnaire. Fille du banquier Cabarrus, elle épousa en premières noces le marquis de Fontenay ; veuve toute jeune et retirée à Bordeaux, elle fut sous la Terreur emprisonnée dans cette ville, le conventionnel Tallien qui y était en mission la vit, l'aima, elle devint sa maîtresse et partit avec lui pour Paris. Elle mit, il est vrai, sa beauté et son charme au service des victimes de la Terreur et s'employa sans cesse pour obtenir leur grâce. Jetée en prison aux Carmes elle allait comparaître devant le tribunal révolutionnaire, quand, sur ses objurgations, Tallien réussit à renverser Robespierre. Thérésa Cabarrus sortit de prison, épousa Tallien et fut baptisée Notre-Dame de Thermidor.

Dès lors, elle tient le sceptre de l'élégance dans la société du Directoire, elle est l'arbitre du goût et de la mode. C'est elle qui sait le mieux porter les costumes du temps ; elle parut un jour

Digitized by Google

au bal de Frascati avec une toilette qui fit époque : elle était vêtue d'une longue robe en gaze transparente, fendue latéralement aux hanches, ayant deux cercles d'or en guise de jarretières, des bagues à tous les doigts de ses pieds nus et des sandales de pourpre.

Enfin, après diverses aventures, elle rencontre le prince de Chimay, divorce d'avec Tallien qu'elle oublie pour épouser le prince.

Détail particulier : Napoléon qui, dit-on, eut la velléité de l'épouser, défendit à sa femme de la fréquenter et ne la reçut jamais à la cour.

Le château de Chimay possède deux portraits d'elle qui la représentent à deux moments de sa vie.

Dans le premier, elle est en prison aux Carmes, assise sur la paille, les mains liées, les cheveux déjà coupés, prête à marcher au supplice ; à cette époque elle est encore la ci-devant Fontenay ; légèrement affaissée elle attend brisée par tant d'émotions ; le lendemain le tribunal révolutionnaire doit l'envoyer à l'échafaud ; on est au 8 thermidor ; Tallien a reçu son billet, son dernier appel : « Je vais demain au tribunal révolutionnaire, je meurs avec le désespoir d'être à un lâche comme vous. » Thérésa a joué son dernier atout et dans son regard brille à travers l'angoisse un rayon d'espoir, l'amour de Tallien lui est connu, déjà sauvée par lui à Bordeaux, cette suprême insulte ravivra peut-être sa passion endormie, mais réussira-t-il ? Demain décidera de sa liberté ou de sa mort. Dans cette terrible incertitude l'Espagnole attend. On sent le poids qui pèse sur elle, quelle angoisse l'étreint et dans cette alternative de désespoir et d'espérance Thérésa s'affaisse et s'abandonne.

Le second portrait la représente décolletée en grand costume, belle, souple dans une robe directoire blanche, légère, diaphane, à la taille si haute, à la traîne si longue. Elle est au milieu du luxe et des richesses, brillante, courtisée, aimable, princesse ; elle semble avoir oublié le drame passé, et qu'il existât jamais un nommé Tallien. Sa figure sourit, son regard ne dit plus rien, il est vague, ne trahit aucune impression, elle est redevenue impénétrable, maîtresse de ses pensées ; sous son sourire de commande la princesse ne laisse rien deviner de ses sentiments, rien de ce qui se passe dans son cœur ; l'horreur du moment n'est plus là pour livrer ses secrètes pensées ; dans sa grâce

Digitized by Google

aimable et froide, dans sa souplesse féline, elle est sûre d'elle-même, coquette, femme tout entière.

Mais il faut laisser Madame Tallien sourire seule dans son cadre. Nous avons revu une des dames du monde qui sut le mieux se servir de sa beauté, sa grâce évoquée nous étonne encore, nous comprenons Tallien, nous comprenons le prince, nous les comprenons tous. Nous comprenons aussi quel poids dans la balance du monde pouvait apporter un billet d'amour écrit par cette Cléopâtre au petit pied.

Du salon on passe à la chapelle faite dans la vieille tour carrée, un trappiste y vient parfois dire la messe.

A l'autre bout du château se trouve une petite salle de théâtre extra-jolie ; le parterre, deux rangs de loges, en face de la scène, la loge de la famille avec ses armes au fronton. Du style pompadour, si ingénieusement appelé rococo, cette salle est d'une élégance rare, ses guirlandes fleuries, ses sculptures recherchées, ses amours qui gambadent partout, ses sujets mignards, ses couleurs tendres, tout cela original, drôle même par son luxe de délicatesses raffinées, d'exquises coquetteries, était bien le cadre où venaient causer et rire les marquis enrubannés, poudrés et sceptiques avec les marquises aux robes de dentelles, aux belles épaules nues, aux sourires moqueurs.

Il fut, dit-on, aménagé et créé par une princesse de Chimay ; c'est bien en effet une création de femme et de coquette, une exquise évocation du château royal et de la cour de Versailles si élégamment spirituelle, si inconsciemment moqueuse.

Nous quittons Chimay, le soir, après un dernier salut adressé à son vieux château plein de souvenirs et à son église où dorment côte à côte et le chroniqueur Froissard et le prince de Croy et cette belle Espagnole qui malgré son épitaphe, malgré son divorce et malgré son mariage avec le prince, n'en restera pas moins pour tous et pour toujours, la femme d'un conventionnel, Madame Tallien.

Henri Dacremont.

Digitized by Google

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

1° *Godefroy-Maurice de La Tour,* duc de Bouillon, etc., qui suit.

2° *Frédéric-Maurice* (1642 † 1707), *comte d'Auvergne,* marquis de Bergen-op-Zoom, vicomte de Lanquais, baron de Limeuil, fut nommé colonel-général de la cavalerie légère et gouverneur du Haut et Bas Limousin après la mort du maréchal Turenne, en 1675.

Il épousa en premières noces, par contrat du 1er décembre 1661, sa parente *Henriette-Françoise de Hohenzollern* († 1698), fille unique d'Eitel-Frédéric VII, prince de Hohenzollern-Sigmaringen, et d'Elizabeth, « par la grâce de Dieu princesse souveraine de Zollern, comtesse de Berg, marquise de Bergen-op-Zoom, baronne d'Hedel, etc., et baronne héréditaire de la duché de Gueldres et comté de Zutphen. » (Cf. Baluze, *Hist. généal.*, t. II, p. 848).

Il épousa en secondes noces, par contrat du 1er avril 1699, à La Haye, *Elisabeth de Wassenaar* († 1704), fille cadette de Pierre, baron de Wassenaar, seigneur de Sterrenberg, colonel du régiment des gardes hollandaises, etc., et d'Anne d'Aarssen.

Au dire de Saint-Simon, qui n'aime guère la maison de Bouillon, le comte d'Auvergne était « une manière de bœuf ou de sanglier, fort glorieux et fort court d'esprit, toujours occupé, toujours embarrassé de son rang, et pourtant fort à la cour et dans le monde, et officier jusqu'à un certain point ; il était fort ancien lieutenant-général, et avait bien et longtemps servi. » Ailleurs, il parle de sa « roguerie, » bien qu'il fut toujours amoureux. » (Cf. les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. Chéruel, t. II, p. 260 ; t. V, p. 319 ; t. VI, p. 130).

« Le roi, dit la *Gazette* du 9 août 1675, donna la charge de colonel-général de la cavalerie légère au comte d'Auvergne, qui a servi, la dernière campagne et celle-ci, de maréchal de camp, avec beaucoup de valeur et de distinction dans toutes les occasions. » Mais cette charge, qui avait eu tant d'importance jusqu'alors, fut bientôt réduite à n'être plus qu'une fonction d'apparat. (Cf. C. Rousset, *Histoire de Louvois*, t. I, p. 176). C'est ainsi, par exemple, que Louis XIV, au mois de mars 1692, donna l'ordre au comte d'Auvergne de ne point faire le voyage de Compiègne, où devaient avoir lieu de grandes

Digitized by Google

manœuvres, afin de lui enlever par là l'occasion d'exercer sa charge. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 39) et Saint-Simon ajoute, dans une *Addition*, que depuis longtemps déjà on accablait le comte d'Auvergne de toutes sortes de dégoûts, pour la lui faire vendre au duc du Maine, le fils bien-aimé du roi; mais qu'il tint bon quand même et put enfin la conserver dans sa maison. La charge d'ailleurs restait lucrative et le régiment, dit le Colonel-Général, était d'un beau rapport. Le 22 mai 1684, raconte Dangeau, le roi trouva mauvais le régiment-colonel et le fit taxer à 50,000 livres, soit 35,000 livres pour M. Voisin, le mestre-de-camp cassé, et 15,000 livres pour le comte d'Auvergne; or Voisin avait acheté le régiment 30,000 écus au comte d'Auvergne. Comme le régiment en question était l'un des plus beaux de l'armée, les prix fixés par le roi furent dépassés et, au mois de décembre suivant, le comte d'Auvergne le vendait au marquis de Mus, qui lui en donnait 25,000 écus, dont 40,000 livres pour lui et 35,000 pour Voisin. Mais le marquis de Mus est tué en avril 1688 et le comte d'Auvergne, qui rentre en possession du régiment, le vend cette fois 110,000 livres à un breton fort riche, nommé de Guémadeuc. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 16, 77 ; t. II, p. 131, 141).

Mais c'était là les revenus extraordinaires. Les revenus ordinaires pouvaient monter à 20,000 livres par an. On s'explique ainsi que le comte d'Auvergne ait vendu cette charge à son neveu, le comte d'Evreux, pour 200,000 écus, en 1703. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. IX, p. 105). Il avait en outre, depuis la mort de son oncle Turenne, le gouvernement du Limousin, qui rapportait près de 50,000 livres de rente. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XII, p. 15). Il professait l'orgueil héréditaire des Bouillons et, lors de la grande promotion de 1688, il refusa l'Ordre du Saint-Esprit, parce que Louis XIV refusa de le faire précéder les ducs à brevet et les maréchaux de France de cette promotion.

Comme le dit justement Mme de La Fayette à ce propos, « la gloire des Bouillon, à qui le roi avoit donné le rang des princes, quoique naturellement ils ne fussent que des gentilshommes de très bonne maison d'Auvergne, fut leur malheur. » (Cf. les *Mémoires de la Cour de France en 1688 et en 1689*, dans la coll. Michaud, 3me série, t. VIII, p. 222).

La première femme du comte d'Auvergne lui était proche parente, puisque sa mère, Elisabeth de Wassenaar, était la cousine-germaine d'Eléonore de Berg. (Cf. la *Revue*, t. I, p. 203). C'était, dit Saint-Simon, t. VI, p. 31, « une femme de bonne mine, qui imposait, d'un esprit doux et poli, au-dessous du médiocre, mais d'une vertu, d'un mérite et d'une conduite rare, dont elle ne se démentit jamais et dont elle eut bon besoin toute sa vie. » Elle avait en outre l'avantage d'être une riche héritière et d'avoir apporté en dot le marquisat de Bergen-op-Zoom. Lors de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, les Hollandais empêchèrent le comte d'Auvergne de jouir de ses revenus et, pour l'en dédommager, Louis XIV lui accorda la confiscation de la Principauté d'Orange. (Cf. *l'Etat de la France de 1692*). En 1690, la comtesse se fit naturaliser française. Elle mourut en 1698, empoisonnée, disait-on, par le thé. (Cf. une lettre de Racine dans ses *Œuvres*, t. VII, p. 302). Baluze a publié dans son *Histoire généal.*, t. II, p. 849, la lettre de condoléance que Guillaume d'Orange écrivit au comte à ce propos, le

Digitized by Google

16 octobre 1698, du château de Loo. « La grande perte que vous venez de faire, disait Guillaume, m'a été fort sensible, prenant part comme je fais en tout ce qui vous concerne. J'espère que le bon Dieu vous donnera la consolation requise en une si triste occasion. Je serais très aise de trouver les moyens de pouvoir contribuer au bien et à l'avantage de votre maison et à vous donner les preuves de mon estime et de mon amitié. *William R* (*ex*). »

Nous ne savons pas si le comte d'Auvergne trouva en Dieu la consolation dont lui parlait Guillaume d'Orange. En tout cas, il la chercha bientôt dans un second mariage. Bien qu'il ne fût ni d'âge ni de figure à être amoureux, dit Saint-Simon, il l'était éperduement de Mlle de Wassenaar, lorsque sa femme mourut. Il représenta donc sa situation à Louis XIV et il obtint, contrairement aux Edits portés depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, l'autorisation d'épouser sa hollandaise protestante, après un veuvage de quatre mois, sans qu'elle changeât de religion et en faisant espérer qu'elle se convertirait bientôt. Elle se convertit en effet peu après, le 17 avril 1700, entre les mains de l'archevêque de Paris, et « de la meilleure foi du monde. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 27, 42, 60, 289). Elle n'eut pas d'enfant et mourut le 16 septembre 1704, à l'âge de trente ans, « comme une sainte, » rapporte Dangeau, d'une hydropisie de vents, maladie fort rare et fort singulière. Elle avait fort bien réussi en ce pays par une douceur, une politesse, une vertu et un maintien, qui suppléaient à l'esprit et tous les Bouillons eurent pour elle toute l'amitié possible et une considération véritable. (Cf. le *Journal de Dangeau*, et l'*Addition* de Saint-Simon, t. X, p. 127). Elle avait contribué par son caractère conciliant à aplanir les difficultés provoquées entre le comte d'Auvergne et ses enfants par le règlement de la succession de leur mère.

Henriette-Françoise de Hohenzollern donna douze enfants au comte d'Auvergne, sept fils et cinq filles. De celles-ci deux moururent en bas âge et les trois autres furent religieuses : *Elizabeth-Eléonore* devint abbesse de Thorigny, en Normandie ; *Louise-Emilie*, abbesse de Villers-Cotterets, puis de Montmartre, de 1727 à 1735, et c'est d'elle que la rue de La Tour d'Auvergne, à Paris, a tiré son nom ; *Marie-Anne,* dite Mlle d'Auvergne, entra au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, quand son père se remaria.

Des sept fils deux moururent en bas âge. Quant aux autres, ils n'ont pas laissé des souvenirs fort honorables. Le comte d'Auvergne, dit justement Saint-Simon (*Addition au Journal de Dangeau,* t. IV, p. 40) « ne fut pas heureux en enfants ; il s'en fallut de beaucoup. »

a. Emmanuel-Maurice (1670 † 1702) se fit chevalier de Malte en 1692 et porta le titre de bailli d'Auvergne, après avoir porté d'abord celui de *prince.* C'était, dit Saint-Simon, « un mauvais sujet de toutes les façons. » Le 17 janvier 1697, il se battit à coups d'épée avec le chevalier de Caylus pour des « gueuses, » dans la cour de l'abbaye Saint-Germain et le bruit courut qu'il portait une cotte de mailles. Louis XIV ayant prescrit une information très sévère, — car il n'y avait pas eu duel dans le sens propre du mot — il fut condamné et pendu en effigie à la Grève, le 26 juin suivant. Banni par conséquent du royaume et déshérité par ses parents, il se rendit à Rome avec son oncle, le cardinal de Bouillon, et s'engagea définitivement dans

Digitized by Google

l'ordre de Malte, tout en signant une protestation que ses vœux étaient forcés ; il eut la dignité de grand-croix et mourut à Bergen-op-Zoom en mars 1702. (Cf. le *Journal de Dangeau,* t. IV, p. 40 ; t. VI, p, 59 ; t. VII, p. 329).

b. Henri-Oswald (1671 † 1747), dit *l'abbé d'Auvergne*, obtient un canonicat au chapitre de Strasbourg en 1684, l'abbaye de Redon en 1692, celle de Conches deux ans après. Au moment de son départ pour Rome en 1697, son oncle, le cardinal de Bouillon, le charge d'administrer les abbayes de Cluny, Tournus et Saint-Martin de Pontoise, comme vicaire-général et, grâce à l'intervention toute-puissante de Louis XIV, les moines de Cluny le choisissent comme coadjuteur, le 22 avril 1697, en présence de l'intendant de la province. Quelques mois plus tard, le pape lui donne la grande prévôté de Strasbourg. En 1707, il obtient l'un des prieurés les plus considérables de Cluny, celui du Saint-Esprit, et, l'année suivante, un autre prieuré, qui vaut de 8 à 10,000 livres de rentes ; en 1715, il prend possession de l'abbaye, avec l'autorisation de Louis XIV. En 1719, il est nommé archevêque de Tours, mais ne s'installe pas dans ce siège archiépiscopal et l'échange, deux ans après, contre celui de Vienne. Les honneurs et les bénéfices continuent de pleuvoir sur lui. En 1732, il obtient l'abbaye de La Valasse, dans le pays de Caux ; il est nommé commandeur de l'ordre et premier aumônier du roi. En 1737, le pape Clément XII le nomme cardinal du titre de Saint-Calixte. En 1742, il se démet de l'aumônerie, et, en 1745, de son archevêché. (Cf. le *Journal de Dangeau,* t. IV, p. 156 ; t. V, p. 125 ; t. VI, p. 109, 234 ; t. XII, p. 31, 245 ; t. XIII, p. 219 ; t. XV, p. 381 ; t. XVII, p. 264 ; t. XVIII, p. 150).

« Les mœurs d'Henri-Oswald de La Tour, dit en 1700 Saint-Simon qui ne recule jamais devant une médisance de quelque nature qu'elle soit, étoient publiquement connues pour être celles des Grecs, et son esprit pour ne leur ressembler en aucune sorte. La bêtise déceloit sa mauvaise conduite, son ignorance parfaite, sa dissipation, son ambition, et ne présentoit pour la soutenir qu'une vanité basse, puante, continuelle, qui lui attiroit le mépris autant que ses mœurs, et qui le jetoit dans des panneaux et des ridicules continuels. »

L'avocat Barbier confirme les renseignements de Saint-Simon. « Le pape, dit-il en 1737, a fait cardinal, à la nomination du roi de France, M. l'archevêque de Vienne, premier aumônier du roi. Notre nouveau cardinal est véhémentement soupçonné du libertinage romain. On ne croit pourtant pas que ce soit cette qualité qui lui avoit donné droit de préférence au chapeau, sur quoi il y a eu un petit couplet, » que nous n'osons reproduire. (Cf. le *Journal de Barbier,* 1885, t. III, p. 118). Ce n'était pas là d'ailleurs son moindre défaut et la malignité publique s'est exercée sur lui, à cause de son fol orgueil. On lui attribuait, selon la mode du temps, des ouvrages imaginaires, et dont le titre renfermait une critique. Parmi les *Rapsodies gauloises*, livres que l'on supposait imprimés à Utrecht en 1735, le n° 24 est l'*Apologie des Comédies du* **Joueur** *et du* **Glorieux** *avec l'analyse de la farce du* **Nom supposé**, *par l'archevêque de Vienne*. Il est grand joueur, dit à ce propos Barbier ; c'est au sujet de leur nom de La Tour d'Auvergne, au lieu de La Tour en Auvergne. (Cf. le *Journal de Barbier*, t. III, p. 27).

Trois couplets, un peu lestes, dans les *Noëls pour l'année 1717*, son consacrés à Henri-Oswald. En voici un :

Digitized by Google

Suivi de ses deux pages
Et vêtu de velours,
D'Auvergne avant les Mages
Vint se mettre à genoux :
Confiteor, Seigneur, mes péchés de jeunesse,
J'en demande pardon,
Je quitte mes maîtresses, etc.

Un couplet lui est également consacré dans *la Béquille du père Barnaba*. Nous nous contentons d'y renvoyer les curieux, sans le reproduire, à cause des passages grossiers qui s'y trouvent. (Cf. E. Raunié, *le Chansonnier historique du XVIII*me *siècle*, t. II, p. 313 ; t. IV, p. 191).

Le marquis d'Argenson rapporte en outre dans ses *Mémoires* une anecdote, qui donne une singulière idée de ce prélat. « Le cardinal d'Auvergne, dit-il, se trouvant au coucher de M. le Dauphin, ce prince lui fit l'honneur de l'engager à dire la prière du soir ; en quoi il se trouva que ce cardinal savoit mal le *Pater*, peu l'*Ave*, et confondoit le *Credo* avec le *Confiteor*. On en rit longtemps. N'est-il pas honteux qu'un prélat, si grassement payé, ait rompu de cette sorte avec ses devoirs de chrétien. »

Pour en terminer avec toutes ces citations, nous allons reproduire un passage de la lettre adressée par Voltaire à la marquise du Deffant, en mars 1765 : « Quel lecteur sensé, par exemple, n'est pas indigné de voir un abbé d'Houtteville, qui, après avoir fourni vingt ans des filles à Langeois, fermier général, et, étant devenu secrétaire de l'athée cardinal Dubois, dédie un livre sur la Religion chrétienne (*La Vérité de la Religion chrétienne,* 1740, 3 vol. in-4°), à un cardinal d'Auvergne, auquel on ne devoit dédier que des livres imprimés à Sodome ! » (Cf. *Œuvres de Voltaire,* édit. 1785, t. LX, p. 370).

c. François-Egon (1675 † 1710), marquis de Bergen-op-Zoom, dit le *prince d'Auvergne,* devint l'aîné de sa famille, le bailli d'Auvergue ayant été déshérité et Henri-Oswald étant d'Eglise. Il servit, jeune encore, comme mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie. « Le petit d'Auvergne, écrit Mme de Sévigné (Lettre du 10 décembre 1688), est amoureux de la lecture ; il n'avait pas un moment de repos à l'armée qu'il n'eut un livre à la main. » C'était, dit de son côté Saint-Simon, t. IV, p. 3, « un gros garçon fort épais et fort désagréable, extrêmement rempli de sa naissance et des chimères nouvelles de sa famille. » Il fit plusieurs procès à son père pour être mis en possession des biens de sa mère. En 1702, il servait dans l'armée de Catinat, auprès de Strasbourg : un jour qu'il était de piquet, il alla visiter les gardes du camp, piqua des deux et déserta. Il fut condamné par un arrêt du Parlement à être décapité et, en attendant la prise de corps, il fut *effigié* sur la place de Grêve, le 28 avril 1703. Il avait fait ce coup d'éclat, poussé, paraît-il, par son oncle, le cardinal de Bouillon, dans l'espoir que ses biens de Bergen-op-Zoom, et sa parenté avec les maisons d'Orange et de Wassenaar lui procureraient le stathoudérat de Hollande, demeuré vacant par la mort de Guillaume d'Orange. En 1704, les Hollandais le nommèrent major-général de leur cavalerie. Pour lui donner une haute situation, le cardinal de Bouillon avait engagé sa sœur, Maurice-Fébronie, veuve de Maximilien de Bavière, à lui laisser sa fortune qui était considérable, au détriment des enfants du duc de Bouillon. Il lui fit en outre épouser une

Digitized by Google

riche héritière, Marie-Anne de Ligne, fille du duc d'Arenberg et d'Aerschot, prince du Saint-Empire. Mais le malheureux mourut le 27 juillet 1710 de la petite vérole et cette mort fut un véritable crève-cœur pour le cardinal de Bouillon, qui venait de quitter la France pour toujours. La fille unique issue de ce mariage, Henriette de La Tour, épousa par la suite Jean-Christian de Bavière ; tous deux moururent jeunes et leur fils unique, Charles-Philippe-Théodore, hérita en 1742, de la dignité et des Etats de l'Electeur palatin. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 287, 329, 449 ; t. VIII, p. 453, 461 ; t. IX, p. 179 ; t. XI, p. 482 : t. XIII, p. 163 et 216).

d. Frédéric-Constantin (1682 † 1732) fut un heureux bénéficiaire. Il obtient en 1693 le prieuré de Saint-Orens d'Auch, en 1707 le prieuré de La Charité-sur-Loire et la prévôté du chapitre de Liége, en 1716 l'abbaye de La Valasse, qu'il échange, deux ans après, avec son frère, Henri-Oswald, contre le grand-prieuré du Saint-Esprit. Cependant il avait été nommé chanoine domicellaire du chapitre de Strasbourg, à l'âge de douze ans, en 1694 ; il passa capitulaire (1) en 1718, fut élu grand-doyen en 1722 et mourut à Strasbourg en 1732. Il était au dire de Saint-Simon, « aussi bête que son frère, plus obscur, avec beaucoup moins de monde. »

3° *Emmanuel-Théodose* (1643 † 1715), abbé duc d'Albret, reçu docteur en théologie le 1er février 1664 et traité, à la soutenance fort brillante de ses thèses, de « prince sérénissime » et « d'altesse sérénissime » par l'archevêque de Paris ; abbé de Saint-Ouen de Rouen, de Saint-Waast d'Arras, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Pierre de Beaujeu, de Tournus et de Vicoigne, abbé et général de l'ordre de Cluny, chanoine et grand-prévôt du chapitre Saint-Lambert de Liége ; grand aumônier de France en 1671 et, comme tel, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit ; nommé en 1669 à la présentation du roi de France, cardinal du titre de Saint-Laurent *in Panepernâ*, puis de Saint-Pierre-ès-Liens ; doyen du Sacré Collège ; assista aux conclaves tenus à Rome pour l'élection des papes Clément X, Innocent XI, Alexandre VIII, Innocent XII et Clément X.

Saint-Simon a tracé de ce personnage ambitieux et remuant un portrait peu flatté, que nous allons reproduire : « le cardinal de Bouillon étoit un homme fort maigre, brun, de grandeur ordinaire, de taille aisée et bien prise. Son visage n'auroit rien eu de marqué, s'il avoit eu les yeux comme un autre ; mais, outre qu'ils étoient fort près du nez, ils le regardoient toujours à la fois, jusqu'à faire croire qu'ils s'y vouloient rejoindre. Cette loucherie, qui étoit continuelle, faisoit peur et lui donnoit une physionomie

(1) Les vingt-quatre chanoines nobles du chapitre de Strasbourg étaient divisés en douze capitulaires et douze domicellaires. Les capitulaires, qui devaient être au moins sous-diacres, participaient seuls à l'élection de l'évêque et se partageaient les dignités. Les domicellaires devenaient capitulaires à l'ancienneté et, en attendant leur promotion, touchaient un quart de prébende.

Digitized by Google

hideuse. Il portoit des habits gris, doublés de rouge, à boutons d'or d'orfévrerie à pointe, avec d'assez beaux diamants, jamais vêtu comme un autre et toujours d'invention. Il avoit de l'esprit, mais confu, savoit peu, fors l'air et les manières du grand monde, ouvert, accueillant, poli d'ordinaire ; mais tout cela étoit mêlé de tant d'air de supériorité, qu'on étoit blessé même de ses politesses... Son luxe fut continuel et prodigieux en tout ; son faste, le plus recherché et le plus industrieux pour établir et jouir de toute la grandeur qu'il imaginoit. Ses mœurs étoient infâmes ; il ne s'en cachoit pas. Peu d'hommes distingués se sont déshonorés aussi complètement que celui-là et sur autant de chapitres. »

Si maltraité par Saint-Simon, qui ne peut digérer la « princerie » des Bouillons, le cardinal est plutôt sympathique à Mme de Sévigné et à sa famille. L'aimable marquis de Coulanges éprouve pour lui une respectueuse amitié, qui devient plus vive encore pendant les jours d'épreuves et d'exil. « Je ne suis pas bien à plaindre, écrit-il en août 1705 à la marquise d'Uxelles, au moment où le cardinal le promenait dans ses domaines de Tournus et de Cluny ; je ne suis pas bien à plaindre, au moins en aussi bonne maison que celle où je suis, et en la bonne compagnie de notre grand cardinal, qui ne cesse point de me caresser. » Et bientôt tous les Bouillons se mettent à choyer ce bon Coulanges et ne peuvent plus s'en passer. Il devient l'un des hôtes de ce superbe domaine de Saint-Martin de Pontoise, que le cardinal a pu séculariser et qu'il donne à son neveu, le duc d'Albret, au lendemain de son mariage avec Mlle de La Trémoïlle. Or, s'il faut en croire Piganiol de la Force (*Nouvelles description de la France*, édit 1753, t. I, p. 305), le jardin de Saint-Martin de Pontoise était un des plus beaux qu'on pût voir.

La lettre, adressée par Louis XIV au pape Clément IX pour le prier d'honorer M. le duc d'Albret de la dignité de cardinal (1), fait grandement son éloge. Louis XIV fait considérer au pape que « son très cher et aimé cousin, Emmanuel-Théodore de La Tour-d'Auvergne, fuyant dès sa plus tendre jeunesse toutes les autres occupations agréables à cet âge-là, que sa naissance de prince ne pouvoit que trop lui inspirer, a si bien marché depuis par sa propre inclination et de son seul mouvement dans le chemin le plus pénible, comme le plus glorieux ; qu'il a continuellement donné des preuves d'une piété solide et exemplaire, et s'est d'ailleurs si laborieusement et avec tant de succès appliqué aux études de toutes les sciences les plus élevées qu'après les acclamations publiques, données en plusieurs actes célèbres à la profondeur de son érudition et de sa doctrine, il a mérité à vingt-quatre ans le doctorat de la faculté de Paris, avec des éloges qui ont été au delà de toute expression. » (Cf. Baluze, *Histoire généal.*, t. II, p. 843).

(1) La Fontaine, qui fréquentait chez les Bouillon à Château-Thierry, avait annoncé à la princesse de Bavière, Mauricette-Fébronie de La Tour (Cf. son article *infra*), que son frère aurait bientôt le chapeau de cardinal. Quand la nomination fut faite, il adressa ces vers au nouvel élu :

Je n'ai pas attendu pour vous un moindre prix ;
De votre dignité je ne suis pas surpris.
S'il m'en souvient, seigneur, je crois l'avoir prédite,
Vous voilà deux fois prince et le rang glorieux
Est en vous désormais la marque du mérite,
Aussi bien qu'il étoit de la faveur des cieux.

(Cf. Mathieu Marais, *Histoire de la vie et des ouvrages de J. de La Fontaine*, réimpr. dans les *Œuvres inédites de J. de La Fontaine*, p. p. P. Lacroix, 1863, p. 408.

Digitized by Google

Disons aussi que Gui Patin, malgré son amour immodéré de la médisance, ne trouve pas à mordre sur notre cardinal, du moins au moment de sa nomination. « Nous allons avoir, écrit le fameux satyrique, le 28 août 1669, un nouveau cardinal qui sera M. le duc d'Albret, neveu de M. de Turenne, et qui sera nommé le cardinal de Bouillon. Il est docteur de Sorbonne, savant, libéral, agréable, aimé et prisé de tous ceux qui le connaissent. Dieu lui fasse la grâce de faire autant de bien à la France que les deux derniers (1) lui ont fait de mal. » Et, dans sa lettre du 26 septembre suivant : « J'ai rencontré près de la porte Saint-Michel M. le cardinal de Bouillon, qui étoit seul dans son carrosse ; il est ici en grande estime d'érudition et d'intelligence. » (Cf. les *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, 1725, t. III, p. 321, 327).

Nous donnerons plus loin des renseignements assez nombreux sur ce personnage, qui, pour être agréable aux Romains, laisait volontiers dire qu'il était né à Rome, en 1644, pendant le séjour de ses parents dans cette ville. (Cf. l'abbé de Choisy, *Mémoires pour servir à l'histoire de Louis XIV*, chap. X). Disons dès maintenant que par son humeur turbulente il donna au gouvernement royal autant de soucis que son père et son grand-père l'avaient pu faire (2). Son collègue, le cardinal Maldachini, disait de lui : *il cardinale Boglione, il cardinale Coglione.*

Ses bénéfices ecclésiastiques lui procuraient des revenus considérables. D'après l'*Almanach royal de 1789*, Cluny est évalué à 50,000 livres, Saint-Ouen à 55,000, Saint-Waast à 40,000, Saint-Martin de Pontoise à 12,000, Tournus à 20,000, la grande aumônerie du roi à 14,400. Or, selon P. Boiteau (*Etat de la France en 1789*, 2e édit., p. 195), il faut tripler et même quadrupler l'évaluation officielle pour obtenir le revenu réel. Ainsi, par exemple, dit-il, *la France ecclésiastique de 1789* évalue à 40,000 livres les revenus annuels de Saint-Waast et le cardinal de Rohan en a refusé 1,000 louis par mois, que les moines lui offraient pour sa part. (Cf. sur ce point les *Souvenirs du duc de Lévis*, p. 156). — D'autre part, suivant H. Taine (*Ancien Régime*, p. 54),

(1) On sait que Gui Patin destestait sincèrement les cardinaux Richelieu et Mazarin. C'est à propos du dernier qu'il donne, dans sa lettre du 7 juin 1650, la définition suivante du cardinal : *Est animal rubrum, callidum et rapax, capax et vorax omnium beneficiorum.*

(2) A la mort du prince-évêque de Liége, Maximilien-Henri de Bavière, en 1688, le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, était le candidat de la France, tandis que l'empire présentait Joseph-Clément de Bavière, déjà élu à l'archevêché de Cologne malgré son jeune âge (17 ans). Bien qu'il fut alors en disgrâce et exilé à Cluny, le cardinal de Bouillon, qui était chanoine et prévôt du chapitre de Saint-Lambert, se livra à certaines manœuvres, soit pour se faire élire ou simplement pour faire échouer Furstenberg. Son homme d'affaires fut trouvé porteur de lettres chiffrées et fut mis à la Bastille et lui-même reçut l'ordre de se défaire de son canonicat et de sa prévôté. Mais il tergiversa et ne démissionna pas. La majorité des chanoines voulaient rester neutres et le doyen du chapitre, Jean-Louis d'Elderen, fut élu. (Cf. J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIIme siècle*, t. II, p. 214 et suiv.; le *Journal de Dangeau*, t. II, p. 162 et 183 ; les *Mémoires de Sourches*, t. II, p. 210 ; la *Relation de la Cour de France*, de Spanheim, p. 128 ; les *Archives de la Bastille*, t. IX, p. 143-149).

A la mort de Jean-Louis d'Elderen, en 1694, le cardinal de Bouillon fut le candidat de la France. Il forma avec Furstenberg, qui était aussi chanoine du chapitre de Saint-Lambert, et avec la comtesse, sa nièce, une manière d'association pour obtenir l'évêché. On peut lire leurs lettres avec ses minutes dans ses papiers. (Bibl. nat., *fonds fr., nouv. acq.* 5089, fol. 2-6, 40-95 et 125-152). Mais il ne put arriver jusqu'à Liége, alors occupé par les alliés et le candidat impérial, Joseph-Clément de Bavière, fut élu. (Cf. J. Daris, *ouvr. cité*, t. II, p. 242 et suiv.

Digitized by Google

le revenu véritable est du double et du triple pour les abbayes, et il faut encore doubler ce revenu véritable pour en avoir la valeur en monnaie d'aujourd'hui.

En sa qualité de doyen du Sacré Collège, le cardinal de Bouillon devint le premier conseiller du pape et porta le titre d'évêque d'Ostie-Velletri. Il devait exercer le gouvernement de l'Eglise pendant la vacance du Saint-Siège, consacrait le nouveau pape après son élection et jouissait d'honneurs et de prérogatives très étendus ; mais il lui fallait résider à Rome, sans dispense possible.

Le grand aumônier de France était un personnage considérable. C'est alors le premier des officiers ecclésiastiques de la maison du roi. Dès qu'il est nommé à cette charge, il est commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, en vertu de l'article 10 des Statuts portés en 1578 ; il est l'évêque de la Cour et en remplit plusieurs fonctions en n'importe quelque diocèse que la Cour puisse se trouver, sans en demander l'autorisation à l'évêque du lieu. Quand bon lui semble, il vient faire le service, au lever et au coucher du roi, aux repas, à la messe ; et dans ce dernier cas, il reçoit de la main des clercs de la chapelle les heures du roi pour les lui présenter, ainsi que le goupillon pour lui donner de l'eau bénite à la fin de la messe. Il accompagne le roi, quand ce dernier vient à l'offrande, depuis le prie-Dieu jusqu'à l'autel. C'est lui qui baptise les dauphins, les fils et filles de France, les princes du sang, et les enfants dont le roi est le parrain ; il les fiance et les marie en présence du roi (1). Il donne les cendres à Leurs Majestés et leur accorde la dispense pour manger de la chair en carême et autres jours maigres, et aussi des œufs pendant le carême. Il a pouvoir dans l'Université de Paris sur les dix-sept lecteurs du collège royal, sur le collège de Maître Gervais et sur celui de Navarre ; il pourvoit aux places de boursiers et de principal dans ces collèges, où il a droit de visite. Il dispose des fonds destinés aux offrandes et aux aumônes, à l'intendance des hôpitaux des Quinze-Vingt, à Paris, des Six-Vingt, à Chartres, et des Haudriettes ou Filles de l'Assomption, à Paris, sans compter plusieurs autres prérogatives. (Cf. *l'Etat de la France de 1749*).

4° *Constantin-Ignace* (1646 † 1670), chevalier de Malte, dit le duc de Château-Thierry, puis le *chevalier de Bouillon*. Nommé capitaine de vaisseau en 1665, il fut ensuite grand-croix de Malte et général des galères de cet ordre. Il fut tué en duel, à Belle-Isle en Bretagne, par le marquis de la Rochecorbon.

On peut dire, affirme l'historiographe Baluze dans son *Histoire généalogique*, t. I, p. 455, que jamais jeune prince n'entra si bien dans le monde

(1) Lors du mariage de M. le duc de Bourbon (Louis III) avec Louise-Françoise, légitimée de France (fille de Louis XIV et de Mme de Montespan), le 24 juillet 1685, le cardinal de Bouillon prétendit être invité au festin que le roi offrait à sa famille en cette circonstance, puis, comme Louis XIV le lui refusa un peu sèchement, il ne voulut pas procéder à la cérémonie du mariage et il fallut faire venir en toute hâte l'évêque d'Orléans, qui était premier aumônier du roi. Au mois d'août suivant, le cardinal fut relégué à son abbaye de Tournus, et le duc et la duchesse de Bouillon à leur château de Navarre ; ils partageaient la disgrâce du prince de Turenne. L'exil ne prit fin qu'en 1690. (Cf. le *Journal de Dangeau*, les trois premiers tomes, *passim*.

Digitized by Google

que lui. Il avait toutes les qualités qui l'auraient pu rendre un des hommes les plus recommandables de son siècle, si une mort précipitée ne l'avait pas enlevé à la fleur de son âge. On regarderait comme des fables les merveilles de son enfance, si l'on disait que, n'étant âgé que de cinq ou six ans, les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld ne trouvèrent pas de meilleur moyen, pour apaiser une sédition qui s'était élevée dans Bordeaux contre leur autorité, que d'envoyer cet enfant se faire voir à cheval dans les rues et parler à la populace mutinée qui s'apaisa (1). Il fut d'abord capitaine de vaisseau et y acquit tant d'estime et de réputation que le commandeur de Nuchese, vice-amiral de France, étant au lit de la mort, lui donna une démission de sa charge, sous le bon plaisir du roi. Mais M. le duc de Beaufort, alors amiral de France, ayant prétendu que la charge de vice-amiral était à sa nomination, Sa Majesté régla que, pour cette fois seulement, M. de Beaufort y nommerait et qu'à l'avenir elle serait à la nomination du roi. M. le duc de Beaufort y nomma le comte d'Estrées, son cousin, qui est mort maréchal de France.

5° *Henri-Ignace* (1650 † 1675), dit le comte d'Evreux, puis le *chevalier de Bouillon,* après la mort de Constantin-Ignace. Il fut tué dans un duel à Colmar.

Il naquit à Paris, le 2 février 1650, pendant que sa mère était retenue prisonnière en son hôtel du Marais par ordre de Mazarin. « Avant que de partir pour Rouen, lit-on dans les *Mémoires de Madame de Motteville*, coll. Michaud, p. 335, la reine envoya arrêter la duchesse de Bouillon, qui fut si habile qu'à la vue même de celui qui l'arrêta, elle fit sauver ses enfans mâles, et les envoya en lieu de sûreté. Cette dame a été illustre par l'amour qu'elle a eu pour son mari, par celui que son mari a eu pour elle, par sa beauté et par la part que la fortune lui a donnée aux événemens de la Cour. Elle accoucha le même jour qu'elle fut arrêtée, mais sans nulle incommodité à l'égard de sa personne. Elle reçut, par l'ordre de la reine, tous les secours qui en cet état lui étoient nécessaires. » Les *Mémoires de l'abbé de Choisy,* chap. x, renferment de curieux détails sur l'évasion des quatre garçons déguisés en filles et sur les aventures du futur cardinal, qui fut confié aux soins d'une dame de Fléchine et qui passa une dizaine de jours caché dans un buisson.

Louis XIV, lit-on dans le *Dictionnaire philosophique* de Voltaire, art. *Cérémonies*, édit. 1785, t. XXXVIII, p. 431, Louis XIV avait ordonné aux secrétaires d'Etat de donner le Monseigneur et l'Altesse aux gentilshommes des maisons de Bouillon et de Rohan. Louvois s'y soumit, et il écrivit un jour au chevalier de Bouillon : « *Monseigneur, si Votre Altesse ne change pas de conduite, je la ferai mettre dans un cachot. Je suis avec respect, etc.* »

(1) Cf. les *Mémoires de Pierre Lenet* dans la collection Michaud. — Pendant leur séjour à Bordeaux en 1650, les deux ducs se servent régulièrement de la populace pour imposer leurs volontés au Parlement. Ils savent en jouer d'une façon supérieure : à certains jours, la princesse de Condé parcourt la ville avec le jeune duc d'Anguien, qui harangue la foule et lui fait crier à tue-tête : Vive le roi, vivent les princes, et foutre du Mazarin ! Tantôt c'est le prince de Raucourt — Constantin-Ignace portait alors ce titre — que l'on montre au public, casque en tête, vêtu d'un buffle et d'une cuirasse et monté sur un petit bidet.

Digitized by Google

Nous ne pourrions affirmer que Henri-Ignace ait été le destinataire de cette lettre respectueuse.

6° *Isabelle* ou *Elizabeth* (1635 † 1680) épouse, par contrat passé au Louvre en présence du roi et de la reine-mère le 15 mai 1656, très haut et très puissant prince Charles de Lorraine, prince d'Harcourt (1620 † 1692), titré plus tard *Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf,* pair de France, comte de Lillebonne, marquis de Rochefort, gouverneur de la Picardie, de l'Artois, du Boulonnais, du pays conquis et reconquis, fils aîné de Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, et de Catherine-Henriette, légitimée de France (fille d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées).

En faveur et considération de son mariage, Louis XIV lui donna la somme de cent mille livres, qui est le don que Sa Majesté avait accoutumé de faire en pareille rencontre aux personnes de la naissance et qualité d'icelle épouse. (Cf. Baluze, *Histoire généal.*, t. II, p. 826).

Isabelle de La Tour aimait beaucoup son oncle Turenne, et sa mort lui causa une grande douleur. « Elle a crié les hauts cris, » écrit le 30 août 1675 Mme de Sévigné à Mme de Grignan. Car « elle perd tout, aussi bien que son fils. » Le jeune Elbeuf servait en effet sous les ordres de Turenne. L'année précédente, Turenne l'avait envoyé saluer M. de Lorraine, qui lui dit : « Mon petit cousin, vous êtes trop heureux de voir et d'entendre tous les jours M. de Turenne ; vous n'avez que lui de parent et de père ; baisez les pas par où il passe, et vous faites tuer à ses pieds. » (Voir la lettre de Mme de Sévigné du 12 août 1675).

Claude de Lorraine, le cinquième fils du duc René II, est le chef des Lorrains qui s'établirent en France sous le règne de François Ier. Il eut une nombreuse famille, dont tous les membres se remuèrent beaucoup pendant les guerres civiles du XVIme siècle ; son troisième fils, Claude, a fondé la branche des ducs d'Aumale ; le septième, René, celle des ducs d'Elbeuf. Le petit-fils de ce René, Charles II de Lorraine, duc d'Elbeuf, pair de France, comte d'Harcourt, etc., eut, entre autres enfants, Charles III, qui épousa en secondes noces Isabelle de La Tour. Il ne faut pas confondre cette branche de la maison de Lorraine, à qui le comté d'Harcourt (Eure, arr. Bernay) vint par alliance au milieu du XVIme siècle, avec la maison normande d'Harcourt, en faveur de laquelle les marquisats de Thury et de La Motte-Harcourt (Calvados, arr. Falaise) furent érigés en duché d'Harcourt par lettres de novembre 1700. Henri, premier duc d'Harcourt, créé pair de France en 1709, eut, entre autres enfants, François duc d'Harcourt († 1750) et Anne-Pierre († 1783), marquis de Beuvron, puis duc d'Harcourt après la mort du précédent, tous deux arrière-petits-fils maternels de Fabert, et qui furent gouverneurs de Sedan, le premier de 1739 à 1750, le second de 1750 à 1764.

Le duc d'Elbeuf, Charles III, dit Etienne Allaire (*La Bruyère dans la maison de Condé*, t. I, p. 258), passa sa vie à être le fléau de toutes les familles (voir aussi les *Souvenirs de Caylus*, p. 76), par ses mauvais procédés

Digitized by Google

envers les femmes dont il était adoré. Il était connu chez Mme de Montespan sous le nom de *goujat*, et il se vantait souvent de faveurs qu'il n'avait pas obtenues. Saint-Simon nous dit que c'était « un étrange homme en toutes sortes et fort débauché... » Il maltraita tellement sa première femme, Anne-Elisabeth de Launoy (morte en 1654 après lui avoir donné deux enfants), que, « l'ayant un jour empoignée pour la jeter par les fenêtres, quoique grosse, l'enfant dont elle accoucha naquit et vécut tremblant et incapable de toutes choses... Il épousa en secondes noces la sœur des duc et cardinal de Bouillon et du comte d'Auvergne, à qui il rendit en cette occasion ce qu'ils s'efforçoient de prêter en d'autres; car il ne voulut jamais souffrir que sa femme, ni pas un d'eux prissent avec lui la qualité de prince. » Saint-Simon donne ensuite des renseignements fort indiscrets sur la nature des relations de ce duc-goujat, « déjà fort apoplectique, » avec sa troisième femme, Françoise de Montaut-Navailles, qu'il épousa en 1684 et qui lui donna encore deux enfants ; « avec un esprit médiocre, elle avoit des choses plaisantes et naïves. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, *Addition*, t. IV, p. 68).

Isabelle de La Tour donna six enfants à son mari, quatre fils et deux filles qui se firent religieuses. Des quatre fils, *Henri-Frédéric* mourut jeune ; *Henri* fut, après la mort de son père, duc d'Elbeuf et pair de France ; *Louis* fut abbé d'Ourscamps, dans le Soissonnais ; *Emmanuel-Maurice*, dit le prince d'Elbeuf, fut d'abord abbé ; en 1706, il passa au service de l'empereur et devint par la suite général de la cavalerie du royaume de Naples ; il rentra en France au mois de novembre 1719.

7° *Louise-Charlotte* (1) (1638 † 1683), dite Mlle d'Auvergne, puis Mlle de Bouillon, resta fille. Son mérite et sa piété seront toujours en vénération, dit Baluze (*Histoire généal.*, t. I, p. 456).

Ils furent vénérés aussitôt après sa mort. L'abbé Brisacier fit à Evreux, le 30 août 1683, son *Oraison funèbre ;* Rouen, 1683, in-4°. L'abbé Tiberge en prononça une autre à Paris, dans la chapelle du Séminaire des Missions étrangères, où son cœur repose ; Paris, 1684, in-4°. Cette Oraison funèbre lui fit, paraît-il, une grande réputation d'orateur et fut cause qu'on l'appela à la Cour pour prêcher le sermon du jeudi-saint en 1685. Enfin le P. Ménestrier, jésuite, publia à cette occasion *les justes devoirs rendus à la mémoire de Louise-Charlotte de La Tour d'Auvergne dans la chapelle du Séminaire des Missions étrangères ;* 1684, in-4°.

8° *Emilie-Eléonore,* dite Mlle d'Albret, naquit à Maestricht en 1640 ; elle fut religieuse au grand couvent des Carmélites.

9° *Hippolyte,* dite Mlle de Château-Thierry, née à Rome en 1645, également carmélite.

(1) Voici son acte de baptême d'après les *Arch. mun. de Sedan :* « Le 30 (janvier 1638) Madamoiselle Louise-Charlotte de La Tour, fille de Monseigneur F. M. de la T. et de Madame Eleonor de Bergue. — P(arrain), M. le compte de Soissons. » *La Tour* est placé au-dessus de *Buillon,* qui a été barré.

Digitized by Google

10° *Mauricette-Fébronie* (1652 † 1706), dite la princesse d'Evreux, épouse, par contrat passé le 13 mai 1668 à Saint-Germain-en-Laye en présence du roi, des reines et du dauphin, le sérénissime prince et seigneur *Maximilien-Philippe* (1638 † 1705), comte palatin du Rhin, duc *en* Bavière, landgrave de Leuchtenberg, fils cadet de l'électeur Maximilien Ier de Bavière, et de sa seconde femme, Marie-Anne, archiduchesse d'Autriche.

La Muze historique de Loret, édit. Livet, t. I, p. 232 (Lettre quatorzième du dimanche 14 avril 1652), annonça dans les termes suivants la naissance de Mauricette :

De Bouillon la chère moitié,
Miroir d'honneur et d'amitié,
Après mainte et mainte tranchée
D'une fillette est accouchée.

Elle mourut de la petite vérole à Turckheim, en 1708, sans laisser de postérité. Son mari était mort l'année précédente ; il avait administré la Bavière pendant la minorité de son neveu, l'électeur Maximilien II. Nous avons vu qu'à l'instigation de son frère, le cardinal de Bouillon, elle légua sa fortune à son neveu, le prince d'Auvergne, au détriment des enfants de son frère aîné, le duc de Bouillon.

L'année qui suivit son mariage, elle voulut avoir de La Fontaine, l'hôte familier de Château-Thierry, une longue lettre sur ce qui se passait alors dans le monde. L'aimable poète écrivit donc une *Epître à la princesse de Bavière* (Cf. *Œuvres de La Fontaine*, édit. Walckenaer, t. VI, p. 86), dans laquelle il parle, entre autres choses, de l'élection du roi de Pologne, « dont le nom est en ski, » de la guerre de Candie, à laquelle vont prendre part ses deux frères, les princes Constantin et Henri :

Deux de vos frères sur les flots
Vont secourir les Candiots.
O combien de sultanes prises !
Que de croissants dans nos Eglises !
Quel nombre de turbans fendu !
Tête et turban, bien entendu.

Il s'agit ici du coup de main tenté par quelques gentilshommes, qui abordèrent à Candie le 20 avril 1668, un an avant la grande expédition dirigée par le duc de Beaufort.

(Sera continué). Stéphen LEROY.

Digitized by Google

ÉTUDE
sur quelques deniers tournois de Frédéric-Maurice de La Tour, comte d'Auvergne, prince intérimaire d'Orange, attribués à tort à son frère Godefroi-Maurice de La Tour, duc de Bouillon.

Poey-d'Avant attribue (*Monnaies féodales de France,* tome II, page 413, chapitre « Orange ») à Godefroi-Maurice de La Tour d'Auvergne, qu'il fait prince intérimaire d'Orange de 1673 à 1679, les deux pièces suivantes :

N° 4656. — AD. DLTO DE AV P AV. Buste jeune à droite. R/ (rosace). DENIER TOVRNOIS, 1673. Six lis dans le champ ; au milieu une tour. (Collection Nogent-Saint-Laurent). Cette pièce est gravée à la planche 101, n° 14.

N° 4657. — G MAV. DE. LA. TO DAV. PR. AV. Buste nu à droite. R/ (rosace). DENIER TOVRNOIS. 1677. Trois lis, au-dessus une tour surmontée d'un lis. Cuivre. (Collection E. Dumas, à Sommières).

N'y a-t-il pas eu confusion de la part de Poey-d'Avant entre Godefroi-Maurice de La Tour, *duc de Bouillon,* né en 1641 et son frère cadet Frédéric-Maurice de La Tour, *comte d'Auvergne,* né en 1642, tous deux fils de Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, dernier prince souverain de Sedan, mort en 1652, et d'Eléonore-Fébronie de Bergh, morte en 1657 ?

Cette confusion peut venir de ce que l'auteur des monnaies féodales de France a pu prendre les droits d'Eléonore-Fébronie de Bergh, dont la dot avait été affectée sur la terre et seigneurie de Dixmude, située au pays de Flandre, comme on le voit dans un passage du recueil de G. de Louvrex que nous citerons plus loin, pour ceux de sa belle-fille Henriette-Françoise de Zollern (1).

Celle-ci avait apporté en dot le marquisat de Berg-op-Zoom (2) à son mari Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, deuxième fils d'Eléonore-Fébronie de Bergh, comme on le voit dans « l'Estat de la France en 1692, » où il est qualifié de *marquis de Berg-op-Zoom.*

(1) Fille unique de Frédéric, prince de Zollern, de la maison électorale de Brandebourg, et de Mme Elisabeth comtesse de Berg, princesse de Zollern.

(2) Stéphen Leroy : *Notice sur la Maison de Bouillon,* publiée dans la présente *Revue.*

Digitized by Google

Ceci établi, passons aux preuves : Frédéric-Maurice de La Tour, prince de Sedan, épousa Eléonore-Fébronie de Bergh, le 1er février 1634, au château de Boxmeer qui se trouve sur la Meuse, non loin de la petite ville de Grave, dans le Brabant. Leur contrat de mariage n'a pas été publié, croyons-nous, *in extenso*.

Un ancien serviteur et intendant de Frédéric-Maurice, Christofle Justel, devenu plus tard conseiller et secrétaire du roi, maison et couronne de France, a publié en 1645 une histoire généalogique de la maison d'Auvergne.

Voici en quels termes il parle dans les preuves de son ouvrage du contrat de mariage en question :

« Articles et traité de mariage d'entre très hault et très puissant prince, Monseigneur Frédéric-Maurice de La Tour, duc de Bouillon, prince souverain de Sedan et Raucourt, vicomte de Turenne, etc., capitaine de cent hommes-d'armes d'ordonnance du roi, d'une part ; et très haulte et puissante Mademoiselle Léonor-Catherine-Fébronie, née comtesse de Bergh, en présence et consentement de très hault et puissant Seigneur Albert, comte de Bergh, marquis de Berg-sur-le-Zoom, vicomte de Zébrough, baron de Boxmer, Bilant, Wich et Peruwez, etc., frère unique de ladite damoiselle, comtesse Léonor, d'autre part. »

Ce résumé ne comprend donc que l'indication des titres des deux époux sans donner l'apport dotal de la jeune femme ni l'affectation de ladite dot ; mais nous trouvons sur ce point un renseignement précieux dans le traité que Frédéric-Maurice de La Tour signa le 3 septembre 1641, avec les trois états de la principauté épiscopale de Liège et qui a été publié par G. de Louvrex dans son recueil des *Edits* et *Règlements* faits pour le pays de Liège et comté de Loos. (T. I, page 248, dans l'édition de 1750) (1).

Il y est dit que la princesse Eléonore-Fébronie cautionne et oblige son mari de « sa dot *affectée* généralement sur les terres et biens de messire le comte Albert de Bergh son père, Signaument, *sur la terre et seigneurie de Dixmude, situées au pays de Flandre.* »

Il n'est nullement question dans cet acte de Berg-op-Zoom ni du marquisat de ce nom. D'ailleurs, en 1634, la place forte de Berg-op-Zoom était au pouvoir des Hollandais qui s'en étaient

(1) Communication de M. Stéphen Leroy.

Digitized by Google

emparés sur les Espagnols, le 14 septembre 1629, après un siège fameux qui avait duré quatre mois et demi.

Il va sans dire que si Eléonore n'avait aucun droit sur les revenus de Berg-op-Zoom, elle ne pouvait pas en transmettre à son fils aîné Godefroi-Maurice comme le dit Poey-d'Avant.

On trouve au contraire le renseignement suivant dans « l'Estat de la France en 1692 : » Maison de La Tour d'Auvergne ; enfants de Frédéric-Maurice de La Tour et d'Eléonore-Fébronie de Bergh .....

3° Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, *comte d'Auvergne, marquis de Berg-op-Zoom,* colonel général de la cavalerie légère, gouverneur et sénéchal du haut et bas Limousin, lieutenant général des armées du roi.....
« Sa majesté lui a donné la confiscation de la principauté d'Orange, en 1689, voyant que les Hollandais empêchoient qu'il ne receut rien de *son marquisat de Berg-op-Zoom* en Hollande. Il a épousé en 1662 Henriette-Françoise de Zollern, fille unique de défunt Frédéric, prince de Zollern, de la maison électorale de Brandebourg, et de Madame Elisabeth de Bergh, princesse de Zollern. »

On lit aussi dans l'*Encyclopédie moderne,* publiée par Firmin Didot en 1850, à l'article *Orange :* 1650, Guillaume-Henri, fils de Guillaume IX ; il monta en 1688 sur le trône d'Angleterre et fut l'ennemi le plus acharné de la France ; il confisqua en 1673, le marquisat de Berg-op-Zoom, et d'autres domaines appartenant *au comte d'Auvergne, du chef de la femme de ce dernier ;* alors par représailles Louis XIV confisqua la principauté d'Orange, et la donna *au comte d'Auvergne,* après en avoir fait raser le château et les autres fortifications, etc.

D'après ce qui précède, nous sommes autorisé à penser qu'il y a eu confusion de la part de Poey-d'Avant ; du reste il dit dans la notice qui suit la description des deux deniers ci-dessus, que Louis XIV investit *le comte d'Auvergne* de la principauté d'Orange ; cela prouverait déjà qu'il ne peut s'agir de Godefroi-Maurice comme prince d'Orange, puisqu'il ne fut jamais comte d'Auvergne, ce titre n'ayant jamais été porté que par son frère Frédéric-Maurice.

De plus, nous avons vu dans la collection de M. A. Duplan (1),

(1) Président de l'Académie chablaisieune.

Digitized by Google

d'Evian, un denier d'Orange très bien conservé ; il se lit parfaitement et sans erreur possible. Ce denier est de Frédéric-Maurice, à la date de 1677, en voici la description : Buste à droite, longs cheveux ; entre un cercle et un grénetis : (rosace) FR. MAV. DE. LA. TO DAV. PR. AV. R/ quatre fleurs de lis, trois grandes et une petite en haut ; entre un cercle et un grénetis : DENIER TOVRNOIS. 1677. (rosace).

Le doute n'est pas possible ; ce denier est bien de Frédéric-Maurice et non de son frère aîné Godefroi-Maurice.

Il est permis de se demander si les deux deniers donnés par Poey-d'Avant étaient assez bien conservés pour avoir pu permettre au savant auteur des monnaies féodales de France d'en fixer l'attribution d'une façon bien exacte.

A moins d'admettre que les deux frères aient été en même temps princes intérimaires d'Orange et qu'ils aient fait frapper monnaie au nom de chacun d'eux, ce qui n'est pas possible, le denier au nom de Frédéric-Maurice qui se trouve dans la collection A. Duplan prouve que c'est bien Frédéric-Maurice et non Godefroi-Maurice comme l'indique Poey-d'Avant qui a été prince intérimaire d'Orange.

Nous pensons donc que les deux pièces décrites par cet auteur sous les nos 4656 et 4657 ont été mal lues et qu'il faut les restituer à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne.

On pourrait encore dire que l'aîné des enfants d'Eléonore de Bergh, Godefroi-Maurice, était depuis la mort de son père Frédéric-Maurice, dernier prince souverain de Sedan, devenu duc de Bouillon, titre auquel la famille de La Tour tenait surtout ; l'aîné ne l'aurait pas abandonné pour en prendre un autre, ou, il aurait certainement ajouté à son nouveau titre de prince d'Orange celui de duc de Bouillon qu'on ne voit pas figurer sur les deux deniers attribués à ce prince par Poey-d'Avant.

En outre, on trouve dans « l'Estat de la France en 1692, » « que Sa Majesté a donné en 1689 la confiscation de la principauté d'Orange à Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, en dédommagement de ce que les Hollandais empêchaient qu'il ne receut rien de son marquisat de Berg-op-Zoom, » cette nouvelle preuve et le denier de ce prince que possède M. Duplan, d'Evian, semblent résoudre complètement la question ; c'est bien Frédéric-Maurice qui a été prince d'Orange de 1673 à 1679 et non Godefroi.

La date de 1689 donnée dans « l'Estat de la France en 1692, »

Digitized by Google

postérieure de dix ans à celle donnée par Poey-d'Avant comme marquant la fin du règne du prince intérimaire d'Orange, indiquerait que pendant cette période de dix années, la guerre avec la Hollande n'existant plus, Frédéric-Maurice avait pu recouvrer les revenus de ses biens en Hollande et que pour cette raison il aurait cessé de jouir de la principauté d'Orange ; mais que la guerre ayant de nouveau éclaté entre la France et la Hollande en 1689, à propos de la ligue d'Augsbourg, le roi Louis XIV l'a lui aurait de nouveau donnée momentanément pour le dédommager des pertes que cette nouvelle guerre pouvait encore lui occasionner. La chose est très admissible.

La découverte d'une monnaie de Frédéric-Maurice à la date de 1689 ou même de date postérieure à celle-ci, prouverait indubitablement qu'il a été pendant deux périodes prince intérimaire d'Orange ; la première de 1673 à 1679 et la seconde de 1689 à 1702 peut-être, date de la mort de Guillaume-Henri d'Orange devenu roi d'Angleterre, et moment où se produisirent les différentes prétentions relatives à la possession de la principauté d'Orange.

S'il pouvait encore exister un doute sur l'attribution de ce denier, après l'article publié par M. Renier Chalon dans la *Revue belge de numismatique* de 1864, page 206 et suivantes, article accompagné d'un dessin correct du denier tournois et de l'écu d'argent de Frédéric-Maurice de La Tour, prince d'Orange, il nous semble ne plus devoir exister après les preuves que nous venons de donner.

M. le comte de Bagneux, se fiant probablement à l'attribution de Poey-d'Avant, a communiqué dans la séance tenue le 3 mars 1893, par les membres de la *Société française de numismatique,* un denier semblable à ceux qui nous occupent et portant la date de 1677 ; il le donne aussi à Godefroi-Maurice de La Tour.

Ce denier, dit le savant amateur, « n'a pas été gravé par Poey-d'Avant, et paraît avoir été mal décrit ; il porte au revers trois lys et une fleur de lys plus petite et non une tour comme l'indique Poey-d'Avant. »

Le denier tournois présenté par M. le comte de Bagneux a donc exactement le même revers que celui de la pièce que nous avons vue chez M. Duplan ; il porte aussi la même date (1677). Or, nous l'avons déjà dit, cette pièce est au nom de Frédéric-Maurice et non à celui de Godefroi-Maurice ; on peut en conclure,

Digitized by Google

croyons-nous, que le denier appartenant à M. le comte de Bagneux est bien aussi du premier de ces deux princes ; de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne et prince intérimaire d'Orange.

Marc Husson.

IMPRESSIONS

AU TEMPS DES GRIVES

(Souvenirs de Corbion).

I

De l'horizon, où semble finir le bois, le soleil émerge à peine : ses rayons n'ont pas encore dissipé en légers flocons la rosée qui poudre de diamants le gazon des prairies et le brouillard flotte encore sur les bois violacés. Par la sente qui grimpe à travers la futaie hérissée de blocs de schiste, le capère, dans son bleu saurot (1), les jambes serrées dans des guêtres toute mouchetées de boue, se rend à la tenderie. Il marche de son pas calme et long de paysan, ruminant en sa tête le nombre de grives qu'il va prendre et mettre dans la gibecière d'osier qui ballote sur son dos : ce matin la passe a dû être bonne puisqu'il y a du brouillard.

Le voilà dans la grivière ; il chemine par les sentiers qui se coupent à angle droit, tapissés déjà de feuilles brunies et desséchées. De chaque côté, dans les troncs des arbres, sont fixées les baguettes arquées, les ploïettes (2), où est suspendu le crin meurtrier, amorcé par deux baies oranges de bransière (3). Les grives au plumage roux pendent le cou serré dans le nœud coulant, pattes raidies, ailes tombantes ; l'homme les détache et les empile dans son panier, réamorçant les lacets mangés. Il parcourt en tous sens le bois, ramassant le gibier ; et au lieu d'une grive le piège a-t-il étranglé un merle ou quelque petit passereau, un carnassier a-t-il dévoré la cervelle d'une roussette (4), il pousse un juron. Mais voici qu'il en aperçoit une de prise par l'aile : la pauvrette vit encore et bat l'air de son aile libre ; l'homme la décroche et pour la tuer il lui écrase légèrement la tête entre ses dents (5).

Maintenant le soleil est haut ; le colâs pousse son cri rauque, le loriot jette dans la profondeur des taillis son nom que répète au loin

(1) *Sarrau.*

(2) On dit aussi *pliette* ou *plierette.*

(3) Non ardennais du *sorbier* (sorbus aucuparia, famille des rosacées).

(4) Nom d'une espèce de grive plus petite et aux ailes plus rousses, qui est fort recherchée des gourmets.

(5) Il est un autre procédé employé en Ardenne pour chasser la grive ; cet oiseau parcourt les sentiers à la recherche des vers. On bouche avec des fascines un endroit un peu creux, ménageant au milieu une ouverture où l'on dispose un lacet de crin. La grive s'avance sans défiance et s'étrangle en passant.

Digitized by Google

l'écho. La gibecière est pleine ; alors le chasseur dévale vers le village où, mis en appétit par l'air du matin, il va, au milieu de ses gosses aux cheveux filasse, se restaurer de plusieurs bols de café au lait.

II

Dès quatre heures du matin, les camères par petits groupes s'en vont à la ville vendre les grives. A Olly, les deux gabelous de garde près du pont visitent leurs hottes et leurs banots (1), voient s'ils contiennent du café ou des allumettes, tâtent leurs cottes et, sûrs qu'il n'y a pas de contrebande, les laissent enfin passer. A sept heures elles sont rendues sur la place où se tient le marché, et en une longue file elles s'alignent, s'appuyant sur leurs hottes posées à terre et ayant en main six grives réunies en un chapelet par un file qui perfore les becs. La vente commence : *« Combien la demi-douzaine ? — Cinquante-cinq so. — C'est trop cher. — C'est combien pour vo ? — Je les prends pour cinquante. »* Dame de Sedan, ou bonne, ou homme qui fait son tour de marché, chacun marchande, souffle dans les plumes et presse du pouce l'abdomen des oiseaux, voulant s'assurer qu'ils ne sont pas trop avancés. Les chapelets deviennent rares ; il en reste quelques-uns contenant un merle noir au milieu de cinq grives ; ils sont moins chers et finissent par être vendus.

Les hottes sont vidées ; alors par les chemins étoilés des papiers de caramel multicolores, les camères, l'argent serré dans une bourse de toile, repassent la frontière, bénissant la passe des grives et la gourmandise des chitrés de ville.

Henri Bourguignat.

VARIÉTÉS

I. Gersoniana.

Les renseignements sur les traités de Gerson offrent toujours un vif intérêt au point de vue littéraire et historique. Il est parfois difficile de distinguer les œuvres authentiques du chancelier de celles qui lui ont été attribuées, mais plus on connaîtra de titres avec mention de provenance, plus on approchera de la rédaction d'une bibliographie gersonienne digne de la science française et de la célébrité du docteur très chrétien. Récemment un catalogue de l'*Antiquarischen Bücherlager* de M. Spirgatis, *23, Marienstrasse, Leipzig,* contenait l'annonce de deux manuscrits de Gerson.

Voici le sommaire de ces deux articles avec les mentions descriptives et les prix de vente qui les accompagnent :

I. *Opuscules de Gerson, manuscrits du XVme siècle,* in-4°, relié. Prix : 120 marks.

Ce recueil comprend deux manuscrits reliés ensemble, dont le premier contient huit traités : 1° *De potestate ecclesiarum ;* 2° *De consolatu*

(1) *Paniers* particuliers au pays.

Digitized by Google

scrupulos, sacerdotum in consecratione ; 3° *De temperantia in exterioribus ;* 4° *De veris et falsis visionibus ;* 5° *De sollicitudine ecclesiarum ;* 6° *De instructione professorum ;* 7° *De passionibus ;* 8° *De potestate ecclesiæ.* Ces huit traités occupent 154 ff. papier et sont écrits sur une colonne avec rubriques.

A la suite, le second manuscrit, qui est le plus précieux, comprend 69 ff. papier et parchemin mélangés, d'une écriture fine et élégante, sur une seule colonne avec rubriques. Il renferme trois traités : 1° *De mistica theologia ;* 2° *De practica misticæ theologiæ ;* 3° *Tractatus de preceptis de confessione et de scientia mortis.*

A la fin du second traité, se trouve cette mention : Ici finit le traité de la théologie mystique..... *Explicit de mistica theologia tractatus duplex, recensitus ab auctore. Anno 1422, in mense novembris, in civitate lugdunen*[*oe*].

Cette remarque détaillée permettrait de conclure à une relation très étroite de la copie avec le manuscrit original dont celle-ci est contemporaine.

II. *Sex lectiones de vita ægritudine et morte animæ spirituali.* Manuscrit in-4° de 40 ff. dont les deux derniers en blanc. Prix : 48 marks, demi-reliure.

Ce manuscrit sur parchemin, en caractères français, date du milieu du xvme siècle. Il est beau et nettement écrit avec rubriques. Dans la préface, Gerson se qualifie de disciple de Pierre (d'Ailly), évêque de Cambrai. Un petit morceau de la marge des cinq premiers feuillets manque, cependant l'état du manuscrit est satisfaisant.

Cet extrait de l'*Antiquarischen Bücherlager* suffit à montrer la valeur de ces deux manuscrits et l'intérêt qu'il y aurait à les acquérir pour l'une de nos grandes collections nationales. La publication des catalogues de manuscrits des bibliothèques de France permet de signaler chaque jour les lacunes de ces dépôts en ce qui concerne Gerson. Les bibliothèques de Charleville et de Reims, déjà riches en œuvres du chancelier, pourraient s'adjoindre ces deux recueils avec un grand profit pour l'érudition française.

Henri Jadart.

II. Notes sur le Folk-lore argonnais.

(suite).

En manière de complément à notre article paru dans le n° 6 de la première année de cette *Revue,* voici quelques chansons retrouvées par nous depuis peu :

APREMONT. — NOEL.

I

D'où viens-tu, bergère, d'où viens-tu ?
Je viens de l'étable et de Bethléem,
J'ai vu un miracle qui me plaît fort bien.

II

Qu'as-tu vu, bergère, qu'as-tu vu ?
J'ai vu dans l'étable un petit enfant
Qui pleurait sans cesse le péché d'Adam.

Digitized by Google

III

Est-il beau, bergère, est-il beau ?
Plus beau que la lune, aussi le soleil,
Jamais de ma vie, je n'ai vu le pareil.

IV

Est-il seul, bergère, est-il seul ?
Saint Joseph, son père, qui le fait jouer,
La sainte Vierge, sa mère, qui lui donne du lait.

V

Qu'as-tu vu, bergère, qu'as-tu vu ?
J'ai vu les rois mages venus d'Orient
Offrir leurs hommages au divin enfant.

VI

Qu'offraient-ils, bergère, qu'offraient-ils ?
De quoi le nourrir, aussi l'habiller,
L'or, l'encens, la myrrhe pour mieux l'honorer.

VII

Qu'entend-on, bergère, qu'entend-on ?
On entend les anges, messagers des cieux,
Chanter les louanges de cet enfant Dieu.

(Communiqué par Eulalie Delouette, épouse J. Mabille).

APREMONT. — MOIS DE MAI.

C'est le joli mois de mai,
Autour de nous tout est gai,
L'alouette au ciel pieuse,
La fauvette au bois joyeuse,
A nos vergers, les pinsons
Disent leurs chansons.

Viens ma chèvre, aux champs suis-moi,
Broute en paix, j'ai soin de toi ;
Ton lait pour mon premier âge
Fut un bienfaisant breuvage,
Je veux te rendre à mon tour
Amour pour amour.

De notre repas du soir
Si ton lait fait tous les soirs (1)
Que ta mamelle s'emplisse,
Du pauvre, bonne nourrice,
Puis au gîte qui t'attend
Retournons en chantant.

(Communiqué par Eulalie Delouette, épouse J. Mabille).

(1) Ces deux premiers vers sont assez obscurs : ne serait-ce pas plutôt ?
A notre repas du soir
Si ton lait donne tous les soirs ?

Digitized by Google

FLÉVILLE. — MOIS DE MAI.

I

Nous venons chanter aujourd'hui
Avec des cœurs tout réjouis,
Nous venons transportés d'amour
Pour demander votre secours.

II

Daignez, Madame, nous accorder
Si peu que vous souhaiterez,
La sainte Vierge par son renom
Mérite bien vos intentions.

III

Si loin que nous puissions aller
Chanter ce joli mois de mai,
Partout nous trouvons des appuis
C'est pour la Vierge et son cher fils.

IV (1)

Madame, nous vous remercions
De vos bienfaits et de vos dons,
Il n'est point pour nous ce présent
C'est pour la Vierge et son enfant.

V

Nous souhaitons que ce présent
Vous en attire mille fois autant ;
Dieu qui connaît le fond des cœurs
Vous préservera de tout malheur.

(Communiqué par Marthe Lalouette).

Dr J. Jailliot.

III. Le nom du gouverneur de Rethélois en 1535.

MM. H. Jadart et H. Lacaille viennent de donner à la *Revue de Champagne et de Brie* (XIXme année, pp. 392-399), des extraits des comptes de Rethel, relatifs l'un au service célébré lors de la mort du comte de Lautrec en 1532, l'autre à la réception du gouverneur à son passage en 1535. L'analyse et le texte de ces documents, si curieux et si vivants dans leurs détails intimes, montrent l'intérêt qu'aurait, pour nous, l'étude du *loyalisme* des Rethélois, travail analogue à celui que cette *Revue* a reçu de M. St. Leroy concernant Sedan.

Mais en lisant le résumé du second extrait (pp. 394-395), j'ai été surpris que M. H. Jadart se trouvât obligé d'avouer qu'il ignorait le

(1) A Montblainville (Meuse), où se retrouve un folke-lore analogue à celui de nos pays, on chante en plus le couplet suivant :

Madame en sortant de chez vous
Le bien que vous avez à vous
Faites-nous un petit présent
C'est pour la Vierge et son enfant.

Digitized by Google

nom de l'hôte si somptueusement reçu : ni Jolibois, ni Caruel, ni les comptes ne le mentionnent. Heureusement, les comptes communaux de Mézières lèvent le voile. L'inconnu s'appelait *Jehan de Vaulx,* ainsi qu'il résulte de l'extrait des « Comptes de la mainbournie de la ville de Maisieres sur Meuze, que baillent et rendent Symonnet Petit et Jehan de Bagimont mainbour d'icelle, pour ung an commancant au jour saint Remy chief doctobre lan mil v^c xxxij et finissant aud. jo^r v^e xxxiij. » (Registre CC. 35).

Au f^o xxi r^o du compte (69 du registre), on lit :

« Item a mons^r le grenetier pour avoir delivré vj potz de vin blan et vj potz de vin claret présentés a mons^r le gouver. Jehan de Vaulx a sa venue en ceste ville apres quil eust la cherge, a lui recommandant les affaires de lad. ville a iij^s le pot de blanc et ij^s vj^d le claret pour ce..... xxxiij^s »

La phrase « apres quil eust la cherge » me fait songer que peut-être Jehan de Vaulx serait le bailli qu'on trouve un peu plus haut cité, au f^o xix r^o-v^o du compte (67 du registre) :

« Item aud. Robert [Bayart] pour viij potz de vin baillés à mons^r le lieutenant de Vermendois..... et a mons^r Jehan Fremy lieutenant du bailly de Rethelois a iij^s vj^d le pot et avec quatre potz de vin baillés a monseigneur de Vaulx bailly de Rethelois pour ce..... xxx^s »

P. Collinet.

BIBLIOGRAPHIE

La Trouée des Ardennes, histoire militaire d'un département français, par M. J.-A. Rayeur (un vol. in-8°, 281 p. et une carte, Charleville, 1894, prix : 4 fr. 50).

Cet ouvrage est un essai d'histoire militaire générale du département. L'auteur s'est proposé, après une courte introduction géographique, de raconter tous les faits militaires qui s'y sont passés depuis les temps anciens jusqu'à la campagne franco-allemande inclusivement, de décrire les églises et les châteaux fortifiés, ainsi que les enceintes de nos places fortes, et de donner comme conclusion la biographie des principaux hommes de guerre du département. Il a adopté pour l'exposé des faits militaires les grandes divisions suivantes : l'ère féodale et la guerre de châteaux, les guerres dynastiques contre les maisons d'Angleterre et d'Autriche, la guerre religieuse, la guerre civile, la ceinture de fer (créée par Vauban), les invasions et les sièges de 1815 et de 1870, enfin la défense actuelle.

Cette œuvre a droit à nos éloges, car elle est une des rares qui sur un point déterminé rassemble tous les éléments jusqu'alors épars dans des travaux de toute sorte et de toute valeur. La bibliographie qui occupe huit pages nous montre que l'auteur a su consulter ce qui a été publié sur le département ; la liste est pourtant loin d'être complète. La lecture du volume est d'ailleurs attrayante et le style agréable.

Digitized by Google

Ecrire l'histoire militaire du département des Ardennes était une entreprise méritoire, mais difficile et de longue haleine, et qui nécessitait un long travail préparatoire, c'est-à-dire une connaissance parfaite des lieux et une appréciation réfléchie et minutieuse de toutes les sources. M. R. nous semble avoir borné sa tâche à une œuvre de vulgarisation, insistant surtout sur la période contemporaine, qui est, il est vrai, la plus attachante, mais aussi la plus généralement connue. Nous espérions trouver principalement dans les pièces justificatives plus de détails nouveaux sur les guerres du moyen âge, et dans le cours de l'ouvrage une description plus précise des châteaux encore debout ou détruits. Nous aurions désiré des biographies plus complètes des hommes de guerre ardennais.

Qu'il nous soit également permis de faire quelques critiques de détail. D'abord le titre du volume, la *Trouée des Ardennes,* nous paraît nouveau, singulier et peu satisfaisant (1) ; ce terme appelait au moins quelques mots de justification préalable. Il nous semble pareillement difficile d'admettre « la mission historique de la race ardennaise » (p. 5) et la théorie du milieu appliquée au département. Des exemples pris dans le département même contrediraient cette théorie ou seraient peu conciliables avec elle (2). Quant à la mission historique de la race ardennaise, l'idée nous paraît tout au plus acceptable depuis la fusion de tous les éléments disparates, géographiques et ethnographiques, qui ont fait du département une unité administrative et factice. Est-ce qu'un pays, morcelé en tant de souverainetés ennemies, français en deçà de la Meuse, d'Empire au delà, et où les villages de Gernelle et de Neufmanil ne furent même réunis à la couronne qu'en vertu du traité de Bruxelles (18 novembre 1769), pouvait avoir un lien moral et se sentir une mission historique commune ? (3).

Ch. Houin.

---

(1) L'auteur entend-il par *Trouée des Ardennes* la masse du plateau ardennais lui-même, ou bien ce qu'il désigne plus spécialement sous le nom de Trouée de Rocroi, ou bien la dépression qui par les vallées de la Chiers, de la Meuse et de la Sormonne réunit le Luxembourg à la Thiérache ?

(2) Macdonald est né par hasard à Sedan ; Turenne, d'après l'auteur lui-même, est un pur Hollandais, etc.

(3) Nous pourrions aussi relever quelques inexactitudes, entre autres :
P. 7, l'auteur parle des trois crêtes qui continuent l'Argonne, et dit dans une note qu'en réalité « c'est toujours l'Argonne, et que la constitution géologique, c'est-à-dire les terrains jurassiques, est identique. » M. R. donne à l'Argonne une extension qu'elle n'a pas et confond le massif *infracrétacé* de l'Argonne avec les crêtes *jurassiques* qui au nord courent parallèlement à elle.
P. 153 et 154, même confusion pour les sommets oolithiques de Sommauthe et de Fresnois.
P. 155, M R. dit que le monticule, appelé Calvaire d'Illy, donne naissance à deux torrents, le Floing et la Givonne. La Givonne est formée par plusieurs ruisseaux qui naissent beaucoup plus au nord de la forêt. En outre le point important de la bataille de Sedan était, non le Calvaire d'Illy, mais le sommet conique appelé le Hattoy.

Sedan. — Imprimerie de Jules LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

2me Année. Janvier-Février 1895. N° 2

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

CINQ LETTRES DE DUMOURIEZ

La vie de Dumouriez appartient à l'histoire; elle est trop connue pour que nous la racontions. Qu'il nous suffise de la résumer et de rappeler que né, en 1739, doué d'une habileté politique et militaire remarquable, il était capitaine et chevalier de Saint-Louis à vingt et un ans. Chargé d'une mission à Madrid et à Lisbonne, puis nommé aide-major de l'armée en Corse pendant les campagnes de 1768 et 1769, envoyé de nouveau en mission en Pologne et en Suède, il fut fait par Louis XVI gouverneur de Cherbourg dont il dirigea les travaux. Il était maréchal de camp en 1786, lieutenant général en 1791, ministre de la guerre au commencement de 1792 et bientôt après, cette même année, chargé du commandement de l'armée du Nord en remplacement de La Fayette, il faisait cette campagne de l'Argonne dont les suites auraient pu être désastreuses pour l'ennemi s'il ne l'avait pas ménagé, par suite de conventions auxquelles Danton avait été, dit-on, associé. Après s'être, la même année, emparé de la Belgique, il commençait à envahir la Hollande au début de 1793, mais ambitieux et poursuivi par l'idée de jouer le rôle de dictateur ou au moins de premier ministre de la royauté rétablie, il noua de nouvelles intrigues avec ses adversaires. C'est alors que, suspecté depuis longtemps par la Convention, il fut décrété d'accusation après le résultat malheureux de la bataille de Neer-Winden et qu'il passa aux ennemis de la France au service desquels il mit ses conseils jusqu'à la chute de l'empire. Ajoutons que l'Angleterre recon-

Digitized by Google

naissante lui fit une pension de 1,200 livres sterl. jusqu'à sa mort survenue le 14 mars 1823.

La bibliothèque de Sedan possède cinq lettres de lui ; elles font partie des documents qui ont été donnés à la ville par Mme Ch. Cunin-Gridaine après la mort de son mari.

Nous les publions d'après leur ordre d'ancienneté :

I

Monsieur,
Monsieur Arthur Dillon,
Lieutenant général commandant sur les frontières du Nord,
à Valenciennes.

Au camp de Maulde, le 12 août (1792).

je vous avais annoncé, mon cher général, mon voyage de Douay et Lille, c'est à mon retour que j'ay reçu icy votre lettre, ainsi je n'ay pas pu attendre votre retour du camp de Pont-sur-Sambre.

le soir du 10, il y a eu une action de vigueur exécutée par un créole mulâtre, nommé Dumas, brigadier dans le 6me régiment de dragons dont Beurnonville va rendre compte. j'ay donné hier à dîner à ce brave homme. je vais demander aujourd'huy à son corps qu'il monte à la place de maréchal des logis et vraisemblablement il n'y restera pas longtemps ; je fais payer ce matin à ces neuf braves les douze carabines à 30 livres pièce et j'en arme de bon tireurs de mon corps de flanqueurs.

on me dit de plusieurs côtés que les Ennemis se renforcent sur Tournay, ils paraissent vouloir resserrer mon camp, tant mieux, si l'infanterie s'approche j'aurai plus de déserteurs, pour cet effet je fais imprimer à Valenciennes le décret en leur faveur.

M. Dorbay a donné les ordres pour me fournir quatorze pièces de canon. le comité des Belges que j'ay vu veut réunir toutes les troupes dans le camp de Maulde, il juge que par là il leur donnera plus d'ensemble. il veut aussi sur les 500,000 livres rembourser la solde qu'on leur a fait donner en attendant la décision de leur sort et payer la troupe luy-même. la raison politique à cet égard est excellente et je n'ay pu que l'approuver. vous pouvez aisément remplacer vos 120 hommes par une compagnie franche. je vous embrasse en courant. je vais reconnaître les postes ennemis.

Dumouriez.

II

Sedan, le 31 août (1792).

est-ce que vous n'auriez pas reçu quand vous m'avez écrit à neuf heures, mon cher Dillon, ma lettre et l'ordre qui y est joint d'établir la contribution militaire comme les Autrichiens à Stenay et partout ailleurs ? je viens d'en prévenir le ministre et je prens tout sous ma responsabilité. ayez seulement le soin de faire constater par les commissaires des guerres les denrées dont vous avez besoin. s'il n'y a pas de paille, il y a des bleds dans les granges, ordonnés qu'on les batte et qu'on vous fournisse les pailles, etc. cette administration est mauvaise et ne s'attendait pas à un mouvement, il arrive, les circons-

Digitized by Google

tances vont le rendre de plus en plus irrégulier et il faut s'en tirer. vous m'attristeriés ou vous m'effrayeriés si j'étais ou triste ou peureux. je sais tout ce qui nous manque mais nous n'avons aucun prétexte pour ne pas nous opposer à l'ennemi. il y a du désordre mais il ne faut prévoir ni lâcheté ni fuite. allons de la gayté, je vais demain avec l'armée à Mairay (Mairy), après demain à Stenay. je vous embrasse.

DUMOURIEZ.

mes amitiés au général Mousset.

III

si je ne suis pas trompé par la carte, mon cher Dillon, il y a un beau terrain et des bois pour votre retraite si vous êtes attaqué autrement que d'un côté de rivière à l'autre. j'ignore si vous pouvez tenir le château mais je crois que vous pouvez deffendre le passage en plaçant vos canons, non pas droit, puisque vraisemblablement ils ont du plus fort calibre, mais en les plaçant de flanc et les épaulant. au reste ce n'est que sur les lieux qu'on peut juger la distance que vous pouvez employer pour passer la rivière, fut-ce par la ville, il faut se déployer au delà et si votre cavalerie peut manœuvrer, vous avez l'avantage sur eux qui arrivent, seulement n'avanturez pas votre infanterie. quant à votre retraite, si vous êtes poussé, faites-la du côté de Mouzon en m'avertissant de quart d'heure en quart d'heure, vous ne serez certainement pas poursuivi. vous êtes trop fort en excellente cavalerie et en grenadiers pour ne pas tirer une occasion de vous acquérir de la gloire. vous avez reçu ma grande lettre, lisez-la à vos troupes, demain je marche à Mouzon et certainement 12,000 français ne se laisseront pas battre par 15,000 esclaves. je vous embrasse.

DUMOURIEZ.

(Sedan), le 31 août (1792), à 10 heures 1/2 du soir.

IV

Sedan, le 1er septembre 1792, l'an 4 de la liberté,
à 4 heures du matin.

Je n'ay d'autre ordre à vous donner, mon cher général, que de vous presser de recevoir l'armée qui se porte en entier à Mouzon et de luy tracer un camp pour la recevoir. Vous devez avoir reconnu la position comme vous en étiez chargé. J'imagine qu'il doit y en avoir une, la rivière à gauche, Beaumont en avant et Yon (Yoncq) à notre droite : c'est à peu près le moyen de faire face à l'ennemi.

Nous aurons devant nous, mais hors de notre portée, la longue forêt de Dieulet par laquelle ny l'ennemi ny nous ne serons tenté de déboucher.

Vous jugez que cette position n'est que pour donner le temps de faire marcher par notre droite la grosse artillerie et la division de M. Chazot qui les conduira sur les Chaine populeux et Grandprés pour aller masquer la trouée d'Audry (Autry) qui nous raproche de Verdun et qui couvre la Champagne et qui enfin nous met à même d'une part de nous rejoindre avec le camp de Pont-sur-Sambre qui sera le 5 à Rethel et avec les trouppes qui arrivent de Paris.

Si M. Galbaud est entré dans Verdun, j'espère que cette ville tiendra assez longtems pour que nous puissions le secourir. Nous nous verrons sur les midy et je vous dirai toute ma disposition pour cette marche. Si l'ennemi vient à nous, nous nous battrons par force, mais ce n'est

Digitized by Google

pas le moment de le chercher, il vaut mieux aller au devant de notre secours pour tâcher de couvrir la Champagne et sauver Verdun. Faites tracer votre camp comme je vous ay dit pour que la ligne campe à mesure qu'elle arrivera.

Envoyez tout de suitte 200 hommes d'infanterie et 50 dragons à Stone par le chemin de Stenay au Chaine populeux, il faut prévenir l'ennemi dans cette partie pour assurer notre marche demain. Je vous embrasse.

DUMOURIEZ.

V

Le 6 décembre 1793.

Monseigneur le Feld Maréchall,

J'ay eu l'honneur d'écrire à votre Excellence le 30 du mois dernier pour la prier de prendre à mon égard les ordres de Sa Majesté l'Empereur et de vouloir bien me les communiquer à Augsbourg sous le nom de Sezalba et sous l'enveloppe de M. G. G. Heinzelmann et Cie, j'ay joint à ma lettre des observations militaires que je crois très importantes. Tout ce que j'aprens dans ma route les confirme et m'en suggère de nouvelles qu'il serait trop long de détailler.

Quelque peu de fonds qu'il y ait à faire sur les gazettes, il en résulte cependant que le duc de Brunswick a manqué l'attaque de Bitsch, que forcés de reculer jusqu'à Pirmasens, il a été suivi avec vivacité par les Français, que des attaques successives s'en sont suivies, que le général Kalckreut, le meilleur des généraux Prussiens, est blessé à mort, que ces attaques ne sont pas terminées ; que le général Wurmser a été forcé par le mouvement rétrograde des prussiens de faire une Retraite et de reprendre sa position d'Haguenau. Je vois par son Bulletin qu'il n'a été averti du mouvement rétrograde du duc de Brunswick qu'après qu'il a été exécuté, qu'ainsi sa droite a été découverte pendant quelque temps ; ce qui montre peu d'ensemble dans les opérations. Je vois enfin que les Républiquains sont toujours en présence et je crains qu'ils ne fassent lever le blocus de Landau qu'on dit que le prince royal de Prusse n'a pas voulu recevoir sous la même capitulation que Mayence, ce qui me paraît incroyable dans une saison aussi avancée.

Mais ce que j'ay le plus remarqué, c'est qu'on sçait positivement que 22 bataillons et 6 régiments de cavalerie de l'armée de Kellermann sont venus du Dauphiné pour renforcer l'armée d'Alsace, ce qui démontre combien peu les Français sont gênés par la diversion de l'armée Piedmontaise ; cela prouve indubitablement combien il est fâcheux qu'on n'ait pas réussi à faire déclarer les Suisses ou au moins, en sauvant la neutralité dont ils se félicitent, qu'on n'ait pas tenté d'établir un point de diversion, comme je l'avais proposé, par Lyon. J'ay fait deux fois le voyage de Suisse cette année, je connais les négociations qui ont été tentées et les motifs qui les ont fait manquer, elles sont devenues plus difficiles ; il est peut-être un moyen de réussir, j'expliquerai tout si l'on veut m'entendre. Je dirais presque comme Thémistocle à Eurybiade : *Frapes mais écoutes.*

Voicy donc ce que je propose : je remets ma vie et ma liberté entre vos mains. Je demande à aller à Vienne dans le plus grand incognito, si cela convient à la Politique actuelle et à être entendu par Votre Excellence et par qui Sa Majesté l'Empereur choisira, sur les circonstances présentes. Ensuite je demande à connaître de quoi on m'accuse

Digitized by Google

et à me justifier ou à être condamné, peut-on croire que dans ma position, sans Patrie, sans azyle, avec des poignards dirigés sur moy par l'apas de cent mille écus, je puisse chercher à me faire de nouveaux ennemis? N'est-il pas plus probable que je suis calomnié? Peut-on croire que si je me sentais coupable je me livrasse moy-même?

Sans rien sçavoir de plus sur les griefs qu'on me reproche que les contes absurdes que j'ay lùs dans les gazettes, je me fais fort de prouver tout le contraire de tout ce dont on peut m'accuser. Au reste, quoiqu'il m'arrive, j'ay mis ma réputation à couvert par la publicité de mes Mémoires qui vont paraître, le reste m'intéresse peu.

Je vous le repête, Monseigneur, je suis sans Patrie car je ne rentrerai jamais dans un pays sans loix, sans religion, gouverné par la guillotine et les Jacobins qui sont mes ennemis mortels. Que doit-on suposer que je cherche? Une Patrie.

J'ay dans les sentiments de Votre Excellence la confiance la plus intime; elle m'est inspirée par sa haute réputation. Je désire luy devoir tout et rien ne sera plus aisé si l'Empereur, dont j'implore la justice, m'accorde la liberté d'aller à Vienne. Je suis presque sûr de mériter par la suite sa bienveillance.

Permettés moy de citer encore Thémistocle: Après avoir combattu glorieusement contre les Perses, il eut la noble hardiesse d'aller se réfugier à la Cour d'Artaxerxès qui eut la magnanimité de le bien recevoir et de luy procurer un azyle honorable.

Ayés la bonté, Monseigneur le Feld Maréchall, de m'honorer d'une réponse promte, de m'indiquer ce que je dois faire et d'être persuadé du profond respect avec lequel j'ai l'honneur

d'être
de Votre Excellence
le très humble et très obéissant serviteur.

Le g^al^ Dumouriez.

Telles sont les lettres que possède la bibliothèque de Sedan (1).

Chuquet dans sa remarquable *Histoire des guerres de la Révolution* en cite un grand nombre, en analyse ou en reproduit plusieurs; *La Revue historique* (année 1888, livraison de septembre et octobre, pp. 87-88), en a aussi publié une. Je ne crois pas que celles-ci soient connues.

Les trois premières sont entièrement de l'écriture de Dumouriez; il a signé seulement la quatrième, écrite par un secrétaire. Quant à la cinquième, ce n'est qu'une simple copie de l'écriture de l'époque: de plus la date inscrite en tête semble d'une écriture différente de celle du corps de la lettre.

La première a rapport aux faits de l'armée du Nord; elle est intéressante surtout par la mention qu'elle contient de la brillante conduite du brigadier Dumas (Alexandre Davy de la Pailleterie),

(1) Bibliothèque de Sedan, carton I, don de Mme Cunin-Gridaine, liasse C, lettres et autographes, chemise QQ^c^.

Digitized by Google

mort en 1806, général de division. C'était le père d'Alexandre Dumas, le grand romancier, et l'aïeul de notre célèbre auteur dramatique.

Les trois lettres suivantes n'ont pas plus que la première un grand intérêt historique, néanmoins elles sont curieuses en ce qu'elles se rapportent à des événements qui se sont passés dans notre pays, événements qui étaient les débuts de la campagne de l'Argonne.

Quant à la dernière, dont il est regrettable de n'avoir qu'une copie, elle est accablante pour la mémoire de Dumouriez : preuve évidente de sa trahison que quelques auteurs ont cherché à excuser ou à pallier, elle imprime à son nom une tache ineffaçable.

Dr J. Jailliot.

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

VIII

Godefroy-Maurice de La Tour (1641 † 1721), souverain duc de Bouillon, duc d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Auvergne et d'Evreux, vicomte de Turenne et de Lanquais, vidame de Tulle, baron de Limeuil et de Montgacon, pair et grand chambellan de France, gouverneur de la Haute et Basse Auvergne, épouse (1), par contrat passé au Louvre le 19 avril 1662 en présence du roi et des reines, *Marie-Anne Mancini* (1646 † 1714),

(1) Voici comment la *Muze historique de Loret* (lettre quinzième du samedi 22 avril 1662), édit. Livet, t. III, p. 492, rend compte de cette cérémonie :

Cet illustre et sage seigneur,
Si plein de mérite et d'honneur,
Que le duc de Bouillon l'on nomme,
Qui croit au Saint-Père de Rome,
Issu du lignage d'Adam
Et des souverains de Sedan,
De plus, grand chambellan de France,
Par une solide alliance,
De l'aveu de toute la Cour,
Epousa, dit-on, l'autre jour,
Cette fille jeune et jolie,
Dont l'origine est d'Italie,
Fille de singulier renom
Dont Marie-Anne est le beau nom,
Ayant cent agrémens en elle
Et tellement spirituelle
Qu'icelle, à l'âge de six ans,
Charmoit Roy, Reine et courtisans.
Le contrat de ce mariage,
Qui deux cœurs généreux engage,
Fut mardi signé tour à tour
Des grands et grandes de la Cour.
La cérémonie en fut faite
Par personne noble et discrète,

Digitized by Google

fille de défunt Laurent Mancini, gentilhomme romain, et de Hiéronyme Mazarini, sœur du cardinal Mazarin.

Dans les provisions du *gouvernement d'Auvergne*, données le 24 avril 1662, Louis XIV rappelle que, peu avant son décès, le cardinal Mazarin lui avait fait instance de conserver dans sa maison la charge de gouverneur de la Haute et Basse Auvergne et qu'il en avait reçu la survivance, pour en disposer ainsi que bon lui semblerait. Aussi est-ce en faveur de son mariage avec la nièce du cardinal que le roi donne cette charge, restée jusqu'alors vacante, au jeune duc de Bouillon. C'est aussi d'ailleurs en souvenir des recommandables services rendus à l'Etat par son père, Frédéric-Maurice de La Tour, par son oncle, le sieur de Turenne et par ses ancêtres en plusieurs occasions importantes. Louis XIV a considéré enfin la fidélité et l'affection du duc de Bouillon à son service ; le jeune prince en a donné des preuves en diverses rencontres, notamment à la bataille de Dunkerque, où il s'est signalé par son courage et sa valeur. (Cf. Baluze, *Hist. généal.*, t. II, p. 835).

Depuis l'année 1658, le duc de Bouillon exerçait la charge de *grand chambellan*, qui pendant plus d'un siècle avait appartenu à la maison de Guise, et qu'il avait acheté huit cent mille livres. (Cf. Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, chap. XXV, p. 399 de l'édit. Rébelliau et Marion). Voici, d'après *l'Etat de la France de 1708*, t. I, p. 139-145, en quoi consistaient les fonctions de cette charge. Le grand chambellan est le premier entre les grands et principaux officiers de la chambre ; aussi a-t-il toujours le premier service, de préférence aux autres. Quand le roi s'habille, il lui donne la chemise et il ne cède cet honneur qu'aux fils de France, aux princes du sang et aux fils légitimés de France. Lorsque le roi mange dans sa chambre, c'est à lui qu'il appartient de lui donner la première serviette mouillée, en l'absence des princes du sang ou légitimés, et de servir Sa Majesté pendant tout le dîner ou souper. Dans toutes les cérémonies, bals et autres assemblées (nous dirions maintenant les réceptions), et pareillement au sermon, un garçon de la chambre place toujours pour lui un pliant de la chambre du roi derrière le fauteuil du roi, entre le premier gentilhomme de la chambre et le grand-maître de la garde-robe. Quand le roi tient son lit de justice ou les Etats, il est aussi assis à ses pieds sur un carreau de velours violet, couvert de fleurs de lis d'or. Il assiste aux audiences des ambassadeurs. Le jour du sacre, après qu'il a reçu les bottines royales de

L'*Episcopus* de Mirepoix (*),
Qui fut jésuite autrefois ;
Et la sœur, partout tant prisée,
De cette agréable épousée,
Savoir Madame de Soissons,
Considérable en cent façons
Et tout à fait princesse honnête,
Fit le festin d'icelle fête,
Abondamment, splendidement,
Dedans son propre appartement,
Où leurs Majestés se trouvèrent,
Qui de bons morceaux mangèrent,
Quelqu'un l'avis m'ayant donné
Que tout y fut bien ordonné.
Je souhaite à cet hyménée
Heureuse et belle destinée :
Je suis — je l'avoue entre nous —
Assez peu connu de l'époux ;
Mais de sa compagne susdite,
Nonobstant mon peu de mérite,
J'ai souvent eu maint doux regard,
Maint bon jour et maint Dieu vous gard ;
Car elle a toujours fait estime,
Non pas de moi, mais de ma rime.

(*) Louis-Hercule de Lévis-Ventadour, qui fut évêque de Mirepoix du mois de mai 1655 au mois de janvier 1679.

Digitized by Google

l'abbé de Saint-Denis, il les chausse au roi. Il lui vêt la dalmatique de bleu azuré et le manteau royal. Comme le grand chambellan a l'honneur d'approcher de plus près de la personne sacrée des rois durant leur vie, aussi, quand la nature a exigé d'eux son tribut, il ensevelit le corps, accompagné des premiers gentilshommes de la chambre. Il a 3,600 livres de gages et 20,000 livres de pension. Ayant tout l'honorifique du service, lit-on dans les *Mémoires de Luynes*, t. I, p. 168, il ne peut commander dans la chambre, sinon pour donner l'ordre chaque soir.

Le duc Godefroy-Maurice servit au siège de Dunkerque et à la bataille des Dunes, à la tête du régiment de Turenne. Il prit part, comme volontaire, le 1er août 1664, à la bataille de Saint-Gothard, où le grand vizir, Achmet Kiuperli, fut défait grâce au concours des Français et, quand le sieur de Chassepol (pseudonyme de l'auvergnat Georges Guillet de Saint-Georges) fit paraître son *Histoire des Grands Vizirs,* il la lui dédia en ces termes : « C'est proprement la vie d'un héros que vous avez vu vous-même, le sabre à la main, et aux conquêtes duquel vous avez aidé à donner des bornes, dans cette fameuse victoire que nos braves Français remportèrent sur le grand vizir auprès de la rivière de Raab. » En 1667, le duc de Bouillon se trouve à la prise de Tournai, de Douai et de Lille. En 1668, il accompagne Louis XIV à la conquête de la Franche-Comté, en 1672 à celle de la Hollande et au siège de Maastricht (dont son père avait été gouverneur pour le compte des Etats-Généraux), de Besançon, Dole, Limbourg, Valenciennes, Cambrai et Gand. Mais il n'a pas seulement combattu les ennemis de la France ; il a aussi cherché à se rendre utile à l'humanité ; c'est un précurseur de Vicat (1).

Godefroy-Maurice semble avoir été ce qu'on appelle un brave homme, d'humeur commode, et ne brillant guère parmi les gens d'esprit. Il délaissait

(1) Voici en effet un arrêt du Parlement de Paris qui reconnaît à Godefroy-Maurice de La Tour la concession, accordée par le roi, du monopole de la vente d'un merveilleux sachet inventé pour préserver les gens de la vermine et pour en guérir ceux qui en étaient victimes.

« Vu par la Cour les lettres patentes du roi, données à Fontainebleau le 17 septembre dernier, signées et scellées, par lesquelles et pour les causes y contenues ledit seigneur auroit accordé à Messire Godefroy-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon, duc d'Albret, le privilège de garantir de la vermine toute sorte de personne par le moyen d'un petit sachet, duquel on a fait épreuve considérable sur 1,500 pauvres de l'hôpital général de la ville de Paris sans altérer leur santé, ainsi qu'il appert par le certificat des directeurs commissaires de la maison de la Salpêtrière dudit hôpital général du 30 août dernier, pour en jouir par ledit impétrant, ses successeurs, ses ayants-cause à perpétuité, à l'exclusion de tous autres ; avec défense à toutes personnes, fors celles qui auroient droit de lui, de les faire, ni les contrefaire, sous prétexte d'augmentation ou autre changement, ni d'en débiter sans la permission dudit impétrant, à peine de 3,000 livres d'amende applicables, moitié aux hôpitaux généraux des lieux où la contravention se seroit faite et l'autre audit impétrant, et de confiscation des marchandises servans à la fabrication desdits cachets ;

« Vu aussi ledit certificat des directeurs de l'hôpital général dudit 30 août dernier, et le traité et acte de société fait entre ledit impétrant et Messire Laurent de la Roche-Bernard, chevalier, seigneur de Parault, Rouville en partie et autres lieux, du 2 octobre suivant ; vu la requête dudit impétrant pour l'enregistrement dudit acte ; conclu le procureur général ; ouï le rapport de Me Charles Hervi, conseiller, la Cour accorde l'enregistrement, etc.

« Note. Les bureaux pour la vente desdits sachets qui sont de la grandeur d'une pièce de 15 sols, qui ont la vertu de garantir toutes sortes de personne de la vermine et d'en nettoyer celles qui en sont incommodées, sont : rue Sainte-Marguerite ; au faubourg Saint-Germain, chez Pâtissier, près le petit marché ; rue Saint-Antoine, au coin de la rue Royale ; rue Saint-Martin, près Saint-Martin-des-Champs, au Soleil d'Or ; à raison de 6 sols pièce.

« Il faut que chaque personne en porte un, attaché au col ou ailleurs, touchant la chair ; sa vertu dure un an. Il est marqué de deux chiffres pour éviter qu'on ne les contrefasse pour tromper le public. » (Cf. *Revue de Champagne et de Brie,* mai 1886, p. 397).

Digitized by Google

volontiers Marie-Anne Mancini et sa Cour, pour remplir ses devoirs de grand chambellan ou pour aller courre le cerf ou le loup, soit à Château-Thierry, soit à Navarre. « C'étoit, dit Saint-Simon (*Addition au Journal de Dangeau,* t. xv, p. 169), c'étoit un très bon homme, de peu d'esprit, de peu de sens, ruiné, volé, gouverné, dominé par tous les siens à merveille, aimé du gros, parce qu'on aime en gros ces sortes de bénins caractères, mais prince tant qu'il pouvoit et avec grand embarras. Ce même caractère, une assiduité et une basse flatterie, qui tenoit beaucoup de la servitude, le fit aimer par le roi ; et cette amitié le sauva toute sa vie, et sa maison, et leur rang de tous les divers fracas du cardinal de Bouillon. Il survécut longtemps le roi et passa quatre-vingts ans avec une santé fort foible et une mine plus qu'au-dessous de sa naissance et de sa fortune. »

A partir de l'année 1686, il habitait volontiers un superbe château, qu'il avait fait bâtir près d'Evreux par le neveu du grand Mansart, à cent pas de l'ancien *château* dit *de Navarre,* parce qu'il avait été construit par Jeanne de France, héritière du royaume de Navarre. Voici la description qu'en a donnée le polygraphe Bruzen de La Martinière dans son *Grand Dictionnaire géographique et critique,* 1736, t. vi, 1re partie, p. 58, 1re col. : « Ce château est d'une structure magnifique. Il consiste en un gros corps de bâtiment à quatre faces de même dessein, de même hauteur et de même symétrie. Le bas de ce bâtiment, où sont les offices, est couvert par un talus en forme de boulevard gazonné, élevé de huit à neuf pieds au-dessus du niveau du jardin. On monte de ce jardin au premier étage du château par de grands degrés qui conduisent par un vestibule à un salon d'une grande magnificence, pavé de marbre et orné de quantité de bustes de différens marbres. Un grand dôme ou coupole couvre ce salon qui est accompagné de quatre vestibules qui séparent quatre grands appartemens ; et ce dôme est enrichi de trophées d'armes en relief sur la pierre avec les écussons de la maison de Bouillon et autres ornemens d'une grande beauté. Le salon est éclairé par les grands vitrages des vestibules et par les grandes fenêtres, pratiquées au-dessous de la calotte du dôme qui est fort élevée. Le second étage contient autour du dôme vingt chambres meublées pour y loger des personnes de distinction. Les quatre faces de ce superbe château ont des vues différentes et variées : une sur Evreux dont les églises avec leurs tours et leurs clochers forment un bel aspect ; une sur la prairie qui conduit au bois qu'on a ouvert pour étendre la vue ; les deux autres sur de grandes pièces d'eau ; et toutes les quatres vues donnent sur des jardins très bien ordonnés (par Le Nôtre) et sur des canaux artificiels formés par les eaux de la petite rivière de Conches. On arrive à ce château par quantité d'avenues d'arbres. » Les curieux trouveront une description, un peu plus longue, du château de Navarre dans la *Géographie de la France,* de Dumoulin, 1754, t. ii, p. 97 ; elle a été reproduite par le président d'Avannes dans ses *Esquisses sur Navarre,* 1839, p. 346.

La construction de ce superbe château occasionna de grandes dépenses et, afin d'y faire face, Godefroy-Maurice se mit à emprunter. Mais son fils, le duc d'Albret, devenu l'aîné par la mort du prince de Turenne, résolut de ruiner son crédit, de peur que la fortune des Bouillon ne fût trop endommagée par la suite. Ayant fait le voyage de Turenne pour en rapporter le présent

Digitized by Google

dû aux fils aînés du seigneur la première fois qu'ils y allaient, il avait trouvé dans les archives du vieux château le testament du maréchal de Bouillon, son bisaïeul, fait à Sedan le 17 mai 1613 (imprimé dans Baluze, *Histoire généalogique*, t. II, p. 799) et qui réglait à jamais la transmission de tous les biens de famille d'aîné en aîné, sans qu'aucune partie en pût être distraite par aliénation ou par legs. Sans doute ce règlement était contraire à l'Ordonnance de Blois, portée en 1561, et qui avait réduit les substitutions à trois degrés au plus. Mais, poussé par son beau-père, le duc d'Albret n'en porta pas moins le testament au lieutenant-civil et il fit présenter au duc de Bouillon, en son château de Navarre, un exploit par un huissier à la chaîne (juillet 1698). Le procès s'engagea aussitôt. Le duc de Bouillon eut pour lui l'opinion publique et, ce qui valait encore mieux, Louis XIV, qui prit nettement son parti. Il finit donc par gagner sa cause, en 1707 ; mais par les procédures et par l'éclat qui fut fait, le duc d'Albret avait écarté les prêteurs et c'était tout ce qu'il voulait. Les nombreux factums et mémoires qui furent publiés en cette circonstance, se trouvent à la *Bibl. nat.*, *mss Clairambault*, 1115. On trouve également sur cette affaire des renseignements copieux dans les *Mémoires de Saint-Simon*, et surtout dans le *Journal de Dangeau*, t. VI, p. 379, 386 ; t. VII, p. 62, 105, 121, 409, 449 ; t. XI, p. 74, 276, 309, 346, 360.

L'orgueil héréditaire des Bouillon engagea Godefroy-Maurice dans un grand procès avec la maison de Noailles, dont les principales terres étaient situées dans la vicomté de Turenne. « Le procès, dit Saint-Simon en l'année 1697, resta pendant nombre d'années, et reprenoit par élans, avec une aigreur extrême et jusqu'aux injures. » Il venait de ce que le duc de Bouillon avait dit que le grand-père du duc de Noailles avait servi de maître d'hôtel dans sa maison. On peut consulter sur ce point la lettre de Mme de Grignan à son mari, du 22 décembre 1677, celle de Mme de Sévigné au comte de Guitaut, du 23 décembre, et la *correspondance de Bussy-Rabutin*, t. IV, p. 13. « Cette affaire pourra bien durer jusqu'à la vallée de Josaphat, » c'est-à-dire jusqu'au jugement dernier, disait alors Mme de Sévigné. Les deux maisons de Bouillon et de Noailles « se crachèrent de part et d'autre toutes les ordures dont elles purent s'aviser. » (Cf. les *Annales de la Cour*, t. II, p. 300). Aux Bouillons qui ravalaient leur famille, les Noailles répondaient en rappelant l'hérésie et les révoltes des Bouillons. Enfin les Noailles l'emportèrent, grâce à leur crédit auprès du roi et ils forcèrent les Bouillons à signer une transaction en 1698. Le duc de Bouillon prit sa revanche en 1707 : il brûla le maréchal de Noailles en effigie de paille et de carton, à califourchon sur le petit château d'Ayen (1).

(1) La maison de Bouillon aurait eu raison, si l'on en croit le très curieux *Mémoire pour le Parlement contre les ducs et pairs, présenté à Monseigneur le duc d'Orléans régent* (réimpr. à la suite du *Journal de Barbier*, édit. de 1885, t. VIII, p. 386-396) : « Les Noailles viennent d'un domestique de Pierre-Roger, comte de Beaufort, vicomte de Turenne, qui les anoblit et érigea en fief un petit coin de la terre de Noailles, dont il étoit sorti. Les Montmorin en ont le titre, qu'ils n'ont jamais voulu donner au duc de Bouillon durant leur querelle. (François II) de Noailles, évêque d'Acqs (Dax), acquit des Lignerat une portion de la terre de Noailles en 1556, et en 1559 il acheta l'autre et le château. La famille de Montmorin conserve encore une tapisserie où un Noailles présente les plats sur la table. La tige de cette famille si arrogante est bien basse ! » Ajoutons toutefois que le mot domestique

Digitized by Google

Rappelons enfin que Godefroy-Maurice fut *réellement* duc de Bouillon. Le duché lui fut rendu par Louis XIV, après la prise du château par le maréchal de Créquy. Il en fit prendre possession le 15 juin 1678. (Cf. nos *Sièges fameux de Bouillon,* 1892, p. 34-43).

Saint-Simon nous a laissé un portrait curieux de la *duchesse de Bouillon*, dans une *Addition au Journal de Dangeau*, t. XV, p. 168 : « Quoique la moins déraisonnable et la plus heureuse de toutes les Mancini, sa vie avoit été d'autant plus libre qu'elle étoit échue au meilleur et au plus commode de tous les maris. Avec le plus aimable visage, elle avoit beaucoup d'esprit et fort orné de toutes sortes de lectures, un esprit mâle, hardi, entreprenant, dominant et qui avoit dominé toute sa vie, beaucoup de hauteur en tout genre ; et quoique répudiée du commerce de toutes les femmes qui ne vouloient pas se perdre tout à fait de réputation, elle avoit su se former une Cour des autres et de tout ce qu'il y avoit de plus distingué en hommes par l'esprit ou par l'éclat extérieur ; grand jeu et toutes sortes de jeux, surtout la bassette ; grande table soir et matin ; une grande dépense toute à part de celle de son mari, en revenus uniquement pour elle et en officiers qui n'étoient qu'à elle. Elle sortoit le moins qu'elle pouvoit de chez elle par grandeur, et elle y tenoit un tribunal où tout le monde comptoit. Elle avoit été plusieurs fois exilée, tant sur son compte à elle que sur celui de son mari, dont toute la famille et lui-même étoient en respect devant elle, et pour pas un desquels elle ne se contraignoit en rien. On pouvoit dire avec raison que c'étoit la *reine de Paris* et des lieux où elle fut exilée... Ménagée et crainte de tout le monde, avec un art de plaire et une politesse avec dignité conduite par un grand savoir-vivre, et qui ne manquoit point à ce qu'elle devoit pour qu'on ne lui manquât pas à elle-même, mais avec un reste du temps passé, rehaussé de princerie, qui sabroit souvent ce qui n'étoit pas titré... M. de Bouillon, toujours à la Cour, ne la voyoit guère ; elle n'y alloit qu'aux occasions ou, s'il n'y en avoit point, une fois ou deux dans l'année. C'étoit une nouvelle : on l'entendoit parler de deux pièces en arrivant chez le roi ; elle étoit à son souper et, si le roi, qui la craignoit et ne l'aimoit point, ne lui disoit rien à ce cercle d'un moment, debout, qu'il tenoit au sortir de table en passant dans son cabinet, elle l'attaquoit de conversation. Le courtisan faisoit partout foule autour d'elle ; c'étoit la même chose le lendemain à la toilette, couchoit et mangeoit dans l'appartement de M. de Bouillon, voyoit Madame, puis s'en retournoit. Monsieur l'aimoit fort et l'alloit voir souvent à Paris et elle au Palais-Royal, et beaucoup plus à Saint-Cloud, où elle alloit presque toujours avec lui... Elle n'avoit d'égards pour M. de Bouillon qu'une épiderme de bienséance et ne se contraignoit point de montrer tout le mépris qu'elle avoit pour lui. Il en avoit toujours été amoureux, et cet amour, de concert avec son peu d'esprit et sa bonhomie lui avoient fermé les yeux à tout ce qu'elle ne s'étoit jamais embarrassé de cacher, ni à lui, ni à personne. Un coup de sang lui fit enfin justice, et sans avoir été malade ; en arrivant de Paris dîner avec lui à

n'avait pas alors le sens étroit qu'il a de nos jours ; il désignait une personne attachée à une grande maison, soit comme écuyer, comme dame d'honneur, etc.

Digitized by Google

Clichy, où il étoit venu prendre du lait de Versailles pendant quelques jours, elle tomba morte précisément à ses pieds, » le 20 juin 1714 (1). Il est vrai qu'elle faisait fréquemment des excès de table. (Cf. sur ce point un passage de la lettre écrite, à l'occasion de sa mort subite, par la princesse des Ursins au maréchal de Tessé, le 14 juillet 1714, dans A. Jal, *Dictionnaire critique*, p. 831).

Il y a deux siècles de Louis XIV, suivant la remarque si juste et si pénétrante de Sainte-Beuve dans son article sur l'abbé de Chaulieu (Cf. ses *Causeries du Lundi*, t. I, p. 460) : l'un noble, majestueux, officiellement compassé, représenté par le roi en personne, par ses orateurs et ses poètes en titre ; l'autre plus naturel, trop naturel même, qui coule dessous, pour ainsi dire, comme un fleuve coulerait sous un large pont, et qui va de l'une à l'autre régence, de celle d'Anne d'Autriche à celle de Philippe d'Orléans. Les duchesses de Mazarin et de Bouillon et tout leur monde, les mécontents et les moqueurs de tout bord, furent pour beaucoup dans cette transmission d'esprit d'une régence à l'autre, de l'esprit libre et hardi des épicuriens qui fait à de certains moments de la société de cette époque comme une élégante bacchanale.

La duchesse de Bouillon tient sa Cour dans l'hôtel qui fut bâti par François Mansart pour le trésorier de l'Epargne, Macé Bertrand de La Bazinière, et dont elle a dû faire l'acquisition vers 1676. C'est aujourd'hui le n° 17 du quai Malaquais ; il était alors regardé comme l'un des plus magnifiques de Paris. L'*hôtel de Bouillon*, dit Amédée Renée, l'historiographe des *Nièces de Mazarin*, 1856, p. 459, s'élevait entre cour et jardin avec deux ailes en retour sur le quai, terminées par des pavillons percés de deux arcades séparées par des pilastres doriques et ornées de balustrades à hauteur d'appui. La porte d'entrée, cintrée, s'ouvrait au milieu d'un mur orné de refends en bossages qui supportait une terrasse reliant ces deux pavillons. Le jardin avait été décoré par Le Nôtre de parterres en broderie et de bassins à jets d'eau. Les appartements étaient grands et richement ornés ; on remarquait surtout un cabinet, du côté du jardin, peint par Charles Lebrun, où l'on voyait Apollon sur le Parnasse, entouré des arts et des sciences. L'appartement de la duchesse était du côté de la rivière, fort orné de peintures et de dorures avec quelques tableaux de prix ; son cabinet était garni de bijoux précieux, de porcelaines, de vases de cristal

(1) Voici une anecdote qui jette un jour curieux sur l'éducation que Mazarin donnait à sa petite nièce et que Amédée Renée raconte d'après les *Mémoires d'Hortense Mancini* (publiés à la suite des *Œuvres de M. l'abbé de Saint-Réal*, 1732, t. II, p. 505-587) : La Cour se trouvait à La Ferté. Le cardinal, une après-dînée, se mit à plaisanter sa nièce sur ses galants ; il alla jusqu'à lui dire qu'elle était grosse. Marie-Anne se fâcha tout rouge ; et l'oncle de s'en amuser, si bien qu'il continua la plaisanterie. On rétrécit les robes de l'enfant pour lui faire croire que sa taille s'arrondissait ; ses colères divertissaient la Cour. Il n'était question que de son prochain accouchement et Marie-Anne, un beau matin, trouva dans ses draps un enfant qui venait de naître. Il lui fallut bien convenir alors de sa maternité ; elle jeta des cris de désespoir et fit longtemps chorus avec son nouveau-né ; elle assurait fort qu'elle ne s'était aperçue de rien. La reine alla faire sa visite de cérémonie à l'accouchée et voulut être marraine. Toute la Cour, en grande pompe, vint la voir et défiler devant son lit, selon l'étiquette. Ce fut un divertissement public, dit sa sœur Hortense, qui avait alors neuf ans (elle était née en 1646) et qui était au courant de la chose. On pressa fort Marie-Anne de déclarer le père de l'enfant, et elle répondit que ce ne pouvait être que le roi ou le comte de Guiche ; car elle ne voyait que ces deux hommes-là qui l'eussent embrassée.

Digitized by Google

de roche, etc. (Cf. G. Brice, *Description de Paris*, 1717, t. III, p. 271). La duchesse de Bouillon tenait de son oncle un goût prononcé pour les curiosités et objets d'art; aussi son nom se trouve-t-il parmi ceux des *Fameux curieux et dames curieuses des ouvrages magnifiques*, publiés par le *Livre commode contenant les adresses pour la ville de Paris*, de 1692, p. 64. Cet hôtel (1) resta longtemps la propriété de la famille de Bouillon; mais il fut modifié à différentes reprises, et enfin complètement reconstruit. (Cf. Girault de Saint-Fargeau, *les quarante-huit quartiers de Paris*, p. 433).

Avant d'acheter l'hôtel du quai Malaquais, la duchesse de Bouillon habitait, pendant les nombreuses absences de son époux, le château de Château-Thierry. C'est là que La Fontaine lui fut présenté et l'on sait qu'il devint bientôt l'un des familiers de la maison de Bouillon. La duchesse a toutefois été dupe de la bonhomie du poète, quand elle disait que « les fables poussaient sur ce *fablier*, sans méditation de sa part, comme les pommes sur le pommier. » On sait que La Fontaine entreprit ses *Contes* (en 1664) pour lui plaire; il est vrai qu'il les continua de tout temps pour se complaire à lui-même, suivant l'expression malicieuse de Sainte-Beuve (*Causeries du Lundi*, t. VII, p. 524). Il lui dédia son poème de *Psyché*, qui parut en 1669, et, en 1682, le poème du *Quinquina* qu'elle lui avait ordonné de composer. (Cf. Walckenaer, *Mémoires sur La Fontaine*, t. II, p. 18 et suiv.). *La raison*, dit le poète,

La raison me disait que mes mains étaient lasses;
Mais un ordre est venu, plus puissant et plus fort
Que la raison. Cet ordre, accompagné de grâces,
Ne laissant rien de libre au cœur, ni dans l'esprit,
M'a fait passer le but que je m'étais prescrit.
Vous vous reconnaissez à ces traits, Uranie?
C'est pour vous obéir, et non point par mon choix,
Qu'à des sujets profonds s'occupe mon génie,
Disciple de Lucrèce une seconde fois.

Ce poème, qui est une œuvre poétique assez faible, contribua beaucoup à donner au quinquina un grand crédit; on peut consulter sur ce point deux articles des *Nouvelles de la République des Lettres*, de Bayle, le 11e art. du mois de février, et le 8e du mois d'avril 1685. Mais là ne s'est pas bornée l'influence de la grande dame sur le poète. Ouvrez en effet les œuvres complètes de La Fontaine; que de lettres sont adressées à Marie-Anne

(1) Voici la description des peintures que renfermait au XVIIIe siècle l'hôtel de Bouillon, d'après le *Voyage pittoresque de Paris* par M. D. (A.-N. Dezallier d'Argenville), 5e édit., 1770, p. 400: On y voit deux des plus beaux tableaux de *Claude Le Lorrain*. Ce sont deux paysages ornés de figures de sa main qui lui font honneur. L'un est un port de mer avec un portique d'architecture et un clair de lune qui occasionne un beau reflet; l'autre offre un site agréable, embelli d'animaux et de figures dont les danses inspirent la gaieté. — Un tableau d'animaux, par *Nicasius* (Bernaert, d'Anvers). — Un berger avec des moutons, de *Téniers*. — Le portrait du cardinal de Bouillon, doyen du Sacré-Collège, tenant le marteau qui sert à ouvrir la Porte-Sainte dans le temps du jubilé: il est assis et les ducs d'Albret et de Bouillon, comme deux génies, l'accompagnent. *Rigaud* (Hyacinthe, de Perpignan, le Van Dyck français) a peint ce beau morceau. — Quatre grands tableaux de *Synders*, dont les figures sont de Rubens et de Jordaens. — Un des plafonds de cet hôtel, avant sa reconstruction, était orné de dix-huit tableaux de *Le Sueur*, dont quatorze représentent l'histoire de Médée et de Jason. Ils sont de la première manière de ce peintre et ont été enlevés par *Riario* de dessus le plâtre et remis sur toile avec beaucoup d'intelligence.

Digitized by Google

Mancini, lettres pleines d'élégance et de vivacité gracieuse et qui semblent dénoter une véritable affection. Le poète fait comme une revue enthousiaste de ses beautés : il vante sa taille, ses belles mains, ses petits pieds qu'elle aimait à laisser voir, son teint superbe et sa magnifique chevelure. Pour lui, dit-il (Cf. la *Lettre à Madame la duchesse de Bouillon*, édit. Walckenaer, t. VI, p. 491), en des vers qui sont vraiment le chef-d'œuvre de la galanterie respectueuse,

La mère des Amours et la reine des Grâces,
C'est Bouillon, et Vénus lui cède ses emplois.

Ailleurs, il chante les grâces

D'une aimable et vive princesse
A pied blanc et mignon, à brune et longue tresse ;
Nez troussé, c'est un charme encor, selon mon sens ;
C'en est même un des plus puissants.

Cependant le duc et la duchesse de Bouillon sont enveloppés, en 1685, dans la disgrâce de leur fils, le prince de Turenne, et du cardinal de Bouillon, que la médisance ou la calomnie accusait de vivre dans une trop grande intimité avec sa belle-sœur. Au mois de juillet 1687, la duchesse se décide à passer en Angleterre pour voir sa sœur Hortense, qu'elle n'avait pas vue depuis quinze ans. Dans une longue lettre, où il entremêle les vers avec la prose, et datée de Paris, au mois de novembre 1687 (édit. Walckenaer, t. VI, p. 526 et suiv.), La Fontaine se plaint à la duchesse de ce que les Anglais la retiennent trop longtemps. « Je suis d'avis qu'ils vous rendent à la France avant la fin de l'automne, et qu'en échange nous leur donnions deux ou trois îles de l'Océan. S'il ne s'agissait que de ma satisfaction, je leur céderais tout l'Océan même.

Vous excellez en mille choses,
Vous portez en tous lieux la joie et les plaisirs ;
Allez en des climats inconnus aux Zéphyrs,
Les champs se vêtiront de roses.

Mais il faut nous borner. Surprise en Angleterre par la Révolution de 1688, elle fut rapatriée en mars 1689 sur un yacht que le prince d'Orange avait mis à sa disposition. On peut consulter sur ce retour le *Journal de Dangeau*, t. II, p. 167, 307, 331 et 358. Elle se rend ensuite à Rome, où son frère, le duc de Nevers et son beau-frère, le cardinal de Bouillon, lui ménagent une hospitalité aussi fastueuse et aussi élégante que celle qu'elle avait trouvée en Angleterre. Le marquis de Coulanges donne beaucoup de renseignements sur son séjour. (Cf. les *Mémoires de Coulanges*, p. 210 et suiv.). Mais l'exil a pris fin et la famille Bouillon reçoit l'autorisation de rentrer à la Cour, au mois d'août 1690. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 204 et 585).

Si la duchesse de Bouillon a encouragé La Fontaine (1), il faut dire aussi

(1) Les rapports de la duchesse de Bouillon avec un autre poète, l'abbé de Chaulieu, l'intendant des Vendôme, auraient pu facilement fournir l'objet d'un long paragraphe. Les poésies du poète normand sont en grande partie adressées à celle qu'il nomme continuellement *la divine Bouillon*. Il fut en effet son adorateur fervent et... infortuné, si l'on en juge par sa correspondance, car sa prose est aussi enthousiaste que ses vers. En voici un passage qui nous montre le goût violent de Marie-Anne Mancini pour les bêtes : « Vous avez laissé mourir

Digitized by Google

qu'elle s'est compromise devant la postérité par la protection dont elle honora Pradon contre Racine. Quand la *Phèdre* de Racine fut représentée, elle loua la salle pour six représentations et fit tomber la pièce. Elle collabora sans doute aussi au fameux sonnet où l'on chantait la défaite du poète de la jeune Cour. (Cf. Deltour, *Les ennemis de Racine au XVIIe siècle,* chap. VI).

Enfin, elle s'est compromise aux yeux de ses contemporains par ses relations avec La Voisin. Elle aurait eu le beau rôle dans cette affaire, si l'on en croit Mme de Sévigné. (Cf. l'édit. Mommerqué, t. VI, p. 230, lettres du 26 janvier et du 2 février 1680). Elle avait demandé à La Voisin, raconte la spirituelle marquise, « un peu de poison pour faire mourir un vieux mari qu'elle avoit qui la faisoit mourir d'ennui et une invention pour épouser un jeune homme qui la menoit sans que personne le sût ; » et le reste. Le jeune homme en question était le grand prieur de Vendôme, né en 1655 de sa sœur aînée, Laure Mancini, et dont les mœurs libertines sont assez connues. En réalité elle a joué un rôle fort modeste devant la Chambre de l'Arsenal, qui connaissait du procès. (Cf. en effet son interrogatoire dans les *Archives de la Bastille,* p.p. Fr. Ravaisson, t. VI).

Marie-Anne Mancini exagérait encore l'orgueil des Bouillons. « Monsieur, rapporte le duc de Luynes dans ses *Mémoires*, t. X, p. 404, lui avoit proposé Mlle de Clérembaut pour son fils ; mais la duchesse n'a point voulu d'une fille de domestique. » Le père en effet avait été maître d'hôtel, puis premier écuyer d'Henriette d'Angleterre. Or la fille de domestique épousa en 1696 le duc de Luxembourg qui était moins fier ; elle lui apporta une dot de 700,000 livres avec 100,000 livres de pierreries.

Pour en finir avec l'orgueil des Bouillons, rappelons leur affaire avec la duchesse douairière de Hanovre. Cette princesse, sœur cadette de la princesse de Condé et cousine-germaine de la dauphine, était veuve de Jean-Frédéric de Brunswick-Zell, duc de Hanovre ; elle vivait à Paris avec ses deux filles, mais sans fréquenter la Cour. Elle avait toujours un grand train chaque fois qu'elle sortait. Le 5 janvier 1692, elle rencontra dans la rue la voiture de Madame de Bouillon, que ses gens firent ranger avec une grande hauteur. Comme elle ne s'excusa point de cette impolitesse, le duc de Bouillon et ses deux frères résolurent de la mortifier. Ayant appris qu'elle devait assister à la Comédie, ils s'y rendirent avec une nombreuse livrée. A la suite d'une querelle d'allemand, les gens de la duchesse de Hanovre sont battus à outrance, les harnais de ses chevaux coupés et son carrosse maltraité. L'allemande se plaignit à Louis XIV qui ne voulut point se mêler de l'affaire et elle se retira peu après en Allemagne. (Cf. sur ce conflit le *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 4 ; les *Mémoires de Saint-Simon*,

le miracle des rieuses ; la charmante Dorine — une guenon de Siam — est morte, et morte par le plus sinistre accident du monde, et cela par la main d'un cruel assassin. Je n'aurais jamais cru qu'elle eut été gibier de garde-chasse... »

Et ailleurs :

.....« Ah ! *divine princesse,*
Si vous sentiez pour moi quelque heureuse faiblesse !

Je vous avouerai de bonne foi que je ne m'en étais encore aperçu, et il faut que vous avez pris un grand soin à me le cacher. Il m'est arrivé pourtant mille disgrâces devant vous ; vos chiens m'ont mangé la main, la guenon m'a mordu, Messieurs de Vendôme m'ont brûlé une perruque et déchiré mon manteau, sans que vous ayez donné la moindre marque que cela vous touchât un peu au cœur. » (*Lettres de Chaulieu,* édit. 1733, in-8°, t. I, p. 468 et 486).

Digitized by Google

t. I, p. 110; la *Corresp. générale de Madame de Maintenon,* t. III, p. 321; les *Mémoires du duc de Luynes,* t. II, p. 176).

La duchesse de Bouillon donna à son mari dix enfants, cinq fils et cinq filles.

(Sera continué). Stéphen LEROY.

EXCURSION ÉPIGRAPHIQUE

DE MÉZIÈRES A SIGNY-L'ABBAYE

I. Mézières

L'épigraphie de l'église de Mézières est aujourd'hui connue grâce au recueil de M. H. Jadart (*Les Inscriptions de l'Eglise de Mézières,* Caen, 1892, extrait du *Bulletin Monumental,* t. LVIIe; tirage à part de 36 pages); cependant nous avons pu retrouver, sur les indications de notre ami, M. P. Hanrion, la plus ancienne inscription du monument, encore inédite.

EN LANE 1499 A ESTE POSE
LA PRVMIER PIER DE CeSTe
eGLISE LE IOVRS S^{t} MA.....
AVX RETOVR DE LA PROSECIONE

Ce texte est au milieu des noms écrits en *graffiti* dans le mur intérieur, au bas du collatéral (côté de l'Epître), près de la porte qui mène au clocher; la pierre, où il est gravé, mesure 0^{m}30 de haut sur 0^{m}40 de large, et est distante du sol d'environ 1^{m}80 : les lettres, ayant une hauteur moyenne de 0^{m}03, sont entaillées profondément et recouvertes d'un épais badigeon.

L'inscription rappelle la construction de l'église actuelle, qu'on savait déjà avoir été commencée en 1499, d'après la plaque en marbre fixée à la muraille du croisillon nord du transept. Le chevallier de Châtillon (*Mémoire historique sur les châteaux..... et villes de Mézières, Charleville et le Mont-Olympe* (1751), dans la *Rev.*

Digitized by Google

hist. des Ardennes, 1864, t. Ier, p. 41), affirme que « la première pierre a été posée au retour de la procession des Rogations de ladite année. » Dans une autre inscription, maintenant disparue, et rapportée par le même Châtillon *(op. cit., p. 42),* on lisait :

Incepta fuit insignis hæc Basilica anno 1499, die Sancti Marci, etc.

C'est-à-dire « cette magnifique basilique fut commencée l'année 1499, le jour de saint Marc, etc... »

Il existe un conflit insoluble entre ces deux opinions, la fête de saint Marc étant le 25 avril, et les Rogations tombant, en 1499, le 9 mai. Le conflit pourrait être résolu par l'inscription que nous publions si le nom du saint était plus lisible : à la troisième ligne, après le mot St, on voit nettement les deux lettres M A, à la suite desquelles un amas confus pourrait laisser deviner : R et T liés ensemble, puis un H, deux e, et au-dessus en plus petits caractères le groupe IVC.

***

Les restes des vitraux anciens de l'église, brisés lors du siège de 1870, ont été réunis pêle-mêle dans la fenêtre flamboyante qui surmonte la porte de la sacristie au sud de l'abside ; les quelques inscriptions gothiques du XVIme siècle dont parle M. H. Jadart, sont des mots accolés ne présentant aucun sens suivi (*Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. I, p. 47, note 2). La seule inscription sur verre qui soit lisible, n'a rien d'antique ; elle date de 1872 et se trouve au-dessus de la porte d'entrée du croisillon sud du transept ; elle rappelle le bombardement des 31 décembre 1870 - 1er janvier 1871 :

ILS M'ONT INCENDIÉE, ILS NE M'ONT PAS VAINCUE ;

IL ME RESTE MON DIEU, MA GLOIRE ET MON ÉPÉE.

L'église de Mézières mériterait une description minutieuse : bien que mutilée par la guerre et par le vandalisme, elle est un beau modèle de l'art gothique du XVIme siècle.

C'est pour visiter des monuments moins connus que, traversant le faubourg de Saint-Julien, nous prenons la route de Warcq.

Digitized by Google

II. Warcq.

Ce village, autrefois ville chef-lieu d'une prévôté, remonte d'une façon certaine au xmo siècle : il n'entre pas dans notre cadre de faire l'histoire des localités par où nous passons, et nous renverrons pour ce village à la monographie de Dom Albert Noël. *(Not. hist. sur le canton de Mézières;* Reims, 1879, pp. 151-167). L'église date des xivme-xvme siècles. (Cf. J. Hubert, *Statistique monumentale du diocèse de Reims, département des Ardennes*, dans *Trav. de l'Acad. de Reims,* t. xvii, Reims 1853, p. 105-107) ; la tour, seul reste d'une construction primitive, est romane, comme les tours de Cheveuges et de Vendresse : elle ne présente d'ailleurs pas l'intérêt du clocher de ce bourg. A l'intérieur, se trouvent plusieurs inscriptions, dont la plus ancienne, rédigée en vers fort curieux, est l'épitaphe du curé-doyen Thomas Nillier et de ses deux frères Jean et Pierre : les lettres capitales romaines sont peintes en noir sur une pierre d'oolithe entourée de quatre volutes et fixée au mur du bas-côté gauche près de l'autel, à 2 mètres du sol.

Nous en donnons page 51 le texte, et voici la traduction de la partie latine : « Le Christ a prié. Il est mort. Il a été enterré. « Et il est ressuscité. Et ceux qui croient en lui, Dieu les « ressuscitera avec lui. »

Le curé Thomas Nillier vivait à la fin du xvie siècle : l'*Obituaire* conservé aux Archives communales mentionne plusieurs fois son nom et ses titres :

Fo 3 ro : « Obit (du 14 janvier) fondé... en présence de Maistre Thomas Nillier, curé dudit Warcq, doyen de Launois et chanoine de Braux. »

Fo 10 ro : « Obit (du 4 mars) fondé... le 4 mars 1584,... en présence de Maistre Thomas Nillier (comme ci-dessus). *Signé* Thomas Nillier. » [Cf. dans les mêmes termes : fo 26 vo : obit fondé en mai 1599 ; fo 32 ro : obit fondé en 1598, etc....]

Le curé lui-même fonda un obit, contenu au fo 11 ro, sous la date du 10 mars :

« Maistre Thomas Nillier, jadis prebtre curé de la ville de Warcq et doyen de Launois, a donné et aumosné à l'église Monsieur Sainct Jean-Baptiste dudit Warcq dix escus sol... etc. en présence de Jean Nillier, chanoyne de Rozoy, mainbour de ladite église (14 août 1600). » Le mot *jadis* et la fondation indiquent qu'il était

Digitized by Google

PLORER CO[N]VIENT CELVI QVI SORT DV VE[N]TRE
POVR TA[N]T DE MAVX AVSQUELS NAISSA[N]T IL E[N]TRE
ET CONVOIER AV SEPVLCHRE DE MORT
QVI DES TRAVAVX DE CESTE VIE SORT
EN FAISANT TOVS SIGNE DAISE ET DE IOIE
EN BENISSANT DE SON DEPART LA VOIE
LE BIEN SVPREME ET LE COMBLE DE LHEVR
DES HVMAI[N]S EST SENTIR MOINS DE DOVLEVR

HELAS HELAS CO[M]BIEN CHOSE MONDAINE
A SE MVER SONT PRO[M]PTE ET SOVDAINE
COMBIEN PEV DVRE VNE FOLLE LIESSE
POVR AGRANDIR VNE LONGVE TRISTESSE
QVI EN LA GVARDE DV HAVT DIEV POVR
IAMAIS SE RETIRE
EN OMBRE BON ET EN FORT LIEV
RETIRÉ SE PEVT DIRE.

ORAVIT CHR[ISTV]S · MORTVVS EST · SEPVLTVS EST · ET RESVRREXIT · ET EOS QVI IN EV[M]
CREDE[N]T · CVM EO DEVS RESVRGET · CI GISTE[N]T VENERABLE ET DISCRETTE
PERSO[N]E M^E THOMAS NILLIER PR[EBTR]E DOIE[N] ET CVRE DE CEA[N] QVI TRESPASSA LE.....
AVEC I[E]H[AN] ET PIERRE NILLIER SES DEVX FRERES.

Largeur : 0^m 95 ; hauteur : 0^m 42.

Digitized by Google

mort en 1600. Son frère Jean est cité ici ; nous n'avons aucune note sur Pierre.

On trouve aussi une mention de Thomas Nillier dans le registre de Braux, conservé aux Archives des Ardennes (G. 279) et dont voici le titre général : « *Fragmenta aliqua heu ! paucissima Memorialis manuscripti in quo præcipua ad Braquensem Sancti Petri Ecclesiam collegiatam spectantia collegerat unus ex hujus ecclesiæ canonicis.* »

Au folio 22 v°, on lit : « *Devotissimus vir Thomas Rellas* (sic) *decanus de Launois dedit hoc anno 1601 Ecclesiæ nostræ calicem argenteum pro uno obitu celebrando die Veneris a Thesaurario, cum cantoribus et assistentia canonicorum mediante distributione a procuratore capituli persolvenda, ut patet ex conclusione mensis Martii. Reg*[*estum*] *Mass*[*uiaux*] *fol. 107.* »

Traduction : « Très dévote personne Thomas Rellas [*lisez :* Nillier], doyen de Launois, donna [*sous-entendu :* par testament] cette année 1601 à notre Eglise un calice d'argent pour un obit à célébrer le vendredi par le trésorier, avec chantres et au moyen de l'assistance des chanoines, pour une distribution à payer par le procureur du chapitre, comme il appert de la conclusion capitulaire du mois de Mars. Registre de Massuiaux, folio 107. »

***

Cy dessoubs g(ist) le corp(s)
(d)e Jean varloteau en
son vivant laboureur
demourant a vvarq
aage de lxxiiij ans qui
decéda le vij iour dapvril
1603 priez dieu pour
les trespassez Amen.

Hauteur : 0m84 ; largeur : 0m44. Marbre noir.

Digitized by Google

Cette épitaphe en minuscules gothiques est placée dans le pavement, derrière l'autel, du côté de l'épître ; quelques lettres ont disparu ; nous les avons restituées entre crochets.

Le nom de Varloteau, qui subsiste encore aujourd'hui, se trouve déjà, au XVIe siècle, dans l'*Obituaire* de Warcq : Obit de Jacquemin Varloteaux (13 avril).

La partie curieuse de l'épitaphe est la formule finale :

Priez Dieu pour les trespassez. Amen.

Il est rare de trouver l'invitation à prier inscrite sur une pierre tombale ; d'ordinaire, elle est gravée à l'entrée des charniers comme à Saint-Séverin de Paris (Dr Vincent, *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers,* p. 218), ou près des portes funéraires, comme à Falaise et à Carignan.

Au même endroit de l'église, de l'autre côté, une plaque de marbre (largeur 0m52, hauteur 0m52) brisée en biais dans sa partie supérieure, porte :

. . . . . .

. . . . . ÉPOVSE DE

[BO]QVILLON MAISTRE

DECOLLE DE CESTE VILLE

[DE] WARCQ AGEE DE 43 A[NS]

DECEDEE LE 21 IANVIER [DE]

LANNEE 1705 PRIEZ DIEV

POVR LE REPOS DE SON AME

REQVIESCAT IN PACE

La même année, le 19 octobre, fut enterré dans l'église Ponce Hiver, « charon, veuf de Poncette La Hivé, âgé de soixante dix ans », dont la pierre, placée sous les bancs de droite et couverte en partie par eux, porte, à demi-effacée, l'inscription suivante :

Digitized by Google

.E. . . . . [PONCE]
[H]IVER. . . . . CETTE
[P]AROISSE AGE DE 64 ANS
[Q]VY EST DECEDE LE 20
[O]CTOBRE 1705

PRIEZ DIEV POVR SON AME

Hauteur : 0m74 ; largeur visible : 0m45. Marbre noir.

***

L'église de Warcq renferme, outre les textes publiés ci-dessus, une verrière remarquable, placée dans le mur carré du fond ; elle représente la vie de saint Jean-Baptiste et porte les dates de 1540, époque de la pose des vitraux, et 1822, époque de leur restauration. A signaler encore la pierre commémorative de la réfection de l'église en 1847 (sous les bancs de droite).

III. Saint-Marcel.

Le chemin qui, par Belval et Sury, conduit à Saint-Marcel offre une jolie vue sur la basse vallée de la Sormonne : des fermes et des châteaux s'étagent aux pentes du plateau légèrement bossué, et, au loin, la ligne horizontale de l'Ardenne forme le cadre du paysage.

Saint-Marcel, qu'on appelle « lès-Clavy » ou « sur-Thin » pour le distinguer de Saint-Marceau, possède une belle église du xve siècle, dont la partie la plus intéressante est sans contredit le portail, orné de statues aux formes bizarres, haussé d'un gâble qu'escaladent jusqu'au pinacle des hommes et des animaux fort maltraités par le temps. Une autre particularité du monument, restauré en 1861, est l'absence de collatéraux.

Aux murs du transept gauche sont fixées deux pierres : celle de Gratien de Maillart, du côté de la nef, et celle du curé Cazin, au fond, en face d'une troisième pierre, placée au fond du transept droit, celle du curé Labye.

Digitized by Google

***

La magnifique dalle de Gratien de Maillart et de sa femme Thiriette d'Isnard a été décrite dans l'ouvrage déjà cité du docteur Vincent (p. 252 et suiv.) ; nous nous contentons d'en reproduire le texte et d'ajouter quelques détails oubliés :

[En haut] *Cy gist messire Grasian de Maillart en son viuant.....*

[A droite] ..... *Landre Cornoy Fleuille Soumerans Seury lez Buzancy et pr. Gouu. de Maubert fontaine capp^te de cinq ce[n]s ho[m]mes de pied aussi premier et dernier*

[En bas] *Gou^ur du Blocquu deuant Lume..... trespassa Aud^e Mobert*

[A gauche] *lan de Grace 1545 le 4 lo^r de Iuillet priez dieu pour son ame.*

La pierre mesure 2^m34 de hauteur sur 1^m06 de largeur. A la fin de la quatrième ligne qui monte à la droite du chevalier, il reste une place non gravée où devait figurer l'épitaphe de Thiriette ; mais celle-ci s'étant remariée en 1550 avec Ferry de Berles, seigneur de Guignicourt, on comprend qu'elle ne fut pas enterrée près de son premier mari.

***

Moins heureux que l'importante famille de Maillart, le curé Claude Cazin n'a laissé comme souvenir que l'épitaphe suivante :

CY GIST
MR CLAUDE CAZIN
PRÊTRE CURE
DE CETTE
PAROISSE AGÉE
DE 57 ANS DECE^DS
LE 6 JUIN 1748
PRIEZ DIEU POUR
SON AME.

Hauteur : 0^m66 ; largeur : 0^m49. Calcaire.

Digitized by Google

***

Nous avons plus de détails sur la vie d'un de ses successeurs, Jean Labye, mort à Mézières, et dont la plaque commémorative de Saint-Marcel rappelle les titres et les qualités :

Sous une couronne de feuilles
dans un cartouche ovale
d'azur aux trois étoiles d'argent 2 et 1.

EN MEMOIRE DE

R. MR JEAN LABYE

CONSEILLER DE S. ALT. ROY^LE PRINCE DE SAXE,
ELECTEUR DE TREVES ; CURÉ DE S^T MARCEL,
AUMONIER ROY^L DE LA CITAD^E DE MEZIERES &c.
OU IL MOURUT LE XI MARS 1780, AGE DE 71 ANS.

IL FUT BON PASTEUR, PERE DES PAUVRES
PROTECT^R DES BELLES LETTRES, AMI DE L'HUMANITE,
BIENFAITEUR DE CETTE EGLISE, CHERI DES BONS,
RESPECTÉ DES MECHANTS, REGRETTÉ DE TOUS.

R. I. P.

Hauteur : 1 mètre ; largeur : 0^m68. Calcaire de Givet.

Jean Labye naquit à Revin, d'une famille très chrétienne alliée à celle du célèbre Père Billuart ; ses deux frères, René et Dieudonné, entrèrent aux Dominicains de la ville et furent enterrés tous deux au haut de la nef de leur église, devenue la paroisse : l'inscription du tombeau des PP. René et Dieudonné est reproduite dans la brochure de l'abbé Dunaime (*Revin et le P. Billuart,* 1858, pp. 32 et 81). Tous trois firent à l'église et au couvent de leur ville natale d'importantes donations. Jean Labye donna d'abord environ 37,000 livres pour bâtir le collège des Saints-Apôtres adjoint au quartier des hôtes du couvent des Frères Prêcheurs (*Archives des Ardennes,* D. 6); puis, par son testament, il laissa à la communauté de Revin diverses fondations, entre

Digitized by Google

autres deux bourses de 150 livres chacune, en faveur de deux garçons nés fils de bourgeois de Revin, âgés de douze ans, ayant fait leur première communion, etc. (*Ibid.*, C. 464).

***

De la commune de Saint-Marcel dépend le hameau de Giraumont où existe une chapelle commencée en 1513 par Jean Thomelet, natif et vicaire de Saint-Marcel. Une inscription rappelle la fondation de l'oratoire ; le texte s'en trouve dans la *Statistique monumentale* de J. Hubert (*loc. cit.*, t. XVII, p. 239).

Quittant la vallée du Thin, nous gagnons Remilly-les-Potées, découvrant à notre droite une vue fort étendue sur la vallée de l'Audry et la forêt d'Ardenne. L'église fortifiée, datant probablement du XVIme siècle, domine le village assis dans un repli de terrain ; des circonstances indépendantes de notre volonté nous empêchent, ainsi qu'à Giraumont, de relever l'épitaphe du curé Claude Nonnon et celle de son frère, le médecin François Nonnon (XVIIIme siècle). (Cf. Dom A. Noël, *Not. hist. sur le canton de Renwez*, Reims 1884, p. 109).

Par Neufmaison et la ferme de Valcontent, située dans un frais vallon, nous arrivons bientôt en face du bourg de Thin-le-Moûtier dont l'église au clocher élevé occupe le fond d'une large place.

IV. Thin-le-Moûtier et Signy-l'Abbaye.

Le village ancien de Thin fournit peu de choses au point de vue épigraphique. On lira cependant avec intérêt le récit de quelques découvertes faites aux environs, et, en particulier, le détail des inscriptions des XIme-XIIIme siècles qui sont gravées ou peintes à l'intérieur de l'église, dans une trop courte notice de l'abbé Defourny (*Rev. de Champagne et de Brie*, t. X, 1881, pp. 81-85 ; 163-176).

La seule pierre intéressante et inédite se trouve dans le collatéral gauche : deux fentes obliques l'ont brisée en trois parties sans altérer en rien la lecture.

Digitized by Google

IN DOMINO CONFIDO

IN TE DOMINE SPERAVI

Sous un casque
un écu
portant
d'azur à un chevron d'or
à trois anneaux de même.

NON CONFVNDAR IN ETERNVM

Cy gist Henry de la Riuier uiuant escuyer
Seig^r de malcontent neufmaison en ptye
Cap^ne dune co[m]pagne de gens de pied po^r
le seruice du ROY, qui deceda le 3e dap. 1618
audit malcontent priez DIEV po^r son Ame.

Hauteur : 1^m52 ; largeur : 0^m79. Marbre noir.

Dans l'épitaphe de Henry de la Rivière, le *p* de la 2me ligne est barré, pour signifier *par;* le groupe des deux lettres *de* est partout lié. Le cadre qui entoure les armes mesure 0^m73 de hauteur. Les phrases latines qui le bordent ne sont autres que le dernier verset du *Te Deum:* « *Seigneur, j'ai espéré en vous; j'ai confiance dans le Seigneur; je ne serai pas confondu dans l'éternité.* »

La famille de la Rivière, originaire de Champagne, qu'il ne faut pas assimiler à celle du comte de la Rivière, gouverneur de Rocroy en 1717, venue de la Cornouaille (Dom A. Noël, *op. cit.*, p. 103), avait pour représentant au XVIIme siècle, au moment où Caumartin procéda à la maintenue des nobles de Champagne, « Jean de la Rivière, sieur du Valcontant, y demeurant, Election de Reims. » *(Nobil. de Champ.*, Paris, 1868, in-f°, p. 31, col. 1).

Digitized by Google

Valcontent, nommé dans l'inscription « Malcontent » est la ferme dont nous parlons ci-dessus.

***

Du village de Thin, nous allons gagner Signy, non point par la route, mais par le sentier qui mène à la *Fosse-au-Mortier,* que nous tenons à voir, sentier peu frayé, du reste, à travers champs labourés, terrains incultes, bosquets et terres argileuses, où nous surprend le crépuscule tombant. La *Fosse-au-Mortier,* une des curiosités naturelles du département, est un petit étang entouré de peupliers, à l'altitude de 246 mètres, et que la légende répute n'avoir pas de fond ; ce qui peut attirer sur lui l'attention, ce n'est pas cette tradition populaire, mais le fait assez rare que, malgré son altitude, il n'est jamais à sec, alimenté sans cesse par des sources souterraines. (Cf. *Annuaire Matot-Braine,* 1892, art. de M. P. Laurent).

***

L'épigraphie de Signy-l'Abbaye est renfermée complètement dans le troisième fascicule des *Variétés historiques ardennaises* de M. P. Laurent (Paris, 1890) ; si, de la célèbre abbaye, il ne reste que quelques débris, du moins il subsiste encore plusieurs inscriptions dont voici la liste :

1° Pierre tombale de Bertrand de Givron, abbé de Signy (fin du XIIIme siècle) ;

2° Pierre tombale de Guillaume d'Ivory, seigneur de Haudrecy, mort en 1460 ;

3° Inscription commémorative de la reconstruction de l'abbaye (1753) ;

4° Pierre commémorative d'un don fait à l'abbaye par le cardinal de Rochechouart (1764).

Ajoutons, pour terminer, la curieuse légende horaire gravée sur un cadran solaire, datant de l'an XI de la République (1803) et reproduite par M. H. Jadart dans la *Rev. hist. ardennaise* (t. II, 1895, p. 32-33) (1).

H. Bourguignat et P. Collinet.

---

(1) Nous avons laissé, à dessein, de côté les inscriptions des cloches et des taques que nous réservons pour des articles ultérieurs.

Digitized by Google

IMPRESSIONS

I. De Bertrix à Libramont.

Une inexprimable tristesse vous pénètre, avec cette âpre bise qui, du plus loin qu'elle souffle, n'a soufflé que sur des genêts... On marcherait des nuits et des nuits que l'on ne rencontrerait toujours que cette maigre chevelure de végétaux... C'est comme une malsaine pelade qui soulève les mousses rases de ces crânes arides où cette lèpre rose, çà et là, creuse des trous.

Et puis, oubliés, à perte de vue — comme des pierres tombales — des blocs de quartz miroitent sous les sapins, qui jusqu'à l'horizon découpent leurs dentelles sur la grande lune...

On songe aux derniers âges de la terre, et que le satellite n'est qu'une lampe sépulcrale qui falotte sur le cimetière d'un monde.

II. Benonchamps.

Quand nous arrivons à Benonchamps, il est quatre heures du matin ; c'est déjà le jour, mais c'est encore le grand silence. Le village est plus loin : au milieu de ces hauteurs sombrement teintées des genêts et des schistes, la gare met la tache d'un petit bâtiment quelconque.

Auprès, une baraque boîteuse : un rez-de-chaussée muré de planches grisâtres. L'unique fenêtre jette un œil découragé sur la campagne attristante...

Au-dessus de la porte, il y a cette enseigne : *Café de la Gaîté.*

III. Wiltz.

J'ai conservé de Wiltz deux impressions absolument distinctes et tout à fait frappantes. Sur le versant de la vallée, descendent par rangées parallèles les maisonnettes, si gentilles au soleil matinal, avec leur badigeon blanc, rose ou même vert : des petites maisons comme les enfants en ont dans les boîtes à joujoux. Mais cette sensation de « joli » s'efface, car nous voici dans l'étranglement de rues tortueuses. Là, les maisons aux coiffes pointues semblent de drôles et spirituelles vieilles femmes, avec les cils entre-clos des volets, le rire rentré des lézardes. Il semble à chaque instant qu'elles vont se cogner du front dans un fraternel salut. Devant le château des anciens comtes de Wiltz, une antique statue en pierre près de qui s'agenouillaient les parricides, nous regarde avec ses orbites vides. Tout cela, dans une animation de blouses bleues mêlées de sarreaux verts, un pêle-mêle d'hommes et de bestiaux...

Il semble parfois qu'on soit transporté dans un autre âge, car Wiltz, dans ses sombres murs, comme les feuillets des vieux missels, a conservé le parfum des époques révolues où les échevins se rendaient à la maison-de-ville avec des brodequins à boucles et des perruques poudrées.

Avril 1889. Georges Deleau.

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Biographie ardennaise. — Un officier ardennais à l'armée vendéenne.

GILBERT DE SOLERAC (Toussaint-Gabriel), officier supérieur français, né à Signy-l'Abbaye le 8 décembre 1748, était fils de noble homme Claude-Gilbert, sieur de Fontenay, conseiller du roi et son avocat au bailliage de Sainte-Ménehould, y demeurant, et bailli de Signy et dépendances, et de Nicolle-Françoise Godel de Solerac (1).

Gendarme de la garde ordinaire du roi le 30 juin 1754 et garde du corps du roi (compagnie de Villeroy) le 1er janvier 1772, Toussaint-Gabriel Gilbert fut nommé lieutenant de maréchaussée à Montaigu, en Poitou, le 15 février 1782, avec rang de capitaine de cavalerie. Le 12 juin 1791 il fut nommé lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale et employé dans la 6me division militaire. Il résulte de mémoires déposés au Ministère de la guerre, que le chevalier de Solerac, arrêté le 10 août 1792 à Parthenay, s'évada et se mit à la tête des paysans vendéens soulevés avec lesquels il prit les villes de Montaigu et de Clisson, les 10 et 11 mars 1793. Il commandait une division à l'attaque de Nantes faite par le chevalier de Charette ; quelques jours après cette attaque, les chefs des divisions s'étant réunis pour nommer un généralissime, il fut appelé près de la grande armée vendéenne et sollicité de céder le commandement de sa division ; ayant accédé à cette demande il fut nommé inspecteur général de la maréchaussée du pays conquis pour le roi, remplissant les fonctions de grand prévôt et membre du conseil de guerre de l'armée royale de Vendée avec rang de lieutenant général adjoint. Il fut chargé par le général en chef d'Elbée, d'élaborer conjointement avec l'abbé Bernier, un règlement pour l'armée. Après l'affaire de Dol où le chevalier de Solerac commandait la cavalerie, le conseil de guerre lui confia une mission près du gouvernement anglais ; passé en Angleterre, il fut attaché comme volontaire, puis comme premier aide de camp à l'état-major de lord Moira (plus tard marquis d'Hastings) jusqu'à sa rentrée en France en 1801. Chevalier de Saint-Louis le 19 septembre 1784, cet officier ardennais obtint une pension de retraite de 2,047 livres en vertu de la loi du 4 février 1793.

Deux ans après, le 26 vendémiaire an XI (18 octobre 1802), Toussaint-Gilbert de Solerac épousa à Charleville, Marie-Charlotte-Dominique Edme de Pioger, âgée de 15 ans 1/2, fille de Alexandre-Auguste de Pioger de Kermozün, ancien seigneur de Wartigny, absent, et de Marie-Edmée Doulcet de Toulmont, dont il eut Claude-Edmond qui fut garde du corps de Charles X et mourut à Rennes, le 13 février 1880, âgé de 77 ans, le dernier de son nom.

En 1813, le chevalier de Solerac était entrepositaire au Mans. Nous ignorons la date de sa mort (2) ; il fut annobli (3) par lettres patentes de Louis XVI du mois de novembre 1787.

(1) Il eut pour parrain, Toussaint Godel, écuyer, sieur de Solerac, maréchal des logis de la garde ordinaire du roi, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Signy, son oncle maternel, et pour marraine, Gabrielle de Meaux, épouse de M. Ogier de Kerkeum, lieutenant de cavalerie détaché à Mézières.

(2) Pour les faits d'armes de Toussaint-Gilbert de Solerac en Vendée, voir l'ouvrage de M. Crétineau-Joly : *la Guerre de Vendée*, t. I, p. 334.

(3) Le surnom de Solerac lui venait de la famille de noble seigneur François de Solerac,

Digitized by Google

Sa sœur, Marie-Jeanne Gilbert de Solerac, née à Sainte-Ménehould, le 20 avril 1747, épousa le 27 février 1772 Antoine-Pierre de La Pisse, colonel du génie, mort à Rumigny. Elle fut la mère du général de La Pisse, né à Rocroi.

E. Henry.

II. Le chêne des Mouches.

Après avoir vu le chêne géant de la *Queue des Bel'Aulnes* (1), on ne peut se dispenser d'aller, à quelques pas de là, sur le versant opposé de la vallée du Bébru, rendre visite à un autre chêne phénoménal, très différent du premier, mais non moins remarquable. Ce chêne se trouve au milieu d'un pré attenant à la ferme des Mouches (2), à l'entrée du vaste plateau qui s'étend derrière les bâtiments de la ferme, et d'où le regard embrasse les immenses horizons d'outre-Semoy.

Cet arbre est plutôt un nain qu'un géant, mais un nain de dimensions monstrueuses : au lieu de croître en hauteur et de s'élever fièrement vers le ciel, ce chêne, mutilé sans doute dans sa jeunesse, s'est développé en largeur, étendant tout autour de lui ses longues branches horizontales. Ces branches, qui se séparent à 1m50 du sol, atteignent, dans tous les sens, la longueur énorme de 10 mètres. L'arbre a donc une envergure de 20 mètres de diamètre, et couvre, pareil à un gigantesque parasol, un espace circulaire de plus de 60 mètres de circonférence. Ces dimensions n'auraient rien d'extraordinaire, si la hauteur de l'arbre était en proportion : mais elle ne dépasse pas 6 mètres. Le tronc, qui a près de 4 mètres de tour, mesure juste 1 mètre de hauteur entre la naissance des racines et celle des premières branches. On remarque, au-dessous de celles-ci, des crevasses et des protubérances qui donnent à ce tronc difforme un air presque grotesque.

Vu à distance, pourtant, ce grand parasol vert, isolé au milieu de ce vaste plateau nu, est d'un effet très original, et forme, dans le paysage simple qui l'encadre, un coin de tableau qui ne manque pas de grandeur.

Mais, ce qui frappe le plus l'œil du spectateur, c'est de voir, par en-dessous, ces énormes branches horizontales, qui se projettent, comme de longs tentacules tortueux, à 10 mètres du tronc. La grosseur de ces branches témoignent du grand âge de l'arbre, qui a, au dire des gens du pays, plus de 150 ans.

Il faut se reposer un instant au pied de cet arbre solitaire, sur l'herbe douce qu'il couvre de son ombre, et là, contempler le merveilleux panorama qui se déroule vers le nord à l'infini, par-delà les fonds de la Semoy, — qu'on ne voit pas, mais qu'on devine, — et dont le murmure s'élève, mêlé aux bruits confus de la petite ville, invisible aussi, dans l'air calme de ces hautes solitudes.

André Donnay.

écuyer, demeurant au château d'Aubigny, auquel Charles, cardinal de Bourbon, abbé de Signy, donna à bail et sur cens perpétuel 260 arpents de bois de la forêt de Signy, par acte en date à Paris du 1er août 1576. (*Annuaire de la Noblesse*, 1844, p. 298).

(1) Voir *Revue d'Ardennes et d'Argonne*, t. I, p. 206.

(2) Propriété de M. Léonhardy, située à gauche de la route de Sedan à Bouillon, au-dessus de l'auberge du Bébru.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

Annales de Dom Ganneron, publiées par M. Paul Laurent : I. *Les Moissons de Thiérache ;* Paris, 1893, 8°, 16 pages. — II. *Les Antiquités de la Chartreuse du Mont-Dieu ;* Paris, 1893, 329 pages, 12 planches. — III. *Centuries du pays des Essuens ;* Paris, 1894, 620 pages.

Ces trois ouvrages, dont les deux derniers peuvent être considérés comme les plus importants dans l'œuvre entière du Chartreux du Mont-Dieu, sont loin d'avoir, au point de vue de l'histoire ardennaise, la même importance. — *Les Moissons de Thiérache* ne sont que l'avant-propos et la dédicace par D. Ganneron des livres qu'il a laissés : l'éditeur y a joint un appendice où il signale, en complétant une notice antérieure, six manuscrits nouveaux, non relatifs d'ailleurs aux Ardennes. — *Les Antiquités* forment, au contraire, la description la plus complète que nous possédions sur une partie du couvent et des terres de sa dépendance : jamais abbaye n'eut un historien aussi minutieux que le Chartreux ; malheureusement, il manque à l'original des feuillets entiers, et il n'est pas à croire qu'on rétablira jamais le texte perdu. M. P. L. a imprimé à la suite le *Supplément des Antiquitez* (pp. 163 et suiv.) qui, à côté de parties consacrées au monastère lui-même et à ses embellissements, renferme des détails curieux sur l'histoire contemporaine, de 1636 à 1647 : je signalerai en particulier la disgrâce du comte de Soissons retiré à Sedan, son pardon et le récit de la bataille de la Marphée (1).

Quant aux *Centuries*, qui s'étendent jusqu'en 1640, c'est le premier essai d'une histoire générale pour la région d'entre Aisne et Meuse, répertoire inappréciable auquel, maintenant, on ne peut se dispenser de recourir souvent.

Un pareil livre ne s'analyse pas : si l'auteur n'a pas eu en mains tous les documents qu'on demande aujourd'hui à un écrivain de réunir, sous peine de faire œuvre imparfaite, il a pu profiter de notes qui sont de nos jours ou dispersées ou disparues ; s'il n'a pas non plus apporté dans la publication des textes toute la critique exigée à cette heure, et n'a fait que des renvois fort vagues, D. Ganneron a suivi en cela le goût de son temps qui, sauf de rares et brillantes exceptions, s'est perpétué parmi les historiens locaux, même contemporains. Malgré tout, la valeur de son œuvre est intacte ; elle reste un modèle que le recul des siècles n'a pas altéré. Le rôle de l'éditeur d'un tel ouvrage est nécessairement modeste ; M. P. L. l'a compris : dans une introduction, il a signalé de nouveaux documents pour la vie de l'auteur et de sa famille ; il a aussi dressé une table des sources connues qui forment les matériaux des *Centuries* et dont les numéros sont autant d'indications bibliographiques ; peut-être l'édition aurait-elle été rendue plus précieuse en multipliant les notes et en indiquant où se trouvent les textes ou les documents que cite le Chartreux : les chartes de franchises et de coutumes, les récits des légendes sacrées, par exemple (2).

P. Collinet.

(1) Parlant des suites de la bataille, D. Ganneron dit qu'après sa mort le corps du comte de Soissons fut exposé dans l'église de Sedan (pp. 232, 243) ; M. P. L. a, dans sa table (p. 324, col. 2), classé le fait sous la rubrique : « Eglise Saint-Charles » ; je pense qu'il aurait fallu le mettre sous celle-ci : « Eglise Saint-Laurent », qui était alors l'église catholique. Le temple protestant — aujourd'hui l'église Saint-Charles — ne fut rendu au culte catholique que le 24 décembre 1692, ainsi qu'il résulte du procès-verbal de prise de possession et bénédiction dressé par le curé Huchon (Prégnon, *Hist. de Sedan*, t. III, pp. 515-517).

(2) A propos des légendes, qu'on croirait volontiers sorties de la plume de D. Ganneron, je

Digitized by Google

***

Excursion dans l'Argonne, par un Rémois [M. H. Jadart]. Notes d'un touriste et d'un archéologue. — Reims, 1894, 43 pages. — Extrait de *la Revue de Champagne et de Brie.*

Le sous-titre de cette plaquette et le nom même de l'auteur indiquent assez ce qu'on y doit trouver : des paysages et des détails archéologiques. L'itinéraire adopté — que moi-même j'ai accompli à plusieurs reprises — permet de visiter quelques-uns des sites les plus charmants de l'Argonne, la vallée de la Biesme, entre autres, et quelques-uns aussi des monuments qui sont un des attraits de ce pays. Peu de choses, à ce dernier point de vue, dans la première étape de l'excursion, Apremont et Varennes (église du XIVe siècle, sans inscriptions) ; mais l'intérêt commence, après la traversée de la forêt, le long des Meurissons, lorsqu'on débouche sur la Biesme et qu'on arrive en face de la majestueuse abbatiale de la Chalade (fin du XIIIe siècle ; cinq inscriptions des XIVe-XVe siècles) (1). A Clermont, outre le paysage environnant, l'église, elle aussi, attire le touriste : elle est du XVIe siècle, renferme quelques pierres des XVIe-XVIIe siècles (en particulier celles de la famille de Pimodan) et surtout un monument funéraire allégorique, une sorte de *Leçon de la Mort,* unique dans le pays. Après l'ascension à la chapelle Sainte-Anne, il ne reste plus qu'à traverser — non pas en chemin de fer, comme on le fait toujours, mais à pied, — le défilé des Islettes, au sortir duquel la villette endormie de Sainte-Ménehould vit des souvenirs glorieux de son passé et s'enorgueillit du voisinage de Valmy. L'église, perchée sur la falaise gaizeuse, mérite une visite détaillée ; elle est plus intéressante — croyez-m'en — que les monument et statue, qui rappellent notre victoire révolutionnaire, dans la plaine blanche et sans fin de la Champagne qui commence.

L'excursion est achevée : M. Jadart, non content de décrire les églises, les inscriptions, les paysages, a dressé un tableau historique des localités traversées, en s'aidant des documents imprimés et manuscrits qu'il connaissait ; son œuvre, ainsi comprise, est un modèle que je suis, pour ma part, tout prêt à imiter, dans la mesure de mes moyens.

P. C.

---

dirai qu'elles sont souvent la traduction mot à mot de vieux textes aujourd'hui publiés dans les *Acta sanctorum* des Bollandistes ; je n'en veux pour preuve que l'histoire de saint Arnould, sa mort et sa translation à Mouzon. Quant aux légendes profanes, comme celle du Dragon de Mézières, reproduite dans cette *Revue*, elles peuvent être aussi adaptées de textes anciens que nous ignorons.

(1) Voici quelques observations sur deux de ces inscriptions : M. Julien Havet, au cours de sa remarquable étude sur *la Frontière d'Empire dans l'Argonne* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, t. LXVII, pp. 383-428), avait déjà publié l'une de ces inscriptions, celle d'Ogier de Dannevoux, qu'il rapporte au XIIIe siècle (p. 419, n. 5). — Les armes de ce personnage ne m'ont pas paru, à mon dernier passage à la Chalade (août 1894), les mêmes que celles de Raoul Buret, sire de Fontaines (près de Dun-sur-Meuse, peut-être, au lieu de Fontaine-en-Dormois). Il serait intéressant de chercher le lien qui unit la famille de Dannevoux à celle de Jacques de Villiers, seigneur de Verrières et de Dannevoux, au XVe siècle.

Sedan. — Imprimerie de Jules LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

2me Année. Mars-Avril 1895. N° 3

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

EXCURSIONS

DANS L'ARDENNE ORIENTALE :
DE GÉROLSTEIN A CLERVAUX

Le touriste de langue française est un oiseau rare dans les lointains parages de l'Ardenne orientale, aux dialectes tudesques. La foule moutonnière des visiteurs ignore ou dédaigne les coins perdus de la Kyll, de la Prüm et de l'Our (1) ; et le voyageur, en quête de paysages non décrits, de points de vue non catalogués, y peut encore éprouver le délicieux frisson de l'inconnu. Mais qu'il se hâte de goûter cette satisfaction toujours douce à l'amour-propre comme au cœur de l'excursionniste, car les grandes routes et les voies ferrées commencent à sillonner ces régions désolées des confins de l'Eifel et de l'Ardenne.

C'est en effet sur les limites de ces deux pays qu'une humeur vagabonde m'avait mené, au retour d'un voyage sur les bords du Rhin, et la traversée des hauts plateaux qui séparent Gérolstein de Clervaux était une tentation très naturelle. Mais avant de donner ces simples notes d'un touriste, il n'est pas inutile, je crois, de dire un mot sur la frontière qu'on peut établir entre l'Eifel que je quittais et l'Ardenne où j'allais pénétrer.

I. Limites de l'Ardenne et de l'Eifel.

L'Ardenne et l'Eifel font partie du plateau schisteux rhénan, dont elles constituent l'aile occidentale. Toutes deux se compo-

(1) La Kyll est un affluent de gauche de la Moselle ; la Prüm et l'Our en sont des sous-affluents par la Sure.

Digitized by Google

sent essentiellement de terrains primaires : seulement l'Ardenne a des massifs cambriens que n'a pas l'Eifel, et l'Eifel a de nombreux massifs volcaniques que n'a pas l'Ardenne. Mais où finit l'Ardenne, où commence l'Eifel ? La question est difficilement résoluble. Nulle part de démarcation naturelle et nettement tranchée, comme le Rhin ou la Moselle. Prendre la ligne de séparation des langues et des races serait enfantin. Prendra-t-on un phénomène géographique, comme une ligne de faîte entre deux bassins fluviaux ? Mais la théorie des lignes de faîte et des bassins fluviaux est aujourd'hui rejetée, et d'ailleurs presque toujours inexacte dans la réalité. Elle est surtout fausse, appliquée à l'Ardenne et à l'Eifel, qui sont des plateaux sans délimitation visible, sans arête montagneuse : leurs ondulations se continuent et s'emmêlent sans orientation apparente, les rivières rapprochent et enchevêtrent tellement leur cours que la ligne de partage des eaux n'est plus qu'un vain mot.

Une démarcation géologique est la seule rationnelle (1). Au simple aspect d'une carte géologique, on est frappé de l'étranglement que subit l'aile occidentale du plateau schisteux rhénan, juste sur la voie de Trèves à Cologne, des environs de Call aux environs de Bitburg. Ce rétrécissement remarquable est dû à l'existence de deux anciens golfes qui s'y enfonçaient comme des coins et que des sédiments postérieurs ont comblés. Des sédiments triasiques, tertiaires et quaternaires, ont rempli le golfe septentrional de Cologne ; des sédiments secondaires, liasiques et triasiques, ont comblé le golfe méridional du Luxembourg. En outre, dans l'étranglement même, des roches diverses se sont déposées : îlots triasiques, bandes dévoniennes alternées, masses volcaniques. Toutes ces bandes ont la même direction générale du S. O. au N. E., qui est celle de l'élévation progressive des plateaux. Tout indique qu'il y eut jadis une communication entre les deux golfes. L'Ardenne et l'Eifel ont formé deux tronçons distincts du plateau schisteux rhénan, deux tronçons séparés par un détroit triasique : des bouleversements ultérieurs ont mis à découvert des bandes de dévonien inférieur, jetées aujourd'hui comme autant de ponts entre les deux tronçons. L'Ardenne, la vieille Ardenne primaire, d'après ces données géologiques,

(1) Cf. A. Donnay : *L'Ardenne, ses limites, sa constitution, ses divisions. (Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. I. pp. 10-12).

Digitized by Google

comprend donc une plus vaste superficie que celle qu'on lui accorde d'ordinaire : elle s'étend jusqu'à la Kyll, et l'Eifel couvre le reste jusqu'au Rhin et à la Moselle.

Ainsi cette zone intermédiaire, calcaire, gréseuse, schisteuse et volcanique, forme une zone neutre où les deux pays ont des points de contact sans se confondre. C'est une frontière vague, large, imprécise, où les éléments les plus disparates se trouvent accolés et qui résume les physionomies des régions voisines en leur servant de trait d'union. On y voit les croupes et les vallées dévoniennes communes à l'Ardenne et à l'Eifel, les falaises calcaires qui caractérisent certains coins de l'Ardenne, les hauteurs et les dépressions triasiques du Gutland luxembourgeois et de la Lorraine, les cônes et les cratères volcaniques particuliers à l'Eifel. Et pourtant ce n'est à vrai dire, ni l'Ardenne, ni l'Eifel, ni la Lorraine.

Cette inextricable zone intermédiaire mise de côté, la question de limite serait donc géologiquement vite résolue. Mais la question est plus ardue, et cette démarcation, cette simplification géologique, la seule sérieuse, soulève des objections. D'abord tous les géographes et géologues allemands étendent l'Eifel bien au-delà de cette zone neutre où coulent en sens inverse l'Urft meusienne et la Kyll mosellane ; ils la font aller au moins jusqu'au Grand-Duché et jusqu'à la Belgique. Tout ce qui est Allemagne de ce côté rentre dans l'Eifel ; et toutes les cartes allemandes sont d'accord avec les géographes et les géologues (1).

A côté de ces revendications germaniques, certaines dénominations géographiques viennent contredire la limite géologique. C'est ainsi qu'on appelle *Schneifel* ou « Eifel neigeuse » le massif primaire bordé par la Prüm, l'Alf et l'Our. Or la Schneifel est à l'O. de la Kyll, au-delà de la zone intermédiaire ; composée d'ailleurs de dévonien inférieur, elle fait rigoureusement partie de l'Ardenne géologique. Le mot de Schneifel ne peut être qu'une dénomination locale, populaire, par suite imprécise, et dont les géographes se sont emparés avec plus ou moins de raison. Le voisinage de l'Eifel et l'apparition du premier cône volcanique à

(1) Un guide allemand, d'ailleurs bien fait, et qui se pique de connaissances géologiques, l'*Eifelführer* (Trèves, 2e éd., 1890), va même plus loin : il range dans l'Eifel et par suite décrit une partie du Grand-Duché et de la Belgique, sans céder à l'Ardenne un pouce du sol allemand. Stavelot, Dolhain, la Vesdre, la Hohe Venn cambrienne sont mises dans l'Eifel. Et l'*Eifelverein* a fondé des sections à Vianden, Ligneuville, Saint-Vith, Montjoie, etc., qui sont manifestement ardennais, en plein cœur du dévonien inférieur.

Digitized by Google

son extrémité N. E. (1) ont pu faire donner à la Schneifel cette appellation, mais géologiquement elle n'est pas défendable (2).

Au reste ces discussions sur des questions de limites sont toujours un peu oiseuses. Pour ma part, j'estime que le vieil annaliste de Saint-Bertin, qui ne manque jamais de placer Prüm en Ardenne, résout mieux la difficulté que la plus solide démonstration scientifique (3).

II. Gérolstein et ses environs.

Il était nuit noire quand le train de Cologne stoppa en gare de Gérolstein. Avouerai-je que depuis longtemps ma curiosité était vivement piquée à l'idée de visiter cette capitale d'opérette? Mon imagination se représentait une de ces vieilles villes allemandes, avec tours et créneaux, aux ruelles tortueuses dont les maisons à pignons s'accoudent les unes aux autres dans un désordre fraternel et, avec leurs cabinets saillants, se penchent en indiscrètes sur les passants. Obsédé que j'étais de réminiscences bouffonnes, je n'eusse pas été autrement surpris, si l'ombre falote d'un général Boum ou d'un baron Pück m'avait frôlé au passage, si la robe de brocart d'une pimpante Grande Duchesse avait soudain jeté un éclair rapide sous le clignotement d'une antique lanterne.

Mais mon regard fouillait en vain les ténèbres : pas de fossés ni de remparts, pas de noble dame, pas même un Fritz aviné. Au-dessus de la villette endormie une masse sombre estompait de vagues contours dans les brumes nocturnes ; en bas, de rares lumières tremblotaient derrière les petites vitres ; mon pas incertain trébuchait aux cailloux du chemin, et j'eus toutes les peines du monde à trouver dans une rue obscure et montante un *Gasthaus* qui fut le bienvenu.

(1) Le *Goldberg*, près d'Ormont.

(2) A propos de dénominations locales et de questions de frontière, l'*Eifelführer* fournit contre lui-même des arguments. On y lit (2e éd., p. 89) qu'autrefois les environs de Neuerburg sur l'Enz étaient connus sous le nom d'*Isleck, Eisling, Oesling*, qu'aujourd'hui encore les habitants des cercles de Bitburg et de Prüm ne les désignent pas autrement, que pour eux l'Eifel commence seulement sur la rive gauche de la Prüm ou même de la Kyll, que le dos de pays entre Prüm et Kyll est souvent appelé le « Bekow. » Or ce Bekow n'est que l'ancien pagus carolingien de Bitburg, le Bidgau (Bedagau, Bedagowe). D'ailleurs, à l'époque carolingienne, l'Eifel ne désignait comme l'Ardenne qu'un pays très restreint, un pagus confiné au district de Gérolstein, à l'Eifel volcanique d'aujourd'hui.

(3) « Hlotarius imperator, morbo correptus vitamque desperans, monasterium Promeae (*var.* Proneae) in Arduenna constitutum adiit... » (*Annales de Saint-Bertin*, éd. Dehaisnes, Paris, 1871 ; p. 87).

Digitized by Google

Le lendemain, le Gérolstein de ma fantaisie s'évaporait avec les buées septembrales aux rayons d'un clair soleil, et dans la matinée radieuse le vrai Gérolstein m'apparaissait dans sa réalité : modeste bourgade d'un millier d'habitants, *Kantonsort* étageant ses maisons sur les flancs calcaires d'une colline dont les ruines d'un vieux château couronnent le sommet. Le village en lui-même n'a rien d'intéressant. Je n'y ai remarqué qu'une assez bizarre Descente de Croix, en grès rouge sculpté : par derrière, l'échelle, un saint soutenant le Christ, et de chaque côté une lanterne fixée au piédestal, sur lequel un chat se chauffait au soleil en me regardant d'un air tranquille et narquois. L'église est un édifice rustique pourvu d'une grande nef plafonnée et d'un seul bas-côté voûté sur ogives.

Gérolstein est pourtant, par sa situation, une des localités les plus curieuses des confins de l'Eifel et de l'Ardenne, et offre un attrait spécial pour le touriste et le géologue. Le village est entouré de hauteurs caractéristiques qui l'étreignent de presque toutes parts et dont les rebords s'écroulent en blanches falaises dolomitiques ; la Kyll se tortille en innombrables replis au fond de sa vallée ; et derrière, la forêt ceint d'un cadre vert ce vaste paysage aux tonalités blanchâtres. Ce coin de pays est aussi la terre bénie des géologues (1) : les formations triasiques, dévoniennes et volcaniques s'y enchevêtrent de la plus étrange façon. Si les escarpements dolomitiques donnent la note dominante avec l'éclatante blancheur de leurs rochers ruiniformes, le sol s'empourpre çà et là des plaques rouges du grès bigarré ; et pêle-mêle, des cônes éruptifs se dressent, des cratères se creusent, des scories dévalent sur les pentes, des coulées de lave se cachent sous les herbages, des sources minérales jaillissent (2) : toute une Auvergne en miniature.

(1) Les géologues allemands Mitscherlich, von Dechen, Roth, ont étudié ce sol tourmenté d'une manière approfondie. Ils rangent dans le dévonien moyen *(Mitteldevon)* les puissantes masses calcaires qui composent les terrains immédiats de Gérolstein et des environs, et qui occupent les nombreuses crêtes et dépressions entre Gérolstein et Schleiden, dans la même direction S. O. - N. E. que les croupes montagneuses. Ils appellent ces formations *Eifelkalkstein* ou *Stringocephalenkalk*. L'aspect des roches et la présence du « Strigocephalus Burtini » doivent faire identifier le calcaire eifélien avec le calcaire givétien, le seul étage que M. Gosselet établisse dans le dévonien moyen de l'Ardenne. L'Eifelkalk a d'ailleurs la même direction que le Givétien de M. Gosselet et lui est parallèle : des sédiments triasiques et la vallée de la Kyll le coupent en tronçons. La partie inférieure de cet Eifelkalk a des couches de marne et des bancs de calcaire cristallin, rouge-gris. La partie supérieure est formée de *dolomite :* les eaux courantes et de pluie qui contiennent de l'acide carbonique désagrègent plus facilement le carbonate de chaux que la dolomite ; elles entraînent le calcaire et l'argile. Seule la dolomite reste et forme ces plateaux isolés, ces murailles perpendiculaires qui caractérisent le paysage de Gérolstein.

(2) Les principales, qui sourdent au milieu ou près de la bourgade, sont le *Gerolsteinersprudel*, la *Florabrunnen*, et la *Sidingerbrunnen*, déjà connue des Romains. On boit leurs eaux dans toute l'Allemagne.

Digitized by Google

Quand on quitte Gérolstein pour parcourir ces curiosités naturelles, la première visite est d'abord pour la *Burgruine* perchée à l'angle de la vallée sur une plate-forme dolomitique qui, de trois côtés, retombe en abruptes falaises. Quelques pans de murs, des trous, des débris épars, voilà tout ce qui reste de la redoutable forteresse que Gérard Ier de Blankenheim avait bâtie vers 1115 et appelée *Gerhardtstein*, d'où vint Gérolstein. Comme duchesse et châtelaine, je n'y vis qu'une miséreuse vieille qui avait établi son gîte quelque part, dans un recoin des ruines. Et ma pensée se reportait en arrière, vers le passé de cette très ancienne localité où la domination romaine a laissé de nombreuses traces. L'humble bourgade, dont les maisons s'égrenaient à mes pieds, avait été jadis une ville que l'empereur Louis fit en 1336 entourer de fossés et de murailles et à laquelle il conféra tous les privilèges de la ville impériale d'Aix-la-Chapelle. Ces privilèges furent confirmés en 1653 par l'empereur Ferdinand III. En 1694, les Français occupent le château et la ville, et le général von Eltem réduit le burg en cendres. En 1794 le comté de Gérolstein se disloquait, et en 1804 le domaine était vendu aux enchères. Telle est l'histoire abrégée, mais véridique et lamentable, de la seigneurie de Gérolstein, à laquelle Offenbach sut en ce siècle rendre un lustre nouveau et donner une célébrité universelle en l'élevant à la dignité de Grand-duché d'opéra-bouffe. Et certes je me garderai bien, au nom de l'histoire, de chercher noise au musicien et aux librettistes ; que de scènes comiques en effet se sont jouées dans ces minuscules principautés allemandes !

Après avoir dégringolé les escarpements calcaires que festonne la forteresse détruite, je continuai mon pélerinage archéologique en me dirigeant, par le hameau de Pelm, vers les ruines de sa rivale moins cruellement traitée, la *Kasselburg*, dont la haute tour surgit fièrement à l'autre tournant de la vallée. Un pont sur la Kyll, puis un chemin montant me mènent à la maison d'un garde-forestier qui me remet la clef du donjon. Cent mètres plus loin, après avoir franchi un premier fossé, j'escalade le cône volcanique, appelé le *Hahn* (1), qui supporte les pittoresques débris

(1) La cime du Hahn (*Kuppe des Hahns*) s'élève à l'extrémité N. E. du plateau dolomitique de *Munterley* et domine une grande courbure de la Kyll de 164 mètres, en tout 529 mètres au-dessus du niveau de la mer. Elle se compose de lave et de scories qui ont fait irruption à travers l'Eifelkalk : ce dernier constitue la base du cône. Quant à la Kasselburg même, elle fut édifiée au XIIe siècle par les comtes de Blankenheim, puis passa aux comtes de Manderscheid et aux ducs d'Aremberg : elle est aujourd'hui domaine de l'État prussien.

Digitized by Google

du burg. J'erre à travers tous ces pans de murailles, faits de lave et de grès, qui occupent un vaste espace et ont gardé un aspect très imposant en dépit du temps et des hommes. Une folle végétation de graminées, de ronces, d'arbustes, d'arbres même, a envahi les cours, tapissé les parois, mis partout les notes joyeuses de ses verdures dans la désolation des ruines.

Une *Restauration* rustique, un tir à la cible y attirent aux jours de fête les bonnes gens de Gérolstein qui viennent y vider de multiples cruches de bière et rendent pour quelques heures aux enclos désertés la vie et la gaieté du temps des reitres. Après de nombreux détours, je me heurtai à la porte du donjon dont la hauteur et l'énorme masse me rappelèrent la tour du château de Coucy. Un escalier de bois, remplaçant les anciens degrès de pierre, conduit au sommet, à 150 pieds au-dessus du sol, sur une plate-forme crénelée, d'où le regard embrasse toute l'Eifel volcanique : paysage très spécial, sans crêtes bien distinctes, mais semé de cônes et de mamelons innombrables, dispersés et isolés comme des îles au milieu d'une mer aux houles figées. De tous côtés, les plaques vert-sombre des bois recouvraient les convulsions du sol, et sous le ciel bleuâtre moucheté de grisailles, l'immense panorama se déroulait, étrangement captivant.

Descendu de la Kasselburg, j'allai par le plateau bosselé qui domine la rive droite de la Kyll vers les cratères de *Papen-Kaule* et de *Hagelskau*. Après avoir quelque temps cherché mon chemin à travers ces terrains tourmentés, j'arrivai au lieu-dit *Judenkirchhof* (1), où l'on a trouvé des antiquités romaines : des murs, un parquet carrelé de briques, une inscription, d'après laquelle un certain Marcus-Victorius Pollentinus éleva, en cet endroit, un temple à la déesse Calva. Enfin je foulai un sol couvert de scories, et bientôt s'évidait à mes pieds le cratère circulaire de la Papen-Kaule, profond de plus de 100 mètres, vasque aux contours si réguliers qu'on la dirait ouvrée par les puissantes mains d'un modeleur géant. Dans ce chaos d'éléments disparates qui montrent partout leur rugueuse écorce improductive, les paysans ont su mettre à profit l'entonnoir abrité des vents en y cultivant des champs de seigle et de pommes de terre, humble oasis dans ce désert de pierres et de scories. Un étroit pont calcaire réunit la Papen-Kaule à la Hagelskau, dont les bords

(1) Cimetière des juifs.

Digitized by Google

ébréchés ont laissé s'épancher vers la vallée une coulée de lave qui se dissimule en partie sous les pâturages.

Quelques pas plus loin, je rentrais dans le domaine exclusif de la dolomite, qui fait saillir ici de tous côtés les vertèbres de son échine blanchie comme des ossements : elle sème la surface de blocs épars, se hérisse de pointes, se creuse d'excavations, s'effondre en falaises perpendiculaires dont les grandioses entassements ruiniformes limitent et défendent de toutes parts le plateau de Munterley.

Des âpres rebords de cette forteresse naturelle, mon regard s'étendait de nouveau sur la vallée de la Kyll, sur Gérolstein et son burg, sur les cimes et les croupes boisées de l'Eifel ; et au sud se profilait la bizarre silhouette de l'*Auburg*, séparée de la Munterley par la dépression herbue, où s'est étalé le fleuve de lave descendu de la Hagelskau. L'Auburg est une montagne conique d'une régularité remarquable, avec, au sommet, d'énormes empilements dolomitiques : on les croirait hissés là-haut par quelque titanesque effort, et ils imitent, à s'y méprendre, les murs à peine ébréchés d'un colossal donjon, juché là comme pendant à la Kasselburg. L'affirmation de l'aubergiste put, seule, détruire l'illusion qu'avaient fait naître en moi l'aspect et le nom de l'Auburg.

Un sentier malaisé me permit de dégringoler les pentes rapides de la Munterley. Harassé par cette course mouvementée, je revins au village en traversant un minuscule jardin public, ombragé d'un tilleul dont les six mètres de tour sont plus fameux dans le pays que toutes les Grandes-Duchesses de Gérolstein.

III. De Gérolstein à Prüm.

J'avais décidé d'aller coucher à *Prüm*, qui m'attirait autant que Gérolstein, mais pour des raisons un peu différentes. La voie ferrée qui relie les deux bourgades grimpe par de fortes rampes jusqu'aux plateaux de *Gondelsheim*, d'où l'horizon est sans bornes. La contrée est complètement aride, d'une tristesse et d'une désolation infinies. On se sent sur les hauts plateaux de landes, presque sur les hautes fagnes. De longues et hautes palissades, bordées de fossés profonds, garantissent la voie contre les poussées furieuses des neiges hivernales. C'est ici la partie la plus froide et la plus flagellée des vents des limites de l'Ardenne

Digitized by Google

et de l'Eifel, la « Sibérie allemande. » La stérilité du sol, l'âpreté du climat n'ont laissé s'établir que de rares et sales villages, où l'on exile certains prêtres pour y diriger des « paroisses de pénitence. » Ces plateaux, aux faibles ondulations, montent vers la Schneifel, plus sombre, plus sauvage, plus détestée encore : sa longue arête, au sommet boisé, plat et fangeux, se dessinait dans les lointains au-dessus des brumes crépusculaires. Puis la voie se mit à descendre et à *Willwerath* rejoignit la Prüm, vraie rivière ardennaise, qui sautille et se tortille dans une étroite et pittoresque vallée. Je débarquais bientôt dans la jolie villette de Prüm, et l'hôtelier de « l'Etoile d'or » me recevait avec son plus aimable sourire.

Prüm, encore un de ces noms dont la douce sonorité m'avait toujours séduit, ville apparue dans les rêves et constamment associée à d'autres qui vous laissent un souvenir ineffaçable : telles, Montjoie ou Malmédy. Depuis longtemps je la voyais, perdue là-bas, quelque part, aux confins de l'Ardenne, dans une gorge retirée, faite à souhait pour cette vie de recueillement et de silencieux travail, que saint Benoît imposa comme règle à son ordre. La vieille abbaye bénédictine (1), que Pépin-le-Bref fonda en 762, où le roi Lothaire vint mourir, où l'abbé Réginon écrivit sa chronique, est devenue une *Kreisstadt* prussienne de 2.200 habitants ; des chemins de fer la relient au monde civilisé, et ses tanneurs expédient au loin leurs produits. La petite ville n'en est pas pour cela devenue plus vilaine : elle s'étage toujours coquettement sur la rive droite du torrent et sur les dernières pentes de la Schneifel ; comme autrefois, elle se serre frileusement autour de son abbaye. Une sorte d'immense collège épiscopal écrase bien un peu la bourgade de ses hautes bâtisses en gothique moderne, mais ne dépare pas trop le paysage. Enfin les falaises boisées de la rive gauche forment le plus délicieux cadre à ce tableau, dont l'ensemble, par cette calme soirée de septembre, était empreint d'une grâce un peu sévère et comme pénétré d'une paix monacale. Après avoir parcouru les rues et les alentours, je revins vite au cœur de la petite ville, à l'abbaye, dont

(1) Elle relevait immédiatement de l'Empire et fut une des plus florissantes et des plus puissantes sur la rive gauche du Rhin, quoique plus tard elle ait dû se soumettre aux archevêques de Trèves. Elle eut son plus haut degré de prospérité après les invasions normandes, sous l'abbé Gérard de Vianden. Cet abbé et sa sœur Aleida, comtesse de Mühlbach, fondèrent en 1190, un peu plus en aval, à Niederprüm, un couvent de religieuses nobles, dont il reste de curieux débris, romans, gothiques et Renaissance. L'abbaye de Prüm fut supprimée au recès de 1803. Il est intéressant de rappeler que l'abbaye possédait Revin et Fumay.

Digitized by Google

les vastes bâtiments sont dominés par le portail et les deux tours en style baroque de l'église abbatiale (1). Les ultimes lueurs du couchant se mouraient aux croix des clochers ; la nuit versait graduellement ses cendres grises sur les rues et les maisons ; un bruit de charette s'éteignait dans une venelle lointaine. J'avais l'illusion que la ville était rendue au mystère et au recueillement claustral des anciens jours, — quand soudain près de moi, éclata la gaieté tapageuse des buveurs, tanneurs et boutiquiers, attablés à l'auberge de l'Etoile d'or.

IV. De Prüm à Clervaux.

Le lendemain, je descendais la vallée de la Prüm, fort élargie et tout encotonnée par les vapeurs matinales. Traversant rapidement les villages de *Pronsfeld* (2) et de *Lünebach,* qui s'échelonnent sur les bords de la rivière, je m'acheminai vers Dasburg, distant de 23 kilomètres. La route monte lentement et finit par gagner les hauts plateaux (3). La vue se dégage de plus en plus : en bas, la fissure de la Prüm, aux fonds brouillés de brumes, aux escarpements dénudés, se creuse comme un abîme ; au-delà, les croupes se succèdent et moutonnent jusqu'aux fuites pâles de l'horizon ; vers le Nord, la Schneifel exhausse et profile sa longue arête. Le pays environnant montre plus de cultures que les plateaux de Gondelsheim et de l'Ardenne centrale, mais la parure forestière lui fait défaut : rien que de maigres taillis, des fougères, des bruyères, çà et là les éteules des seigles coupés, et des champs de pommes de terre aux feuilles pourrissantes. Rarement la terre avare et grièche m'avait donné une aussi forte impression de désolation famélique. Au faîte du plateau, *Lichtenborn,* que j'atteignis peu après, est bien le type des pauvres hameaux de cette région : maisons minables, toits de chaume, fumiers noirs, fenêtres sans rideaux avec de toutes petites vitres verdâtres, intérieurs suant la misère.

(1) Les opulents abbés de Prüm du siècle passé avaient suivi un exemple général en abattant les vieux bâtiments gothiques. Néanmoins l'intérieur de l'abbatiale est assez imposant et rappelle l'église de Malmédy. Dans le chœur on voit des stalles sculptées de la Renaissance qui représentent des scènes de la vie de saint Benoît, — près du grand autel, un sarcophage donné par Guillaume Ier en 1861 et qui renferme les restes du roi Lothaire Ier mort dans l'abbaye en 855. Parmi les reliques de l'église, on montre les sandales du Christ. Détail intéressant, Prüm était comme Echternach le théâtre d'une procession dansante ; elle fut interdite à la fin du XVIIIe siècle par le dernier prince-électeur de Trèves.

(2) C'est-à-dire « Champ de la Prüm. » La rivière s'appelle *Prona* dans les textes latins du moyen-âge.

(3) Leur altitude moyenne dépasse 500 mètres.

Digitized by Google

Après Lichtenborn, la route, suivant les circonflexions du plateau, dévale d'abord légèrement jusqu'au long village d'*Arzfeld*, dont les masures s'éparpillent sur les pentes de l'*Enz* (1) naissante; puis elle remonte à l'escalade des hauts plateaux. Et de nouveau, les horizons se découvrent immenses, les landes déroulent leurs perspectives grisâtres ou roussâtres, la terre aride et pouilleuse conserve sa même infinie tristesse, sans forêts qui attirent et récréent le regard. Deci delà quelques paysans essartent péniblement le sol ingrat; et les fumées des feux de genêts, empanachant le ciel de leurs volutes bleuâtres, animent seules le paysage. Une descente rapide dans la profonde rainure où court l'*Irres* (2) me ménagea une surprise après les mornes solitudes de là-haut : un coin vert de prairie, une pittoresque échappée sur le hameau d'*Irrhausen* dont les chaumines blanchies à la chaux dégringolent au hasard des pentes schisteuses, dont l'églisette, perchée sur un balcon rupestre, se mire dans les flots clairs du torrent.

L'Irres franchie, je grimpe à l'assaut du plateau de *Daleiden* par de rocailleuses traverses qui évitent les multiples circuits de la route. Toute végétation disparaît; partout les lamelles de schiste crèvent le sol, et leurs tranches luisantes fatiguent le regard de leur éclat aveuglant. Le village de Daleiden, dominé par la *Hohe Kuppe,* s'incurve en demi-cercle, et je dévale vers de nouveaux fonds pour de nouvelles remontées. La traversée répétée de tant de plaines élevées avait fini par atténuer la tristesse poignante dont elles m'avaient d'abord pénétré; je me sentais gagné par la hautaine mélancolie qui se dégage de leur fauve monotonie et de leurs horizons illimités. La brande inculte exerce un charme spécial, indéfinissable, sur le voyageur comme sur ses rudes enfants. Mais chez le touriste de passage qui chemine allègrement, l'impression tôt s'efface, car après le plateau désolé se creuse pour lui la vallée verdoyante.

J'en fis vite l'expérience. La route ne tarda pas à s'engager dans la gorge du *Dahnerbach* (3), et je vis le site le plus délicieusement sauvage qu'il soit possible d'imaginer. Le val s'ouvrait comme une conque de verdure baignée de lumière : sur les fonds herbus aux viridités intenses se jouait et poudroyait le soleil; le ruisseau, dont les eaux transparentes s'allumaient parfois de

(1) Affluent de droite de la Prüm.
(2) Ou Irser, principal affluent de gauche de l'Our.
(3) Affluent de droite de l'Irres, descendu des hauteurs de Dahnen.

Digitized by Google

reflets métalliques, bruissait sur son lit d'ardoise, se tordionnait dans les prés, puis disparaissait mystérieusement dans la ravine d'aval. Tout autour, des bois tapissaient les parois du cirque, et leurs frondaisons déjà jaunissantes, doucement agitées par l'air, formaient un décor mouvant et bariolé. Et devant ce lumineux paysage, d'un calme et d'une fraîcheur incomparables, les beaux vers du « Dormeur au Val » d'Arthur Rimbaud me vinrent instinctivement aux lèvres :

C'est un trou de verdure où chante une rivière
Accrochant follement aux herbes des haillons
D'argent, où le soleil de la montagne fière
Luit : c'est un petit val qui mousse de rayons.

La route franchit le ruisseau, gravit une longue rampe, et par un seuil entre deux hautes crêtes boisées descend vers la profonde déchirure où l'Our s'est frayé un cours tortueux. Sur les flancs d'un ravin latéral, le village de *Dasburg* chevauche à même aux gibbosités du sol excorié. Il me sembla moins misérable que les autres hameaux. J'y remarquai la première auberge apparente depuis Lünebach, et j'en profitai pour me reposer de cette marche par monts et par vaux. Au-dessus du village, sur un éperon rocheux, se dressent les ruines d'un vieux burg à double enceinte (1) : dans la première assez bien conservée, s'abritent quelques habitations ; la seconde n'est plus qu'un amas de décombres dominé par les puissants débris d'une tour.

Après avoir contourné l'énorme terrasse où gît le cadavre de pierre, j'arrivais à l'Our, qui forme la frontière entre la Prusse et le Grand-Duché : au milieu du pont, une arche porte l'aigle allemand et le lion luxembourgeois. L'Our, rapide et claire dans son lit de schiste, accourt d'amont par une série de défilés souvent impraticables, où elle s'ensauvage à travers des solitudes presque ignorées : elle est ensorcelante comme ses sœurs, la Semoy et l'Ourthe, et je me serais enfoncé avec délices dans ses gorges mystérieuses, sans le désir que j'avais d'atteindre Clervaux pour le soir. Un chemin escarpé, ourlé de genêts et de taillis, me conduisit au sommet du plateau d'Entre-Our-et-Woltz, jusqu'aux villages de *Marburg* et de *Marnach*, qui n'ont de remarquable que

(1) Le château de Dasburg, autrefois Daysbergh, daterait du xe siècle ; d'abord possédé par les anciens comtes de Vianden, qui le tenaient en fief de l'abbaye de Prüm, il passa à la famille d'Orange.

Digitized by Google

leur situation élevée. Et c'est en effet de ces hauteurs que mon regard embrassa le plus vaste et le plus féerique des panoramas qu'il m'avait été donné de contempler en cette journée de multiples ascensions. En arrière la vue s'étendait sur tout l'Oesling luxembourgeois. Devant moi, la faille de l'Our béait comme une crevasse gigantesque : à ses flancs abrupts s'accrochait Dasburg comme un nid dans un fouillis de sombre verdure. Plus loin, les plateaux s'étageaient, s'échafaudaient, entremêlaient leurs lignes, capitonnaient les perspectives jusqu'aux reculées des horizons violacés ; et les villages parsemaient leur surface bossuée de taches blanchâtres avec des reflets ardoisés.

Par une belle route, bordée de sorbiers aux rouges grappes, encore une descente dans le riant vallon de l'*Irrbach* (1), puis une dernière remontée. Alors d'en haut, comme par un coup de baguette magique, *Clervaux* et son château m'apparurent soudain dans un amphithéâtre de montagnes boisées. Peu après, dévalant les lacets du chemin, je parcourais les rues de la petite ville, qui s'arrondit dans une bizarre boucle de la *Woltz* (2), enserrant le vieux manoir des Lannoy et des Tornaco. Le soleil à son déclin frangeait d'or les cimes des arbres au pourtour de l'entonnoir qu'emplissaient déjà les brumes vespérales.

J'étais ainsi revenu au cœur de la fruste Ardenne, mais pour la quitter presque aussitôt, emportant d'elle, avec l'odeur de ses landes et de ses forêts, l'obstinée vision de ses hautes plaines aux horizons immenses.

CH. HOUIN.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR LA BATAILLE DE LA MARFÉE (1641)

Les archives particulières du château de La Cassine, près Vendresse, actuellement propriété de Mme Chenest, renferment une série de pièces concernant la Principauté de Sedan. La

(1) Affluent de gauche de la Woltz.
(2) La Woltz ou Clerf est un affluent de la Sure par la Wilz ; Clerf est le nom allemand de Clervaux.

Digitized by Google

copie d'une partie de ces documents nous a été bienveillamment communiquée par M. l'abbé Lagille, curé-doyen de Vendresse; nous en avons tiré deux articles relatifs à la bataille de la Marfée : le premier sur la *Composition de l'armée des Princes,* le second sur les *Dégâts commis par les troupes royales autour de Raucourt.*

I

L'armée de Frédéric-Maurice.

Le 6 juillet 1641, les troupes royales commandées par le maréchal de Châtillon livrèrent sur le plateau entre Cheveuges et Chaumont-Saint-Quentin contre l'armée des princes ayant à sa tête le duc de Bouillon, Frédéric-Maurice de La Tour, et le comte de Soissons, la bataille dite de *la Marfée,* l'un des faits d'armes les plus considérables de l'histoire ardennaise, surtout par la conséquence inattendue et indirecte qu'il entraîna : l'échange et la réunion à la France de la Principauté de Sedan.

Jusqu'ici les rares annalistes de notre ville semblent s'être peu préoccupés de la composition de l'armée des Princes, les nombreux récits qui nous ont été conservés de la bataille n'ayant guère insisté sur ce point. Un *Compte* des archives de La Cassine nous fournit les éléments d'une reconstitution des troupes de Frédéric-Maurice.

Le 14 septembre 1641, Jean Trouillard, trésorier et payeur des gens de guerre, rendit compte en présence de Frédéric-Maurice, par-devant les auditeurs Briquemault, de Moranville, Aubertin, Chadirac et Petizon, des deniers qu'il avait reçus de S. A. pour payer les levées et subsistances de ses troupes tant de cavalerie que d'infanterie depuis le mois de mars 1641.

Les recettes s'élevaient à un total de 157,607 livres 11 sols, et les dépenses à 143,708 livres 11 sols. Il restait donc au comptable 13,899 livres, dont il fit recette au compte des fortifications rendu le 20 du même mois de septembre.

Dans ce compte, nous avons relevé les noms des différentes compagnies tant de cavalerie que d'infanterie, et, avant d'en donner la nomenclature, nous ajouterons qu'elles furent passées en revue le 15 avril et le 12 juin, et qu'elles furent licenciées après la revue du 11 août.

Digitized by Google

A. Cavalerie.

1. *Compagnie des chevaux-légers de S. A.*

Quartier-maître : M. Piette. — La levée de cette compagnie coûta 12,199 livres 8 sols, dont 4,480 pour l'achat de 20 chevaux.

2. *Compagnie des gardes de S. A.*

Capitaine : Bauda. — La levée de cette compagnie coûta 8,664 livres 10 sols, dont 7,727 livres 10 sols pour l'achat de 41 chevaux (1).

3. *Compagnie du sieur de Chaumaretz* comprenant : un capitaine, un lieutenant, un cornette, un quartier-maître, 42 cavaliers, 2 hommes à pied.

4. *Compagnie du sieur de Mouza :* un capitaine, un lieutenant, un cornette, un quartier-maître, 2 caporaux, un trompette, 40 cavaliers, 4 hommes à pied.

5. *Compagnie du sieur Bouton :* un capitaine, un lieutenant, un cornette, un quartier-maître, 2 caporaux, un trompette, 37 cavaliers, 6 hommes à pied. — Cette compagnie était le 17 avril au quartier de Balan, le 25 mai à Bazeilles.

6. *Compagnie du sieur de La Mouillie :* un capitaine, un quartier-maître, 2 caporaux, 27 cavaliers. — Cette compagnie était également le 17 avril à Balan.

7. *Compagnie du sieur Servas :* les officiers, 3 caporaux, un trompette, 56 cavaliers. — Le 6 juillet, cette compagnie fit deux prisonniers, dont l'un s'appelait Jean Tiphane.

8. *Compagnie de Monsr de La Montagne :* un capitaine, le lieutenant Lamotte, le cornette Jean de Douzy, un quartier-maître, 3 caporaux, 34 cavaliers.

9. *Régiment de Monsr de Jamaert* (2) qui comptait environ 100 chevaux. Un des lieutenants était le sieur Buisset.

10. *Compagnie du lieutenant-colonel Fabry.*

11. *Compagnie du sergent-major Sutman.*

12. *Compagnie du capitaine Pallandt.*

13. *Régiment du colonel Gueritz.* Lui appartenait le capitaine Landroy.

14. *Compagnies de Monseigneur le Comte* [*de Soissons*] *:* compagnie de Maizières et compagnie de Chavagnac.

(1) Parmi les dépenses de cette compagnie, figurent l'achat de 50 paires de fourreaux pour 250 livres, celui de 2 douzaines de clefs de carabines pour 7 livres et celui de 50 bandouillères pour 70 livres.

(2) Probablement *de Jametz.*

Digitized by Google

15. *Compagnie du capitaine La Rose :* le capitaine La Rose, le lieutenant La Montagne, 2 caporaux, un trompette, 16 cavaliers montés et 9 à pied.

16. *Compagnie du capitaine Bredimus :* un lieutenant, un quartier-maître, un caporal et 15 cavaliers.

B. Infanterie.

1. *Compagnie du capitaine Jean-Baptiste Vieillard.*

2. *Trois compagnies de Monsieur de Ville de Dohan l'aîné.*

3. *Compagnie de Monsieur de Ville le jeune.*

4. *Compagnies de Monsr le colonel de Marche :* compagnie colonelle et compagnie de Balman : le capitaine-lieutenant Wanson, le lieutenant Coutant, un quartier-maître, un adjudant, le secrétaire du régiment Jean de Braband, 3 sergents, 3 caporaux, 7 appointés, 60 soldats.

5. *Compagnie du capitaine Grand-Jean :* le lieutenant Slasse, un enseigne, 2 sergents, 3 caporaux, 5 appointés, 64 soldats.

6. *Compagnie du capitaine Hody :* un lieutenant, un enseigne, 2 sergents, 5 caporaux, 5 appointés, 53 hommes.

7. *Compagnie du capitaine Champagne :* le capitaine, un lieutenant, un enseigne, 2 sergents, 4 caporaux, 4 appointés et 60 soldats, dont 9 Liégeois.

8. *Compagnie du capitaine Pallandt :* le capitaine, un sergent et 60 soldats.

9. *Compagnie du capitaine Lardenoy :* 38 officiers et soldats.

10. *Compagnie du capitaine Coppin :* le capitaine, un lieutenant, un enseigne, 2 sergents, un caporal et 25 soldats.

11. *Compagnie du capitaine Dalman.*

12. *Compagnie du capitaine Porette :* un sergent et 34 soldats.

13. *Régiment de Hautmaretz :* compagnie colonelle, compagnie du capitaine Spinosa et compagnie du capitaine Lambert Colinet : les capitaines Spinosa et Lambert Colinet, un lieutenant, 3 enseignes, 2 sergents, 2 tambours et 66 soldats.

C. Garnison de Sedan.

Les « gens de pied » comprenaient douze compagnies : 1° celle de M. le Gouverneur ayant pour lieutenant Desmerliers et à laquelle furent incorporés, après la bataille, 46 d'entre les prisonniers français ; 2° celle de M. de Briquemault ; 3° celle du

Digitized by Google

capitaine Porette qui lève en juillet 53 recrues à 3 livres l'une ; 4° celle du capitaine Chemite qui en lève 22 ; 5° celle du capitaine Lombard qui en lève 33 ; 6° celle du capitaine Lambermont qui en lève 20 ; 7° celle du capitaine Jean Rollin ayant pour lieutenant François Delvaux et pour enseigne Maroet ; enfin les quatre compagnies des capitaines Lambert, Spagnac, Chavagnac et Baptiste avec Wathier pour enseigne, et celle du sergent-major Liebaut.

La garnison comptait en plus 25 hommes « servans au canon. »

D. Régiment d'infanterie de Monseigneur.

Ce régiment comptait les huit compagnies de Mrs de Monthault, Benevent, sergent-major, de la Roche, du Tillet, de Saugey, Canelle, Duhamel et Connard. Parmi les officiers subalternes, nous connaissons les noms des lieutenants Rondeau et Piette, du « lieutenant-ayde-major » Berchet, des enseignes Connard jeune et Estampas.

E. Régiment de Monseigneur le Comte.

Il était formé des cinq compagnies de Boisverdun, Grandidier, Berchet, Bivelot et Péronne.

(A suivre). Henri Bourguignat.

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

1° *Louis-Charles de La Tour* (1664 † 1692), dit le *prince de Turenne,* grand-chambellan de France en survivance, épouse, par contrat passé le 22 février 1691 au château de Versailles en présence de la famille royale, *Anne-Geneviève de Lévis-Ventadour* (1673 † 1727), fille unique de Louis-Charles de Lévis, duc de Ventadour, pair de France, et de Charlotte-Eléonore-Madeleine de La Motte-Houdancourt, qui ne lui donna pas d'enfant.

Au dire de Saint-Simon, ce prince avait « tout l'esprit de sa famille. » Il fut tenu sur les fonts de baptême, dit Baluze, qui lui consacre une étude

Digitized by Google

fort élogieuse (*Hist. généal.*, t. I, p. 465-468), par le roi et la reine-mère. Il porta d'abord le nom de comte d'Evreux, puis, après la mort de son grand-oncle, celui de prince de Turenne. « Ses premières années ne donnèrent pas une grande idée de son esprit, défaut qu'on a remarqué en beaucoup de grands personnages, tant anciens que modernes. » Il fit d'excellentes études chez les Jésuites et soutint brillamment ses thèses publiques de philosophie qu'il dédia au roi (1679) (1) ; il apprit en outre les mathématiques et le droit civil.

Le 27 janvier 1682, il prêta serment pour la charge de grand chambellan, dont il eut la survivance pour l'exercer conjointement avec son père. Le 4 juillet 1683, il alla voyager et prit congé du roi qui lui donna une pension de 3,000 écus ; on l'accusait d'être débauché et libertin. Il revint au premier bruit de guerre et assista au siége de Luxembourg (28 avril-4 juin 1684), à la tête de son régiment d'infanterie. Revenu à la Cour, il recommença, dit Baluze qui connaît l'art des euphémismes, par une conduite assez peu réglée à se faire des ennemis. En réalité, il manquait totalement de respect, même envers Louis XIV. Un matin, le 30 septembre 1684, rapporte Saint-Simon (*Addition au Journal de Dangeau*, t. I, p. 75), en donnant la chemise au roi, il ne prit pas la peine d'ôter ses gants à frange, de laquelle il donna par le nez fort rudement au roi, qui le trouva aussi mauvais qu'il est aisé de croire. « Alors, lit-on dans la *France devenue italienne* (réimpr. à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules*, de Bussy-Rabutin, édit. P. Boiteau, t. III, p. 489-491), Sa Majesté, perdant le sang-froid qui est si admirable en lui qu'on ne l'a jamais vu se mettre en colère, dit d'un ton furieux qu'il devoit prendre garde un peu mieux à ce qu'il faisoit ; qu'il sembloit, quand il étoit auprès de lui, qu'il fît toutes choses par nonchalance ; qu'il apprit que c'étoit le plus grand honneur qui lui pût arriver et que sans la considération de son père et de son oncle et dont il révéroit la mémoire, il le rendoit si petit gentilhomme qu'il y en auroit mille en France qui le vaudroient bien. Ce fut une grande mortification pour ce jeune seigneur. Il voulut s'excuser ; mais, le roi lui ayant tourné le dos, il fut obligé d'aller chercher ailleurs de la consolation ; et ce fut dans la débauche qu'il fut faire avec le comte de Brionne, le prince de Tingry et quelques autres seigneurs de son âge. » Ajoutons que le nom glorieux donné à ce jeune homme ne plaisait pas à tout le monde. Mme de Sévigné écrit à ce propos à

(1) Le prince de Turenne offrit sa *thèse* à Louis XIV. On sait que la thèse formait d'ordinaire une grande feuille in-folio, ornée de gravures. Celle du prince de Turenne (qui se trouve actuellement dans la collection de M. Lhôte, de Châlons) est d'une forme tout exceptionnelle : elle se compose de quinze feuillets. Le premier est un riche frontispice. Le deuxième donne le portrait du roi, médaillon soutenu par un guerrier vêtu à la romaine et par une femme, avec cette devise : *Victori pacifico*. Les autres feuilles reproduisent les scènes suivantes : Passage du Rhin. — Les villes bataves reçues à composition. — Prise de Maëstricht. — Les Séquanes réunis au royaume. — Prise de Bouchain. — Prise de Valenciennes. — Prise de Cambrai. — Occupation de Gand. — Prise d'Ypres. — La ligue des ennemis coalisés dissoute. — La Suède sous la protection du roi. — Paix de Nimégue. De plus, les côtés de chaque page, dont le texte de la thèse occupe le centre, sont ornés de médaillons et de sujets allégoriques divers.

Ce petit monument, du plus haut intérêt, est l'œuvre du graveur champenois Cossin. Ce graveur est en effet né à Troyes, le 8 janvier 1657, de Jehan *Coquin* et d'Elisabeth Derré ; mais, comme ce nom lui déplaisait et pour cause, il le transforma d'abord en *Cauquin*, puis en *Cossin*, qu'il écrivait parfois *Cossinus*. (Cf. la *Revue de Champagne et de Brie*, novembre 1882, p. 409).

Digitized by Google

sa fille (Cf. ses Lettres du 21 décembre 1689 et du 8 janvier 1690) : « Comment vous fait ce nom ? » et : « C'est pour dégrader ce nom que je ne dis pas Monsieur de Turenne tout court. »

Pour faire peau neuve, le prince de Turenne fit demander au roi par son oncle, le cardinal de Bouillon, l'autorisation d'aller faire la guerre en Pologne. Mais il changea d'avis en route et partit avec les deux princes de Conti pour se battre en Hongrie contre les Turcs dans les rangs de l'armée impériale ; il se signala au siège de Neuhausel et à la bataille de Gran. Or Louis XIV avait expressément recommandé aux deux Conti de ne pas aller en Hongrie. Et voilà que des lettres envoyées à la Cour par les jeunes princes sont saisies à la poste par ordre supérieur. Il s'y trouvait sans doute des considérations très libres sur la nature des relations que le roi entretenait avec Mme de Maintenon. Car à peine Louis XIV eut-il pris connaissance des correspondances en question que, en dehors des punitions qu'il infligea aux deux princes du sang, il cassa le régiment de Turenne, exila le cardinal de Bouillon à Cluny et relégua M. et Mme de Bouillon à Evreux, sept. 1685. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. I, p. 138 et suiv. ; les *Mémoires de Sourches*, t. I, p. 196 et suiv. Voir aussi l'article consacré plus haut au cardinal de Bouillon).

A son arrivée en France, le prince de Turenne reçoit une lettre de cachet qui lui ordonne de sortir du royaume. N'osant retourner en Hongrie de peur de déplaire davantage à Louis XIV, il va en Morée servir dans l'armée vénitienne. Il assiste aux sièges de Navarin, de Modon et d'Argos, et s'y distingue sous les ordres de Kœnigsmarck, général de l'armée. Il revient passer l'hiver à Venise, où la Sérénissime Seigneurie lui fait présent d'une épée de diamants et lui offre de le nommer lieutenant-général de ses armées. Mais il ne veut pas s'engager au service des étrangers et il continue à servir les Vénitiens comme volontaire.

La campagne de 1687 lui fit beaucoup d'honneur et, à son retour, il se distingua par un coup de maître. « On a appris, rapporte Dangeau, que M. de Turenne, revenant de Morée dans un vaisseau vénitien assez considérable, avoit trouvé un petit vaisseau françois ; qu'il envoya faire compliment au commandant du vaisseau, qui lui répondit qu'il alloit attaquer le vaisseau vénitien s'il ne le saluoit. M. de Turenne l'envoya prier d'attendre un instant, se mit dans une chaloupe et l'alla trouver pour être sur le petit bâtiment françois, quand il attaqueroit le vénitien ; mais le vénitien fut sage et salua. Le procédé de M. de Turenne a été fort loué. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. II, p. 83).

En 1688, il acquit plus de gloire encore par une blessure, quoique légère, qu'il reçut au siège de Négrepont. En 1689, après la mort d'Innocent XI, il vint trouver à Rome le cardinal de Bouillon. Quand le cardinal Ottoboni (Alexandre VIII) eût été nommé pape, le prince de Turenne fut admis à son audience ; il fut traité comme on traite en cette Cour les enfants des princes souverains, avec les mêmes honneurs que le pape Urbain VIII avait autrefois rendus à son grand-père, Frédéric-Maurice. Le bon Coulanges, qui avait accompagné le duc de Chaulnes à Rome, fréquentait chez les Bouillons et il trouve que le jeune prince était changé à son avantage. « Il étoit poli, dit-il ; il étoit honnête et appliqué à faire plaisir ; il avoit beaucoup d'esprit et la

Digitized by Google

valeur de sa race, dont il venoit de donner des preuves en Morée, dans l'armée des Vénitiens, qui ne finissoient point sur ses louanges. Il faisoit voir dans toute sa conduite une telle attention sur lui-même pour effacer la mauvaise opinion qu'on avoit pu concevoir en France contre lui, en le croyant trop adonné aux plaisirs et aux défauts auxquels les jeunes gens peu circonspects ne s'abandonnent que trop, que, tant qu'il fut à Rome, il fut toujours l'objet de notre admiration. » (Cf. les *Mémoires de Coulanges*, 1820, p. 62, 63 et 155).

Il quitta Rome avec la duchesse sa mère vers la fin d'août 1690. Comme ils étaient en chemin, la duchesse reçut l'autorisation de retourner à la Cour; quant au prince, il lui fut seulement permis de servir dans l'armée que Catinat commandait en Italie. Il s'y rendit et put rentrer à la Cour après la campagne. (Cf. les *Mémoires de Coulanges*, p. 212). Dangeau rapporte en effet, à la date du 25 novembre 1690, que le cardinal de Bouillon a vu le roi dans son cabinet et que M. de Turenne a salué aussi Sa Majesté et qu'il a commencé à faire sa charge de grand chambellan.

Le jeune prince était assagi par l'épreuve ; ses parents en profitèrent pour lui faire épouser l'héritière des Lévis-Ventadour. Tous les princes, dit Dangeau, allèrent à Paris à la noce, qui se fit chez la duchesse de La Ferté avec beaucoup de magnificence; Monsieur et Madame ont fait de très beaux présents de diamants à la mariée. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 291 ; Cf. aussi la relation du *Mercure*, mars 1691, p. 144 et suiv.).

Le prince de Turenne sert comme aide de camp du roi pendant la campagne de 1691 et reste à l'armée après le départ du roi. C'est lui qui est chargé d'annoncer à Fontainebleau la nouvelle de la victoire de Leuze (9 septembre) et qui apporte les trente drapeaux pris sur l'ennemi. Pour le récompenser, le roi lui donne 1,000 louis d'or. Il se distingue également pendant la campagne suivante et, le 3 juillet 1692, il est fait brigadier de cavalerie. Mais son intrépidité lui est funeste et, à la bataille de Steenkerque, il est blessé mortellement. « Ce fut à cette bataille, dit justement Voltaire (*Siècle de Louis XIV, chap. XVI*), qu'on perdit le jeune prince de Turenne, neveu du héros tué en Allemagne ; il donnait des espérances d'égaler son oncle. Ses grâces et son esprit l'avaient rendu cher à la ville, à la Cour et à l'armée. » Le duc de Luxembourg lui rendit un hommage mérité dans sa *Relation de la bataille* (publiée en appendice dans le *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 149). « C'est avec bien de la douleur, écrit-il, que je ferai ici l'éloge de M. de Turenne. Nous le trouvâmes aux gardes ; il étoit de jour, mais sa bonne volonté le portoit autant que son devoir partout où il y avoit quelque chose à faire. Ayant trouvé qu'il n'avoit fait que trop, je le renvoyai à sa brigade après la charge des gardes, mais malheureusement il la quitta et vint dans le poste qu'occupait Fimarcon, où il reçut la blessure qui fit perdre à Votre Majesté un homme qui l'auroit très bien servie. » Ajoutons que le *Mercure galant*, août 1692, p. 195-204, fit son éloge et que, sur la demande du cardinal de Bouillon, le P. Gaillard, jésuite, prononça, le 12 octobre 1693, à Cluny son *Oraison funèbre*, qui fut ensuite imprimée (1).

(1) Le *Discours sur la vie de Frédéric-Maurice de La Tour, etc., prince de Sedan, et sur les Mémoires publiées par M. de Langlade*, 1731, et dont l'auteur anonyme est

Digitized by Google

Son mariage n'avait pas été heureux. « Sa femme s'étoit fait connaître, dit Saint-Simon, par tant de galanteries publiques qu'aucune femme ne la voyoit. » Le prince d'ailleurs ne lui était guère fidèle, s'il faut en croire *les Amours de Monseignevr le Dauphin avec la comtesse du Roure*, publ. à la suite de l'*Histoire amoureuse des Gaules,* édit. P. Boiteau, t. III, p. 194. « Le prince de Turenne est mort au lit d'honneur pour le service de la patrie, dit la princesse de Conti..... Ce fut le coup qui délivra la princesse de Turenne de tous ses chagrins, aussi bien que de son mari; car elle n'attendoit que son retour pour se séparer de lui, à la seule occasion des amourettes qu'il avoit avec Madame du Roure; et l'on dit même que, tout blessé qu'il étoit, il se souvint plutôt d'écrire à sa maîtresse qu'à sa femme. »

La jeune veuve voulait se remarier avec son beau-frère, le chevalier de Bouillon, qu'elle trouvait fort à son gré. « Madame de Turenne, dit Dangeau, le 6 février 1693, a déclaré à Madame de Bouillon que son mariage n'avait pas été consommé avec M. de Turenne et qu'ainsi elle pouvoit en conscience épouser M. le chevalier de Bouillon et qu'elle prioit la famille de consentir à ce mariage-là. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. IV, p. 232). Mais le chevalier de Bouillon fut envoyé à Evreux; M. et Mme de Ventadour ne voulaient pas entendre parler d'un cadet fort peu accommodé. La veuve consolée se remaria, peu après, le 15 février 1694, avec Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise, dit le prince de Rohan.

2° *Emmanuel-Théodose* (1668 † 1730), duc d'Albret, puis duc de Bouillon, qui suit.

3° *Jean-Baptiste-Godefroid-Maurice-Nicolas,* mort jeune.

Le duc de Bouillon, qui demeurait alors rue de la Cérisaye (1), le fit baptiser seulement le 29 mai 1680; l'enfant était âgé de dix ans depuis le 10 du même mois. (Cf. A. Jal, *Dict. crit. de biographie et d'histoire,* p. 830).

4° *Frédéric-Jules* (1672 † 1733), dit *le chevalier de Bouillon* (2),

Barthélémy Aubertin, est précédé d'un *Avant-Propos par M. V****, où se trouve un éloge très vif du jeune prince : « M. le prince de Turenne, dont la mémoire me sera précieuse tant que je vivrai et qui perdit la vie à ce malheureux combat de Steenkerque, n'auroit certainement en rien dégénéré de ses glorieux ancêtres. Il y a tout lieu même de présumer qu'il auroit un jour rassemblé en sa seule personne toutes les vertus civiles, politiques et militaires de son Bisayeul, de son Ayeul et de son Grand-Oncle, si la Parque n'avoit tranché le fil de ses jours dans le printems de son âge. Il joignoit à beaucoup d'esprit et de connoissance une grande valeur et il avoit donné des marques de sa bravoure dans tous les endroits où il avoit fait la guerre..... A l'assaut du fort Guillaume, au siège de Namur, ayant donné avec les grenadiers, il se trouva des premiers au haut de la brêche et fit prisonnier un officier des ennemis; et, comme le peu de résistance que la garnison avoit faite faisoit soupçonner qu'il n'y eût des mines sous le bastion où il se trouvoit, il demanda à cet officier s'il y en avoit, lequel lui répondit qu'il n'y en avoit point. Sur quoi M. le prince de Turenne, se tournant vers son écuyer, lui dit en riant : « Nestin, gardez bien ce Monsieur, afin que, s'il nous ment, il en soit puni, en sautant avec nous. »

(1) La rue de la Cerisaie a conservé son nom; elle se trouve dans les environs de la place de la Bastille, elle est coupée en deux tronçons par le boulevard Henri IV et fait communiquer la rue du Petit-Musc (anc. des Célestins) avec le boulevard Bourdon qui longe la gare de l'Arsenal.

(2) Le 6 mars 1677, Marie-Anne Mancini assiste à Saint-Sulpice au baptême de sa fille Marie-Elisabeth, née le 8 juillet 1666, et de son fils, Frédéric-Jules, né le 2 mai 1672. (Cf. A. Jal, *Dict. critique,* p. 830).

Digitized by Google

d'abord chevalier de Malte et grand-croix de son ordre en 1690, quitte l'ordre de Malte et, après la mort de son cousin, François-Egon de La Tour, prend le titre de *prince d'Auvergne*. Il épouse, le 17 février 1720, *Olive-Catherine de Trent*, fille de Patrice de Trent, chevalier baronnet d'Irlande, qui lui donne trois enfants morts en bas-âge.

Celui-ci est l'enfant terrible de la famille ; il est irrespectueux au delà de tout point. Le 23 décembre 1690, rapporte Dangeau, « M. et Mme de Bouillon ont envoyé M. le chevalier de Bouillon, leur fils, à Turenne, pour quelques discours qu'il avoit tenus d'une de leurs parentes. Le roi n'a point eu de part à cela. » Saint-Simon va nous donner la clef de l'énigme. « Le chevalier de Bouillon, dit-il en *Addition*, menoit une vie fort débauchée et de tout point fort étrange. M. de Bouillon, ennuyé de ses déportements, lui en fit une forte romancine. Le chevalier (il avait alors 18 ans), l'écouta quelque temps, puis lui dit qu'il le trouvoit bien bon de se mettre si fort en peine de sa conduite, et bien plaisant de lui en parler avec tant d'autorité. M. de Bouillon, plus irrité que devant, lui répondit qu'il le trouvoit bien insolent, et s'il n'étoit donc pas son père et en droit de lui parler en père. « Vous, mon père ! lui répliqua le chevalier avec un grand éclat de rire ; vous savez bien que non et que c'est M. le grand-prieur, » et enfile aussitôt la porte. Voilà sans doute ce qui le fit envoyer à Turenne, sans que le roi s'en mêlât. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 264).

L'exil ne dura pas longtemps. Au mois d'octobre, le grand dauphin lui donne les entrées chez lui et, le 11 décembre 1692, le roi le nomme capitaine de vaisseau. Mais son métier l'ennuie et il cherche à faire rapidement fortune par un riche mariage. On vient de voir qu'il avait poussé sa belle-sœur, la princesse de Turenne, à demander sa main. En 1706, il se querelle dans un bal, au Palais-Royal, avec M. d'Entragues au sujet de la veuve de Barbesieux, que tous deux voulaient épouser. Mais le duc d'Orléans accommoda la querelle et la jeune veuve entra au couvent. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 203, 419 ; t. IV, p. 209, 241 ; t. VIII, p. 340 ; t. IX, p. 40).

Il fréquente assidument la société des libertins de la fin du règne de Louis XIV. La lettre suivante, qu'il écrivait en 1711 à l'abbé de Chaulieu, alors à Fontenay, nous renseigne sur ses habitudes épicuriennes : « Malgré votre peu d'attention pour moi, je ne puis m'empêcher, mon cher abbé, de vous assurer que vous n'avez point d'ami qui regrette si fort votre absence, et qui soit plus sensible à votre retour. Quand on a eu le plaisir de vivre avec vous, toutes les autres compagnies paroissent fort insipides ; je ne trouve presque partout où je vais que de languissantes conversations et de froides plaisanteries, bien éloignées de ce sel que répandoit la Grêce, qui vous rend la terreur des sots. Je fus voir hier, à quatre heures après midi, M. le marquis de La Fare, en son nom de guerre *M. de La Cochonière*, croyant que c'étoit une heure propre à lui rendre une visite sérieuse ; mais je fus bien étonné d'entendre dès la cour des ris immodérés et toutes les marques d'une bacchanale complète. Je poussai jusqu'à son cabinet et je le trouvai en chemise, sans bonnet, entre son *Rémora* et une autre personne

Digitized by Google

de quinze ans, son fils l'abbé versant des rasades à deux inconnus, des verres cassés, plusieurs cervelas sur la table et lui assez chaud de vin. Je voulus, comme son serviteur, lui en faire quelque remontrance ; je n'en tirai d'autre réponse que : ou buvez avec nous, ou allez, etc. J'acceptai le premier parti et en sortis à six heures du soir quasi ivre-mort. » (Cf. Sainte-Beuve, l'art. sur *le marquis de La Fare*, dans les *Causeries du Lundi*, t. x, p. 404).

Mais Louis XIV meurt et voici venir, comme dit Voltaire,

Le temps de l'aimable Régence,
Où la folie, agitant ses grelots,
D'un pied léger courut toute la France,
Où l'on fit tout, excepté pénitence.

Le chevalier de Bouillon ou plutôt le prince d'Auvergne, comme on l'appelle désormais, donne au duc d'Orléans l'ingénieuse idée de créer des bals à l'Opéra, trois fois la semaine, où l'on ne puisse entrer qu'en masque et en payant et, comme les inventions doivent se payer, il reçoit 2,000 écus à toucher chaque année sur la recette. Le premier bal a lieu le 2 janvier 1716. Il devait être suivi de beaucoup d'autres. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. xvi, p. 235, 289).

Cependant il songe de nouveau à se marier. Dans les premiers jours de l'année 1716, on parle beaucoup de son mariage avec une Madame Bouchu, qui possède une fortune considérable ; mais, comme elle exige un douaire et qu'il ne peut lui en assigner un, tout est bientôt rompu. Il se console en spéculant sur le système de Law ; le 30 août 1719, il reçoit du régent une gratification de 10,000 écus et il place le tout en actions sur la Compagnie des Indes, qui sont alors à 400 livres. Au cours de ses spéculations, il fait la connaissance d'une aventurière irlandaise, du nom de Mlle Trent. « Elle avoit, dit Saint-Simon, dans une *Addition au Journal de Dangeau*, un esprit souple, liant et hardi, et surtout vouloit faire fortune. Elle attrapa lestement force Mississipi, donna dans la vue au prince d'Auvergne qui avoit tout fricassé et qui cherchoit à se marier sans pouvoir trouver à qui. Le décri où ses débauches et d'autres aventures fort étranges l'avoient mis, joint à sa gueuserie, n'épouvantèrent pas l'aventurière anglaise et la firent atteindre à ce mariage, au grand déplaisir des Bouillon. Elle a toujours depuis mené ce mari par le nez et a acquis avec lui des richesses infinies au Mississipi. » Le roi signa au contrat de mariage, le 13 janvier 1720 et, trois jours après, la noce se fit à l'hôtel de Bouillon, où les deux époux logèrent quelque temps, avant d'habiter la maison de la marquise de Maulévrier qu'ils avaient achetée 425,000 livres. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. xvii, p. 244 ; t. xviii, p. 95, 189, 206, 208).

La nouvelle princesse d'Auvergne trouva un beau jour à qui parler. On peut lire en effet dans le *Journal de Barbier*, édit. Charpentier, t. i, p. 272, les paroles grossières que lui adressa, en mai 1723, le cardinal Dubois, lequel ne se piquait pas de galanterie, et la plaisanterie cynique par laquelle le régent accueillit ses plaintes. Nous n'osons les reproduire. On peut encore consulter sur cette audacieuse intrigante le *Journal de Marais*, publié dans la *Revue rétrospective*, 2me série, t. ix, p. 270.

Digitized by Google

5° *Henri-Louis* (1679 † 1753), dit le *comte d'Evreux*, fit une brillante fortune dans l'armée : enseigne au régiment du roi en 1691, colonel du régiment du Blaisois en 1698, brigadier en 1702, maréchal de camp en 1704, lieutenant-général en 1708, il acheta la charge de colonel-général de la cavalerie légère à son oncle, le comte d'Auvergne, en 1705 ; il acheta en outre le gouvernement du Poitou en 1716 et celui de l'Ile-de-France en 1719. Il épousa, le 13 avril 1707, *Marie-Anne* (1695 † 1729), fille d'Antoine *Crozat*, seigneur du Châtel, de Moucy, de Vandeuil, etc., et de Marguerite Le Gendre, laquelle ne lui donna pas d'enfant.

Celui-ci est l'esprit sérieux de la famille de Bouillon (1). « En lui, dit Saint-Simon, s'étoit retiré tout le bon sens de sa maison ; ses vues, son ambition et le manège sourd, mais honnête, n'étaient pas médiocres. » (Cf. le *Journal de Dangeau, Addition*, t. XVII, p. 78). Comme il a sa fortune à faire, il débute en s'attachant au comte de Toulouse, qui n'a qu'un an plus que lui. C'était là un coup de maître ; on sait en effet l'affection que Louis XIV a toujours portée à ses enfants légitimés. En 1701, il obtient une pension de 2,000 écus. C'est M. le comte de Toulouse, rapporte Dangeau (t. VIII, p. 26), qui a demandé instamment cette grâce-là au roi pour le comte d'Evreux qui est fort de ses amis ; et quand le comte d'Evreux a remercié Sa Majesté, le ro lui dit : « Je suis bien aise de vous faire ce petit plaisir-là et en même temps d'en faire un grand au comte de Toulouse. » En 1703, il obtient le brevet de justaucorps bleu, qu'avait le duc de La Ferté.

Mais tout cela ne suffit pas ; il lui faut un établissement solide et comme les meilleures terres, suivant le mot dédaigneux de Madame de Grignan, ont quelquefois besoin de fumier, il épouse, le 3 avril 1707, Marie-Anne Crozat, la fille de Crozat le Riche et dont Barbier évalue la fortune à vingt millions. La jeune femme avait alors douze ans ; elle reçut en dot la valeur de deux millions. On comprend que la duchesse de Bouillon ait appelé sa bru son *petit lingot d'or*.

La fortune militaire du comte d'Evreux faillit être compromise par une imprudence de Crozat. En 1708, Louis XIV eut l'idée de confier le comman-

(1) L'*Avant-Propos par M. V****, qui précède le *Discours* de B. Aubertin sur les *Mémoires de Frédéric-Maurice de La Tour*, etc. (V. plus haut, p. 85), s'exprime comme il suit sur son compte : « M. le comte d'Evreux marche à grands pas sur les traces de ses Ayeux ; j'ai entendu dire à quelques-uns qui avoient vu son Ayeul, qu'il lui ressembloit beaucoup de taille et de visage et à en juger par ce que l'on en voit et par ce que l'on en peut prévoir, on peut hardiment augurer qu'il leur ressemblera en tout, si les occasions lui donnent lieu d'employer tous ses talents. Feu M. le prince de Turenne, son frère, avoit conçu de lui une opinion très avantageuse. Je me souviens que je lui disois un jour : « Monseigneur, il me semble que M. le comte d'Evreux est bien taciturne et mène une vie bien retirée pour un seigneur de son âge. — Le comte d'Evreux, me répondit-il, ressemble au prince d'Orange, son trisayeul ; il fait provision de maximes et de réflexions pour s'en servir un jour, selon les occurences où il pourra se rencontrer. »

Il est vrai que M. V***, qui doit être B. Aubertin lui-même, fait très volontiers l'éloge de tous les Bouillons qu'il a connus : de Frédéric-Maurice, « qui avoit une égale passion pour la gloire, que M. de Turenne son frère, mais elle n'étoit pas si épurée ; » de Godefroy-Maurice, qui a « comme naturelle toutes les vertus morales qui font l'honnête homme ; » du comte d'Auvergne, qui « a passé, au jugement de tout le monde, pour un des plus vaillants hommes du royaume, et fort entendu à la guerre ; » etc.

Digitized by Google

dement de l'armée des Pays-Bas à son petit-fils, le duc de Bourgogne, et au duc de Vendôme, qui différaient « comme l'eau et le feu. » Cette malencontreuse combinaison nous valut la défaite d'Oudenarde (11 juillet). La conduite timide du duc de Bourgogne fut vivement attaquée par les partisans de Vendôme. Le comte d'Evreux servait dans cette armée ; il prit naturellement le parti de son cousin-germain. Il en résulta que, le 19 mars 1709, le comte de Toulouse lui dit, par ordre du roi, qu'il ne servirait point pendant la campagne. « On en a accusé, dit expressément la marquise d'Uxelles (Cf. sa lettre du 22 mars suivant dans la *Revue rétrospective*, t. VII), une lettre écrite à son beau-père, lequel la montra fort imprudemment pendant la campagne dernière, sur ce qui se passoit à l'armée, justifiant trop M. de Vendôme. » Vainement la duchesse de Bouillon écrivit à son fils pour lui demander une autre lettre, qu'on pût faire passer pour la première et le duc de Bouillon l'alla présenter au roi ; il se rencontra des gens charitables qui contèrent à Louis XIV le tour de politique et de prudence de Madame de Bouillon. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XII, p. 358, 360 et 387 ; Cf. aussi les *Mémoires de Saint-Simon*, t. XII, p. 4 et 10).

Sous la régence, le comte d'Evreux entre dans le conseil comme colonel-général de la cavalerie légère et se mêle du détail des affaires qui regardent ce corps. Mais il ne reçoit pas d'appointements comme conseiller. Il voulait faire la charge, dit à ce propos Saint-Simon, acquérir par là de l'autorité dans la cavalerie et se pousser plus loin encore. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XVI, p. 431).

Son mariage avec « le petit lingot d'or » ne fut pas heureux. « Le bruit courut en avril 1720, lit-on dans le *Journal de la Régence*, de Jean Buvat (publié par E. Campardon, t. II, p. 69), que le comte d'Evreux, après avoir gagné plus de cinq millions sur le négoce des actions de la Compagnie des Indes, avait rendu à M. Crozat, de la place Vendôme, les deux millions qu'il en avait reçus pour le mariage de sa fille qu'il avait épousée, étant alors âgée de douze ans, voulant, disait-on, faire annuler son mariage à cause de l'inégalité de sa naissance avec celle de la fille de M. Crozat, sans avoir égard à la beauté, à la jeunesse et à la sage conduite de son épouse. » Il n'en fut rien et Jean Buvat dut en être content. Le comte d'Evreux s'était d'ailleurs consolé de sa mésalliance en se liant vers 1700 avec sa cousine Louise-Bernardine de Durfort qui avait épousé en 1696 le duc de Lesdignières et qui eut le bonheur d'être veuve en 1703 ; cette liaison devait durer jusqu'à la mort de la duchesse de Lesdignières en 1740. (Cf. les *Mémoires du duc de Luynes*, t. VIII, p. 148).

Ainsi dédaignée, la comtesse d'Evreux se consola également, en aimant... le diable, si l'on en croit les *Mélanges* de Bois-Jourdain, t. II, p. 313-319.

6° *Marie-Elisabeth* (1666 † 1725), dite *Mademoiselle de Bouillon*.

Elle resta fille et vécut en grande faveur à la Cour. Le 14 janvier 1693, elle est la seule dame qui accompagne la duchesse de Chartres, fille légitimée de Louis XIV, qui part pour Marly ; elle monte à cheval et prend part aux chasses. Le 17 juillet 1694, elle va de nouveau à Marly, et cette fois dans le carosse du roi. Elle assiste le 17 et le 20 octobre 1695 à la chasse du cerf à Fontainebleau. Elle devient alors la compagne préférée de la

Digitized by Google

duchesse de Bourgogne. Son père d'ailleurs l'aime beaucoup et elle l'accompagne régulièrement dans ses voyages. « Madame de Bouillon, dit Saint-Simon, ne pouvoit souffrir Mlle de Bouillon qui ne quittoit point son père qu'elle gouvernoit et, quoique accoutumée à cette domination, elle trembloit devant sa mère. » Le duc de Bouillon avait obtenu un brevet de retenue de 100,000 écus sur son gouvernement d'Auvergne ; il les donna à sa fille bien-aimée. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. III, p. 222 ; t. V, p. 45, 294, 296 ; t. VI, p. 369 ; t. X, p. 257 ; t. XI, p. 360 ; t. XII, p. 4, 360, 452 ; t. XVII, p. 205). La lettre de Coulanges à Mmes de Sévigné et de Grignan, du 10 juin 1695, renferme un triolet

Pour Mlle de Bouillon, absente :

La voyez-vous ? Vous dites non.
Hélas ! j'en dis autant moi-même.
La belle et charmante Bouillon,
La voyez-vous ? Vous dites non.
Je ne la vois plus tout de bon,
Celle que j'adore et que j'aime.
La voyez-vous ? Vous dites non.
Hélas ! j'en dis autant moi-même.

7° *Mademoiselle d'Albret,* qui meurt au Port-Royal, à Paris, fort brusquement, le 16 septembre 1696 ; on croit que c'est d'apoplexie. (Cf. le *Journal de Dangeau,* t. V, p. 471).

« M. le cardinal de Bouillon, écrit le 22 juin 1695 Coulanges à Mmes de Sévigné et de Grignan, pour adoucir la destinée de ses nièces qui sont dans les couvents, au moins les deux dernières, car l'aînée est à la Cour, les mène à Saint-Martin(-de Pontoise) et se charge plus volontiers encore de Mlle d'Albret que de Mlle de Château-Thierry, en sorte que nous appelons la petite d'Albret Madame de Saint-Martin et que c'est elle qui en fait les honneurs ; et même en ce temps-ci elle préfère à Port-Royal de Paris une maison de religieuses de Pontoise, où elle demeure pendant les petits séjours que son oncle est obligé d'aller faire à Versailles et à Marly..... M. de Chaulnes s'apprivoisa avec la petite d'Albret ; il la trouva jolie et ne put même s'empêcher de lui dire, en sorte qu'en même temps je m'avisai de lui proposer de la prendre pour sa belle-fille : « Plût à Dieu ! dit le cardinal. — Plût à Dieu ! dit M. de Chaulnes, etc. » Le piquant de l'affaire, c'est que le duc de Chaulnes n'avait pas d'enfant.

Voici d'autre part le triolet fait par le même Coulanges

Pour Mlle d'Albret, présente :

La voyez-vous ? vous dites oui,
D'Albret, cette belle princesse,
(Car pour moi, j'en suis ébloui)
La voyez-vous ? Vous dites oui.
Ses yeux, son teint épanoui
Inspirent certaine tendresse.
La voyez-vous ? Vous dites oui,
D'Albret, cette belle princesse.

Digitized by Google

8° *Louise-Julie* (1679 † 1750), dite *Mlle de Château-Thierry,* épouse, par contrat passé le 21 juin 1698 au château de Versailles en présence de la famille royale, *François-Armand de Rohan* (1682 † 1717), dit le prince de Montbazon, fils aîné de Charles de Rohan, prince de Guéméné et de sa seconde femme, Charlotte-Elisabeth de Cochefilet de Vauvineux et ne lui donna pas d'enfant.

Donnons d'abord le triolet fait par M. de Coulanges

Pour Mlle de Château-Thierry, la plus belle et la plus jeune des trois sœurs, qui est à Port-Royal, à Paris, et qui vient rarement à Saint-Martin.

Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage?
Il n'est cœur qui n'en soit marri,
Jeune et belle Château-Thierry.
L'Oise, en attendant un mari,
Vous demande sur son rivage.
Jeune et belle Château-Thierry,
Vous tiendra-t-on toujours en cage?

Louise-Julie de La Tour fut trouvée fort jolie, quand elle parut pour la première fois à la Cour, le 8 janvier 1697, dans l'entourage de la reine d'Angleterre. On commença à parler fort de son mariage dès le mois d'avril 1698. Le 21 juin suivant, sur les quatre heures de l'après-midi, ses fiançailles eurent lieu dans le cabinet du roi, sur la demande de « la belle Madame de Soubise, » qui avait toujours joui de la faveur de Louis XIV. Mlle de Bouillon portait la queue de la mante de la fiancée, quoique étant son aînée. Le roi et toute la maison royale signèrent au contrat, mais non le secrétaire d'Etat; en outre, on ne mit pas dans le contrat que le roi donnait 100,000 livres à la fiancée, encore que le duc de Bouillon l'eût demandé. (Cf. le *Journal de Dangeau,* t. VI, p. 53, 327, 369). Les curieux pourront lire un article assez détaillé sur ce mariage dans le *Mercure* de juin 1698, p. 262-265.

On sait que la maison de Rohan, l'une des plus illustres et des plus anciennes de France, tire son nom de la terre de Rohan, qui est aujourd'hui un chef-lieu de canton du Morbihan. Son fondateur, qui vivait à la fin du XIme siècle, était le quatrième fils d'Eudon, vicomte de Porhoët et de Rennes et descendait ainsi des premiers souverains de la Bretagne. La branche aînée finit avec Jean II, vicomte de Rohan, comte de Porhoët, de Léon, etc., qui combattit pour Charles VIII à Saint-Aubin-du-Cormier et mourut en 1516. Son bisaïeul, Jean I de Rohan, avait épousé en secondes noces Jeanne de Navarre, fille du roi de Navarre, Philippe III et de Jeanne de France; il en eut un fils, Charles de Rohan, qui reçut en héritage la seigneurie de Guéméné et qui devint le chef de la branche des Rohan-Guéméné (1). Cette branche acquit dans la suite les seigneuries de Montauban

(1) Le fameux capitaine calviniste du temps de Louis XIII, Henri de Rohan, appartient à la branche de Rohan-Gié, dont le chef, Pierre de Rohan, sieur de Gié, maréchal de France, était le fils cadet de Louis I de Rohan, fils lui-même du fondateur des Rohan-Guéméné. C'est en sa faveur que la vicomté de Rohan fut érigée en duché-pairie au mois d'avril 1603. Eteint par sa mort, le duché fut rétabli en décembre 1648 en faveur de son gendre, Henri Chabot.

Digitized by Google

(près de Montfort-sur-Meu), de Rochefort-en-Yveline (près de Dourdan) et de Montbazon (près de Tours). Le sixième descendant direct de Charles, Louis VI de Rohan, prit le titre de prince de Guéméné et en sa faveur Henri II érigea la baronnie de Montbazon en Comté par lettres de février 1547. En 1588, ce comté fut érigé, avec quelques seigneuries voisines, en duché-pairie sous le nom de Montbazon, en faveur du fils aîné de Louis VI. Mais le nouveau duc et pair mourut sans enfant et Henri IV rétablit la duché-pairie en faveur de son frère cadet, Hercule de Rohan, par lettres données en 1594 ; c'est l'arrière-petit-fils d'Hercule, Charles III de Rohan, qui est le père de François-Armand, époux de Louise-Julie de La Tour.

Le jeune prince avait failli épouser à treize ans Mlle de Clérembault. (Cf. les *Mémoires de Sourches*, t. v, p. 99). Colonel du régiment de Picardie en 1702, brigadier au mois de juin 1708, il servit à Oudenarde et au siège de Landau. Sa femme lui donna un fils, qui mourut à l'âge de trois ans en 1703 ; elle avait failli mourir en couches. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. viii, p. 221, 223).

Les deux époux furent l'objet de la faveur de Louis XIV et le jeune duc fut souvent désigné parmi les danseurs de la Cour. Ils eurent avec la duchesse de Mantoue une querelle d'étiquette, qui fit assez de tapage au mois de novembre 1709. Comme ils sortaient en carosse de chez Madame de Montauban et que les chevaux se trouvaient à moitié dans la rue, Madame de Mantoue survint avec son cortège et boucha la rue. Les écuyers descendent et s'en viennent au carrosse pour qu'on leur livre passage. Le duc de Montbazon répondit que, s'il avait été seul, il aurait volontiers reculé pour la moindre dame du monde, mais que Madame sa femme ne cédait point ; si bien que la duchesse de Mantoue qui avait rang de souverain, dut se retirer. Elle en porta plainte au ministre Torcy ; de son côté, Madame de Montbazon en parla au roi. Mais la question ne fut pas tranchée et toutes deux conservèrent leurs prétentions. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. xiii, p. 67).

Le duc de Montbazon mourut de la petite vérole, le 26 juin 1717. Sa femme s'était enfermée avec lui, bien qu'elle craignît beaucoup cette maladie. Elle resta veuve avec un bien médiocre ; la plus grande partie de sa dot avait été mangée et son douaire n'était que de 8,000 livres. Il lui restait en outre, ajoute Dangeau (t. xvii, p. 109, 117), quelques pierreries achetées avec de l'argent qu'elle avait gagné au jeu.

9° et 10°. Deux filles mortes en bas-âge.

(Sera continué). Stéphen Leroy.

VARIÉTÉS

I. Chronique.

Parmi les thèses soutenues à l'Ecole des Chartes par les élèves de la promotion de 1895, nous devons signaler celle de M. Robert Goubaux. Elle a pour titre : *Essai sur Robert II de La Marck, seigneur de Sedan,*

Digitized by Google

mort en 1536. Après un avant-propos et une introduction, consacrés à la généalogie de la famille de La Marck, l'auteur étudie la vie très mouvementée du prince dans huit chapitres ; il termine par un appendice et des pièces justificatives. Le sommaire de cette importante étude occupe les pages 41 à 48 de la brochure annuelle contenant les *Positions des Thèses* (Châlon-sur-Saône, 1895).

***

M. G. Saige, correspondant de l'Institut, conservateur des Archives de Monaco, vient de faire paraître, dans les *Documents historiques publiés par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier, prince de Monaco*, le cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion (Calvados). Ce volume ne concerne nullement les Ardennes, mais nous le citons parce que M. G. Saige y annonce (Introd. p. VI) comme prochaine la publication du Trésor des Chartes du Comté de Rethel. La Normandie, dit-il, est représentée pour la première fois dans la *Collection des Documents* « en attendant que nous puissions publier la correspondance du maréchal de « Matignon pendant les guerres de religion, toute prête dès à présent, « mais qui ne doit venir, dans l'ordre de notre programme, qu'après la « publication du Trésor des Chartes du Comté de Rethel, dont la préparation est très avancée et dont la mise sous presse pourra commencer « dans quelques mois. »

***

Le dernier volume des *Monumenta Germaniae historica* (Diplomatum regum et imperatorum Germaniae, tomi II pars posterior.— Hannoverae MDCCCLXXXXIII ; in-4°) est consacré aux Diplômes de l'Empereur Othon III. Notre *Revue* (t. I, p. 165) a déjà extrait de ce volume un acte daté de Margut ; nous le signalons à nouveau comme contenant (n° 238; pp. 655-656) le diplôme confirmatif des biens de l'abbaye de Mouzon donné à Aix-la-Chapelle, le 6 avril 997. La notice bibliographique qui précède le texte dit bien que l'original s'en trouve aux Archives départ. des Ardennes, mais elle omet de mentionner la publication qu'en a faite, avec fac-similé, M. P. Laurent (*Variétés historiques ardennaises*, fasc. I, 1890, pp. 7-11) : par contre, elle nous apprend que ce diplôme fut publié, d'après une copie du XVIIIe siècle avec la date fausse de 994, par Wolfram dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothring. Geschichte und Altertumskunde.* — Metz, t. I. (1888-89), p. 154, n° 1.

II. Acte de mariage de Nicolas-Louis d'Estagniol, député de la noblesse en 1789.

M. Stéphen Leroy a récemment publié (1) une excellente notice sur les « Députés du bailliage de Sedan aux Etats généraux de 1789. » La majeure partie en est consacrée à la biographie et à la carrière politique du député de la noblesse, le chevalier Nicolas-Louis d'Estagniol, né à Sedan le 8 mars 1741, mort sans doute émigré, on ne sait où. M. L. donne (p. 230) le nom de sa femme, qui, dit-il, ne s'est pas mariée à Sedan. Le fait est exact : en dépouillant les registres paroissiaux du

(1) *La Révolution française* (13e année, n° 9 ; 14 mars 1894), pp. 215-248. — La biographie de d'Estagniol occupe les pp. 229 à 242.

Digitized by Google

village de Samogneux (Meuse) (1), j'ai découvert par hasard l'acte de mariage du député. Cet acte donne à peu près tous les titres de d'Estagniol et montre que son régiment tenait alors garnison à Philippeville ; j'ajouterai que son beau-père possédait le château de Samogneux, construit vers 1752 et habité aujourd'hui par la famille Thiébaux. Enfin, l'acte très long contient — chose rare dans de telles pièces — une lettre de Choiseul, alors secrétaire d'Etat à la guerre (2). P. Collinet.

« L'an mil sept cent soixante et dix le dix-sept janvier après avoir publié au prosne de la messe paroissiale samedy treize fête du patron de cette églisse un ban du futur mariage entre Messire Nicolas-Louis d'Estaniol chevalier, seigneur de Villeneuve, Sérignan et autres lieux (3), Lieutenant au régiment de cavallerie de Monseigneur Le comte d'Artois, conseiller du roy, bailly, grand Sénéchal de la ville et principauté de Sedan, Lieutenant de nosseigneurs Les maréchaux de France, juge du point d'honneur de La noblesse des villes et principautés de Sedan, Carignan, Mouzon, Montmédy, Stenay et Clermontois (4), fils de deffunt Messire Pierre-Louis d'Estaniol, chevalier, Lieutenant-colonel du régiment de Monseigneur le comte d'Artois, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, conseiller du roy, bailly, grand Sénéchal de la ville et principauté de Sedan, Lieutenant de Nosseigneurs Les Maréchaux de France, juge du point d'honneur de la noblesse des villes et principautés de Sedan, Carignan, Mouzon, Montmédy, Stenay et Clermontois et de deffunte dame Germaine-Elizabeth Catel ses père et mère de la paroisse Saint-Charle de la ville de Sedan diocèse de Rheims d'une part, et demoiselle Anne Blanchot, fille mineure de Messire Nicolas Blanchot de la Gravière écuyer, conseiller du roy, trésorier de France au bureau des finances de la généralité de Metz et Alsace, et de deffunte dame Anne-Thérèse Thiery ses père et mère de cette paroisse de Samogneux d'autre part, sans avoir découvert aucun empêchement civil ou canonique les parties ayant obtenues dispense des deux autres bans comme il conste par la dispense donnée par Monsieur l'abbé de Nogues doyen de la Cathédrale, vicaire général du chapitre le siège vacant, le seize janvier mil sept cent soixante et dix. Le même jour insinué et controllé au greffe des insinuations ecclésiastiques, signé Langlois, pareille publication ayant été faite dans la paroisse Saint-Charle de Sedan diocèse de Rheims par rapport au domicile de droit de l'époux les parties ayant aussi obtenues dispense des deux autres bans comme il nous a apparu par la dispense donnée par Monsieur Jacquemart, vicaire général du diocèse de Rheims, datée du quinze janvier de la ditte année, signée Jacquemart, vicaire général, insinué et controllé à Rheims le quinze du dit mois signé Boitel, pareille publication ayant été faite à Philippeville diocèse de Liège par rapport au domicile de fait de l'époux à cause de sa garnison Les parties ayant aussy obtenues dispense des deux autres bans comme il conste par la dispense donnée par Monsieur Pierre-Louis-Joseph Jacquet archidiacre du Hainault, datée du deux de ce mois de La ditte année signé Jacquet.

(1) Arrondissement de Verdun, canton de Charny.
(2) Les registres de l'état civil de Samogneux ne contiennent aucune mention du baptême de la fille du député.
(3) La terre d'Estagniol se trouvait dans le diocèse de Béziers. — Villeneuve-lès-Béziers et Sérignan, arrondissement et canton de Béziers (Hérault).
(4) Il était en outre « juge du point d'honneur de la Noblesse des villes de Saint-Pons, Agde et Pézenas. »

Digitized by Google

L'époux ayant obtenu permission de se marier par une lettre datée du cinq des dits mois et année concüe en ces termes : Je recois Monsieur La Lettre que vous me faites lhonneur de M'écrire pour Me faire part de votre mariage je désire qu'il vous soit avantageux, et vous souhaite beaucoup de bonheur je suis très sensible aux vœux que vous voulez bien faire pour moy a ce renovoellement d'année, je vous prie d'en recevoir mes remerciements et les assurances du très parfait attachement avec Lequel j'ay lhonneur d'être, Monsieur, votre d°, signé Choiseul. Nous soussignés Jacques-Louis-Antoine-Marie d'Estaniol (1) prestre et curé de la paroisse de Cesse diocèse de Rheims certifions avoir recu leur consentement mutuel et leur avoir donné la bénédiction nuptiale avec les cérémonies ordinaires de l'Eglise jour et an que cy dessus, en présence de Monsieur Jean-Bernard Klensch prestre et curé de cette paroisse et de Monsieur Philippe-François-Xavier Willesme commercant à Sedan cousin-germain maternel de l'époux, de Messire Joseph Massin Carmouche d'Olisy, écuyer, seigneur dudit Olisy, Chauvansy, Bersieux (2) et autre lieux conseiller du Roy trésorier de France au bureau des finances de La généralité de Metz et Alsace, oncle maternel à l'épouse, de Messire Nicolas Blanchot père à l'épouse, de Monsieur Pierre-Nicolas Bienaimé, chanoine de Montfaucon, de Messire Antoine Blanchot frère à l'épouse qui ont signé avec nous. »

Signé : D'ESTANIOL ; J.-B. KLENSCH, curé de Samogneux et Haumont ; ANNE BLANCHOT ; CARMOUCHE D'OLIZY ; WILLESME LAINEL ; BLANCHOT ; D'ESTANIOL, curé de Cesse et Luzy ; BIENAIMÉ ; BLANCHOT fils ; LE ROUX, vicaire de Samogneux.

(Registre des baptêmes, sépultures et mariages de 1761 à 1792 ; baptêmes et mariages de 1770, f°s 1 et 2 r°.)

BIBLIOGRAPHIE

Mémoires du Maréchal de Saint-Paul, suivis de documents inédits contemporains d'après les Manuscrits, par le Marquis O. de Gourjault. — Sedan ; J. Laroche, 1894 ; 200 pp. (Papier vergé : non mis dans le commerce).

Ce volume, dont l'intérêt est considérable pour l'histoire des guerres de la Ligue en Champagne, est une réédition complétée et améliorée de la publication faite en 1887 dans la *Revue de Champagne et de Brie* par feu M. le Mis O. de Gourjault. Le texte en a été revu soigneusement et débarrassé de nombreuses fautes. Notre collaborateur, M. Stéphen Leroy, y a joint, d'après les copies de l'auteur, 35 lettres et pièces qui occupent les pp. 145 à 180, et a ajouté un index et des tables détaillées.

P. C.

Histoire d'Ecordal, par Désiré Boizet. — Attigny ; 1894 ; 114 p. Prix : 2 fr. 50.

Le livre de M. B. ne peut être considéré comme un ouvrage définitif sur un village, qui n'a, d'ailleurs, joué qu'un rôle fort médiocre dans

(1) Frère de d'Estagniol.
(2) Olizy et Chauvency (le château ou Saint-Hubert?) arrondissement et canton de Montmédy (Meuse).

Digitized by Google

l'histoire ardennaise. On pouvait compter y trouver une liste à peu près complète des documents où se trouve cité le nom d'Ecordal et des notes sur les faits internes dont il fut le théâtre. Mais la liste des seigneurs et des personnages célèbres que donne l'auteur, pas plus que les recherches hasardées de l'origine d'Ecordal (1), ne satisfera le véritable historien. Nous avons remarqué cependant, comme pages assez curieuses, quelques renseignements sur les lieux-dits et les maisons du village, plusieurs légendes inédites, et la relation des coutumes conservées au carnaval ou autres fêtes. H. B.

L'Ardenne par Jean d'Ardenne. — Edition refondue en 1894. — 1er volume. Bruxelles, Rozez : 364 pp., in-12. Prix : 3 fr.

L'éloge de ce guide n'est plus à faire : les réimpressions s'en sont succédées rapidement. Mais une nouvelle édition étant nécessaire, l'auteur a changé, de la façon la plus heureuse, la disposition de son œuvre : au lieu d'un ouvrage, volumineux et encombrant en excursion, il l'a divisée en trois volumes dont le premier a paru en 1894.

Ce premier tome comprend : la Meuse de Namur à Sedan, la Lesse, la Semoy, l'Ardenne centrale et méridionale, l'Entre-Sambre-et-Meuse. C'est la partie de l'Ardenne qui est la plus voisine de nous et que, partant, nous avons eu le plus grand plaisir à revoir sous la direction de Jean d'Ardenne. Nous avons, avec lui, recommencé maints itinéraires souvent parcourus, et nous avons constaté combien, tout en conservant les excellentes descriptions des guides précédents, les indications pratiques, les mille détails historiques, géographiques et pittoresques avaient été soigneusement revus, amendés et mis au point. Par un changement, dont l'avenir fera apprécier la valeur, les renseignements pratiques (hôtels, visites de monuments, guides, etc...) sont reportés à la table finale : ajoutons qu'en plus d'une carte d'ensemble, l'ouvrage renferme une carte routière de la région décrite, et trois cartes détaillées : Meuse et affluents d'Andenne à Vireux, Haute-Meuse et Semoy, environs de Rochefort. — Remarquons, en terminant, que le guide est aussi utile aux amateurs de sport vélocipédique qu'aux touristes pédestres (2).

P. Collinet.

AVIS

Par décision prise en la séance du 6 janvier 1895 conformément à l'article 20 des Statuts, le titre de la Société d'Etudes ardennaises « la Bruyère » *est modifié ; la Société s'appellera désormais :* **Société d'Etudes Ardennaises.**

---

(1) C'est ainsi que M. B. cite, d'après une *traduction française* de César, une mention de « l'Eskortat in Ard'henn ! » En se reportant au texte latin, on ne trouve rien qui se rapproche de ce nom fantaisiste. Quant aux prétendus dieux gaulois, nous en avons déjà fait bon marché (Cf. *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, p. 68).

(2) Jean d'Ardenne nous permettra, certainement, de réparer quelques imperfections échappées par mégarde et bien pardonnables dans une œuvre de longue haleine et de menus détails. 1° « Charleville a 1,800 habitants » : c'est une coquille ; 2° Nous ne connaissons à Mohon, ni le château de Bodégat ni le tumulus de Trohanier (p. 172) ; 3° A Sedan, le Dijonval n'est pas situé entre les deux ponts de Torcy et de Meuse (p. 175) ; 4° Le dernier seigneur de Neufmanil ne fut pas Deprez, baron de Barchon (ou mieux Barxhon), mais son gendre de Hangest (p. 166) ; 5° Enfin, on montre encore à Donchery la chambre de Henri IV (p. 173).

Sedan. — Imprimerie de Jules LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliotypie H. Hacle, Paris

OBJETS GALLO-ROMAINS DE SEUIL

Digitized by Google

Digitized by Google

2me Année. Mai-Juin 1895. N° 4

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

LE CIMETIÈRE GALLO-ROMAIN DE SEUIL

Seuil est une modeste commune du canton de Rethel, cachée dans un petit vallon qui s'ouvre sur la large vallée de l'Aisne. Si l'on s'en rapporte à la tradition, ce village devrait son origine à une colonie gallo-romaine et les fouilles dont nous exposons les résultats ci-après ont, de tous points, confirmé cette hypothèse.

En 1884, on découvrit au lieudit *la Garenne,* par suite de l'exploitation d'un four à chaux, un cimetière gallo-romain auquel, comme dans la plupart des nécropoles de cette époque, avait été ultérieurement superposé un cimetière mérovingien. De premières fouilles furent faites sans méthode et sans contrôle, et la majeure partie des richesses archéologiques qu'elles mirent au jour fut malheureusement dispersée, égarée ou détruite. C'est alors qu'étant en villégiature dans le peu qui reste de l'ancien manoir des seigneurs de Trugny, où nous passons chaque année la belle saison, nous entreprîmes, avec le précieux concours de l'érudit abbé Lannoy, curé de Thugny, de nouvelles recherches qui furent heureusement couronnées de succès.

Les sépultures, dont nous fîmes l'exploration et qui avaient été violées pour la plupart, ne contenaient que des vases et poteries de différentes formes, en terre rose dite de Samos, en terre noire et en terre grise : des *patina*, des *patera*, une *ampulla olearia*, etc., tous objets, enfin, ne méritant plus aujourd'hui de description spéciale, les collections diverses en possédant de multiples spécimens.

Seule parmi toutes ces tombes, la sépulture d'une opulente Romaine, et qu'un de nos savants archéologues a baptisée :

Digitized by Google

Tombe de la Matrone de Seuil, mérite d'arrêter l'attention par la composition et l'importance du mobilier funéraire qu'elle contenait et dont nous allons donner la description, précisée par la phototypie annexée à notre étude.

Un de nos nombreux sondages nous ayant révélé l'existence d'une tombe, au sommet du talus d'un sentier reliant les deux routes, nous la fîmes vider et nous trouvâmes d'abord, à environ 70 centimètres de profondeur, le squelette d'un enfant de date mérovingienne, et ensuite à 1 mètre 30 centimètres au-dessous, soit 2 mètres de profondeur totale, la tombe qui nous intéresse ; l'emplacement de la bière pouvait encore se reconnaître au tracé formé par une fine poussière (de bois) brune et aux clous, en fer forgé, de 10 à 12 centimètres de longueur, disséminés sur son pourtour ; quant au squelette, il était relativement bien conservé et couché dans la direction de l'est à l'ouest.

A droite de la tête était placée une élégante et svelte burette en verre irisé (fig. 1), de 26 centimètres de hauteur, sorte d'*épichisis*, de forme et de proportions si belles que les plus habiles verriers de nos jours n'en désavoueraient pas la paternité ; son col élancé, renforcé d'une torsade en verre bleuté, l'anse gracieusement attachée et sur l'extérieur de laquelle se déroule un ruban ondulé en verre de même nuance, les stries hélicoïdales qui courent autour de la partie renflée et par séries parallèles et déclives, tout fait de ce vase, dont l'heureux style a été sans cesse reproduit depuis environ deux mille ans, une pièce de la plus haute valeur artistique (1).

A côté de l'*épichisis* était une gracieuse coupe en verre, *poculum* (fig. 2), unie et sans ornement.

A gauche de la tête se trouvait un magnifique vase, également en verre, mesurant 20 centimètres de hauteur (fig. 3), et dont le calice actuel rappelle assez bien la forme. Une bague fait le tour de sa partie supérieure à 2 centimètres du bord et, de cette fine bague jusqu'au pied, pendent quatre serpents en relief et de couleurs variées où dominent le bleu azur, le vert et le jaune ambré ; entre les serpents qui forment, sur le pourtour de ce vase remarquable, maints replis capricieux, sont intercalés des lézards aux reflets multicolores.

(1) Anthony Rich, dans son *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques*, dit que l'*épichisis* est d'origine grecque et qu'elle fut substituée par les Romains à leur *guttus*, moins commode pour les libations et moins élégant de forme.

Digitized by Google

Toujours à gauche de la tête, un *gutturnium* en terre noire (fig. 4), avec bec trilobé ; puis un peigne en os, *denso dente,* renforcé au milieu par deux baguettes demi-rondes et réunies par des rivets de bronze.

L'*épichisis* et le *gutturnium*, protégés par un éboulement du terrain crayeux, ont été retrouvés intacts; les deux autres vases, en partie écrasés par l'affaisement du sol, ont dû être restaurés.

Il est à remarquer que la *Tombe de la Matrone* ne contenait pas de bijoux et leur absence peut donner lieu à des suppositions peu flatteuses pour les esclaves qui ont procédé à l'ensevelissement de la noble dame, ou qui ont été chargés de veiller sur ses dépouilles.

Le style des vases que nous venons de décrire, leur forme et leur rareté, ont fini, malgré notre peu d'empressement à les faire connaître, par attirer l'attention de nombreux archéologues qui nous ont, en quelque sorte, mis en demeure de les publier. M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, tout aussitôt qu'il a été informé de nos trouvailles, nous a demandé l'autorisation de les faire reproduire pour le Musée des antiquités nationales, dont il est l'habile directeur. Et voici en outre, sur les résultats de nos fouilles, l'appréciation de deux savants des plus compétents : « Les vases en verre sont très intéressants, dit M. Payard, directeur des cristalleries de Baccarat, qui a étudié la fabrication du verre à toutes les époques et sous toutes ses formes ; le plus remarquable, dit-il, est celui qui possède une décoration en relief, décoration de fort bon goût, dénotant une habileté de main surprenante : *c'est une pièce tout à fait exceptionnelle.* » M. Pilloy, de Saint-Quentin, l'habile collaborateur de M. Moreau pour sa très belle collection Caranda, et membre du Comité des travaux historiques, s'exprime ainsi : « La sépulture de Seuil est remarquable : le grand verre à spirales et le verre orné de serpents constituent *deux pièces de la plus grande rareté.* »

E. Liebbe,

Membre de la Société française d'Archéologie.

Digitized by Google

ÉPIGRAPHIE

INSCRIPTIONS DE CLOCHES ARDENNAISES

Après avoir publié les *Inscriptions de Sedan* (1) et une *Excursion épigraphique de Mézières à Signy-l'Abbaye* (2), nous continuons la série des inscriptions ardennaises par une suite de légendes campanaires, recueillies au cours de plusieurs excursions.

Nous signalerons surtout dans cette notice trois cloches du XVIme siècle, dont deux signées du fondeur connu Jean Lavalois ; on y trouvera en outre des détails biographiques sur les principaux personnages dont les noms figurent dans les inscriptions.

Amblimont.

[1re ligne] † LAN 1743 IAY ETE BENIE PAR M FRANCOIS ALECANDRE HEDEN & NOMMEE FRA[NCE]

[2e ligne] † PAR MESSIRE INNOCENT MARIE IEAN DE VASSINHAC CAPITAINE DE CAVALLERYE AV

[3e ligne] † REGIMENT DV RVMIN SEIGNEVR DAMBLIMONT & DAME MARIE THERESE DE GVSTINN

[4e ligne] † DE VVILE SON EPOVSE

VICTOR VERIVS MAIRE IEAN GENOTEL LIEVT MAIRE IOANNES VERIVS MARGVIL^R^

Sous les ornements :

I B GODARD FONDEVR ROCH GABRIEL

Cette cloche a un diamètre de 0^m^86 ; l'inscription est comprise entre une frise à filet, surmontée de trèfles et une bordure de

(1) *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I, pp. 60-62 ; 161-165.
(2) *Ibid.*, t. II, pp. 48-59.

Digitized by Google

feuillage. Les ornements du bas sont : une femme en prières placée de 3/4 ; une grande croix haussée sur deux marches, ornée de trèfles semblables à ceux du cerveau ; puis un saint, les mains croisées sur la poitrine.

L'ancienne église d'Amblimont, d'après le P. Fulgence *(Chronologie manuscrite de Mouzon)*, ayant été détruite par un violent incendie, fut remplacée par une nouvelle achevée en 1739 ainsi que l'indique la date gravée au-dessus du portail. C'est seulement quatre ans après que l'on fondit la cloche.

Le parrain en fut INNOCENT-MARIE DE VASSINHAC, fils de César-Hector, lieutenant-général des armées du roi, et d'Innocente de Sercey, sa seconde femme ; il était chevalier, marquis d'Imécourt, seigneur d'Inor, les Hautes et Basses Loges, Luzy, Sivry-les-Buzancy, Amblimont, etc. Voici, d'après Saint-Allais (1), un résumé de ses états de services : colonel du régiment de Périgord, il fut fait enseigne de la compagnie colonelle du régiment de Champagne (1734), lieutenant au même régiment (1735), capitaine dans le régiment de cavalerie d'Ancezune (1737), colonel du régiment d'infanterie de Périgord (1745), chevalier de Saint-Louis (16 juin 1747). Saint-Allais ne mentionne pas qu'il ait été en 1743 capitaine au régiment de cavalerie du RUMIN. Il mourut à l'âge de 27 ans, le 5 septembre 1747, à la suite de blessures reçues à l'affaire de l'Assiette, après avoir épousé par contrats des 15, 16 et 21 mars 1738 demoiselle MARIE-THÉRÈSE DE CUSTINE, née comtesse de WILTZ de Brandeville, fille de Charles-Ferdinand, seigneur et comte de Wiltz, baron d'Auflance et du Faybillot, seigneur d'Allamont, Malandry, etc., et de dame Marie-Xavière d'Arnoult, baronne de Meissembourg.

La cloche fut bénie par FRANÇOIS-ALEXANDRE HÉDIN, prêtre, vicaire de la paroisse d'Amblimont, de 1740 à 1748 : l'église était une succursale de Mairy dont le curé était alors Jean d'Ardenne. VICTOR VERJUS avait été nommé maire l'année de la bénédiction ; JEAN GENOTEL était lieutenant-maire et le marguillier JOANNÈS VERJUS était un laboureur du village. Le nom de ROCH GABRIEL qui suit celui du fondeur JEAN-BAPTISTE GODARD est celui du menuisier, bourgeois d'Amblimont, qui fit la charpente du clocher.

(1) *Nobiliaire universel de France* par Saint-Allais, continué par de Courcelles, t. XVII, 2me partie (Paris, 1874) ; pp. 343-347.

Digitized by Google

Autrecourt.

[1re ligne] JAI ETE BENITTE EN 1771 PAR MAITRE LOUIS
HAUDRY CURE DAUTRECOURT BACHELIE EN DROIT
[2e ligne] ET NOMMEE VICTOR DROUET FONDEUR

L'église d'Autrecourt possède trois cloches : deux fondues en 1822 par Cochois, Chevresson et Bague (1), et la troisième de 0m90 de diamètre dont nous nous occupons seule. Comme celle d'Amblimont, elle fut élevée à l'occasion de l'édification d'une nouvelle église, bénie solennellement le 20 octobre 1771 ; nous publions ici le procès-verbal de bénédiction :

« L'an de Grace mil sept cent soixante et onze Le vingtième octobre Jour de La dédicace des églises du diocèse de Rheims, Nous soussignés Louis Haudry prêtre curé d'Autrecourt et de Villers devant Mouzon Bachelier en droit, authorisé de La permission spécialle de messire Jacquemart Vicaire Général de Son excellence monseigneur Charles Antoine de La Roche Aimont, archevêque Duc de Rheims en datte du quinze du présent mois, avons proceddé à La Bénédiction solennelle de La Nouvelle église dudit Autrecourt, sous la dénomination de Saint Victor ancien patron dudit Lieu, en présence de Toute La paroisse rassemblée, assisté dans cette cérémonie de maitre Jean Baptiste Charpentier prêtre Vicaire dudit Autrecourt, de maitre Jean Baptiste Martincourt natif et Sous-diacre de Laditte paroisse, et de Ce entre autres étaient Témoins, Le sieur Jean Noël maire, Thomas Bauvalet Lieutenant maire, pierre Loupot échevin, Jean Loupot sindic, Jean Baptiste Loupot marguilier, Jean Jacquet régent des écolles, Isaïe Watelet Régent de Celles de Villers, Jean Colin et Jean Baptiste Cacheur habitans et autres ; Lesquels ont signés avec Nous le présent procès Verbal pour Transmettre Cet événement à La postérité.

« Fait les Jour, mois et an que dessus. »

(Suivent les signatures) (2).

Ce procès-verbal nous explique le nom donné à la cloche : Saint Victor était le patron de la paroisse. Le maire Jean Noel qui y est cité a son épitaphe à l'entrée de l'église, auprès des fonts baptismaux (3).

(1) Sur les deux derniers de ces fondeurs, voy. Dr Vincent, *Inscriptions anciennes de l'arrondissement de Vouziers ;* Reims, 1892 ; pp. 33, 113, 447.

(2) *Archives communales d'Autrecourt ;* GG. 5 (registre des baptêmes et mariages de 1771), fol. 8 à 9 r°.

(3) Jean Noël était, quand il mourut, âgé de 68 ans. (Cf. *ibid.* GG. 7 ; reg. des sépultures de 1785 ; fol. 1 v°-2 r°).

Digitized by Google

CYGIT
JEAN NOEL NEGOCIANT
MAIRE D'AUTRECOURT
BON MARI PERE TENDRE CITOYEN UTILE
IL N'A EU QUE DES AMIS
ET SA FAMILLE N'OUBLIERA JAMAIS
SA SENSIBILITÉ ET SES VERTUS
IL EST DÉCÉDÉ A AUTRECOURT
LE 11 FEVRIER 1785

HOC VERITATIS ATQUE PIETATIS
MONUMENTUM POSUERE
QUATUOR FILIÆ DEFUNCTI
EARUMQUE CONJUGES
REQUIESCAT IN PACE.

Haut. 1m33 ; larg. 0m96. — Marbre noir.

Traduction : Ce monument de vérité et de piété, les quatre filles du défunt l'ont élevé avec leurs maris. Qu'il repose en paix.

Bosséval.

[1re ligne] ✝ nicolas coulon dict daulcourt recepueur au bureau de la foraine retably par

[2e ligne] le roy amaisieres et ienne bouchier sa femme ✝ laualoys 1580

L'église de Bosséval date de 1876-1877 ; il est donc intéressant d'y trouver une cloche du XVIme siècle, signée d'un fondeur connu. La cloche, de 0m66 de diamètre, ne contient d'autre ornement que la marque de Lavalois (une petite cloche) et une

Digitized by Google

fleur de lys comprises entre l'inscription et la date. Les caractères sont obtenus au moyen de types mobiles.

M. le Dr Vincent (1) a déjà signalé trois cloches signées des Lavalois : Champigneulle-sur-Vence (1532), due sans doute à un premier Lavalois, Mouron (1572) et Charbogne (1573) dues au successeur moins habile du précédent et qui signe *J. Lavalois.* Nos recherches nous permettent d'ajouter à cette liste celle de Montcy-Notre-Dame (1571) et Bosséval (1580) que nous publions toutes deux.

Le nom de Lavalois qui se retrouve à Noirval existait déjà au XIIme siècle : nous rencontrons, entre autres, un *Leudo li avalois* cité dans une charte de 1142 pour le prieuré de Novy *(Archives des Ardennes,* H. 11, fol. 29 r°) ; ce nom signifie « celui qui vient du pays d'aval, » c'est-à-dire des Pays-Bas.

Ainsi les Lavalois connus maintenant par cinq cloches des Ardennes étaient peut-être originaires des Pays-Bas, et il n'est pas impossible qu'on reconstitue un jour la vie de ces fondeurs ardennais. En revanche, nous n'avons aucune note sur les parrain et marraine ; Nicolas Coulon tirait son surnom du hameau d'Aucourt (auj. comm. de Vivier-au-Court). Le poste de receveur au bureau de la foraine qu'il occupait avait été établi par le règlement général sur les droits de l'*imposition foraine* (2), de septembre 1549 ; voici le passage concernant Mézières avec les noms des officiers y résidants et le taux des gages qu'ils prélevaient sur l'impôt de sortie :

« Pour le Bureau de nostre ville de Maisières, et ses dépendances, au lieutenant dudit Maistre des ports [résidant à Troyes], une obole tournois : au receveur de nostredit domaine, une pite tournois : au receveur de nosdites aydes, une pite tournois : au greffier, une pite tournois : au peseur, une pite tournois : au seelleur, une pite tournois : à trois gardes, trois pites tournois. » (3).

Mais un édit du 14 novembre 1551, spécial à la Champagne, réduisit les droits de sortie à deux : le *domaine forain* et

(1) *Op. cit.*, pp. 152-153 ; 287-288. — Voy. la planche des marques de Lavalois, p. 58. — On observera que la cloche de Mouron citée par l'auteur sur cette planche et p. 152 comme portant le n° 131 porte réellement le n° 129.

(2) Droit créé en 1360 sur les marchandises qui sortaient de France ou passaient dans les provinces réputées étrangères, à côté des anciens droits de « rêve et de haut-passage ; » un droit dit *domaine forain* fut substitué en 1551 à ces deux derniers par l'édit mentionné au texte. Ces droits existaient, au profit du roi, indépendamment de nombreuses traites locales, abolies seulement au XVIIme siècle. (Cf. Moreau de Beaumont, *Mémoires concernant les impositions et droits,* t. III, 5e éd., Paris, 1787, in-4° ; pp. 356-357).

(3) Fontanon, *Edits et ordonnances des rois de France,* t. II, Paris, 1611, in-fol. p. 475.

Digitized by Google

l'imposition foraine; le bureau général restait à Troyes ; il y avait des bureaux particuliers à Mézières et à Mouzon et des « passages » à Maubert-Fontaine, Signy-le-Petit et Donchery. Nous reproduisons simplement les noms des officiers de Mézières :

« Un lieutenant particulier, une obole.
« Un receveur particulier, une obole.
« Un greffier, une obole.
« Deux gardes, l'un desquels aura la charge de Mont-Sermay [Monthermé], et auront chacun d'eux une pite » (1).

Carignan.

[1re ligne] † LE PRINCE EVGENE MAVRICE DE SAVOYE COMTE DE SOISSONS DVC DE CARIGNAN GOVVERNEVR ET
[2e ligne] † LIEVTr G[E]N[ER]AL POVR LE ROY EN CHAMPAGNE ET BRIE COLONNEL G[E]N[ER]AL DES SVISSES ET GRISONS
[3e ligne] † OLIMPE MANCINI DE SAVOYE COMTESSE DE SOISSONS DVCHESSE DE CARIGNAN MONT NOMMEE APRES
[4e ligne] † AVOIR ESTE PRESENTEE A LEVRS ALTESSES SEREnes PAR LES TROIS ESTATS DE CARIGNAN OVI MONT FAIT
[5e ligne] † FAIRE EN LANNEE 1 6 6 3

Cette cloche est remarquable tant par le nom même de ses parrains que par les ornements qui y figurent.

Sous les derniers mots de la 4e ligne, se trouve un écu portant trois poissons en pal, timbré d'une couronne de duc, entouré de deux palmes entrelacées.—A l'opposite, sont gravées, reposant sur un faisceau de trois drapeaux de chaque côté, les armes du prince Eugène-Maurice de Savoie : *écartelé au 1 contre-écartelé, au premier d'argent, à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même, qui est de Jérusalem ; au deuxième burelé d'argent et d'azur, au lion couronné de gueules, lampassé et armé d'or, ayant la queue fourchée et passée en sautoir, qui est de Lusignan ; au troisième d'or, au lion de gueules, lampassé, armé et couronné d'azur, qui est d'Arménie ; au quatrième d'argent, au lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassé d'azur, ayant la queue fourchée,*

(1) Fontanon, *op. cit.*, pp. 485-489 et spécialement p. 487.

Digitized by Google

nouée et passée en sautoir, qui est de Luxembourg; au 2 parti de pourpre, au cheval gai effaré d'argent contourné, qui est de la Haute-Saxe; et fascé d'or, et de sable de huit pièces, au croncelin de sinople, en bande, qui est de la Saxe-Moderne; la pointe de ce deuxième quartier entée en forme de triangle d'argent à trois bouterolles de gueules, qui est d'Angrie; au 3 parti d'argent, semé de billettes de sable, au lion du même, lampassé et armé de gueules, qui est d'Aoste; au 4 parti à cinq points d'or, équipolés à quatre d'azur, qui est de Genève; et d'argent au chef de gueules, qui est de Montferrat; en pointe du grand écusson enté d'or, à l'aigle de sable, qui est de Maurienne; sur le tout d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de Maure de sable, qui est de Sardaigne; et sur le tout du tout de gueules à la croix d'argent, qui est de Savoie.

Entre les deux écussons, la Vierge portant l'enfant sur le bras gauche et tenant le sceptre de l'autre main. A sa gauche est une des marques du fondeur: une cloche suspendue à un clou par une corde, au milieu d'un ovale formé par les mots

CLAVDE ⁎ V ⁎ GAVLTIER.

Opposé à la Vierge, on voit le Christ en croix entre saint Jean et la sainte Vierge debout à ses côtés, et auprès une seconde marque: entre deux grandes lettres H et G un rectangle contenant une cloche entourée de deux palmes, les deux mêmes lettres H et G plus petites inscrites entre les palmes et la cloche, au bas une étoile dans chaque angle (1).

Nous ne dirons que quelques mots des personnages fort connus à qui les trois états de Carignan présentèrent la cloche. Eugène-Maurice de Savoie, né le 3 mai 1635, fils de Thomas-François et de Marie de Bourbon, prit le titre de comte de Soissons du chef de sa mère, héritière de cette branche de Bourbon, ce qui l'attacha à la France, qu'il servit en qualité de lieutenant-général des armées du roi. C'est en sa faveur que la terre d'Ivois fut érigée en duché sous le nom de Carignan (mai 1661). Il mourut le 7 juin 1673; il avait épousé le 20 février 1657 l'une des nièces de Mazarin, Olympe Mancini, surintendante de la Maison de la Reine, morte le 9 octobre 1708. Des huit enfants qu'ils laissaient, le plus célèbre est le prince Eugène (2).

(1) Cf. sur des marques de fondeurs, Dr Vincent, *op. cit.*, p. 120, et les planches; *Mém. de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc*, année 1894, p. 134 et la planche.

(2) Pour plus de détails, voy. La Chenaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, éd. de Paris, 1876, t. XVIII, col. 359-360, 365.

Digitized by Google

Floing.

[1re ligne] † LAN 1774 NOUS AVONS ETES BENITE PAR MAITRE ROBERT ETIENNE CHARLIER ANCIEN DOYEN DE RUMIGNY ET ACTUELLEMENT CURE DE

[2e ligne] FLOING JAY POUR PARAIN MONSIEUR JOSEPH LE FEBURE MARCHAND A FLOING ET POUR MAREINNE MADEMOISELLE PETRONILLE

[3e ligne] LE FEBURE FILLE DU DIT SIEUR LE FEBURE ET DE MADAME MARGUERITE GILMAIRE SON EPOUSE

[4e ligne] MONSIEUR JEAN CRETON MAIRE DE LA COMMUNAUTE DE FLOING.

[Au bas] [L]ES BLAN PAIN NOUS ONT FAITES EN 1774.

Les ornements de la cloche (diamètre 1m12) sont : Le Christ en croix, la Vierge portant l'Enfant, et, au cerveau, onze fleurs de lys. La première et la dernière phrase indiquent qu'il y a eu plusieurs cloches fondues et baptisées en même temps.

Robert-Etienne Charlier fut curé de 1769 à 1775. Les frères Blanpain, qui eurent des descendants connus à Sedan, ont signé six cloches de l'arrondissement de Vouziers, mentionnées dans l'ouvrage du Dr Vincent (p. 238).

Hautes-Rivières.

[1re ligne] † IN NO[M]I[NE[D[OMI]NI N[OST]RI IH[ES]V XP[ISTH]I † M. THOMAS DAVID P[RE]B[T]RE CHANOINE DE BRAVLX ET CVRE DE CESTE

[2e ligne] † EGLISE Sr IEAN DE FAILLOVE NOBLE HO[MM]E DVME DE PONTIQVE ESCVIER ET DAMOISELLE PONCETTE

[3e ligne] † DARGYE SA FEM[M]E ET IEAN MAISIERES DICT DES AMERIERS CAPNE DV CHA[STEA]V DE LINCHAMP[S] P DHOTEL MAYER

1599

Digitized by Google

Les chiffres de la date sont séparés deux à deux par un rectangle : autour de la panse, sont disposés quatre saints dont les noms sont inscrits sous leur image ; à droite de la date S^T PIERRE et S^T THOMAS, à gauche S^T PAVL et S^T IEHAN.

La cloche provient, comme elle le dit elle-même, de l'église Saint-Jean de Failloué, écart des Hautes-Rivières (1). Nous ne savons rien de précis sur les personnages dont les noms nous sont conservés par elle : nous nous contenterons de dire que la famille d'ARGY a laissé des souvenirs dans l'histoire des Ardennes et que JEAN MAISIÈRES DICT DES AMERIERS était un ancêtre de François Maizières de Failloué, mestre de camp de cavalerie, anobli par Louis XV en juillet 1718, à la suite de nombreux traits de bravoure (2).

Montcy-Notre-Dame.

[1re ligne] ✝ M lambert le brunc cure de ceans Mary hibert ienete sa femme perinet preudhomme

[2e ligne] ydelette sa femme i m u^c lxxi M J laualoy.

C'est encore dans une église toute moderne (1837) que nous signalons une cloche du XVIme siècle, fondue en 1571 par LAVALOIS. D'après une notice manuscrite, conservée dans les Archives de la Fabrique et due au curé Françoys (1827-1847), il existait avant la Révolution trois cloches à Montcy (3). La seule qui subsiste porte l'inscription ci-dessus : les deux lignes ne font pas le tour complet du cerveau : les lettres, très allongées, sont, comme sur la cloche de Bosséval, comprises entre deux filets ; le nom du fondeur est imposé à l'aide d'un cartouche allongé et suivi d'un point et d'une cloche. Nous ferons remarquer la qualité de l'abbé LAMBERT LE BRUNC, qui s'intitule improprement curé, alors qu'il n'était que vicaire, la pluralité de parrains, les noms des marraines désignées seulement par leurs prénoms, enfin la date qui doit se lire *un mil cinq cent soixante-et-onze.*

(1) Cf. Dom A. Noël, dans le *Courrier des Ardennes* du 24 février 1894.

(2) P. Laurent, *Variétés historiques ardennaises*, fasc. XI, p. 42.

(3) Il existe, dans les mêmes Archives, un dessin de l'inscription au lavis ; le curé Françoys l'avait fait lors de la descente de la cloche (1837) qui pèse, dit-il, 800 livres.

Digitized by Google

Sedan. — Temple protestant.

POVR PATRONES DE LEGLIZE DE BRAY SVIS MAGDELAINE NOMEE 1 6 1 2 .

Le Temple protestant, situé rue des Francs-Bourgeois, est l'ancien couvent des Filles de la Propagation de la Foi. Il y existe deux cloches : l'une fondue à Metz en 1803, l'année même où le Premier Consul affecta au culte réformé les bâtiments et l'église de l'ancien couvent ; l'autre, la plus grosse, provenant d'une des nombreuses communes qui en France portent le nom de Bray. L'inscription sur une seule ligne court entre deux filets, surmontés d'une guirlande.

H. Bourguignat et P. Collinet.

UN RAPPORT DU CURÉ DE MAZERNY (1783)

En 1783, M. l'abbé Hillet, chanoine de Reims, envoya à tous les curés du diocèse un questionnaire destiné à recevoir leur réponse en ce qui concernait leur paroisse respective : histoire, nature du sol, culture, population, particularités physiques ou autres, personnages célèbres, etc.

Nous publions la réponse du curé de Mazerny au questionnaire, conservée aux Archives de l'Archevêché de Reims ; elle contient des renseignements sur le fameux curé Meslier, natif, comme on sait, de ce village, renseignements qui complètent l'étude de M. H. Dacremont, parue dans le tome Ier de la *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* et qui rectifie les dates erronées du présent document. L.-D.

RAPPORT

1° Bailliage Ducal de Rethel, royal de Rheims, parlement de Paris, élection de Rethel, coutume de Vermandois.

2° Nominateur à la cure : Monseigneur l'Archevêque.

3° Seul seigneur M. Duhan.

4° La culture du pays : prés, bois, terres dont la culture est des plus difficiles, mais bon rapport en bled, grande quantité d'avoine, l'intérieur du village est occupé par des clos peuplés d'arbres fruitiers, et de bonnes chenevières, dont le produit joint à celui des terres forme le commerce

Digitized by Google

de l'endroit, qui est aussi avantageux pour les bêtes à laine, et assez bon nombre de bêtes à cornes.

5° Depuis 1771 inclusivement jusqu'à 1780 inclusivement : 72 baptêmes, 16 mariages, 64 sépultures, 300 habitants.

6° Jean Meslier, incrédule célèbre, naquit au village de Mazerny, diocèse de Reims, en 1678. Gérard Meslier, son père, ouvrier en laine audit Mazerny, Symphorienne Braidy, sa mère, dans l'espérance d'arriver par ce moyen à une vie plus commode, le destinèrent à l'état ecclésiastique. Le jeune Meslier, dans ses classes, se distingua par son amour pour l'étude. Soumis aux volontés de son père, il entra au séminaire de Reims, mais sans goût pour l'état ecclésiastique. S'il sçut alors surmonter toutes ses répugnances pour son nouvel état, il ne changea rien à son caractère toujours sombre et des plus phlegmatiques. Dans les récréations, il était le plus souvent seul et à l'écart, aussi tout ceux de son cours le regardaient-ils comme un génie singulier. Il fut admis aux ordres sacrés et pourvu assez jeune de la cure d'Estrépigny, dont Balaive est annexe. Meslier ne fut guère plus lié d'amitié avec les curés de son canton, qu'il ne l'avait été avec ses condisciples. Quoiqu'ecclésiastique par contrainte, il eut toujours dans sa paroisse un certain extérieur de régularité, beaucoup de charité pour les pauvres, et remplissait tous les devoirs de son ministère avec assiduité : un trait qui développe bien son génie c'est celui-ci : Le seigneur d'Estrépigny étant mort peu de temps après avoir maltraité quelques habitants de cette paroisse, on vint demander à M. Meslier qu'il recommandât aux prières ce seigneur. Sur le refus opiniâtre du curé, on le dénonça à M. de Mailly, alors archevêque de Reims, qui le condamnat à recommander le dimanche suivant ce seigneur aux prières de ses paroissiens. Meslier sincèrement affligé, mais forcé, exécuta les ordres du prélat, monta en chaire, et dit : Des ordres supérieurs me forcent aujourd'hui à monter en chaire ; s'il y a des circonstances ou le joug de la subordination se fait puissamment sentir, c'est dans celle-ci, M. T. F., où les représentations les plus respectueuses, les raisons les plus solides n'ont pu être écoutées. Le cri de l'autorité prévaut sur celui de la justice ; l'obéissance qui est quelquefois un tribut libre devient aujourd'hui un acte de nécessité ; pour me conformer aux ordres de M. de Mailly notre prélat :

« Vous vous souviendrez que M. N était un homme de fortune qui « dût ses titres au hasard, ses biens à l'industrie ; qui regarda comme « un vice une naissance illustre, qui préféra toujours aux grands « sentiments qui font les vrais nobles, les richesses qui font les hommes « avares ou ambitieux, priez pour lui, que Dieu lui pardonne et lui fasse « la grâce d'expier en l'autre monde les mauvais traitements qu'il a « fait ici-bas ressentir aux pauvres, et la conduite intéressée qu'il a « tenu envers les orphelins. »

Un proche parent du seigneur présent à cette injurieuse recommandation en porta de nouvelles plaintes au même archevêque, qui manda M. Meslier à Rheims, et lui fit essuier tous les reproches que méritait son impudence.

Depuis ce temps Meslier n'eut dans sa vie d'autres événements marqués et s'occupa sans doute de son ouvrage abominable contre la religion, dont il a fait trois copies connues : la première fut remise à Monsieur le garde des sceaux de France, la seconde fut envoiée au

Digitized by Google

greffe de la justice de Sainte-Menehould, dont la paroisse d'Etrépigny relève. La troisième, croit-on, est à Rheims à l'archevêché.

L'ouvrage de Jean Meslier est d'un style lâche et diffus, c'est aussi une déclamation des plus outrées et des plus grossières, contre toutes les religions en général, et plus particulièrement encore, contre la religion qu'il avait reçu de ses pères. Aussi son ouvrage est-il un tissu d'impiétés et de blasphêmes contre les plus respectables mystères de la religion chrétienne. Il y débite ses assertions avec autant de confiance que si elles étaient des démonstrations ; il parle avec la dernière indécence des attributs de Dieu, de la Trinité des personnes divines, de l'incarnation du Verbe, du bienfait de la rédemption, des miracles, de l'Evangile et de la morale y contenue et ce suivant lui, il n'y a de vrai que la religion naturelle, qui consiste dans la morale, et il admettait la matérialité pour première cause. Il a aussi touché fort mal la matière du gouvernement. Meslier après avoir épanché toute sa bile contre la religion de ses pères, ayant perdu la vüe, ne pensa plus qu'à terminer une carrière dont la durée commençait à l'ennuier. Dégouté de la vie, rebuté par la contrainte et les violences qu'il s'étaient faites pour vivre extérieurement selon l'esprit de son état, déchiré par les cris de sa conscience et par la crainte que ses écrits impies ne fussent connus avant son décès et ne lui attirassent des peines si méritées, il se mit au lit, bien déterminé de n'en sortir que pour n'i plus rentrer, il languit pendant quelques jours, refusa constamment ce qui pouvait en prolonger la durée et mourut en 1733.... Il laissa en mourant tout ce qu'il possédait à ses paroissiens et demanda par son testament d'être enterré dans son jardin, ce qui ne fut point exécuté. Dès qu'on lui eut rendu les derniers devoirs, on ouvrit comme il l'avait ordonné, le testament qu'il avait composé, disait-il, pour l'instruction de ses paroissiens. Mais qu'elle leçon ? Meslier déclare qu'il n'a reçu dans l'église sans lui être soumis, dans une religion qui ne contient que des abus, et qui ne fait que des hypocrites ! que les mystères calqués sur ceux du paganisme, etc. A la lecture de ces détails, on crie à l'impiété, à l'irréligion, on propose, on discute différentes questions pour statuer sur le parti à prendre dans une circonstance aussi délicate. Enfin on juge comme le plus prudent de laisser le peuple d'Estrépigny dans la bonne foi, et son impénitent curé tranquille dans la poussière du tombeau. Les curés voisins d'Estrépigny regardaient Meslier comme un homme singulier qui avait beaucoup d'extrême dans les sentiments, on l'avait même soupçonné d'avoir une habitude secrète, mais on n'avait jamais deviné qu'il couvrit sous le zèle et la décence ecclésiastique un venin si âcre contre la religion sainte, qui le nourissait, et pour la défense de laquelle il s'était élevé mille fois en chaire, tandis qu'intérieurement il en abhorait les plus respectables mystères. On a seulement conclu que c'était donc à dessein lorsqu'il prêchait sur certains sujets, le paradis par exemple ou l'enfer ; il s'exprimait toujours par : les chrétiens disent, les chrétiens veulent, les chrétiens croient, et qu'en parlant ainsi il avait un geste affecté sans doute, couvrant de la main droite partie de son visage pour qu'on s'aperçut moins d'un sourire dont on ne connaissait pas alors toute la méchanceté.

Depuis la mort de Meslier on a fait imprimer un ouvrage impie sous le titre de Testament de Jean Meslier : c'est une déclamation des plus grossières contre tous les dogmes de la religion chrétienne ; ouvrage beaucoup plus étendu que celui du curé d'Estrépigny. On soupçonne qu'ayant eu quelques liaisons avec les calvinistes de Sedan, ceux-ci ont

Digitized by Google

pu avoir un manuscrit de son ouvrage qui a servi comme de canevas à l'ouvrage grossi et manié en Hollande par quelque réformé, aussi bon protestant que Meslier était catholique.

7° Mazerny est à douze lieues de Rheims.

8° Il y a de Mazerny à Saint-Loup une fontaine appelée du Rossignol. Une autre dans la Garenne dite du Ruisselet, chemin de Baalons. L'eau de ces deux fontaines est si froide qu'elle pétrifie ou durcit la terre qu'elle arrose et cette pierre ou terre durcie est appelée vulgairement *Theu;* mieux instruits les habitants sont fort soigneux de le tirer pour construire les tuyaux de cheminées et il est d'expérience reconnue qu'il résiste plus à la gelée que les briques mêmes. Voici comme le Theu se forme, la fontaine du Rossignol par exemple a de sa source au petit ruisseau dans lequel elle se décharge environ quarante verges, à deux verges de la source il ne se forme point de Thuf, mais au delà on le trouve à fleur de terre ; cette pierre ou terre durcie se coupe ou se scie sans émousser les outils. Les habitants en font des tuyaux de cheminées.

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

IX

Emmanuel-Théodose de La Tour (1668 † 1730), duc d'Albret, puis duc de Bouillon à la mort de son père, etc., grand chambellan et pair de France, gouverneur d'Auvergne, fut marié quatre fois et ses quatre femmes lui donnèrent des enfants.

Du vivant de son frère aîné, le prince de Turenne, on l'avait destiné à être d'église. Reçu dans l'ordre de Malte, le 10 avril 1670, et pourvu en 1677, à l'âge de dix ans, de l'abbaye cistercienne de Bonport, en Normandie, il reçut ensuite, en 1685, de son oncle, le cardinal de Bouillon, l'abbaye de Lyon, de la collation de Cluny, qui rapportait 10,000 livres de rente. Il fut reçu docteur en Sorbonne avec un grand apparat et fut présenté au Pape en 1690. (Cf. les *Mémoires de Coulanges,* p. 190). Il devint l'aîné de la famille par la mort du prince de Turenne, en 1692 ; il quitta aussitôt ses bénéfices pour prendre l'épée, tout en conservant le nom de duc d'Albret sous lequel on l'avait connu jusque-là. Il fit ses premières armes dans l'armée de Catinat, puis dans l'armée d'Allemagne comme aide de camp du grand dauphin.

Au dire de Saint-Simon, le duc d'Albret avait « beaucoup d'esprit et même fort orné, mais avec cela peu agréable. » On a vu plus haut, dans l'article

Digitized by Google

consacré à Godefroy-Maurice de La Tour (parag. VIII), le long procès qu'il fit à son père pour l'empêcher d'endetter la maison de Bouillon, quand il faisait construire le château de Navarre; nous n'y reviendrons pas. Rappelons seulement que le duc de Bouillon avait demandé l'appui de Louis XIV contre son fils et, quand leurs affaires furent terminées, il eut grand'peine à faire revenir le roi de ses préventions contre lui.

Le duc d'Albret hérita de son père le gouvernement d'Auvergne et la charge de grand chambellan pour laquelle il prêta serment le 23 septembre 1715. Toute son histoire consiste pour ainsi dire dans l'histoire de ses mariages. Dans une lettre à Mme de Sévigné, Bussy-Rabutin reprochait au comte de Grignan « d'user trop de femmes, » (Cf. les *Lettres de Madame de Sévigné*, 1862, t. V, p. 389), et cependant le futur gendre de la marquise n'allait convoler que pour la seconde fois. Le duc d'Albret ne s'est pas contenté d'être *trium vir*, suivant le jeu de mots favori de Gui Patin (1) : il s'est marié *quatre* fois.

A. Le 31 janvier 1696, il épouse en premières noces *Marie-Armande-Victoire de La Trémoïlle* (1677 † 1717), fille de Charles-Belgique-Hollande de La Trémoïlle, duc de Thouars, chevalier des Ordres, et de Madeleine de Créquy.

Les deux époux étaient proches parents (Cf. l'art. de Marie de La Tour, parag. VI) ; il fallut donc une dispense spéciale du Saint-Siège pour procéder au mariage. *La Gazette* de 1696, p. 60, fit remarquer qu'il y avait déjà eu, près de trois siècles auparavant, en 1416, une alliance entre Jeanne d'Auvergne, comtesse d'Auvergne et de Boulogne, veuve du duc de Berry, et Georges de la Trémoïlle, neuvième aïeul paternel de la duchesse d'Albret. Le contrat de mariage fut signé par le roi. Cette union fut alors une grande affaire et mit en mouvement toute la Cour. La noce se fit à Paris, chez la duchesse de Créquy, grand'mère de la mariée. La dot fut de 30,000 livres de rente et le duc de Bouillon assura au duc d'Albret un brevet de 200,000 écus sur sa charge. D'autre part, le cardinal de Bouillon, le lendemain du mariage, fit présent aux jeunes époux, pour en jouir après sa mort, du domaine de Pontoise et de sa belle maison de Saint-Martin. Les réjouissances furent très grandes ; le *Mercure* du mois de février 1696 en fit une relation détaillée, p. 291-296 et, de nos jours, Eugène Bertin en a parlé longuement dans son curieux ouvrage sur les *Mariages dans l'ancienne Société française*, 1879, in-8°, p. 96-101.

Mlle de La Trémoïlle, dit Dangeau, était « fort noble et fort magnifique. » Elle fut souvent désignée pour danser à la Cour. Le 11 décembre 1697, elle

(1) Gui Patin rappelle en effet volontiers les trois mariages de Théodose de Bèze et il cite régulièrement à ce propos les vers suivants que cette triple union avait inspirés à Etienne Pasquier et que nous ne traduisons pas, parce que les jeux de mots sont intraduisibles :

Uxores ego tres vario sum tempore nactus,
Quum juvenis, tum vir, factus et inde senex.
Propter opes, *prima est validis mihi juncta sub annis,*
Altera propter opus *tertia propter* opem.

Cf. les *Lettres choisies de feu M. Guy Patin*, 1725, t. III, p. 232, lettre du 31 mars 1667.

Digitized by Google

fut au nombre des quarante dames qui dansèrent au bal donné par la duchesse de Bourgogne, « dans une magnificence extraordinaire. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. VII, p. 244 ; Cf. aussi le t. VIII, p. 302, 338).

Une anecdote fameuse, mais qui n'est pas tout à fait à son honneur, nous montre que la première femme d'Emmanuel-Théodose tenait un salon littéraire ; c'était d'ailleurs de tradition chez les Bouillon. Lesage, après avoir écrit son audacieux *Turcaret* et avant de le risquer sur la scène — la première représentation est du 14 février 1709 — promenait son manuscrit à travers les salons, tâtant et préparant le public. Au cours de cette campagne de lectures, il arrive un jour chez la duchesse de Bouillon après un retard causé par un procès en cours et il s'entend reprocher, sur le mode aigrelet, d'avoir fait perdre une heure à la compagnie. Sur quoi, avec un beau sang-froid, l'auteur comique s'excuse en ces termes : « Eh bien ! Madame, je vais vous faire gagner deux heures, » et d'enfiler l'escalier en écartant avec un entêtement bas-breton le peloton des officieux qui, l'ayant rattrapé, essaient avec les mines les plus câlines du monde de le ramener au salon. Collé, de qui nous tenons l'anecdote, ajoute avec sa malignité connue à l'adresse de ses confrères : « Si les auteurs étaient moins bas, les protecteurs ne seraient point insolents ; on n'écrase que les bêtes qui rampent. » (Cf. E. Lintilhac, *Lesage*, p. 12).

Ajoutons que la duchesse d'Albret ne se confinait pas exclusivement dans les plaisirs intellectuels. Lorsqu'elle meurt presque subitement, le 5 mars 1717, Jean Buvat écrit dans son *Journal de la Régence*, publ. par E. Campardon, 1865, in-8°, t. I, p. 256 : « On attribuoit sa mort à la complaisance qu'elle avoit eue de boire quantité de liqueurs avec Madame la duchesse de Berry, » la trop célèbre fille du Régent. De son côté, Dangeau nous fournit ces quelques renseignements : « Elle est regrettée généralement de tout le monde par sa politesse et sa douceur. On dit qu'elle laissera beaucoup de dettes. » (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 36).

Elle donna huit enfants à son mari, quatre fils et quatre filles.

1° *N...*, fils, mort-né en décembre 1699.

2° *Godefroy-Maurice*, mort à l'âge de quatre ans en 1705.

3° *Frédéric-Maurice-Casimir* (1702 † 1723), dit le *prince de Turenne*, grand chambellan de France en 1717, en survivance de son père, colonel du régiment Turenne-cavalerie, épouse par procureur à Neuss, en Silésie, le 25 août 1723, et en personne à Strasbourg, le 20 septembre suivant, *Marie-Charlotte Sobieska* (1697 † 1740), fille de Jacques-Louis-Henry Sobieski, chevalier de la Toison d'Or et de l'Ordre du Saint-Esprit, et d'Hedwige-Elisabeth-Amélie de Bavière

Pour mettre fin aux querelles qui depuis si longtemps divisaient la maison de Bouillon et la maison de Noailles, le comte d'Evreux conçut en 1717 le projet de faire épouser la fille du duc de Noailles, âgée de douze ans, à son neveu, âgé de quatorze ans. Mais les prétentions émises au dernier

Digitized by Google

moment par le duc d'Albret, firent rompre le mariage et, de dépit, le 5 mai suivant, le maréchal de Noailles maria sa fille au prince Charles de Lorraine avec une dot de 800,000 livres. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 64, 116).

Le duc de Bouillon chercha bientôt une alliance considérable pour l'héritier de son nom. « Il s'avisa, raconte Saint-Simon, d'éblouir de ses grands établissements le prince Jacques Sobieski, fils aîné du célèbre roi de Pologne, qui vivait retiré dans ses terres de Silésie. Il répandit beaucoup d'argent autour de lui et fit si bien que le mariage de la seconde fille de ce prince fut conclu avec le prince de Turenne son fils aîné. »

C'était là une alliance de premier ordre pour la famille de Bouillon. Jean III Sobieski s'était couvert de gloire par les nombreuses victoires qu'il avait remportées sur les Turcs. Il avait d'abord servi comme mousquetaire dans la garde de Louis XIV enfant et avait épousé la fille d'un gentilhomme français, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve en premières noces de Jacob de Radzivil, palatin de Sandomir. De ce mariage il avait eu trois fils, mais aucun n'essaya de ceindre la couronne royale de Pologne après lui. L'aîné, Jacques Sobieski, vivait noblement dans ses terres de Silésie et il venait de marier l'une de ses filles, Marie-Clémentine, en 1719, avec le Prétendant Stuart, connu sous le nom de Jacques III d'Angleterre ou de chevalier de Saint-Georges.

Malheureusement pour l'ambition des Bouillon, le prince de Turenne mourut le 1er octobre à Strasbourg, le douzième jour de son mariage. La jeune veuve épousa l'année suivante le frère cadet de son mari, Charles-Godefroy de La Tour et tous deux firent placer l'épitaphe du malheureux prince dans la cathédrale de Strasbourg, où il fut enterré, « au premier pilier sur la droite de la nef avec un très beau marbre. » (Cf. F.-J. Boehm, *Description de la cathédrale de Strasbourg*, 1743, in-12).

Voici l'épitaphe en question :

Hic Jacet

FRIDERICUS MAURITIUS CASIMIRUS PRINCEPS TURENNIUS, Emanuelis Theodosii a Turre Arverniæ, Dei gratiâ Ducis Boullionii, Magni Franciæ Cambellani Filius naturalis major, Paternoque muneri Successor designatus, qui, ductâ uxore *Maria Carolina a Sobieska*, Johannis Poloniæ Regis Nepte, morbo repentino correptus obiit et ingens suî desiderium reliquit, Argentorati Kal. Octobris 1723, decimâ secundâ conjugii die, anno ætatis vigesimo primo. Sex post obitum Mensibus, concessâ a Summo Pontifice licentiâ, *Sobieskam*, defuncti uxorem accepit CAROLUS GODEFR. DUX BOULLIONIUS, ut omnium Titulorum hæres dilectissimo Fratri resuscitaret semen et hoc amoris dolorisque monumentum

P(*onendum*) **C**(*uravit*).

Raptus ne quondam mutet fallacia mentem ;
Ast si vicisses fata, Turennus eras.

Traduction :

Ci-gît

FRÉDÉRIC-MAURICE-CASIMIR, PRINCE DE TURENNE, Fils propre et majeur d'Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne, par la grâce de Dieu, Duc de Bouillon, Grand Chambellan de France, et Successeur désigné de la charge de son Père, ayant épousé *Marie-Charlotte Sobieska*, Petite-Fille

Digitized by Google

du Roi de Pologne Jean III, fut enlevé par une maladie subite, grandement regretté, le jour des Calendes d'octobre 1723, à Strasbourg, le douzième jour de son mariage, à l'âge de vingt et un ans. Six mois après sa mort, grâce à une dispense concédée par le Souverain-Pontife, CHARLES-GODEFROY, DUC DE BOUILLON, épousa *Sobieska*, l'épouse de son frère défunt, afin que, étant l'héritier de tous ses Titres, il fit revivre sa race et il a fait élever ce monument de son amour et de sa douleur à son Frère bien-aimé.

Tu fus enlevé de peur qu'un jour la fausseté ne changeât ton esprit ;
Mais si tu avais vaincu le destin, tu serais (un autre) Turenne.

4° *Charles-Godefroy* (1706 † 1771), duc de Bouillon, qui suit.

5° *Armande* (1697 † 1717), épouse le 23 février 1716 *Louis II de Melun* (1694 † 1724), duc de Joyeuse, pair de France, prince d'Epinoy, etc., fils aîné de Louis I de Melun, prince d'Epinoy, et de Thérèse de Lorraine, et ne lui laisse pas d'enfant.

La maison de Melun est une illustre et ancienne maison dont la généalogie, suivant le P. Anselme (*Hist. généal. des grands officiers de la Couronne*, t. VII), remonte à Josselin, vicomte de Melun, qui vivait à la fin du Xme siècle. Le dernier représentant de la branche aîné, Guillaume IV de Melun, fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. L'aïeul de ce Guillaume, Jean II, avait épousé en secondes noces Isabelle, dame d'Antoing, Epinoy, etc., châtelaine de Gand. Le fils aîné de ce mariage, qui vivait au milieu du XIVme siècle, Hugues I de Melun, se retira aux Pays-Bas dans les terres qu'il eut en héritage ; c'est le chef de la branche des seigneurs d'Antoing. Hugues II de Melun fut créé prince d'Epinoy par lettres de l'empereur Charles-Quint en 1545. Son cinquième descendant, Louis II de Melun, prince d'Epinoy, baron d'Antoing, etc., ayant acquis la vicomté de Joyeuse, obtint que le titre de duché de Joyeuse, éteint par la mort de François de Guise, en 1675, fut renouvelé en sa faveur par lettres données en octobre 1714 ; c'est l'époux d'Armande de La Tour.

La jeune duchesse reçut en dot la somme de 500,000 francs. Depuis longtemps on parlait de ce mariage, rapporte Dangeau. Le connétable Colonna désirait l'épouser et il ne demandait pas une si grosse dot ; mais la duchesse d'Albret n'a pu se résoudre à laisser aller sa fille en Italie et à se séparer d'elle pour toujours. La princesse d'Epinoy fit des présents superbes à la jeune femme et le mariage se fit avec un agrément infini de part et d'autre. La noce eut lieu, le 23 février, chez le vieux duc de Bouillon et fut fort magnifique : il y avait cinquante personnes ; le duc d'Orléans y vint vers une heure et demie et donna la chemise au marié, qui s'appela désormais le duc de Melun. Cette union, si bien commencée, devait être bientôt rompue. La duchesse de Melun mourut le 12 avril de l'année suivante d'un coup de sang : elle n'avait pas voulu être saignée pendant sa grossesse. Elle était à terme d'accoucher et les médecins, la voyant sans espérance pour sa vie et sans aucune connaissance, la firent accoucher par force et, peu après l'accouchement, la mère et l'enfant moururent ; l'enfant a été

Digitized by Google

ondoyé et c'était une fille. (Cf. le *Journal de Dangeau,* t. XVI, p. 319, 323, 325 ; t. XVII, p. 64).

Quant au duc de Melun, — il avait trois cent mille livres de rente, dit Barbier — il mourut, sans s'être remarié, le 31 juillet 1724, d'un coup d'andouiller qu'il reçut à la chasse d'un cerf à Chantilly (1). Il était mestre de camp du régiment Royal-cavalerie. (Cf. le *Journal de Barbier*, édit. Charpentier, t. I, p. 366). Son corps fut porté à Epinoy.

6° *Madeleine,* morte en 1699 à l'âge d'un an.

7° *Marie-Hortense-Victoire* (1704 † ?), épouse, le 29 janvier 1625, son cousin-germain *Claude-Armand-René de La Trémoïlle* (1708 † 1741), duc de Thouars, etc., fils de Charles-Louis-Bretagne de La Trémoïlle, et de Marie-Madeleine Motier de La Fayette, tous deux décédés.

Le jeune duc de La Trémoïlle, étant premier gentilhomme à la chambre, s'était avisé d'apprendre à Louis XV le péché philosophique. L'affaire ayant été rendue publique, son oncle, le prince de Talmond, le ramena aussitôt à Paris (27 juin 1724) et on décida de le marier au plus vite avec sa cousine, Marie-Hortense-Victoire de La Tour qui avait quatre ans plus que lui. Cf. pour plus de détails sur cette histoire très scabreuse le *Journal de Marais* dans la *Revue rétrospective*, t. X, p. 245 et 247 ; le *Journal de Barbier*, édit. Charpentier, t. I, p. 361 ; la lettre de Voltaire de juillet 1725 à la présidente de Bernières dans sa *Correspondance générale*, édit. Lequien, t. I, p. 361 : « Je vous dirai pourquoi M. de La Trimouille est exilé de la Cour..... Je suis sûr que cela fera un très bon sujet. »

Colonel d'un régiment qui porte son nom, puis du fameux régiment de Champagne, il va faire la campagne d'Italie en 1733 et en 1734 sous les ordres du duc de Coigny. Il se comporte brillamment sous le feu au siège du château de Milan. Lors de la bataille de Parme (19 juin), il a le malheur de tomber dans un fossé en chargeant à la tête de son régiment. Plus de cinquante soldats, qui s'avançaient avec ardeur, lui marchent sur le corps et lui froissent les côtes. Il se relève, reprend son poste de combat et, malgré ses blessures, il reste trois heures sous le feu de l'ennemi. Tout allait donc bien. Mais, nous dit l'avocat Barbier, « c'est un beau seigneur

(1) Voici comment Voltaire raconte cet accident de chasse dans sa lettre du mois de juillet 1722 à la présidente de Bernières, édit. 1785, t. LII, p. 17 : « Si vous ne savez rien du détail de la mort de M. de Melun, en voici quelques particularités. Samedi dernier il courait le cerf avec M. le Duc ; ils en avaient déjà pris un et en couraient un second. M. le Duc et M. de Melun trouvèrent dans une voie étroite le cerf qui venait droit à eux. M. le Duc eut le temps de se ranger. M. de Melun crut qu'il auroit le temps de croiser le cerf et poussa son cheval. Dans ce moment le cerf l'atteignit d'un coup d'andouiller si furieux que le cheval, l'homme et le cerf en tombèrent tous trois. M. de Melun avoit la rate coupée, le diaphragme percé et la poitrine refoulée. M. le Duc, qui étoit seul auprès de lui, banda la plaie avec son mouchoir et y tint la main pendant trois quarts d'heure. Le blessé vécut jusqu'au lundi suivant, qu'il expira à six heures et demie du matin, entre les bras de M. le Duc et à la vue de toute la Cour qui étoit consternée et attendrie d'un spectacle si tragique, mais qui l'oublia bientôt. Dès qu'il fut mort, le roi partit pour Versailles et donna au comte de Melun le régiment de Melun. Il est plus regretté qu'il n'étoit aimé. C'étoit un homme qui avoit peu d'agréments, mais beaucoup de vertu et qu'on étoit forcé d'estimer. »

Digitized by Google

qui a toujours été livré ici (à la Cour et à Paris) à tous les plaisirs de la jeunesse. Son rang, sa qualité, sa personne, son esprit qui est des plus brillants, sachant tout, belles-lettres, musique, danse, le tout au parfait. » Il avait donc des ennemis, tout au moins des envieux ; ils affirmèrent qu'il s'était laissé tomber dans le fossé par prudence. L'accusation va partout et ne fait que s'accroître. La duchesse de La Trémoïlle met aussitôt son mari au courant des vilains bruits qui courent sur son compte ; furieux à cette nouvelle, il se transporte malgré ses blessures devant le duc de Coigny et là se plaint fièrement devant deux cents personnes des attaques portées contre son honneur. Les officiers du régiment de Champagne prennent hautement parti pour leur colonel dans une lettre rendue publique ; si bien que la calomnie baissa un peu le ton. Cette histoire désagréable eut du moins l'avantage de rendre le duc plus sérieux. Il n'avait pas d'enfant, raconte l'avocat Barbier dont il convient de corriger un peu les expressions trop libres ; il avait même paru par sa conduite ne pas s'en soucier, n'ayant eu d'autre occupation, comme un des plus beaux seigneurs de la Cour, que de courtiser toutes les jolies femmes. A son retour de l'armée d'Italie, il s'est rapproché un peu de sa femme qui est d'ailleurs très aimable et très respectable par sa sagesse et ses sentiments ; elle est devenue grosse et elle est enfin accouchée le 6 février 1737 d'un prince. Le sérieux continuant, le duc de La Trémoïlle fut reçu l'année suivante, le 6 mars 1738, à l'Académie française — il avait trente ans à peine — en remplacement du maréchal d'Estrées qui occupait le huitième fauteuil. Le sérieux alla même trop loin, à ce qui paraît croire Barbier : « il fit la sottise de s'enfermer avec sa femme qui avait eu la petite vérole ; il gagna cette vilaine maladie et en mourut en quatre jours de temps, le 23 mai 1741, à l'âge de trente-trois ans, extrêmement regretté de tout le monde... Il avait infiniment d'esprit et, en s'attachant à des occupations sérieuses, il aurait fait dans la suite un grand homme d'Etat » (1). (Cf. le *Journal de Barbier*, t. II, p. 447, 475, 481-485, 514 ; t. III, p. 56, 279).

La duchesse de La Trémoïlle, qui était grande janséniste, vécut désormais « entourée d'hommes et de femmes de cette secte, gens même peu convenables pour elle. » Elle allait volontiers voir les convulsionnaires. Un jour, au mois d'octobre 1732, qu'elle devait se rendre à une séance de convulsions, son mari s'empara de la lettre d'invitation dans un accès de jalousie et se rendit au rendez-vous pour donner une leçon à l'insolent. Il fut tout étonné de trouver un pauvre diable, qui se mit à faire devant lui des cabrioles fabuleuses. (Cf. le *Journal de Barbier*, t. III, p. 282 ; le *Journal de la Cour et de la ville* dans la *Revue rétrospective*, 2me série, t. V, p. 388).

Le chapitre XIII du *Chartrier de Thouars* est consacré au duc Charles de La Trémoïlle et à sa femme. Les documents qui émanent d'elle et qui sont publiés dans cet ouvrage sont : une lettre où elle sollicite une décharge d'impôt en faveur des pauvres de la paroisse Sainte-Marguerite de Paris, p. 181 ;—deux lettres qu'elle adresse à la reine Marie-Antoinette, la première

(1) Voici en quels termes Voltaire annonce, le 28 mai 1741, la mort de ce prince à M. de Maupertuis, après lui avoir parlé de la quadrature du cercle : « ..... Savez-vous que M. de La Trimouille est mort de la petite vérole ? Ce n'étoit pas un grand géomètre ; mais c'étoit un homme infiniment aimable, à ce qu'on dit. »

Digitized by Google

en juillet 1774, la seconde le 31 janvier 1775, pour faire obtenir à son fils le cordon bleu et un gouvernement, p. 182.

8° *Marie-Madeleine,* née le 24 décembre 1710, morte le 15 janvier 1718, dite Mlle de Château-Thierry.

Mlle de Château-Thierry, lit-on dans le *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 230, « fille du duc d'Albret et que Mademoiselle de Bouillon prenoit soin d'élever, avoit la fièvre ces jours passés ; elle n'en avait plus hier au matin... Elle mange et meurt ; elle n'avait que huit ans. »

B. Emmanuel-Théodose de La Tour épouse en secondes noces, le 4 juillet 1718, *Louise-Françoise-Angélique Le Tellier* (1699 † 1719), fille de Louis-François-Marie Le Tellier, marquis de Barbesieux, secrétaire d'Etat, et de Marie-Thérèse-Delphine-Eustachie d'Alègre, sa seconde femme, tous deux décédés.

Ce second mariage ne se fit pas aisément et donna lieu à de curieuses contestations que nous allons rappeler. Trois mois et demi après la mort de sa première femme (1), Emmanuel-Théodose avait déjà tout disposé pour une nouvelle union avec Mlle de Culant-Barbesieux ou plutôt avec les grands-parents de la jeune fille, le marquis et la marquise d'Alègre, qui l'avaient élevée après la mort de son père. Mais si Mlle de Culant paraissait souhaiter fort ce mariage, il n'en allait pas de même de la famille Le Tellier dont l'origine parlementaire est bien connue. Son tuteur, le marquis de Courtanvaux (frère de Barbesieux) s'y opposant formellement, le Parlement fut saisie de l'affaire et les Alègre menèrent avec eux leur petite-fille à l'audience. Le 26 août 1717, le marquis de Courtanvaux est débouté de sa demande en opposition ; mais les plaidoiries des avocats ont mis de l'huile sur le feu. Le régent, qui s'intéresse beaucoup au duc d'Albret, parle lui-même à la famille Louvois, mais ne peut la disposer favorablement. Alors il ordonne au curé de Saint-Sulpice de publier les bans ; le 3 juillet 1718 le troisième ban est publié et le mariage est célébré dans la nuit du 4. L'abbé de Louvois, oncle de la fiancée, était venu à l'église pour s'y opposer ; mais le prince de Conti le calma en lui montrant une lettre de cachet du duc d'Orléans, qui ordonnait de procéder à la cérémonie. Cependant les ducs de La Rochefoucauld et de Villeroy, tous deux gendres de Louvois, vont trouver le garde des sceaux et soutiennent que le mariage est nul. Des

(1) Au mois d'août 1679, Charles de Rohan, prince de Guéméné (duc de Montbazon en 1699), perd sa femme, Marie-Anne d'Albert de Luynes qu'il aimait beaucoup et l'on racontait à la Cour qu'il était plongé dans la plus noire douleur lorsqu'on apprit, au bout de trois mois, que, le 2 décembre, à minuit, sans que personne en sût rien que le roi, il venait de se remarier avec Mlle de Vauvineux qui lui donna treize enfants. Madame de Sévigné annonce cette nouvelle à sa fille dans sa lettre du 6 décembre et elle ajoute : « ..... Il a mangé du sel toute sa vie et ne saurait s'en passer. Trois mois de veuvage lui ont paru trois siècles. La spéculation ne lui dissipe point les esprits. (On sait que Descartes expliquait la passion par le mouvement des esprits animaux et que Madame de Sévigné est une cartésienne). Tout est à profit de mariage et sa tendresse est appuyée sur ce *solide* inébranlable. »

Le duc d'Albret devait ressembler au prince de Guéméné : la spéculation ne dissipait pas ses esprits ; il lui fallait du solide.

Digitized by Google

commissaires sont nommés le 15 février 1719 et déclarent que le mariage doit être célébré une seconde fois, pour mieux assurer l'état de la jeune femme. Enfin, le 3 avril, le conseil prononce la nullité du mariage, mais en même temps l'invalidité des prétentions faites et à faire par la famille Louvois. Le mariage se refit donc dans la nuit du 4 avril, dans la chapelle de M. de Caumartin. Il était temps : le 5 juillet suivant, la duchesse d'Albret accouchait d'un garçon. Mais toutes ces complications l'avaient gravement affectée et ses couches allèrent très mal. On la saigna au pied, on lui donna de l'émétique ; tout fut inutile et, trois jours après, elle mourait dans la nuit, à l'âge de vingt ans, après avoir reçu tous les sacrements. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XVII, p. 116, 125, 130, 134, 143, 153, 215, 243-247, 334, 341, 359, 478 ; t. XVIII, p. 18, 27, 73, 74).

9° *Godefroy-Giraud* (1719 † 1732), dit le duc de Château-Thierry. Il était venu au monde plus petit que les enfants ordinaires.

C. Emmanuel-Théodose épouse en troisièmes noces, le 26 mai 1720, *Anne-Marie-Christine de Simiane* (1683 † 1722), fille de feu François-Louis-Claude-Edme de Simiane, marquis de Moncha, gouverneur de Valence, et d'Anne-Marie-Thérèse de Simiane de Gordes, remariée à Charles Pot, marquis de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France.

La maison dite de Simiane est une ancienne maison de Provence qui a produit vingt-deux branches, dont celle de Moncha, ainsi appelée de la terre de Moncha, en Forez. Le mari de Pauline d'Adhémar de Monteil de Grignan, petite-fille de Madame de Sévigné, Louis de Simiane, marquis d'Esparron, dit le marquis de Simiane, appartenait à la branche de Truchenu.

Dès le 20 août 1719, le bruit courait que le duc d'Albret allait se remarier. Il s'agit d'abord d'une anglaise, Mlle de Powis, dont le père avait été le gouverneur de Jacques III d'Angleterre et dont la mère avait gagné trois à quatre millions en spéculant sur le système de Law. Tout est rompu le 28 décembre ; mais le duc d'Albret était un homme expéditif et tout était réglé le 17 mai 1720 pour son union avec Mlle de Simiane de Moncha, qu'il épousa neuf jours après. La troisième duchesse d'Albret n'avait pas de fortune ; le régent lui assura une pension de 10,000 livres. Elle ne devait pas en jouir longtemps, elle mourut le 8 août 1722 après avoir accouché d'une fille. (Cf. le *Journal de Dangeau*, t. XVIII, p. 105, 191, 296).

10° *Anne-Marie-Louise* (1722 † 1739), épouse le 30 décembre 1734, *Charles de Rohan* (1715 † 1787), duc de Rohan-Rohan, *prince de Soubise*, maréchal de France, fils de Louis-François-Jules de Rohan, prince de Soubise, et d'Anne-Julie-Adélaïde de Melun.

Nous avons donné à l'article de Louise-Julie de La Tour (parag. VIII, 8°), quelques renseignements indispensables sur la maison de Rohan. Nous

Digitized by Google

prions le lecteur de vouloir bien s'y reporter pour l'intelligence des lignes qui suivent. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, épousa en secondes noces Marie d'Avaujour; leur fils, François de Rohan, fut le chef de la branche de Soubise, ainsi appelée de la seigneurie de ce nom qui se trouve en Saintonge. Le fils de ce dernier, Hercule-Mériadec de Rohan, obtint de Louis XIV l'érection en duché-pairie de sa seigneurie de Fontenay-l'Abbattu (Saintonge), sous le nom de Rohan-Rohan, par lettres données en octobre 1714; il avait épousé en 1694, Anne-Geneviève de Lévis-Ventadour, veuve du prince de Turenne, Louis-Charles de La Tour. C'est son petit-fils, Charles de Rohan qui épouse en 1734 Anne-Marie-Louise de La Tour.

Le mariage se fit un peu brusquement, à ce que rapporte le *Journal de Barbier*, t. II, p. 530. Le comte d'Evreux, oncle de la fiancée, voulait que ses droits successifs fussent d'abord liquidés, afin d'éviter les procès. La maison de Rohan désira au contraire hâter le mariage — bien que la jeune fille n'eût que douze ans et demi—parce que Charles de Rohan devait partir à l'armée le mois de mars suivant. Le cardinal de Rohan expédia le tout en un jour, du consentement de la marquise de Rhodes, sans en rien dire à la maison de Bouillon, de telle sorte qu'on ne fit pas de contrat de mariage et que les articles furent seulement déposés chez le notaire. Cette façon d'agir a fort indisposé la maison de Bouillon qui est « assez haute. »

La jeune femme accoucha à l'âge de quinze ans, le 7 octobre ~~1775,~~ d'une fille, Charlotte-Godefride-Elisabeth de Rohan-Soubise, qui épousa le 3 mai 1573, Louis-Henri-Joseph de Bourbon, prince de Condé. Elle mourut deux ans après, à l'âge de dix-sept ans. 1737 1773

Son mari obtint la faveur de Louis XV et de Madame de Pompadour et il franchit très vite les différents échelons de sa carrière militaire. Mousquetaire en 1732, il fut nommé brigadier de cavalerie en 1740, maréchal de camp en 1743, lieutenant général en 1748 et maréchal de France en 1758. Un an avant d'obtenir cette dignité suprême, il avait perdu la bataille de Rossbach : en lui confiant ces charges, Louis XV avait négligé de lui donner les capacités nécessaires pour les bien remplir. « M. de Soubise, lit-on dans les *Mémoires du baron de Bezenval*, in-8°, t. II, p. 54, né avec peu d'esprit, a cependant un acquis et des connaissances que lui a procurés un grand usage du monde et de la Cour, où sa conduite politique et noble ne répond point aux prétentions qu'il y forme. Dans mille occasions il aurait pu prendre une supériorité, à portée de laquelle le met sa position ; mais il n'est occupé de l'acquérir qu'en cherchant à maintenir ou à augmenter, ouvertement ou par adresse, un rang que la maison de Rohan croit lui être dû (le rang de prince) et que les gens titrés de la noblesse lui disputent toujours. Jaloux de considération, il a cherché à se faire des partisans par une politesse exigeante qui ne l'abandonne jamais, même vis-à-vis des gens avec lesquels il est le plus familier, et dans les instants les plus libres. Il faut moins s'en prendre à lui de cette façon d'être qu'à son éducation, qui est la même pour tous ceux de sa maison ; cette manière est assez connue dans le monde sous la dénomination de *politesse des Rohans*. Son ambition la la plus forte a toujours été de commander les armées. Embarrassé et indécis dans le cabinet, il l'est encore devant les ennemis. Sa véritable qualité militaire est la valeur. Il n'a pas eu d'éclat dans le Conseil, où l'amitié de

Digitized by Google

Madame de Pompadour l'a placé. » Et ailleurs, ce renseignement complémentaire : « Son goût effréné pour les femmes, auxquelles son âge le mettoit hors d'état de plaire, l'avoit jeté dans un genre de vie scandaleux. Les filles de l'Opéra composoient sa Cour et, d'autre part, une Madame de l'Hôpital, maîtresse en titre, entretenue par le jeu. Mais cependant tout le monde avoit pour lui une sorte de déférence qu'inspiroient sa naissance et son grade, ainsi que la place qu'il occupoit dans le Conseil. »

D. Emmanuel-Théodose épouse en quatrièmes noces, le 21 mars 1725, *Louise-Henriette-Françoise de Lorraine* (1707 † 1737), fille d'Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, prince de Guise, et de Marie-Louise-Christine de Castille-Montjeu.

François de Lorraine, frère cadet de Charles III d'Elbeuf qui épousa en secondes noces Elisabeth de La Tour (Cf. le paragr. VII, 6°), est la tige de la branche des comtes d'Harcourt-Lorraine. C'est son petit-fils, Anne-Marie-Joseph de Lorraine, comte d'Harcourt, Clermont, Montlaur, etc., qui est le père de la quatrième femme du duc de Bouillon. Par ses lettres du 19 juin 1718 le duc Léopold de Lorraine venait, en sa faveur, de réunir et d'ériger en comté, sous le nom de Guise, le village d'Acraigne, sur le Madon, et diverses autres seigneuries limitrophes.

Voltaire a chanté, plus ou moins sincèrement, cette duchesse de Bouillon. *Deux Bouillons*, lui dit-il,

Deux Bouillons tour à tour ont brillé dans le monde
Par la beauté, la grâce et l'esprit ;
Mais la première eut crevé de dépit,
Si par malheur elle eût vu la seconde.

Nous croyons cependant que Marie-Anne Mancini n'en eût rien fait, si la prédiction de Voltaire s'était réalisée.

Notre duchesse vantait volontiers son portrait, fait par le peintre Clinchetet, dont le nom, soit dit en passant, ne figure ni dans le *Trésor de la Curiosité* de Charles Blanc, ni dans le *Dictionnaire historique des peintres de toutes les écoles*, d'Adolphe Siret. Voltaire aussitôt de reprendre sa lyre mondaine et d'adresser à la jeune femme ces vers, qui sont au moins galants :

Cesse, Bouillon, de vanter davantage
Ce Clinchetet qui peignit tes attraits :
Un meilleur peintre, avec de plus beaux traits,
Dans tous nos cœurs a tracé ton image
Et cependant tu n'en parles jamais.

(Cf. les *Œuvres de Voltaire*, édit. de 1785, t. XIV, p. 288).

S'agit-il encore de cette duchesse, ou de Marie-Anne Mancini, dans le passage suivant de la lettre adressée par Voltaire à d'Alembert, le 8 mai 1764 (t. LXVIII, p. 300) :

« ..... On me mande qu'on établit une inquisition sur la littérature ; on s'est aperçu que les ailes commencent à venir aux Français et on les leur coupe. Il n'est pas bon qu'une nation s'avise de penser ; c'est un vice dangereux qu'il faut abandonner aux Anglais. J'ai peur que certains hommes d'Etat ne fassent comme Madame de Bouillon qui disait : « Comment édifierons-nous le public le vendredi saint ? Faisons jeûner nos gens. »

(Sera continué). Stéphen LEROY.

Digitized by Google

POÉSIE

LES PETITS TAMBOURS

Les petits tambours battent la diane
Dans les remparts très vieux, où poussent les orties
Et que festonne la liane.
Ran plan plan.... Ran plan plan.... Les filles sont jolies !

Et le tambour-major mâchonne une fleurette.
En cadence : Une... deux.... Tambours, battez la charge !
Le caporal tambour s'appelle Lamourette.
Ran plan plan.... Ran plan plan.... Le soleil luit au large !

De la tête et du col, le beau tambour-major
Domine les petits tambours,
Et, dans le soleil clair, luit sa moustache d'or.
Ran plan plan.... Ran plan plan.... C'est le mois des amours !

Les filles sont aux champs, près de leurs amoureux,
Et cueillent les fleurs du printemps,
Leur bouche s'avivant de rires langoureux.
Ran plan plan..... Ran plan plan.... Les filles ont vingt ans !

Quand nous irons en guerre avec nos capitaines
Et notre drapeau tricolore,
Sonneront par les monts nos fanfares hautaines.
Ran plan plan.... Ran plan plan.... La France nous honore !

Les petits tambours battent la diane
Dans les remparts très vieux, où poussent les orties
Et que festonne la liane.
Ran plan plan.... Ran plan plan.... Les filles sont jolies !

Plats-Fossés de Sedan, mars 1892. Jules DÉPAQUIT.

CHRONIQUE

Le trente-troisième Congrès des Sociétés savantes s'est tenu à la Sorbonne du 16 au 20 avril. La *Société d'Etudes ardennaises* y était représentée par MM. P. Collinet et H. Bourguignat, qui ont fait à la section d'histoire et de philologie deux communications relatives à l'histoire des Ardennes.

Quatre chartes de franchises ardennaises, tel était le titre du travail de M. Collinet. Après une courte introduction sur la bibliographie des chartes de franchises ardennaises, l'auteur a analysé les types principaux de ces documents : une charte de fondation d'un village par son seigneur (Brognon, mars 1263, v. st.) ; un pariage ou fondation d'un village par deux co-seigneurs (Faissault, 1208) ; une charte d'érection et de transformation d'une municipalité urbaine (Grandpré, août 1213, mai 1236 et octobre 1347) ; enfin une charte d'affranchissement contenant quelques dispositions de droit privé et de procédure (Warcq, 1233).

M. Bourguignat a présenté une étude sur la *Charte accordée aux habitants de Chagny par Pierre, abbé de Saint-Remy de Reims* (1218),

Digitized by Google

d'après le cyrographe du XIIIme siècle conservé à la bibliothèque de Reims (1).

***

M. A. Thiriet, professeur au collège Turenne de Sedan, a soutenu le 6 avril, à la Faculté des Sciences de Paris, sa thèse pour l'obtention du titre de docteur ès sciences. Le sujet en était : *Recherches géologiques sur le lias de la bordure sud-ouest du massif ardennais*. Cette œuvre est une excellente étude de la bande de terrain secondaire qui s'étend d'Arlon à Hirson ; elle forme une importante contribution à la description géologique des environs de Sedan et de Charleville.

***

Le Musée de Sedan vient de recevoir, entre autres dons, la photographie du portrait peint sur verre de Nicolas Philbert, évêque constitutionnel des Ardennes de 1791 à 1797. Cette épreuve, offerte par M. Marc Husson, est la reproduction *unique* de l'original qui est le seul portrait connu de l'évêque.

***

On sait que la première pièce imprimée à Sedan est une poésie de Charles de Navières à « l'Imprimerie sedanoise » sortie des presses de Gosuin Gœbery, le 17 septembre 1565 (2) ; mais cette pièce n'est qu'une feuille in-folio et l'on ne connaissait pas jusqu'à ces dernières années de volumes édités à la même époque. La *Revue des Bibliothèques* (numéro de novembre 1894) contient des *Notes bibliographiques sur le dictionnaire de géographie de Deschamps*, par M. Paul Bergmans (pp. 386-387) qui nous renseignent à ce sujet :

« Les auteurs de la *Bibliotheca Belgica* (3), dit-il, croient pouvoir « attribuer à une presse sedanaise une édition anonyme du martyrologe « protestant d'Adrien van Haemstede parue en 1566 (t. XI, v° Haems- « tede, H. 172). Ils citent, notamment, à l'appui de cette opinion, les « deux passages suivants de la correspondance de Granville : « A » Sedam près Mesiere sur Mœuse on y a imprimé libvres pernicieux en » Thioys, ainsi que j'ay descouvert depuis XV jours enchà, lesquels on » transporte par ce pays ; et dernièrement furent descouverts et arrestez » six tonneaux grandz pleins de telz libvres... » (Lettre d'Antoine « Havetius, évêque de Namur, datée de Bruxelles, le 30 juin 1566 ; éd. « Poullet, t. I, p. 340) ; « L'on at imprimé ung monde de meschantz » livres à Sedam, mesmes en françois et en flameng, entre lesquelz » estoit le martirologe des hugonautz commenceant de Saint-Estienne.. » ils passoient en cinq grands tonneaux par ceste ville... (Lettre de « Morillon, datée de Bruxelles, le 7 juillet 1566 ; *ibid.* t. I, p. 526. »

***

(1) Cf. *Rev. d'Ardenne et d'Argonne*, t. I. p. 39.

(2) Elle est conservée à la Bibl. Nat. anc. fonds Gaignière, coll. Rasse de Nœux ; elle a été reproduite en partie dans le *Bulletin trimestriel du Musée de Sedan* et dans l'*Echo des Ardennes*, numéro spécial du cinquantenaire (21 septembre 1893).

(3) *Bibl. Belgica*, 1re série (Gand, 1880-1890 ; in-16, 27 vol.) — Cf. sur l'imprimerie à Sedan le *Dictionn. de Deschamps*, Paris, 1870, col. 1158-1160.

Digitized by Google

M. H.-F. Delaborde vient de publier un important ouvrage intitulé *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, suivi d'un catalogue de leurs actes (Paris ; Impr. Nat. et librairie Picard ; 1895, in-4° ; xv—538 pages). La famille de Joinville a, par suite d'alliances avec la maison de Grandpré, possédé dans les Ardennes, Andevanne, Apremont, Barricourt, Briquenay, Saint-Juvin et Verpel : l'un des fils du célèbre historien de Saint-Louis était seigneur de Briquenay. On trouvera donc dans cet ouvrage quelques notes relatives aux villages ci-dessus, de même que des actes où figurent les familles de Grandpré et de Rethel. Mais on observera que l'auteur a négligé de dépouiller la *Notice sur la maison de Grandpré* de M. A. de Barthélemy, et d'extraire tous les actes des volumes 718-719 de la collection de Lorraine. C'est ainsi qu'entre les numéros 358 et 359 aurait dû prendre place la notice suivante :

Octobre 1255 (en français).

« Jean, sire de Joinville, sénéchal de Champagne, est l'un des « seigneurs qui, comme vassal de Thibaut, comte de Bar, signent avec « lui un atornement pour le règlement de la justice dans leurs terres « réciproques. »

Bibl. nat. Coll. de Lorraine, vol. 718, fol. 27.

Quant à l'identification des noms de lieu, toujours si délicate, nous avons relevé une confusion, souvent faite d'ailleurs, entre Apremont (Ardennes) et Apremont-la-Forêt (Meuse) : les numéros 477 et 497 du catalogue doivent être rapportés à Apremont (Ardennes), mais les seigneurs d'Apremont sont, réellement, seigneurs d'Apremont (Meuse).

*
* *

La *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (numéro de novembre-décembre 1894 ; pp. 627-660) renferme une étude de M. L. Delisle sur les *Manuscrits légués à la Bibliothèque Nationale par Armand Durand*. Des cinq manuscrits, deux intéressent notre région :

Le premier est un fragment d'un recueil de matériaux à l'usage des prédicateurs, copié en 1322 pour Jean de Sainte-Croix, moine de Saint-Arnoul de Metz et renfermant la Vision de Tondale, une petite collection de Fables et un recueil d'Exemples (Nouv. acq. lat. 1718) ; ce sont les seize derniers feuillets d'un manuscrit de la Chartreuse du Mont-Dieu, où Jean de Sainte-Croix fut moine : on lit en effet au fol. 16 l'indication suivante : « Iste Johannes factus est postea monachus in Monte Dei « anno circiter 1330, et attulit hunc librum secum et alios, et vixit « usque ad annum 1360, et ultra, ut habetur in Chronico Montis « Dei anno 1348, ubi habetur de multis libris ab eo transcriptis « FRANCISCVS GANNERON. »

Le second est composé de six morceaux distincts : une liste des abbés de Signy, que publie M. L. Delisle, des Tableaux d'histoire universelle, la Chronique de Sigebert de Gemblours, une prophétie, des notes sur divers événements, enfin la Chronique de l'abbaye de Signy qui s'étend de 1134 au premier tiers du xive siècle, et que publie aussi l'auteur de l'article. Cette Chronique est, tout entière, digne d'attention et mériterait d'être éditée à nouveau et annotée avec l'aide des Cartulaires de l'abbaye conservés aux Archives départementales. Ajoutons que le manuscrit (Nouv. acq. lat. 583) appartint autrefois à la Bibliothèque de Signy où divers bibliographes que cite M. L. Delisle en avaient signalé, au xviiie siècle, le grand intérêt.

Digitized by Google

Le donateur de ces manuscrits possédait aussi, dans sa riche bibliothèque, un volume ayant appartenu à un chartreux du Mont-Dieu : un *Novum Testamentum* de Franç. Gryphius (1541) classé sous le numéro 8 du Catalogue de vente. C'est une édition rare que posséda Fr. Jehan Ponsard, religieux en 1550 à la Chartreuse ardennaise, mort recteur d'une autre maison en 1585.

***

Au mois de décembre 1894, par les soins de M. l'abbé Péchenart, une nouvelle cloche a été placée dans l'église de Maubert-Fontaine. L'ancienne cloche dépendue portait l'inscription suivante que vient de nous communiquer obligeamment M. l'abbé Péchenart :

† *Je suis bénite l'an 2 de la Constitution française et de grâce 1791, par M. Nicolas Colson, curé. Je m'appelle Catherine. Ma marraine Catherine Maquart épouse du Sr Simon Cochinard, maire de la municipalité de Maubert-Fontaine. Mon parrain, le sieur André Vellu, procureur de la commune.*

Je suis la liberté, j'annonce la Loy et la Religion.

J'appartiens à la commune de Maubert-Fontaine.

S. Regnaud, fondeur.

BIBLIOGRAPHIE

Précis d'une histoire de la ville et du pays de Mouzon (Ardennes), par M. N. Goffart. — Arcis-sur-Aube, 1894 ; 396 pages. — 8 francs.

Ce livre est, depuis les *Annales* de Dom Lécuy, le premier ouvrage consacré à Mouzon, et les détails qu'il nous donne ont été extraits de sources fort nombreuses et minutieusement découvertes. Je me propose de publier un jour quelques notes sur les sources de la chronologie mouzonnaise ; partant je ne veux pas insister à ce sujet. Il n'entre pas davantage dans ma pensée de présenter, avec l'auteur, le tableau successif de l'histoire de la châtellenie et de la ville, de son rôle militaire, des sièges qu'elle a subis, enfin des établissements religieux qui s'y ont installés, pas plus que de la monnaie ou de la biographie locales : ce serait simplement résumer une œuvre considérable, et le résultat serait maigre. Je ferai surtout ressortir, à propos de ce livre, deux points : les pièces inédites qui ont été ajoutées en appendice (pp. 292-394) et n'ont pas été publiées, comme l'avait été la partie purement narrative, dans la *Revue de Champagne et de Brie,* sont de première importance, je signalerai principalement les correspondances relatives au siège de 1521, à la ligue et au siège de 1639 ; en second lieu, l'ouvrage de M. N. Goffart, quelle que soit sa valeur et quelques considérables qu'aient été les recherches de l'auteur, ne dispensera pas de recourir directement aux sources et en particulier à la *Chronologie* du P. Fulgence et au *Cartulaire* dont j'ai donné dans cette *Revue* une analyse ; c'est dire que l'histoire de Mouzon ne sera définitive que le jour où ces deux manuscrits seront publiés — avec des pièces justificatives — *in extenso.*

Digitized by Google

En attendant, M. N. Goffart mérite tous nos éloges pour certains de ses chapitres, et particulièrement pour l'histoire militaire qui nous semble très documentée. P. C.

***

Le Plateau lorrain, essai de géographie régionale, par M. B. Auerbach. — Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1893 ; 359 pages, 24 croquis cartographiques et 21 vues photographiques. — 5 francs.

Il nous semble utile de mentionner ici cette étude remarquable, bien qu'elle soit étrangère à nos contrées, et que l'auteur ait même laissé de côté la zone infracrétacée et par suite l'Argonne qui nous intéresse spécialement. L'Argonne, située sur la marche de deux provinces, se rattache mieux géographiquement à la Lorraine qu'à la Champagne ; mais M. A. a cru préférable de limiter la Lorraine aux deux tranches jurassique et triasique que relie la mince zone centrale du lias.

Pour nous, ce qui importe ici, c'est l'étude approfondie et nouvelle d'une région naturelle, c'est la savante méthode de l'auteur. M. A. prenant la géologie pour point de départ et point d'appui, a décomposé la Lorraine en ses éléments constitutifs, les *pays ;* il en a analysé toutes les nuances et tous les contrastes géologiques, topographiques, climatériques, historiques et ethnographiques ; il nous montre comment tous ces minuscules organismes s'agrègent pour former l'individualité géographique et historique de la Lorraine, elle-même partie d'un tout, la France. Il serait à souhaiter que cette œuvre rationnelle servit à la fois de stimulant et de modèle pour la description chorographique et anthropogéographique de notre propre région.

Ch. Houin.

***

Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert de Liège, publié par Bormans et Schoolmeesters. — T. I ; Bruxelles, Hayez ; in 4° ; 1893 ; LII-699 pp. *(Chroniques Belges inédites)*. [Série de documents très importants pour l'histoire de quelques localités et de familles ardennaises, contenant six chartes à la loi de Beaumont dont trois inédites].

Essai d'une bibliographie rethéloise, *catalogue raisonné d'ouvrages manuscrits et imprimés concernant l'Histoire et la Bibliographie de la Ville de Rethel*, dressé par Henri Jadart.—Rethel, G. Beauvarlet ; 1894 ; 88 pp. — 2 fr. 50.

La Grande Mademoiselle à Sedan, par H. Dacremont. — Sedan, J. Laroche ; 1894 ; 15 pp. (non mis dans le commerce). [Récit de la réconciliation de Mlle de Montpensier et de la Cour en 1657].

La Tribune peinte de l'Eglise d'Aire, par H. Jadart. — Caen, Delesques ; 1894 ; 15 pp. et 3 planches.— 1 fr. 50. (Extrait du *Bulletin monumental*). [Description de la tribune élevée en 1588 et peinte en 1601].

Histoire de Saint-Loup-Terrier, par l'abbé L. Alexandre. — Saint-Loup, imprimé par l'auteur ; 1894 ; 100 p. — 1 fr. 25.

Digitized by Google

REVUES & JOURNAUX

L'Echo des Ardennes.—P. Collinet : *Sedan il y a cent ans : Exécution de la Municipalité de 1792* (nos des 11 octobre ; 1, 8, 29 novembre 1894 ; 17 janvier ; 14 février 1895). — Un Sedanais : *Elisabeth de Nassau, princesse de Sedan* (nos des 18 et 25 octobre 1894 ; tirage à part de 16 pp. hors du commerce).

Les Ardennes. — J. Poirier : *Vie de Nicolas Mogue, le terroriste ardennais,* avec XXXIV pièces justificatives (nos des 21 août au 15 octobre 1894).

Le Courrier des Ardennes. — Dom A. Noël : *Notice sur le canton de Monthermé* (suite) : Levrezy, Mellier-Fontaine (no du 23 octobre 1894) ; Thilay (nos des 29, 30, 31 mars 1895).

L'Union médicale du Nord-Est (no d'octobre 1894). — M. le Dr O. Guelliot reproduit quelques-unes des pratiques superstitieuses en usage dans l'Argonne que notre *Revue* a publiées (t. I, pp. 177-179) et donne (p. 299) la formule classique des guérisseurs d'entorses : *Et te, super ante et super ante te.*

Le Tour du Monde. — A.-I. Rayeur : *A travers l'Ardenne française* (nos des 15, 22 septembre 1894).

Revue historique ardennaise publiée par Paul Laurent (1re année ; 1894 ; 288 pp. et 3 planches).

Travaux de l'Académie Nationale de Reims (année 1894). — N. Goffart : *Un denier d'Othon* frappé à Mouzon ; *Diplôme de Licencié* délivré par la Faculté de Droit de l'Université de Reims en 1629. — P. Pellot : *Les droits seigneuriaux et les seigneurs de Sorbon à la fin du XVIme siècle.*

Nouvelle Revue historique de droit français et étranger (tome XVIII ; 1894). — R. Dareste : *La Charte de Manre* (1273) ; *La Charte de Lançon* [1331].—P. Collinet : *Deux chartes inédites de Philippe de Beaumanoir* (1290-1291) [relatives au ban des fours de Saint-Fergeux].

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, (t. XLIII ; 1894). — H. Dannreuther : *Jean de Luxembourg* (1537-1576) *et la réforme dans le comté de Ligny-en-Barrois.* — N. W(eiss) : *Sedan : Notes sur la réforme du XVIme au XVIIIme siècle* (1572-1710) [d'après les papiers de Ch.-M. Le Tellier, à la Bibl. Nat. franç., 20710, 20719, 20754, et Arch. Nat. TT 116 IV].

Revue historique. — H. Sée : *Etude sur les classes serviles en Champagne du XIme au XIVme siècle* (nos de novembre-décembre 1894 ; janvier-février 1895).

La Révolution française (XIIIme année ; 1894). — S. Leroy : *Les Députés du bailliage de Sedan aux Etats généraux de 1789* (no du 14 mars).

Sedan. — Imprimerie de JULES LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

2me Année. Juillet-Aout 1895. N° 5

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

EXCURSIONS

LA SEMOY ENTRE FLORENVILLE ET HERBEUMONT

Parmi les villages où s'installent les touristes pendant les mois d'été, Florenville et Herbeumont sont de ceux qui attirent le plus de visiteurs; tous deux ont été décrits maintes fois et leurs environs immédiats sont connus. Au sud de Florenville, s'étend le pays découvert du Luxembourg liasique, aux roches jaunes, horizontalement stratifiées, aux collines peu élevées, paysage assez monotone que varient seuls la note verte des bois et les villages pittoresques, comme Williers, ou les ruines, comme Orval. L'Ardenne, avec ses masses schisteuses, disloquées par des failles sans nombre, commence à quelques kilomètres au nord, et les longues sinuosités de la Semoy entre Chiny et Chassepierre coupent plus de quatre fois sa frontière méridionale. Ce coin de la rivière, resserré entre les falaises secondaires, doit être, on le sait, exploré en bateau : il serait trop malaisé de suivre le bord de l'eau, à moins d'être fort expert ès arts gymnastique et nautique.

Entre Chassepierre et Herbeumont, les touristes ne rencontrent pas les mêmes difficultés : la plupart même excursionnent à chaque saison dans ce canton boisé où dort l'étang des Epioux, où repose la Forge-Roussel, où chante et bouillonne le ruisseau d'Antrogne. Mais peu de ces touristes, qui suivent la rivière pas à pas, sans jamais l'abandonner, quitte à l'escorter en bateau, s'aventurent au fond du défilé creusé entre Conques et Chasse-

Digitized by Google

pierre. Ce défilé, bordé de massifs imposants, solitaire et presque privé de sentiers, je l'ai baptisé *défilé de Moleux*, du nom du rocher principal. Les guides ordinaires négligent ce coin de Semoy, et leur dédain pourrait faire croire à l'absence de beautés pendant les huit ou dix kilomètres en amont de l'Antrogne; il n'en est rien, et ces quelques pages engageront, je l'espère, les vrais marcheurs à contrôler, dès l'été prochain, mes descriptions.

I. La Forge-Roussel et les Epioux

27 Août.

Nous sommes arrivés à Florenville par la grand'route de Bouillon, qui passe au-dessus du village de Chassepierre, couché dans un repli de terrain au bord de l'eau. Le bourg étend sur le plateau ses rues larges et proprettes, bordées de maisons en pierres jaunes dont les rez-de-chaussée renferment des boutiques plus ou moins bien garnies, et dont les étages abritent la population bourgeoise de la localité. De l'esplanade où s'élève l'église, on découvre les méandres de la Semoy, au long desquels nous nous enfoncerons, et la route de la Cuisine, que nous allons prendre sans retard. La descente de cette route présente en arrière une vue pittoresque du bourg, et devant nous s'étalent, sur les pentes molles qui tombent doucement jusqu'à l'eau, Martué, La Cuisine, et plus loin à droite, Pin et Izel. On coupe alors le chemin de fer d'Athus à la Meuse, on passe la Semoy sur un pont en dos d'âne et on traverse La Cuisine, humble village dont l'église en briques est d'une pauvreté à faire pitié. Nous marchons jusqu'à l'orée du bois. Et, tandis que la route file vers Neufchâteau, nous nous jetons à gauche, traversant de nouveau la voie ferrée : alors l'Ardenne s'ouvre, les rochers de quartz et de grès surgissent, et par une allée de sapins que borde un tapis de bruyères, nous arrivons à la Forge-Roussel.

La Semoy, faible encore et manquant d'eau par les chaleurs d'août, décrit une courbe juste sous la Forge et disparaît sous bois. Nous faisons quelques pas, et nous sommes devant ce qui reste des ateliers où, pendant des siècles, résonna le marteau des forgerons. Ils sont là les bâtiments tout blancs, abandonnés aujourd'hui, avec leurs fenêtres brisées et leurs portes enfoncées : la roue de la forge, sans eau, s'est couverte d'une végétation parasite comme une chose antique; dominant les ruines, se dresse

Digitized by Google

la maison d'habitation, flanquée de deux tourelles, debout et intacte, mais qui semble morte depuis longtemps, et à lire la date de 1656, année de la construction, on croirait plutôt que les chiffres marquent le temps où l'industrie cessa d'animer ces lieux. Dans le paysage, une seule chose a conservé son activité d'antan : c'est le ruisseau qui forme en amont un petit étang dont la vanne ne se soulève plus, c'est la cascatelle tapageuse, écumant dans le canal taillé en plein roc. Sur la digue, un arbre maigre abrite un banc vert où personne ne s'assied, et sur tout cela, le silence pèse.

Nous allons gagner les Epioux. Le ruisseau que nous côtoyons unit les deux forges par un vallon désert : le sentier pierreux, envahi par les ronces et les hautes herbes, quitte l'étang sous une allée sombre de sapins. Les rochers de la rive gauche sont plaqués de bruyères en fleurs : la voie ferrée les traverse en tranchée et les remblais plongent dans l'eau rare du ruisseau. Le sentier monte doucement pendant une heure, sans que s'évanouisse la grande tristesse de ce pays abandonné, puis il rejoint une route, qui passe sous le pont du chemin de fer. Alors apparaît le château de Pierre Bonaparte, avec sa fine tourelle carrée dominant de toute sa hauteur le petit lac que fait le ruisseau retenu par un mur, une Gileppe en miniature, suivant une comparaison classique. Quand le lac est entièrement rempli d'eau, quand ses deux cornes miroitantes entament, comme des coins, les taillis de la forêt de Saint-Médard, l'arrivée doit rappeler, moins forte et moins surprenante, l'impression qu'on éprouve à la Gileppe. Mais, lors de notre venue, le lac avait été vidé pour permettre la restauration du mur : tourbeux et plaqué de flaques éparses, il faisait l'effet d'une large tache jaunâtre coupée dans le bois; et l'œil était choqué de ce défaut, comme sur un vêtement noir un morceau d'étoffe claire heurte le regard. Loin d'admirer, nous passerions dédaigneux. Cependant, un coin du tableau retient notre attention : il est, sous la digue, quelques masures de schiste, débris des anciennes forges disparues; collé à l'une de ces demeures forestières, grimpe un escalier en fer à cheval, tout branlant et vert de mousses et de pariétaires. C'est le reste d'une maison bourgeoise, habitée aujourd'hui par de pauvres gens, et sa déchéance est rendue plus sensible encore par le voisinage du château bâti en 1730.

Un large chemin de bois mène à Herbeumont : il monte droit à

Digitized by Google

gauche : dans les ornières profondes, l'eau des pluies s'attarde en « glauyes » boueuses où piétinent les chevaux des bûcherons. La forêt de Meusin nous enserre de ses frondaisons, et, sans rencontrer « âme qui vive », nous marchons ainsi, à cette fin de journée, d'un pas alerte à peine ralenti par la crainte, toujours présente dans ces halliers, de perdre le bon chemin. Quand tombe le crépuscule, les lacets de la route nous amènent dans le fond où court l'Antrogne, rû charmeur, comme les Alaines, comme ces innombrables affluents plus charmeurs que la rivière qui les unit tous, mais plus qu'elle aussi, en ce moment, traînant péniblement une eau rare sur les cailloux de quartz blanc. La « herde » du village prochain y vient boire, et les clochettes de cuivre au son mat tintinnabulent mélancoliquement. De l'autre côté du ponceau, laissant à gauche s'en aller le ruisseau que nous rejoindrons demain, nous grimpons entre les mamelons qui se projettent jusqu'au confluent.

Alors se déroule, dans le soir, un large panorama, voilé par la brume : la forêt d'abord qui couvre partout le sol et se confond avec l'horizon; quelques villages, à peine éclairés aux dernières lueurs du couchant : Auby, perché sur son plateau, Mortehan et Cugnon; à nos pieds, dans son trou, Herbeumont, dont les toits se massent autour du dos de chameau qui porte les ruines du burg; et les lumières commencent à s'allumer derrière les rideaux tirés quand nous entrons à l'hôtel Vasseur.

II. Le défilé de Moleux

28 Août.

Le lendemain, par le sentier abrupt que nous avions dévalé à la nuit tombante, nous regagnons l'Antrogne, d'où commence une marche à l'aventure. Auprès du confluent, nous nous arrêtons sous un gros hêtre : en face, de l'autre côté de la Semoy, perdu dans une sombre sapinière, se dresse le prieuré de Conques. Des bâtiments où les moines d'Orval venaient passer leur temps de retraite et de vacances, il reste encore sur pied quelques pavillons : mais d'ici nous ne voyons que des ruines, des ruines modernes, puisqu'elles datent seulement de 1793, et que la guerre a faites et non point le temps. D'ailleurs le souvenir des moines a persisté dans ces parages, et nous allons le rencontrer vivace comme autrefois en nous enfonçant dans la solitude.

Au premier coude de la rivière, le chemin que nous foulions

Digitized by Google

monte brusquement vers le plateau; tant qu'on le suit, la marche est des plus aisées; la vallée est pittoresque à souhait, animée seulement par le gazouillis de l'eau et les bruits d'ailes des hérons qui s'y ébattent sans crainte. Mais quand le chemin cesse, commence la difficulté, que les guides se plaisent encore à exagérer, « pour rebuter les timides » : néanmoins, elle n'est pas si grande qu'elle ne puisse être vaincue, par une belle journée et avec le temps suffisant pour admirer et pour choisir les meilleurs passages. Par un sentier à peine esquissé, le long d'une étroite bande de pré, on pénètre dans la gorge de Moleux. Environ un kilomètre de défilé sauvage s'ouvre comme un vestibule de palais, entre deux côtes boisées; puis la vallée est soudain barrée par la masse gigantesque des rochers de Moleux. Des blocs de quartz ont dégringolé jusque dans la rivière qui ronge le pied du roc : l'eau les use et les polit, arrondissant leurs angles, et dans les trous qu'elle a creusés en bouillonnant, il reste un peu de pluie qui miroite au soleil. Les blocs s'entassent, se dressent, s'étagent; entre les interstices, mille plantes d'Ardenne étalent leurs couleurs. C'est de l'un de ces rochers plongeant dans l'eau que nous apprécions vraiment la hauteur et la majesté du massif; une pierre plate le couronne, qu'on appelle la *Chaire de vérité*, en souvenir d'un apôtre du christianisme. Ce nom se retrouve autre part en Ardenne, aux bords de la Sûre, le long de la route d'Esch à Goebelsmühle.

Le rocher de Moleux force les eaux à se rejeter vers la gauche, et la longue crête déchiquetée qu'elles viennent lécher mérite bien d'être nommée l'*Echinée*. Le défilé se poursuit, toujours sauvage, étroit et solitaire : le sentier disparaît parfois pour entrer sous bois ; il n'y a pas à hésiter, il faut l'abandonner et côtoyer la rive sur l'herbe. Mais, en somme, peu d'incidents dans la marche : nous rencontrons une barque au fond plat, enfoncée sous les hauts joncs; puis voici la *Vanne-aux-Moines*. La rivière fut jadis barrée par cette vanne, dont il ne reste plus que les soubassements de roc brut : l'eau se précipite sur eux et retombe en paquets d'écume. Mais la digue, renversée, ne détourne plus les eaux vers la roue de quelque moulin ou de quelque forge : les moines de Conques, qui l'avaient élevée et la croyait éternelle comme eux-mêmes, comme leur vanne disloquée, ont été renversés par le torrent. Des filets aux mailles déchirées pendent aux arbres; des « pontiques » délabrées étalent leurs ventres béants,

Digitized by Google

enlisées dans la vase : toutes ces ruines rendent plus sauvage la gorge où ne va personne qu'un pêcheur de Sainte-Cécile, où ne fréquente guère que le héron. Roi morne de la solitude, seigneur taciturne de la vallée, il se tient sur une patte, au milieu des cascatelles : à notre approche, à nous qui venons troubler son rêve de pêcheur, il étend ses grandes ailes et fuit : la tache blanchâtre de son ventre bientôt s'efface, et nous sommes vraiment seuls.

La rivière tourne, tourne; puis elle file tout droit, sans un pli, entre les côtes parallèles qui semblent se rejoindre à deux kilomètres devant nous. Là, des rocs innombrables parsèment son lit et les roseaux croissent entre les rocs : c'est la *gorge des Fosserets*. Un ruisselet, venu des bois de Sainte-Cécile, arrive à la Semoy : une crête épineuse tapissée de bruyères roses hérisse le sol. Puis, le rocher de *Castellane* ferme complètement la route. Cerbère de la sortie, l'obstacle nous oblige à grimper sur les éboulis moussus où filtrent les fins filets d'une source fraîche. Mais, parvenus au faîte d'une étroite terrasse boisée, un second obstacle nous arrête : c'est une sapinière dense où les aiguilles des pins nous aveuglent, où les ronces paralysent tout mouvement des jambes. Ici, vraiment, les timides peuvent se rebuter, et le meilleur moyen de tourner le rocher serait d'entrer bravement dans l'eau. Cependant, par des éclaircies, nous entrevoyons à intervalles irréguliers la plaine ensoleillée de Sainte-Cécile; cela nous rend du courage, et finalement vainqueurs des branches mortes que nous brisons, rompus comme après une lutte, nous débouchons à l'ombre du gros chêne qui fait face à la ferme de Daviha.

Devant nos yeux, se déroulait la boucle de la Semoy, entre les fonds de Castellane et Florenville, Chassepierre au milieu du tableau, large panorama découvert, où les routes bordées de peupliers, les fenêtres de Florenville miroitantes sous le soleil de midi, la rivière promenant lentement ses eaux étincelantes au pied des villages épars, tout, jusqu'à la couleur jaune de la terre, jusqu'au vent « sauvage » qui nous coupait le visage, donnait l'impression d'une renaissance à la vie, après un sommeil de deux jours parmi les ruines, les rochers et le silence.

Paul Collinet.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS
SUR LA BATAILLE DE LA MARFÉE (1641)

(FIN)

II

Procès-verbaux des dégâts faits par l'armée du Roi dans la souveraineté de Raucourt.

Avant de livrer la bataille de la Marfée, l'armée de Châtillon commit à Raucourt et dans les villages voisins des dégâts considérables dont le procès-verbal est analysé ici : cette pièce présente de l'intérêt, non seulement au point de vue des détails matériels qu'elle fournit, mais aussi pour les indications topographiques éparses dans le document et que nous précisons à l'aide de notes en grande partie inédites (1).

Les 21, 22, 23, 26 et 27 août 1641, les sieurs Aubertin, Petison, Deshayes et Marchant, ayant reçu de « Son Altesse Frédéric-Maurice de La Tour, à la date du 17e aoust de ladite année, commission de se rendre en tous et chacun des villages de la souveraineté de Raucourt pour évaluer les dégâts faits aux dits villages par l'armée du roy », commencent leurs opérations d'expertise et de visite par Raucourt, chef-lieu de la souveraineté, et font les constatations suivantes :

RAUCOURT

Le four de Raucourt (2). Il n'y a d'autres dégâts et détériorations que six toises du toit de la bûcherie qui a été brûlé ; les réparations se montent à soixante livres environ.

Le moulin de Raucourt (3). Il ne reste que les quatre murailles et les meules fixes ; les meules volantes ont été emportées, ainsi

(1) Nous devons adresser nos remerciements à M. A. Sécheret, instituteur à Mouzon, qui recueille depuis longtemps des documents sur l'histoire de Raucourt et a bien voulu nous fournir d'utiles éclaircissements au sujet des lieuxdits mentionnés dans le procès-verbal.

(2) Il s'agit ici de l'*ancien* four banal, situé à gauche de l'entrée du château, vers la porte du nord, où se trouvait au XIVe siècle la *tour de Mozon*. — Cour de M. Gilmer-Servais.

(3) Moulin du Roi, ancien moulin banal de Raucourt, cédé au XIIe siècle par Amaury, seigneur du lieu, à l'abbaye de Laval-Dieu. Ancien atelier monétaire des princes de Sedan, propriété actuelle de M. Guillet.

Digitized by Google

que toutes les ferrures; les planchers sont détruits, les toitures enlevées; destruction totale.

La cense de Son Altesse (1). Vingt et un arpents de wuaïn et les prés sont complètement ruinés. Le censier a perdu huit bœufs, une vache, un cheval et cinquante bêtes blanches.

La cense de la Thuilerie (2). Détériorations au logis de Nicolas Balocier, fermier; celui-ci a perdu dix quarterons de seigle, deux bœufs, deux chevaux et deux vaches; il ne peut verser son wuaïn faute de bestiaux.

La cense de la recepte ecclésiastique (3). Il n'y a nulle récolte à faire; les prés de la dite cense ont été entièrement ruinés et mangés, et il n'y a point de terres versées.

Maisons brûlées. Trente-quatre espaces de bâtiments figurent au procès-verbal comme ayant été détruits ou détériorés par l'incendie, le pillage, la dévastation. C'est la partie sud du village, du côté de La Besace, qui paraît avoir été particulièrement atteinte. Les dégâts s'élèvent de ce fait à 15,650 livres, monnaie du temps.

Château. Le pont-levis et la porte (4) du château de Raucourt ont été brulés et emportés et le pont dormant endommagé en partie.

Temple (5). Les portes, fenêtres, bancs et chaire du temple du dit Raucourt ont été entièrement brûlés et emportés.

La cense du sieur de Pouru et consorts (6). Le bon grain est entièrement ruiné. La maison est fort détériorée, toutes les portes, fenêtres, barreaux sont emportés, les planchers fort ruinés, en sorte que le fermier n'y peut demeurer.

(1) Propriété consistant en terres et prés dans le haut de la vallée de l'Ennemanne, et dont le duc de Chartres et les princes d'Orléans furent possesseurs jusqu'à la Révolution.

(2) Ferme champêtre, aujourd'hui détruite, qui se trouvait au delà des Huttes, à droite du chemin de Stonne. Les ruines en étaient encore visibles au commencement de ce siècle.

(3) Terres et prés possédés par la paroisse de Raucourt avant l'établissement du Calvinisme dans la souveraineté. Ces biens furent régis par le Conseil des modérateurs et servait, sous les princes de Sedan, au paiement des pasteurs et curés et à l'entretien des œuvres de charité.

(4) Il s'agit ici de la porte côté nord, située à l'emplacement actuel de la maison Chauchet. Cette porte fut restaurée en 1771. Un pont dormant servait au passage des eaux de la Place et de la rue de l'Eglise allant au ruisseau.

(5) Le temple protestant d'alors se trouvait en face du pont-levis du château. Il avait été construit sur le fond du presbytère de Raucourt, maison Laurin-Cunisse actuellement. Ce temple fut démoli par ordre du roi le 22 février 1668.

(6) C'est probablement la ferme dite du *Vieux Montjoie*, ban de Haraucourt, habitée une partie de l'année par les *de Pourvu* de Mouzon. Elle passa ensuite aux *de Reboul*, qui se disaient *seigneurs de Monjoie*.

Digitized by Google

La cense du sieur de Nantueil (1). Huit arpents de terre en chaque roye. Tout le bon grain et les prés sont entièrement mangés.

La cense du sieur Lamorlette de Sedan (2). Tout le bon grain est perdu et mangé.

La Malmaison (3), « où est demeurant René Simonet qui consiste en cinquante arpents de terre environ à chaque roye et vingt fauchées de prez ; n'y a d'autre dégast sinon de cinq arpens de seigle sur lesquels ne se pourra recueillir que environ la semence... La maisons eigneuriale est grandement détériorée ; les fenêtres, portes, barreaux et tacques estantes toutes emportées, le pont-levis rompu et pareillement les portes de granges et estables. Les fossez ont esté peschez où il y avait bonne quantité de poisson (4). »

La cense de Maugarny (5) « qui consiste en maison, grange, estables et prez. Y a eu sept quarterons de seigle enlevez et partye d'un prez mangez... La maison est fort ruinée et détériorée. »

La cense de Haimoy (6) est entièrement abandonnée ; la maison est ruinée ; il n'y a rien d'ensemencé ni de versé ; il n'y demeure personne.

La cense du Moulin ? (7) consistant en maison, granges, étables, jardins. Le marsage est beau, tous les bons grains et prés ont été ruinés et mangés, les jardins aussi ont été fort gâtés et fauchés, les bâtiments sont fort détériorés, les portes, fenêtres et barreaux étant emportés.

(1) Nous pensons qu'il s'agit de la ferme de Pissemoreau, aujourd'hui détruite, située non loin de Gerfeau. Cette ferme devint propriété du roi et fut affermée pour 99 ans à la famille de Nicolas Chauchet au commencement du siècle dernier.

(2) Ferme dite *le Différent*, entre le ban de Villers et celui de Raucourt, à moins qu'il ne soit question d'une cense à Flaba, où les Lamorlette de Sedan possédaient quelques héritages au XVIIe siècle.

(3) Ancien fief dépendant de la paroisse de Raucourt, qui appartenait au XIVe siècle au sire de Suzanne *(Invent. des Titres de Nevers*, par l'abbé Marolles ; *Bibl. Nat.*, Cinq Cents Colbert, vol. 282, f° 1614), et passa dans la maison de Coucy, dans celle de Mirbrick, puis dans celle des de Mecquenem, propriétaires actuels.

(4) Malgré son altitude élevée, le côté ouest de l'ancien manoir est encore entouré de fossés alimentés par des sources assez abondantes pour entretenir des viviers.

(5) Maugarny, aujourd'hui Montgarni, ancienne propriété des de Mecquenem d'Olizy, exploitée actuellement par son propriétaire, M. Charles Guillaume, comprenait au XVIIe siècle deux maisons de ferme distinctes.

(6) Ferme champêtre qui resta en complet abandon pendant longtemps et fut reconstruite par la famille Crussy. Elle fut détruite totalement par l'incendie le 5 octobre 1792, après l'affaire dite des *émigrés*.

(7) Ne faudrait-il pas lire *de Mollin*, nom ancien de l'agglomération appelée aujourd'hui *les Huttes ?* Le moulin de Raucourt, il est vrai, avait une cense dite la *cense Olizy* qui appartenait au siècle dernier au sieur Petit de Moranvillé. Celui-ci ayant été déclaré émigré le 4-8 octobre 1792, ses biens furent vendus comme biens nationaux.

Digitized by Google

La cense des Lavoirs (1) n'a point perdu de bestiaux d'autant qu'on les avait retirés et sauvés à Jametz. La maison est quelque peu détériorée.

HARAUCOURT

Le four banal (2). « Lequel four avons trouvé entièrement bruslé jusques à l'emboucheure du four qui est demeuré en son entier..., les murailles sont bonnes. Et y a encore quelques thuilles qui pourront servir si on les ramasse promptement ; ce qui a esté ordonné de faire à Jean le Carme (3) couvreur ; le dit four a esté dellaissé dès le sixième may dernier ; l'on ne pourra cuire en Iceluy qu'il ne soit restably. »

Les censes des particuliers. « Les censiers dudit Haraucourt ont tous déclaré unanimement qu'ils veulent s'entendre avec leurs maîtres pour les diminutions, ont fort peu versé et ne pourront verser (4) davantage d'autant qu'ils ont fort peu de bestes ; toutes les maisons dudit lieu sont fort ruinez et destériorez (5). »

Bomesnil (6). — Le censier a declaré avoir traité et composé avec M. le Bailly tant pour les diminutions de la présente année que pour le wuain de l'année prochaine.

Le Chesne des Malades (7). « Toutes les portes des entrées de la court ont esté emportées et pareillement celle du corps du logis où demeurait la censière, ensemble la montée comme aussi les portes de la grange et estables joingnantes et généralement toutes

(1) Aujourd'hui *le Lavoir*, commune de Haraucourt ; ancienne propriété des Galopin, maîtres des forges dudit lieu, puis des Gouverneur, des de Grangemont, des Turbil-Morisse, des de Maucomble-Herbin, résidence de M. Berthe-Berthe, propriétaire actuel.

(2) L'ancien four banal de Haraucourt, celui dont il s'agit ici, était situé place Saint-Remy, dans le pâté de maisons où se trouve la boulangerie Henriet-Nivoix.

(3) Les Lecarme, implantés plus tard à Raucourt, forment une des plus anciennes familles de ces deux communes. Agrand Lecarme était au XVIIe siècle une notabilité de Haraucourt. Un de ses descendants trouva la mort au combat de Haptout (5 octobre 1792).

(4) Remarquons ici la coutume alors en usage à Haraucourt de verser les terres avant l'hiver.

(5) L'incendie de 1641, en effet, détruisit la partie nord-ouest, dite du *bout d'en bas* du village de Haraucourt. Les habitants, ruinés, reconstruisirent à la hâte de mauvaises masures qui restèrent telles jusqu'à la fin du siècle dernier. De là, le défaut d'alignement et le manque absolu de symétrie qui caractérisent les rues de ce quartier.

(6) Propriété des abbés de Saint-Remy de Reims, puis du monastère des Prémontrés de Laval-Dieu ; fut aliénée à un sieur Baillet ou le Bailly de Flize et redevint une cense dépendant des abbés de Laval-Dieu, gros décimateurs de la paroisse de Haraucourt.

(7) Ancienne léproserie de la seigneurie de Raucourt, abandonnée dans la suite à la Congrégation des Prêtres de la Mission à Sedan. M. Sécheret possède une vue de cette cense de 1661, où figurent les maisons du censier, le colombier, la chapelle et le cimetière qui l'entoure. Cense vendue en 1792 comme propriété nationale.

Digitized by Google

les fenestres du logis ; le toict de ladite grange et estables est aussi fort ruiné..., les cloisons emportez ; les deux petites estables près de la porte du costé de Haraucourt sont entièrement démolies à la réserve des murailles et de quelques vernes. La porte, les entrefans, les planches, doubleaux, fenestres, barreaux et agrafes de fer du corps de logis près le colombier ont esté aussi emportez. La porte du colombier et le dedans sont entièrement ruinez. Vingt-deux arpents de terre empouillez tant en froment, méteil que seigle qui ont esté entièrement mangez et ruinez. Vingt-cinq arpens de marsage détruits..., les jardins sont entièrement desclos et fourragez. Ladite censière a déclaré jouir de la moitié des dixmes d'Anchecourt (1), mais ne peut dire ce qu'elle en pourra avoir que après la moisson et partage qui s'en fera avec celui qui a l'autre moitié. »

BULSON

A Bulson, le four banal a peu souffert. La cense appartenant à la recepte ecclésiastique et dix autres censes du territoire appartenant à des particuliers sont complètement ruinées, les bestiaux enlevés et les maisons des censiers abattues ou anéanties par le feu (2).

ANGECOURT

Mêmes ravages à dix censes situées en cette commune. Celles des Galopin sont particulièrement éprouvées (3).

NOYERS et THELONNE

Le four banal de Noyers a peu souffert. Le rétablissement pourra coûter dix-huit ou vingt livres. Celui de Thelonne a eu sa fenêtre enlevée, peu d'interruption dans la cuisson. La cense de Monseigneur, celles des ecclésiastiques et douze censes des particuliers (4) sont très éprouvées.

(1) Le procès-verbal de réorganisation des cures de la souveraineté, par Léonor d'Estampes, porte en effet que le censier du Chesne perçoit la moitié des dîmes d'Angecourt. (Voir à ce sujet ledit *Procès-verbal* réimprimé par M. Depoix, aumônier de l'hospice de Sedan).

(2) Nous relevons dans les noms des fermiers et censiers, ceux de Gilson-Camus (four banal et recette ecclésiastique), Charles Dilly, Thomas Mozet, Simon et Jean Malicet, Jacques Jaminet.

(3) Les autres appartenaient à Pierre Corbion, Nicolas Tilman, Robert Siga, de Mouzon, Jean Bigot, du même lieu, Jean Lauriot, de Sedan, Pierre Marchant.

(4) Citons les sieurs Herbin, Malherbe, Servas, Geolier Loriot, Collas, Jacques Didier, Jean Lalouay, tous de Sedan ; Poncelet-Oudinet, de Thelonne ; de Villiers, de Metz, etc.

Digitized by Google

WADELINCOURT

A Wadelincourt, la dévastation est plus complète encore que dans le reste de la souveraineté. Le four banal a peu souffert, cependant la cuisson a été interrompue du 16 juin au 27 août. La cense de la recepte ecclésiastique a eu ses prés entièrement mangés et ruinés par les gens de guerre. Vingt et une autres censes du même lieu sont fortement endommagées, récoltes détruites, bestiaux enlevés, maisons incendiées et démolies (1).

Henri BOURGUIGNAT.

FOLK-LORE ARDENNAIS

Diverses notes de folk-lore ont été adressées à la *Revue* par plusieurs collaborateurs ; l'œuvre du Comité a simplement consisté à les classer dans un ordre méthodique.

I. Coutumes.

Lorsque le cadet d'une famille se mariait le premier, l'aîné, qui, d'après l'usage, aurait dû s'établir avant son frère, était désigné à la risée publique d'une façon grotesque et originale : on lui attachait dans le dos un petit sac, contenant, soit des cendres comme à Sedan, soit plutôt du son comme à Bourg-Fidèle. Cette coutume, qui subsiste encore dans ce dernier village et a disparu à Sedan et à Illy, s'appelle *faire porter les hottons ;* il est intéressant de remarquer que le mot « hauttons » désigne précisément, à Apremont, les résidus de la mouture du blé. Le moment de la journée de noces où le sac était attaché varie suivant les endroits : à Sedan, c'était au milieu du repas ; à Bourg-Fidèle, c'est pendant tout le trajet de la maison à l'église ; à Samogneux (Meuse), c'est pendant l'offrande. Observons que maintenant l'usage de « porter les hottons » est restreint au cas où il s'agit du mariage d'une fille cadette avant sa sœur aînée.

(1) Nous relevons les noms de Jean Godefroy, capitaine du lieu, Pierre Godefroy, lieutenant, et Jean Gilmaire, maire, Onézime Henin ? de Donchery, et Pierre Desnau, du même lieu, Jean et Melotin Grevissot, etc.

Digitized by Google

A Illy, l'expression seule survit ; la coutume a passé de mode, il n'en est pas de même des us suivants.

Quand une jeune fille, à qui un garçon a « parlé », épouse un autre jeune homme, le prétendant éconduit a le droit, comme fiche de consolation, *d'aller chercher le michot de corvée,* c'est-à-dire de réclamer à la mariée un « tourniot » (1), que la « jeunesse du village » se partage à l'auberge.

La même « jeunesse » possède le *droit de culage :* en vertu de ce droit, le mari est tenu de lui verser, pour enterrer sa vie de garçon, une somme de vingt francs qui, naturellement, est dépensée en libations.

***

C'est encore à Illy que nous trouvons l'habitude de *faire la poule* le jour du tirage au sort et le lundi de la fête : les conscrits font une tournée dans les maisons du village et ramassent de l'argent pour se rafraîchir « à la ville » ; le lundi de la fête, les garçons se rendent chez les parents des danseuses et chaque famille doit verser sa pièce de dix sous par jeune fille prenant part à la danse.

***

Les grandes fêtes religieuses ramènent avec elles, chaque année, la pratique ou le souvenir de coutumes anciennes.

En Argonne, on prétend que, lorsqu'on met couver des œufs le jour du vendredi saint, les poulets à naître changeront de couleur dans l'année. Si, ce même jour, on « monde les bêtes », la meilleure doit mourir dans l'année.

Au commencement du siècle, à Sedan, pour annoncer la Fête des Morts, on parcourait, dans la nuit du 1er au 2 novembre, les rues de la ville en portant des flambeaux et en chantant :

Vous qui veillez, priez pour les morts.

Avant la messe de minuit, on brûlait, à Sainte-Vaubourg, la bûche de Noël, et on avait soin d'en réserver un morceau ; le jour de l'an, tout au matin, on allumait ce fragment et on le jetait flambant dans le puits. On préservait ainsi la maison contre l'incendie durant l'année entière qui commençait (2).

(1) Brioche en couronne.

(2) En Franche-Comté, on consume légèrement la bûche de Noël, qu'on met de côté ; et chaque fois qu'il fait de l'orage, la ménagère la place dans la cheminée pour préserver la maison « du feu du ciel ». *(Revue de l'Est,* n° de Noël, 1894 ; p. 633).

Digitized by Google

De ces coutumes religieuses, on rapprochera un usage, encore maintenu à Sedan : avant d'entamer un pain, on fait de la pointe du couteau un signe de croix sur la croûte de dessous.

On raconte dans la même ville qu'à minuit juste, dans la nuit du 24 au 25 janvier (conversion de saint Paul), les quatre vents se battent au Champ de Mars et que le vent vainqueur sera celui qui dominera dans l'année et déterminera par là le temps de chaque saison.

II. Proverbes et dictons.

— Quand le nez vous démange, c'est un vieux qui veut vous embrasser et un jeune qui en meurt d'envie.

— Cœur qui soupire
N'a pas ce qu'il désire.
Cœur amoureux
Soupire pour deux.
Cœur content
Soupire souvent.

— On ne va en pèlerinage que là où il y a des saints. — *En patois :* On ne sara aller à perlinage que d'ousque les saints poussont.

— Ne retenez ni vent, ni matière,
Ni par devant, ni par derrière.

— Promesse de gentilhomme, beau temps d'hiver et santé de vieillard, ne t'y fie guère.

— Qui mange son pain tendre et brûle son bois vert est bientôt dans le désert. — *Rapprochez :*

Bière nouvelle et pain chaud
Mènent maison à vau-l'eau.

— A Saint-Antoine,
Les jours croissent du repas d'un moine.

— Saint-Vincent clair et beau,
Plus de vin que d'eau.

— A la Saint-Laurent
La faucille au froment.

— S'il pleut le jour de la Saint-Médard,
Il pleut pendant quarante jours quelque part.

— Il ne faut pas qu'avril voie pousser, ni mai planter les haricots. — Il faut que les haricots plantés entendent chanter le coq (1).

(1) Ces proverbes et dictons sont courants en Argonne et nous ont été communiqués par M. E. de Melcy, propriétaire du château de Chéhéry, près Châtel.

Digitized by Google

— D'une personne qui se lève tard, on dit : « *Elle ne pietra'm' sur les crapauds*, » c'est-à-dire : « Elle ne marchera pas sur les crapauds. »

— A la Saint-Thomas
Bue tes draps,
Dans trois jours Noël t'aura (Sedan).

— Les corbeaux ne font pas d'agaces (Balaives ; Les Vallées).

— Té chasse,
Té race.

Ce proverbe, recueilli dans Les Vallées, est analogue au proverbe connu : « Bon chien chasse de race. »

— Quand une paysanne s'est salie dans les travaux de la ferme et qu'on lui fait remarquer que sa tenue éloignera d'elle son mari, elle répond sans vergogne :

Qu'aime ben prop'e,
Aime ben salope.

— *Jeu de mots :* Les cloches de *Noyers* sont de bois, et *les celles* (selles) de Wadelincourt sont de cuir.

III. Blason populaire.

Les habitants de Balan sont appelés les *Chats ;* ceux de Bazeilles, les *Sorciers ;* ceux de Daigny, les *Papillons ;* ceux de Douzy, les *Rallonges ;* ceux d'Escombres, les *Verrats* (*Turquets,* dans l'ouvrage de Meyrac, p. 143) ; ceux de Floing, les *Chiendents* (*Couillons,* dans Meyrac, p. 142) ; ceux de Fresnois, les *Terres molles ;* ceux de Givonne, les *Mordarts ;* ceux de Messincourt, les *Hoquets* (*Chapeaux*, dans Meyrac, p. 143) ; ceux de Saint-Menges, les *Bouriquots ;* ceux des faubourgs de Sedan : faubourg du Ménil, les *Magoniaux ;* faubourg de la Cassine, les *Hotus* ou les *Tondeux ;* faubourg de Torcy, les *Torcions ;* faubourg du Fond-de-Givonne, les *Cabus* (jardiniers) et les *Paillettes* (ferronniers et éperonniers) ; ceux de Wadelincourt, les *Bernasses ;* ceux de Yoncq, les *Chabots,* et ceux de Voncq, les *Gannons* ou *Gannelons,* comme le rappellent les vers :

Gannon de Voncq,
Traître au Roi,
Baise mon c..
Et va-t-en.

En parlant des habitants de Saint-Menges, ceux des villages voisins disent : « *La lisière ne vaut mie mieux que l'drap.* » Ils font ainsi allusion à la proximité de la frontière, la Belgique représentant le drap.

Digitized by Google

IV. Remèdes populaires.

Cette série de remèdes « de bonne femme » a été recueillie dans notre contrée par M. H. Bourguignat : plusieurs, certainement, sont en usage dans d'autres pays, mais de leur grande extension il ne faudrait pas conclure à leur parfaite efficacité. Il est à noter que c'est aux matières les plus diverses et en même temps les plus communes que la crédulité populaire accorde des propriétés remarquables pour la guérison des maux : elle les emploie souvent de façon bizarre.

Sur les *brûlures,* on applique de la pomme de terre râpée, ou de la gelée de groseilles, ou de la mélasse, ou de la graisse de poule ; avec ce dernier corps, la guérison est assurée en trois jours. On peut aussi exposer à un foyer la partie brûlée, ce qui s'appelle « se recuire le doigt. »

Pour guérir les *cors aux pieds,* employer l'une des matières suivantes : suif, couenne de lard, feuille de sureau ou ail macérés dans du vinaigre, salive qu'on applique chaque matin à jeun.

Contre le *coryza,* priser du sel fin.

Sur les *coupures,* on met de la feuille de « géromnium » (géranium) double, de la toile d'araignée, de la terre mélangée de salive, ou de la fleur de lys macérée dans de l'eau-de-vie. — Bien des gens font aussi lécher la plaie par un chien ou par un chat, sous prétexte d'enlever l'inflammation (1).

Afin de se préserver du *mal de dents* pendant une année, il est bon de s'abstenir de viande le lundi de Pâques.

Lorsqu'une *dent cariée* fait souffrir, on brûle du papier sur une plaque de fonte ou sur un fer à repasser ; il se forme alors un résidu visqueux qui, introduit dans la cavité, enlève toute douleur. On peut étendre ce même résidu sur les *dartres* pour les faire disparaître.

L'urine sert à laver les *engelures.*

Pour guérir les *entorses,* beaucoup de personnes ont recours, dans les environs de Sedan, à un « rebouteux » bien connu et dont voici la méthode : de son pouce aplati *(sic),* il pratique une sorte de massage sur l'articulation tibio-tarsienne, afin de remettre en place le nerf foulé ou soulevé *(sic) ;* il ordonne au malade, jusqu'à guérison complète, l'application quotidienne

(1) Ce procédé est manifestement contraire à la théorie antiseptique, la salive de tout animal contenant de nombreux microbes.

Digitized by Google

d'un cataplasme de son « boulu », aspergé préalablement de mousse de savon blanc dissous dans de l'eau-de-vie.

Si l'on veut éviter d'avoir la *fièvre* pendant une année, on ne mettra pas couver les œufs pondus le vendredi saint et on en gobera un à jeun le jour de Pâques.

Pour faire cesser le *hoquet* (1), on a coutume de dire à Sedan :

J'ai l'hoquet,
Biloquet ;
Passe la rue
Je n' l'ai pus.

J'ai l'hoquet,
Coquet ;
Je n' l'ai pus.

On connaît à Paris deux formules voisines :

J'ai l'hoquet
Bilboquet ;
Dieu m' l'a fait,
Petit Jésus
Je n' l'ai pus.

J'ai l'hoquet
Berlique, berloque ;
Celui qui l'a apporté
Qu'il l'emporte.

Pour guérir un *mal de gorge,* mettre autour du cou le bas de laine qu'on vient de défaire. — Lorsqu'un enfant est atteint d'une maladie des voies respiratoires (probablement la diphtérie) et qu'il est perdu, un bon remède, dit-on, est de prendre la matière blanche qui se trouve dans les excréments nouvellement faits d'une poule, de la délayer dans un verre d'eau sucrée, et de faire boire à l'enfant : il rendra de nombreux crachats et sera sauvé.

Les personnes atteintes de *jaunisse* seront guéries en prenant du vin blanc, dans lequel aura macéré du « gui d'aubépine ».

La *migraine* cessera en appliquant sur le front une croûte de pain trempée dans du vinaigre.

Pour sauver un enfant d'une *méningite,* il suffit de tuer un pigeon, de le couper de suite en deux dans la longueur et d'appliquer les deux moitiés toutes chaudes sur la tête de l'enfant.

Le « compère loriot » *(l'orgeolet)* sera guéri en appliquant sur l'œil un cataplasme fait avec une pomme de reinette.

Les corps étrangers, tels qu'un insecte, « une poussière », seront enlevés de l'*œil* en traçant avec le pouce une croix sur les paupières closes.

Contre les *douleurs rhumatismales* ou *sciatiques,* il est recommandé de porter autour de la jambe une peau d'anguille, ou bien encore d'avoir dans chaque poche de son pantalon un marron ou une pomme de terre.

(1) Cf. *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. I, p. 179.

Digitized by Google

Pour faire disparaître les *verrues* ou *poireaux,* on les frotte avec le « lait de couleuvre », latex du réveille-matin (euphorbia helioscopia, f. des euphorbiacées), ou avec celui de la grande éclaire (chelidonium majus, f. des papavéracées). Mais il est préférable de frotter l'excroissance avec une limace, que l'on embroche ensuite à une tige d'arbuste : lorsqu'elle est desséchée, le poireau a disparu.

Comme dans la méningite, on se sert d'un pigeon pour sauver les personnes atteintes des *poques noires (variole) ;* mais, cette fois, l'oiseau ayant été coupé en deux, c'est sur le pied du malade qu'on applique chaque moitié. On prétend qu'au bout de quelques heures le pigeon devient vert et se remplit d'asticots ; il a « pris » la fièvre du malade qui échappe ainsi à la mort.

Pour terminer, signalons deux remèdes en usage dans la commune de Gérin (près Dinant, province de Namur). On dit d'un enfant chétif et qui a peine à se développer, qu'il est *émacrélé,* c'est-à-dire possédé par un démon particulier appelé dans le pays *macrâle.* Pour le désensorceler il faut le conduire au *sagneur* d'un village voisin, qui cumule avec ce sacerdoce le métier plus modeste de forgeron. — Lorsqu'un enfant a des *feux* au visage, si l'on veut les faire disparaître, on lavera les « bobos » tous les jours avec de l'eau bénite et l'on fera une neuvaine à sainte Geneviève.

V. Jeux.

Au printemps, un plaisir de l'enfant est d'attraper les hannetons ; lorsqu'il en a pris un, il lui attache un fil à la patte et le laisse se promener en attendant qu'il s'envole ; tandis que l'insecte *compte ses écus,* il lui chante pour l'exciter au vol :

Arnicot, vole et vole !
Ta grand'mère est à l'école :
Elle a dit qu' si tu n'volais pas
Elle te coup'rait les deux cornes.

Le chant est suivi d'un *ouh !* prolongé que l'enfant crie au-dessus du hanneton.

A Paris, on chante :

Hanneton, vole et vole !
Ton mari est à l'école ;
Il m'a dit si tu ne voles
Qu'il te couperait la gorge
Avec son couteau de saint Georges.
Ouh !

Digitized by Google

Notons que le hanneton s'appelle : *arnicot* à Sedan ; *bournicot* à Sainte-Vaubourg ; *écalot* à Samogneux (Meuse) ; *escarbulot* à Cornay ; *hourlot* à Wiseppe (Meuse), mot d'où les habitants ont pris leur surnom.

*
* *

Un jeu fort répandu dans tous les pays, le jeu de cache-cache, s'appelle à Sedan la *clignette*. L'enfant, qui doit se mettre à la recherche des autres, est désigné par le sort de la façon suivante : les enfants se disposent en cercle ; l'un d'eux désigne chacun de ses camarades en prononçant à intervalles réguliers les syllabes d'une formule rythmée ; celui qui est désigné par la dernière syllabe sort du cercle. On recommence de même jusqu'à ce qu'il ne reste que deux enfants, et celui qui n'est pas désigné par la dernière syllabe est *la clignette*, c'est lui qui cherchera les autres. Il est intéressant de noter les diverses strophes que les gamins sedanais emploient à cette occasion.

1°

Une petite souris verte,
Qui courait dans l'herbe,
Je l'attrape par la queue,
Je la montre à ces messieurs.
Pimpon d'or,
La plus belle, la plus belle,
Pimpon d'or
La plus belle sera dehors
Avec son p'tit cheval d'or
Qui fait des crottes d'or
Dans son panier d'or
Et d'argent.

2°

J'ai monté — sur une montagne, — j'y ai vu — une p'tite femme, — qui épluchait — des marrons, — j'lui en ai — demandé un,—elle m'les a—jetés au nez,—en m'appelant—p'tite effrontée, — tu f'rais mieux — de t'cacher, — plutôt — qu' de t' montrer.

3°

Un, deux, trois,
J'irai dans les bois ;
Quat', cinq, six,
Cueillir des cerises ;
Sept, huit, neuf,
Dans mon panier neuf ;

Digitized by Google

Dix, onze, douze,
Elles s'ront tout' rouges.
Treize, quatorze, quinze,
Mon Dieu ! comm' çà m' pince !
Seize, dix-sept, dix-huit,
Mon Dieu ! comm' çà m' pique !
Dix-neuf, vingt,
Je n'y sens plus rien !

4°

Une boule, — qui roule — dedans — Paris, — qui sonne, — une heure, — deux heures, — trois heures, — quatre heures, — cinq heures, — six heures, — sept heures, — huit heures, — neuf heures, — dix heures, — onze heures, — mi — di ! — Un, — deux, — trois, — Paris — est — pris !

5°

Uni, — unelle —
Ma tant' — Michel —
Des choux, — des raves, —
Du rai — sin doux, —
Pour y — goûter, — Marie — pain doux —
Ne pas — sez pas — dans mon — jardin —
Pour y — cueillir — du ro — marin —
La rivière est noire, —
Qui m'a tant fait boire —
Le vin du cellier —
Qui m'a délivré.

6°

Une poule sur un mur,
Qui picotait du pain dur,
Picoti, picota,
Va — t'a.

7°

Mane et mane,
Ma cabane,
Mane et troun'
Fal'vé.

8°

Am — sam — gram — pic et pic — et collégram — bour et bour — et ratatam — fouchtram !

9°

Pif ! — pouf ! — paf ! — sors — de — ta — place !

10°

Rat des bottes — flimme — flamme — gazin — gazette — des pierres — mouton — tu l'es !

Cette dernière formule a été recueillie dans les Vallées.

Digitized by Google

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

Cette duchesse de Bouillon fut loin d'être un parangon de fidélité. « M. de Clermont est amoureux fou de Madame la duchesse de Bouillon, » porte la lettre XIV de Mlle Aïssé à Madame Calandrini, d'octobre 1728 (édit. Asse, p. 268). Il s'agit de Louis de Clermont-Condé, de deux ans plus jeune qu'elle, qui fut abbé commendataire de Saint-Germain-des-Prés avec des mœurs fort peu canoniques et qui se fit chansonner plus tard pour avoir été battu honteusement à Krefeld pendant la guerre de Sept ans. Le marquis d'Argenson confirme ce propos dans ses *Mémoires*, t. II, p. 62. « Ce prince, dit-il, étoit malheureux par toutes les infidélités que lui faisoit Madame de Bouillon, d'ailleurs mégère et noire. Ils se quittoient et se reprenoient. » Car elle n'était guère plus fidèle à son amant qu'à son mari. « Elle est folle de Tribou, acteur de l'Opéra, dit l'avocat Barbier (t. II, p. 95), quoiqu'elle ait pour amant le comte de Clermont ; mais il faut qu'il souffre cela. » Mais Tribou n'est pas le seul acteur qui la fréquente. *Les mœurs du temps*, en 1732 (Cf. le *Chansonnier historique du XVIIIme siècle*, publ. p. E. Raunié, t. VI, p. 28), nous donnent le nom de Racot, dit Grandval, qui partageait aussi les bonnes grâces de la duchesse.

.....

Que Grandval baisse *la Bouillon*
Lorsque son prince la délaisse,
Ah ! le voici, ah ! le voilà
Celui qui rit de tout cela.

C'est à cette double infidélité (1) que fait allusion Mlle Aïssé quand elle écrivait au mois de mars 1730 à Madame Calandrini (Cf. les *Lettres de*

(1) Ce n'est pas la seule variation qu'elle se soit permise. Elle figure aussi dans la *Lettre pastorale de Monseigneur Pancrace Pellegrin aux fidèles de son diocèse* (1736), publiée par Raunié dans son *Chansonnier historique du XVIIIme siècle*, t. IV, p. 142 :

Quand on voit Bouillon la duchesse
Se donner au sieur de Sourdis
En troc de l'abbé de Châlis,
Sans simonie et par tendresse
Pour l'échange de Camargo....

Le comte de Clermont était abbé de Châlis et c'est en 1733 qu'il opéra le troc en question. Mais cette pratique du libre échange donna lieu à quelques critiques. Un français, réfugié en Hollande pour cause de religion, la blâma tout particulièrement dans un libelle diffamatoire, dont M. G. Monval a vainement demandé le titre exact aux correspondants de l'*Intermédiaire des Chercheurs*, t. XXIII, p. 646.

Disons enfin que le duc de Bouillon fut tourné en ridicule à cause des mœurs de sa quatrième femme dans un couplet, trop gaillard pour être reproduit, de la *Revue des Mirlitons*, publiée dans le recueil de M. Raunié, t. IV, p. 210.—Nous ne savons pas s'il avait fait à sa quatrième femme la recommandation, que conseille Sénac de Meilhan dans ses *Considérations sur l'Esprit et les Mœurs* : « Un mari disait à sa femme : *Je vous permets tout, hors les princes et les laquais.* » Il était dans le vrai ; les deux extrêmes déshonorent par leur scandale.

Digitized by Google

Mlle Aïssé, lettre XXIV, édit. Asse, p. 323) : « Madame de Bouillon est capricieuse, violente, emportée, excessivement galante ; ses goûts s'étendent depuis le prince jusqu'aux comédiens. » Et dans les pages qui suivent, *la belle Grecque* affirme nettement que la duchesse de Bouillon a fait empoisonner Adrienne Le Couvreur, pour mieux s'attacher Maurice de Saxe que retenait la célèbre actrice. Mais il résulte de l'étude approfondie faite sur ce point d'histoire par Sainte-Beuve, qui a porté la lumière dans tous les sujets qu'il a traités (Cf. son article sur *Adrienne Le Couvreur* dans les *Causeries du Lundi*, t. I, p. 215-218), que cette accusation ne mérite pas créance. D'ailleurs Voltaire, qui fut l'un des amants de la comédienne, a fait cette déclaration formelle : « Mlle Le Couvreur mourut entre mes bras d'une inflammation d'entrailles et ce fut moi qui la fis ouvrir. Tout ce que dit Mlle Aïssé sont des bruits populaires qui n'ont aucun fondement. »

L'abbé Aunillon, qui fréquentait alors à l'hôtel de Bouillon, nous donne le dessous des cartes dans ses *Mémoires*. Une dame de la Cour, raconte-t-il, jalouse de la duchesse de Bouillon, avait machiné toute cette histoire d'empoisonnement, non pour faire mourir Adrienne Le Couvreur, mais bien pour perdre la duchesse et lui faire une réputation à la Brinvilliers. La malheureuse duchesse, étant à son lit de mort, sept ans après, fit à haute voix, devant ses amis et toute sa maison, une confession générale de ses fautes et de ses égarements — il y en avait beaucoup — elle protesta une dernière fois encore de son entière innocence touchant la mort de Mlle Le Couvreur. Ajoutons que l'avocat Barbier a confondu cette duchesse de Bouillon, fille du prince de Guise, avec la princesse de Bouillon, née Sobieska. Scribe a commis la même erreur dans sa pièce d'*Adrienne Le Couvreur*, représentée au Théâtre-Français en 1849.

11° *Marie-Sophie-Charlotte* (1729 † 1763) épouse, le 3 avril 1745, *Charles-Juste de Beauvau* (1720 † 1793), prince de Beauvau et du Saint-Empire, grand d'Espagne de la première classe, maréchal de France, membre de l'Académie française, etc., fils de Marc de Beauvau-Craon, prince du Saint-Empire, etc., et de Anne-Marguerite de Ligniville.

La maison, illustre et ancienne, de Beauvau tire son nom du château angevin de Beauvau, qui se dressait dans la vallée inférieure du Loir, non loin de Seiches. Elle a fourni beaucoup de personnages marquants. René de Beauvau accompagna Charles d'Anjou, en 1265, dans le royaume de Naples, dont il devint connétable. Pierre de Beauvau, gouverneur de l'Anjou et du Maine, fut l'exécuteur testamentaire de Louis II d'Anjou, roi de Sicile; il mourut vers 1435. Sa femme, Jeanne de Craon, lui donna deux fils : 1° Louis, grand sénéchal de Provence, qui n'eut pas d'enfant mâle et dont la fille aînée, Isabelle de Beauvau, épousa en 1454 Jean II de Bourbon, comte de Vendôme, ancêtre direct de Henri IV ; 2° Jean de Beauvau-Craon, dont les enfants restèrent attachés à la maison d'Anjou-Lorraine. Le père de Charles-Juste, Marc de Beauvau-Craon, épousa en 1704 Anne-Marguerite de Ligniville, qui lui donna vingt-deux enfants. Il fut intimement lié avec

Digitized by Google

le duc Léopold de Lorraine. « La grande amitié que le duc de Lorraine, père de l'Empereur (François), avoit pour M. et Mme de Craon, lit-on dans les *Mémoires du duc de Luynes*, t. XIII, p. 195, et l'usage où il étoit d'y passer presque toutes ses soirées, a fait tenir des propos dans le temps ». Il fut employé à plusieurs missions diplomatiques, qui lui valurent des distinctions considérables : l'Empereur Charles VI le fit prince du Saint-Empire par un diplôme du 13 novembre 1722 et Philippe V le nomma grand d'Espagne de la première classe par ses lettres du 8 mai 1727. Enfin Louis XV, par un brevet du 8 avril 1739, les reconnut, lui et son frère, comme cousins des rois de France, en raison du mariage d'Isabelle de Beauvau.

Charles-Juste, qui était le treizième enfant du prince Marc, devint l'aîné de sa maison par suite de l'entrée en religion de trois de ses frères, plus âgés que lui. Il demeura lorrain après le troisième traité de Vienne. Il était colonel des gardes du roi Stanislas, quand il s'engagea comme volontaire dans l'armée française, commandée par le maréchal de Belle-Isle ; il assiste en 1742 au siége de Prague, où les soldats l'appellent « le jeune brave ». Il se distingue désormais partout où il se trouve. La paix de 1763 met fin à sa carrière militaire. Il avait été nommé chevalier de l'ordre du Saint-Esprit le 2 février 1757.

Dans sa carrière politique, il fait preuve d'un esprit vraiment libéral (1). Nommé commandant en Languedoc, en 1763, il met en liberté, malgré les ordres du ministère, quatorze protestants enfermés dans la Tour de Constance pour n'avoir pas voulu abjurer ; il est approuvé par le roi. Gouverneur de la Provence en 1782, maréchal de France l'année suivante, il est appelé au conseil le 4 août 1789, mais il n'y reste que cinq mois. C'était un homme remarquable de tout point. « J'ai beaucoup de goût pour le prince de Beauvau, écrivait, le 27 juin 1754, le chevalier d'Aydie à la marquise du Deffand (Appendice aux *Lettres de Mlle Aïssé*, édit. Asse, p. 383) ; et si, aux qualités que personne ne lui refuse et aux agréments qu'il a, il joint encore les vertus consciencieuses, il faut avouer que c'est un homme rare et accompli. » En 1771, il fut élu membre de l'Académie française en remplacement du président Hénault (19e fauteuil) ; il fut en outre, à partir de 1782, membre honoraire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, puis

(1) Lors du lit de justice du samedi 13 avril 1771, dans lequel Louis XV supprima les offices du parlement de Paris, le prince de Beauvau protesta contre les opérations du chancelier Maupeou, ainsi que douze autres ducs. Il était d'ailleurs tout dévoué au duc de Choiseul, et la princesse, sa seconde femme, était l'amie la plus intime et l'alliée la plus fidèle de la duchesse de Grammont, avec qui elle avait fait à la nouvelle favorite, la comtesse du Barry, une guerre implacable. Maupeou trouva bientôt l'occasion de se venger. Il venait d'opérer heureusement la transformation des parlements de Besançon et de Douai ; il résolut de transformer aussi le parlement de Toulouse et de déterminer en même temps la ruine du prince de Beauvau, qui était alors gouverneur général du Languedoc. Beauvau n'était pas riche et il avait des dettes immenses ; Maupeou était donc certain de lui être fort désagréable en lui faisant enlever un aussi beau gouvernement. Le 22 août, Louis XV écrivit au prince ce petit billet : « Mon cousin, connaissant votre façon de penser sur le changement que j'ai fait dans mon parlement de Paris, il ne m'est plus possible de vous envoyer en Languedoc pour l'exécution de mes ordres envers celui de Toulouse ; connaissant aussi votre attachement et votre respect pour ma personne, je ne doute pas que vous ne continuiez à m'y servir avec le même zèle que par le passé. Vous venez de voir qu'avec six capitaines des gardes mon service a pensé manquer. » Il n'était point possible de révoquer un homme de façon plus gracieuse ; néanmoins, le prince de Beauvau dut trouver ce billet bien amer. Le chancelier et la favorite étaient bien vengés. (Cf. Jules Flammermont, *Le chancelier Maupeou et les parlements*, 1885, in-8°, p. 358 et 449. Cf. aussi les *Souvenirs de Madame de Beauvau*, p. 14 et 16).

Digitized by Google

membre des Académies italiennes della Crusca (1) et de Cortone. Son *Eloge* fut prononcé en 1805, dans une séance de l'Institut, par son neveu, le spirituel chevalier de Boufflers. (Cf. *Eloge de M. de Beauvau de la ci-devant Académie française*, par M. de Boufflers ; Paris, 1805, in-8° de 41 pages).

Voici comment la seconde princesse de Beauvau raconte, dans ses *Souvenirs*, les diverses circonstances du mariage de son mari avec Marie-Sophie-Charlotte de La Tour : « M. de Beauvau désiroit de se marier ; sa famille le désiroit encore plus. Il avoit alors vingt-quatre ans. Sa naissance, les biens de son père, ses qualités personnelles, sa figure, sa réputation le mettoient à portée de choisir. Il vouloit que son épouse fut d'une naissance égale à la sienne. On lui parla d'une jeune sœur de M. le duc de Bouillon, fille de Mlle de Guise ; sa mère étoit morte ; Mlle d'Auvergne devoit partager la succession de la maison de Guise avec un frère de sa mère et les enfants de M. le duc de Richelieu. Sa fortune actuelle n'étoit pas énorme ; mais elle suffisoit à un homme sage et simple, qui ne vouloit de faste que celui que son état lui imposoit. Madame la duchesse de Rochechouart, sa cousine et du même nom que lui, liée avec une partie des amis et de la famille de M. de Bouillon, s'informa des qualités personnelles de Mlle d'Auvergne. Tout ce qu'elle en apprit à M. de Beauvau le persuada qu'elle seroit une femme qui le pourroit rendre heureux et il l'épousa. » (Cf. les *Souvenirs de la maréchale princesse de Beauvau*, publiés par Mme Standish, née Noailles, chez Téchener, 1872, p. 31-32).

Une lettre, adressée le 3 avril 1745 au prince de Craon par un de ses parents (Cf. les *Souvenirs*, etc., *appendice*, p. 9 et suiv.), donne des renseignements détaillés sur les membres alors vivants de la famille de Bouillon. « ..... Plus je vois *Mlle d'Auvergne*, plus elle me plaît ; ses manières sont fort aimables, son minois intéressant. Sa physionomie annonce de l'esprit ; je n'ai point assez causé avec elle pour en juger, mais elle me paraît la plus aimable enfant du monde..... Vous me demandez un petit détail de ce qui compose la maison de Bouillon ; elle n'est pas nombreuse aujourd'hui. *M. le duc de Bouillon* (voir son article au paragraphe x), qui en est le chef, est veuf. C'est un homme très aimable pour la société. Sa politesse est noble et naturelle ; mais son esprit et son caractère est si léger, s'il en a un, que l'on peut dire de lui, à quarante ans qu'il a : c'est un joli enfant et il ne sera jamais autre chose. — Son fils, *le prince de Turenne* (voir son article au paragraphe XI), n'est pas encore développé. Je ne le connois point ; mais ceux qui le connoissent disent qu'il promet peu. — La petite *duchesse de Montbazon*, sa sœur (voyez le paragraphe x, 2°), est une très bonne enfant ; elle a un bon caractère, une inclination marquée pour la vertu ; mais elle n'a point d'esprit et elle est entre les mains d'une belle-mère dont la compa-

(1) La plupart des académies, très nombreuses, d'Italie avaient des noms singuliers : *Impatienti, Indomiti, Alterati, Lunatici, Infernati, Insipidi, Infecondi, Erranti*, etc. La plus célèbre était celle de la *Crusca*, proprement *son*. Ce mot est une allusion au but de ses travaux, qui consistent à perfectionner la langue italienne et à séparer les mauvaises expressions, comme on sépare le son de la farine. Les meubles de la salle de l'Académie sont tous allégoriques : la chaire est faite en forme de trémie, dont les degrés sont des meules de moulin. Le siège du directeur est également une meule ; les autres sièges sont faits en forme de hottes et le dossier en forme de pelle à four. La table est un pétrin. L'académicien, qui lit un mémoire, a la moitié du corps passé dans un blutoir. Les portraits qui décorent la salle ont la forme d'une pelle à four. (Cf. l'*Encyclopédiana*, 1791, p. 9).

Digitized by Google

gnie, loin d'être recherchée, est à éviter pour une jeune femme. — *Madame de Marsan*, qui a épousé le prince de Turenne, est une personne d'un vrai mérite ; elle a su s'attirer l'estime du public et l'amitié de toute sa famille. Cela est une très bonne liaison pour madame votre belle-fille. — Je ne vous parle pas de *Madame la duchesse de La Trémouille* (voy. paragraphe IX, 7°). Monsieur votre fils l'aime et la respecte trop pour ne vous en avoir pas souvent entretenu. Il me paroît désirer beaucoup que Mlle d'Auvergne lui ressemble, et c'est bien en effet tout ce que l'on peut souhaiter de mieux. — Je viens de vous nommer toutes les femmes de la maison, c'est-à-dire celles qui vivent dans le monde ; car je regarde la vieille *princesse de Montbazon* (voy. paragr. VIII, 8°), sœur du comte d'Evreux, comme une personne retirée, qui sera pour Madame votre belle-fille des visites de devoir et non de liaison. — *Monsieur le comte d'Evreux* (voy. paragr. VIII, 5°) a beaucoup de peine à parler depuis sa dernière attaque d'apoplexie ; malgré cela, il a conservé une bonne tête et beaucoup de dignité dans toutes ses manières. Vous savez qu'il est un peu singulier, mais le prince de Beauvau l'a subjugué.... — Il ne reste donc plus de cette maison que le *cardinal d'Auvergne* (voy. paragr. VII, 2°), dont je ne vous ai pas parlé. Hélas, mon Dieu ! que puis-je vous en dire ? Il n'est pas que sa malheureuse réputation n'ait été jusques à vous. C'est lui qui fait le mariage. Je vous avoue que cela m'a fait de la peine ; car je n'ai pas de dévotion à sa bénédiction ; etc. »

Nous empruntons encore à ces précieux *Souvenirs* l'alinéa suivant, qui traite de la mort de Marie-Sophie-Charlotte de La Tour, en 1763 (*ibid.*, p. 77-78) : « Madame de Beauvau, qui avoit suivi son mari en Lorraine, mourut à Commercy de la petite vérole. M. de Beauvau regretta en elle une femme qu'il avoit toujours vue contente de lui, de leur famille et de leurs amis. Elle avoit cette facilité d'être heureuse qui préserve également les femmes des égarements, des inquiétudes et de l'humeur. M. de Beauvau, jusqu'à ce moment, avoit eu pour sa fille les soins d'un père tendre et éclairé ; elle lui devint encore plus chère. » On trouve encore quelques passages qui intéressent la première femme du prince de Beauvau, aux *pièces justificatives*, p. 95 et suiv.

« Sa première femme l'ayant laissé veuf avant qu'il eut atteint la moitié de sa carrière », suivant l'expression de son biographe Lally-Tollendal (Cf. la *Biographie universelle* de Michaud, t. III, p. 665-668), il épousa en secondes noces, le 14 mars 1764, Marie-Charlotte-Sylvie de Rohan, sœur du duc de Rohan-Chabot et veuve du comte de Clermont d'Amboise, qui fut un « modèle révéré de la religion conjugale » (1). Madame d'Houtetot lui a rendu en vers un hommage mérité ; P. Boiteau a réimprimé les vers en question

(1) Citons, toutefois, cette anecdote de Chamfort : « Madame du Barry, étant à Luciennes, eut la fantaisie de voir le Val, maison de M. de Beauvau. Elle fit demander à celui-ci si cela ne déplairait pas à Mme de Beauvau. Mme de Beauvau crut plaisant de s'y trouver et d'en faire les honneurs. On parla de ce qui s'était passé sous Louis XV. Mme du Barry se plaignit de différentes choses, qui semblaient faire voir qu'on haïssait sa personne. « Point du tout, dit Mme de Beauvau, nous n'en voulions qu'à votre place. » Après cet aveu naïf, on demanda à Mme du Barry si Louis XV ne disait pas beaucoup de mal d'elle (Mme de Beauvau) et de Mme de Grammont. « Oh ! beaucoup. — Eh bien ! quel mal de moi, par exemple ? — De vous, Madame ? que vous étiez hautaine, intrigante ; que vous meniez votre mari par le bout du nez. » M. de Beauveau était présent ; on se hâta de changer de conversation. (Cf. *Œuvres complètes de Chamfort*, p. p. Auguis, 1824, in-8°, t. II, p. 36).

Digitized by Google

à la suite de son édition des *Mémoires de Madame d'Epinay*, 1863, t. II, p. 493. On peut encore consulter sur les deux époux la *Correspondance complète de Madame du Deffand*, 1865, 2 vol. in-12, *passim*, et les *Mémoires de Malouet*, 1868, in-8°, t. II, p. 459.

Le prince et la seconde princesse de Beauvau firent partie de la cour demi-galante et demi-artistique, que le prince de Conti réunissait autour de lui, soit au Temple, soit à sa maison de l'Isle-Adam. Ils figurent, avec vingt autres personnages, dans le tableau d'Olivier, *le thé à l'anglaise dans le salon des Quatre-Glaces, au Temple* (Cf. les *Galeries de Versailles*, n° 3,729 du catalogue) : la princesse est à droite, debout ; elle verse à boire au mathématicien Dortous de Mairan, assis à une table avec le bailli de Chabrillan ; le prince est à gauche, assis ; il lit une brochure, près de Mozart, enfant, qui joue du clavecin.

Le prince de Beauvau fut en relation suivie avec Voltaire. C'est ainsi qu'il lui envoie son discours de réception à l'Académie. Le 5 avril 1771, Voltaire lui écrivit une lettre charmante pour le féliciter d'avoir fait l'éloge du duc de Choiseul, alors en exil, et « d'avoir sacrifié à l'amitié et la vérité », (Cf. *Œuvres de Voltaire*, édit. 1785, t. LX, p. 473). Le même jour, il écrivait à son amie, la marquise du Deffand, pour lui annoncer cette nouvelle. Le discours, dit-il, est « noble, décent, écrit du style convenable ; j'en suis extrêmement content ». Le duc de Beauvau va d'ailleurs visiter Voltaire à Ferney, « dans sa tanière ». Les relations étaient déjà entamées. Le 4 avril 1769, Voltaire remerciait Saint-Lambert « de vouloir bien engager M. le prince de Beauvau à daigner solliciter de toutes ses forces en faveur des Sirven ».

La première princesse de Beauvau, Marie-Sophie-Charlotte de La Tour, n'eut qu'un enfant. Elle accoucha, le 1er avril 1750, à Paris, après un travail fort long (Cf. les *Mémoires du duc de Luynes*, t. X, p. 240), d'une fille, Anne-Louise-Marie de Beauvau. Son père l'aima beaucoup. « Son premier mariage avoit été heureux, rapporte la seconde princesse de Beauvau dans ses *Souvenirs*, p. 6-7 ; il avoit pour sa femme les sentiments qu'elle méritoit. La fille qu'elle lui a laissée, objet de ses plus tendres affections, de son goût de préférence, a répandu un grand charme sur sa vie. Aucune femme ne lui paroissoit plus aimable ; ses vertus, sa conduite, son esprit, ses agréments, sa tendresse pour lui l'attachoient à elle par les plus forts comme par les plus doux liens, et l'amitié que cette aimable fille a eue pour moi, les sentiments qu'il me connoissoit pour elle, ont fait une partie essentielle de son bonheur ». Anne-Louise-Marie de Beauvau épousa, le 9 septembre 1767, Louis-Philippe-Marc-Antoine de Noailles, duc de Mouchy, prince de Poix (1) (1752 † 1819), et mourut le 30 novembre 1834.

12° En dehors de sa famille légitime, Emmanuel-Théodose de La Tour eut un fils naturel. M. de Bouillon, lit-on dans le *Journal de Barbier*, t. II, p. 141

(1) Le prince de Beauvau et son gendre, le prince de Poix, figurent tous les deux à l'*Etat nominatif des pensions sur le Trésor royal, imprimé par ordre de l'Assemblée nationale en 1789* (réimprimé dans les *Archives parlementaires* de Mavidal et Laurent, 1re série, t. XIII), avec les mentions suivantes :

Première classe, soumise à la retenue des quatre dixièmes : BEAUVAU (*Charles-Juste, prince de*). — Dépt des Finances ; 69 ans ; depuis 1783 ; 24,000 fr. Lieutenant-général

Digitized by Google

(décembre 1730), qui est mort cet été, a déclaré à son fils qu'il avait un bâtard, qui était marchand bonnetier à Paris, lequel ignorait sa condition; qu'il n'avait pas voulu en faire mention dans son testament, mais qu'il avait remis dix mille livres au curé de Saint-Sulpice (nommé Languet) pour les lui donner, et qu'il priait son fils d'en avoir soin. Peu après la mort de son père, le jeune duc s'en va voir le boutiquier, l'interroge adroitement et apprend bientôt que le curé Languet avait conservé la majeure partie des dix mille livres. Il s'ensuivit une explication très vive et Languet dut rendre l'argent.

X

Charles-Godefroy de La Tour (1706 † 1771) se titre par la grâce de Dieu souverain duc de Bouillon, vicomte de Turenne, duc d'Albret et de Château-Thierry, comte d'Auvergne, d'Evreux, de Nègrepelisse et du bas Armagnac, vicomte de Castillon, baron de La Tour, de Montgacon, Catillac et Olliergues, seigneur de Créquy et autres lieux, pair et grand chambellan de France, gouverneur et lieutenant-général du haut et bas pays d'Auvergne. Il épouse, le 2 avril 1724, par dispense du pape Innocent XIII du 6 mars précédent, *Marie-Charlotte Sobieska* (1697 † 1740), veuve de son frère aîné, le prince de Turenne.

Saint-Simon nous renseigne malicieusement sur la façon dont fut conduit ce mariage. Dès qu'il apprit la mort du prince de Turenne (paragr. IX, 3°), le duc de Bouillon songea à conserver comme bru Marie-Charlotte Sobieska, si elle devenait veuve, et, à tout événement, il dépêcha son second fils, Charles-Godefroy, pour persuader à la jeune femme de continuer son voyage. « La combinaison eut plein succès; le duc de Bouillon et son fils gardèrent Marie-Charlotte tantôt chez eux à Pontoise, tantôt dans le couvent de Saint-Martin, et n'en laissèrent approcher personne qui la pût imprudemment détromper des grandeurs qu'elle croyait aller épouser. Ils négocièrent en Silésie pour avoir le consentement, puis à Rome pour avoir la dispense..... Enfin, le mariage se fit en avril 1724, fort en particulier, à cause du récent veuvage. Quand elle commença à voir le monde et à être présentée à la Cour, elle fut étrangement surprise de s'y trouver comme toutes les autres duchesses et princesses assises et de ne primer nulle part avec toute la distinction dont on l'avait persuadée, en sorte qu'il lui échappa plus d'une fois qu'elle avait compté épouser un souverain et qu'il se trouvait que son mari et son beau-père n'étaient que deux bourgeois du quai Malaquais. Ces regrets, qu'elle ne cachait pas, joints à d'autres mécontentements, en don-

des armées du roi, capitaine de ses gardes. Ladite pension, à titre d'appointements conservés pour ses services, en qualité de grand-maître de la maison du feu roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar.

Deuxième classe, soumise à la retenue des trois dixièmes et demi : NOAILLES (*prince de Poix*). — Maison du Roi ; 37 ans ; depuis 1778 ; 8,000 fr. Capitaine des gardes du corps de Sa Majesté. *Il a fait à la nation le sacrifice de cette pension* (p. 307 et 357).

Digitized by Google

nérent beaucoup aux Bouillon. Le mariage ne fut pas heureux. La princesse, qui ne put s'accoutumer à l'unisson avec nos duchesses et nos princesses, encore moins à vivre avec les autres comme il fallait qu'elle s'y assujetît. se rendit solitaire et obscure. Elle eut des enfants et, après plusieurs années, ne pouvant plus tenir dans une position si forcée, elle obtint aisément d'aller faire un voyage en Silésie pour ménager son père et ses intérêts auprès de lui. Son mari ne demandait pas mieux que d'en être honnêtement défait; il ne la pressa point de revenir et, au bout de peu d'années, elle mourut en Silésie, au grand contentement de M. de Bouillon, qui ne laissa pas d'en recueillir assez gros pour ses enfants. »

Cet orgueil de la duchesse de Bouillon est confirmé par l'avocat Barbier. « Le dimanche 27 mai 1725, dit-il, le roi déclare son mariage avec Marie Leczinska; c'est une fortune étonnante pour cette princesse. La princesse Sobieska, femme du prince de Turenne, qui est d'une fierté insupportable et qui regarde avec mépris la maison de Bouillon, est et sera bien piquée de voir si fort au-dessus d'elle une particulière de son pays, qu'elle regardait infiniment au-dessous d'elle. » (Cf. le *Journal de Barbier*, t. I, p. 390).

Charles-Godefroy est nommé grand-chambellan de France, par démission de son père, au mois d'août 1728, et le 16 septembre suivant il prête serment pour le gouvernement de la haute et basse Auvergne qui lui est donné en survivance. Il avait hérité du régiment de cavalerie dit de Turenne, en 1723, après la mort de son frère, et il fit les campagnes sur le Rhin en 1733 et 1734 dans la guerre contre l'Empereur.

Il jouit continuellement de la faveur de Louis XV. Cependant il tomba en disgrâce, au mois de novembre 1744, parce que, lors de la maladie du roi à Metz, il avait fort maltraité le premier chirurgien, le sieur de la Peyronie. Mais la véritable raison de la disgrâce fut que sans doute il avait pris position dans l'affaire de la duchesse de Châteauroux. D'ailleurs, au mois de décembre, il fut rappelé de sa terre de Navarre et reprit ses fonctions. (Cf. le *Journal de Barbier*, t. III, p. 565-573).

Sa faveur est plus grande que jamais et, au mois de septembre 1749, il reçoit dans son château de Navarre le roi et la marquise de Pompadour. « Le mercredi 10 de ce mois, rapporte l'avocat Barbier dans son *Journal*, t. IV, p. 390, le roi part de Versailles pour aller passer quelques jours à Crécy, chez madame la marquise. Il va de là, avec un nombre de favoris, à Navarre, chez le duc de Bouillon, et ensuite au Hâvre pour voir la mer ». Parmi les visiteurs figuraient quatre dames, la duchesse de Brancas, les marquises de Pompadour, d'Estrades et de Livry; deux ministres, les comtes de Saint-Florentin et d'Argenson, et les principaux officiers de la couronne, au nombre de dix-neuf, parmi lesquels il faut mentionner, à côté du duc de Penthièvre et du comte de Clermont, le prince de Turenne, grand chambellan en survivance, et le prince de Soubise, capitaine des gendarmes de la garde.

Le *Journal de Verdun* de 1766 donne sur ce voyage les renseignements suivants, qui sont dus au sieur Durand, alors professeur au collège d'Evreux : « La ville (d'Evreux), ayant eu avis que S. M. avoit déterminé de faire un voyage au château de Navarre le 17 du mois de décembre 1749, et qu'elle devoit passer par Evreux, en arrivant et lors de son départ, envoya vers

Digitized by Google

M. le duc de Luxembourg, gouverneur de la province, pour prendre ses ordres.... Dès qu'on eût aperçu les carrosses de S. M., qui arriva sur les huit heures et demie du soir, la ville fit tirer le canon, et MM. du Chapitre firent sonner leur plus grosse cloche. Le volume de votre journal ne pourrait pas contenir toutes les magnificences qui se firent pour lors à Navarre : il semble qu'on doit les sentir en disant simplement que c'étoit Monseigneur de Bouillon qui avoit l'honneur de recevoir chez lui son roi (1). Sa Majesté partit de Navarre pour se rendre au Hâvre de Grâce la nuit du 18 au 19 du même mois ». Pour recevoir dignement son hôte royal, le duc de Bouillon fit élever, décorer et meubler en moins de cinquante jours un second château, à l'extrémité gauche de la terrasse. Le président d'Avannes, qui l'a vu tel qu'il était lorsqu'il fut inauguré par Louis XV, rapporte qu'on remarquait dans le salon un assez beau portrait de la favorite, peinte dans le goût du temps, et qu'on avait placé dans les autres pièces le portrait de plusieurs maîtresses des rois de France. (Cf. ses *Esquisses sur Navarre*, 1839, p. 394). C'était là, à coup sûr, une attention des plus délicates.

Le duc de Bouillon fait d'ailleurs partie de la *camera* de Louis XV. Le lundi 13 septembre 1751, pendant que la dauphine accouche inopinément du duc de Bourgogne, dit Barbier (Cf. son *Journal*, t. v, p. 97), le roi était allé souper à Trianon avec ses fidèles : le prince de Conti, le duc de Bouillon, le prince de Soubise et autres. Au mois d'août 1752, le dauphin tombe malade de la petite vérole ; aussitôt le duc de Bouillon, « qui est infiniment attaché au Roi et à M. le Dauphin », s'enferme avec le malade, en demandant à Louis XV la permission d'envoyer le prince de Turenne à vingt-cinq lieues de la Cour, « pour éviter qu'il ne vînt dans l'air ». (Cf. le *Journal de Barbier*, t. v, p. 269).

(Sera continué). Stéphen LEROY.

---

(1) Le professeur Durand connaît l'usage des figures de rhétorique ; mais, comme le plus bel éloge ne vaut pas un récit détaillé, nous aurons recours aux *Mémoires du duc de Luynes*, t. IX, p. 507. « Le roi, venant d'Anet, se mit en chemin pour Navarre, où S. M. arriva à 9 heures du soir. Elle trouva toutes les avenues éclairées et une très brillante illumination dans le château et les jardins. Le souper fut grand et magnifique ; la table étoit dans le grand salon, qui est de même formé que celui de Marly, précédé de même par quatre antichambres ; il est un peu plus petit que celui de Marly et beaucoup plus élevé. Il étoit prodigieusement éclairé. — Le 18, le Roi se promena dans les jardins, dont les dessins sont de Le Nôtre : S. M. en parut très contente ; en effet les avant-cours, les jardins, les canaux et surtout la cascade, qui est en face du château, sont de la plus grande beauté. L'après-midi, promenade en calèche dans la forêt d'Evreux. M. de Bouillon avoit arrangé une chasse de cerf avec l'équipage du baron de Cretot pour donner au Roi le beau spectacle de voir prendre un cerf dans la rivière, vis-à-vis la maison. Les cerfs s'y font presque toujours prendre et même souvent descendent la cascade. On attaqua la chasse, mais les chiens prirent la charge sur un daguet ; on n'entendit rien de la chasse pendant la promenade du Roi. Sa Majesté rentra à l'entrée de la nuit et on commença une partie de piquet ; un moment après on entendit la chasse. Le daguet vint dans le canal, où il fut pris ; mais on ne put jamais lui faire descendre la cascade. Le Roi quitta son jeu, passa le canal et se trouva à la mort. Le Roi revint souper et partit dans la nuit même pour Rouen. On ne peut rien ajouter à la magnificence avec laquelle M. de Bouillon a traité le Roi. »

Digitized by Google

VARIÉTÉS

I. Chronique.

Dans son rapport adressé au Préfet sur la situation des archives des Ardennes en 1894, l'archiviste signale les réintégrations de titres qu'il a provoquées, provenant de l'ancienne justice de Givonne et de la souveraineté de Saint-Menges (XVIme-XVIIIme siècles), et de 350 registres trouvés dans les bureaux des domaines de Buzancy et de Signy-l'Abbaye, avec l'espoir d'en amener d'autres non moins importants. — Il annonce la continuation de l'inventaire des archives communales de la ville de Sedan, et la mise sous presse de l'inventaire des archives hospitalières de Charleville, Château-Porcien, Donchery et Mézières.

***

M. Paul Laurent, archiviste des Ardennes, vient de faire paraître : *Inventaire sommaire des archives historiques de Charleville* (ville et hospice). Cet inventaire, qui comporte de nombreuses et intéressantes citations, est mis en vente au prix de 5 francs.

***

Les journaux locaux annoncent qu'on vient de découvrir, en exécutant des travaux à Vitry-le-François, un certain nombre de monnaies anciennes, parmi lesquelles figurent des pièces des de Gonzague et des La Tour.

II. Biographies ardennaises : Le vice-amiral Salaberry. — Le général Dupont.

Salaberry de Benneville (Vincent d'Irumberry de), né à Charleville, le 17 mars 1663 (1), mourut à Toulon, le 30 décembre 1750. Il était fils de Charles-Simon d'Irumberry de Salaberry, gentilhomme ordinaire du prince souverain d'Arches, bailli d'épée et gruyer de la principauté, payeur des pauvres de l'hôpital de Charleville, et de Poncette Marie de Morel.

Vincent de Salaberry fut nommé garde-marine le 4 juillet 1684 ; il passa les années 1685-1686 sur l'*Oiseau* et accompagna le chevalier de Chaumont dans son ambassade à Siam ; brigadier de marine le 28 février 1688 sur le *Diament ;* enseigne de vaisseau le 1er janvier 1689 sur le *Souverain ;* aide-major le 20 mai 1690 sur le *Fier,* sur le *Modéré* en 1691 ; opté lieutenant de vaisseau le 1er janvier 1692 sur le *Monarque* et le *Superbe ;* capitaine de frégate le 1er janvier 1693 sur le *Formidable,* la *Tempête,* le *Maure* et l'*Alcyon ;* commandant l'*Adroit* en 1694, il figure parmi les officiers de l'*Adroit,* de la *Gaillarde* et de l'*Alcyon* en 1695. Capitaine de vaisseau le 1er janvier 1696 sur l'*Alcyon* et le *Comte,* il se rendit maître d'une frégate ennemie au commencement de 1696. Il

(1) Il fut baptisé le 13 décembre 1663 et eut pour parrain, « son excellence monseigneur le marquy Striggi Gonzaga, abbé de Sainte-Barbe, ambassadeur extraordinaire de son altesse sérénissime, représenté par M. Claude de Morel, président de la cour souveraine d'Arches et Charleville, grand-père de l'enfant. »

Digitized by Google

commanda l'*Adroit* en 1697, la *Dauphine* en 1698, la *Gaillarde* en 1700-1701, le *Bon* en 1702-1703, le *Rubis* en 1704-1705, le *Toulouse* en 1706-1707.

Nommé chef d'escadre le 27 mars 1728, lieutenant-général le 1er octobre 1736, vice-amiral du Levant le 17 février 1750, il fut fait chevalier de Saint-Louis le 1er janvier 1703 et promu commandeur du même ordre le 1er janvier 1745 avec pension de quatre mille livres.

Vincent de Salaberry était, d'après la Chesnaye des Bois, gouverneur de Château-Porcien en 1730 ; mais la *chronique de Taté* nous apprend que le Salaberry qui était gouverneur de cette ville était capitaine au régiment de la Motte-Houdancourt ; ce serait alors Joseph-Charles de Salaberry de Benneville, neveu du vice-amiral, qui fut gouverneur de Château-Porcien.—Sources : *Etats de services* (Ministère de la Guerre) ; *Archives communales de Charleville.*

***

E. de Montagnac donne, dans ses *Ardennes illustrées*, une liste de généraux ardennais parmi lesquels figure le général Claude Dupont ; d'autres biographes font un ardennais de Dupont, général du premier Empire. Ce sont là deux inexactitudes : seul, le général Jacques (et non Claude) Dupont, qui vécut aux XVIIme et XVIIIme siècles, appartient à l'histoire des Ardennes.

Jacques Dupont ou Du Pont, naquit à Philippeville (Pays-Bas autrichiens), le 29 février 1684, de messire Claude Dupont et de Jeanne de Saulcy.

Ingénieur en 1705, il prit du service en France ; lieutenant réformé à la suite du régiment de Navarre en 1710 et capitaine réformé le 11 avril 1713, il fut successivement ingénieur en chef des places de Rocroi (1727) et de Mézières (1er mars 1735), directeur des fortifications des places de la Meuse à Mézières (1er mars 1741), lieutenant-colonel le 9 juin 1744, colonel le 1er janvier 1745, brigadier le 1er mai de la même année, enfin maréchal des camps le 10 mai 1748 (déclaré en janvier 1749).

Après avoir fait plusieurs campagnes en Flandre (1705-1713), pendant lesquelles il prit part à la défense de Saint-Venant (1710), aux sièges de Douai, du Quesnoy et de Bouchain (1712), à ceux de Menin, d'Ypres, de Furnes et à l'affaire d'Anguenum, il assista au siège de Fribourg (1744), à la bataille de Fontenoy, au siège des ville et citadelle de Tournay (1745), à celui des ville et citadelle d'Anvers et à la bataille de Raucoux (1746). Chevalier de Saint-Louis, il se retira du service le 1er janvier 1755. « Il jouissait, dit Boulliot son compatriote, dans son corps, de la réputation d'un officier dont les vertus et les talents honorent son pays. »

Il mourut à Mézières le 1er décembre 1771, et fut inhumé le lendemain dans l'église Notre-Dame. Voici son acte de sépulture :

« L'an mil sept cent soixante et onze, le premier décembre est décédé en cette paroisse, messire Jacques Dupont, âgé de quatre-vingt-six ans, en son vivant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du roi et ancien directeur des fortifications au département de la Meuse, natif de Philippeville en Hainaut, fils de messire Claude Dupont, et de dame Jeanne de Saulsi, lequel a été inhumé le lendemain dans l'église paroissiale de cette ville où nous l'avons conduit avec les cérémonies ordinaires et accoutumées, en présence de messire Louis Larcher de Chamont, capitaine d'infanterie,

Digitized by Google

ingénieur ordinaire du roi et de M. René Nau, maire de Philippeville, qui ont signé avec nous les jour, mois et an que dessus (1).

« *Signé :* Larcher, Nau et d'Argy. »

Sources : *Etats de services* (Ministère de la Guerre) ; *Archives communales de Mézières*, GG. 30 ; *Archives départementales des Ardennes :* papiers de l'abbé Boulliot : Biographies des Ardennais dont les pays ont été séparés en 1815.

E. Henry.

BIBLIOGRAPHIE

REVUES & JOURNAUX

L'Echo des Ardennes. — Abbé Depoix : *Liste des maires et adjoints de Sedan de 1748 à 1892* (n° du 9 mai 1895).

L'Illustration européenne (Bruxelles).—*La Semois* [avec 12 planches] (n° du 5 mai 1895).

Bulletin de la Société d'histoire naturelle des Ardennes : 1re année, 1er fascicule. [Procès-verbaux des réunions d'octobre 1893 à 1894 ; et comptes-rendus des excursions du premier semestre 1894 ; 60 pp. avec une planche de fossiles].

Annales de la Société archéologique de Namur : t. XXII, 1re livraison (1895). — M. de Radiguès commence dans cette livraison de 127 pp. un important travail sur les *Seigneuries et terres féodales du comté de Namur ;* à l'article Bioul, on trouvera une bonne généalogie des sires de Hierges et de Jauche (pp. 24-35).

Revue de Champagne et de Brie : t. VI, 2me série (1894).—P. Pellot : *L'héritage de Claude de Moy, comtesse de Chaligny* (pp. 5-14). — Un Rémois : *Excursion dans l'Argonne* (pp. 15-44 ; 101-108). — N. Goffart : *Précis d'une histoire de Mouzon,* ch. XX, la monnaie de Mouzon (pp. 108-129) ; ch. XXI, Biographie Mouzonnaise (pp. 177-184). — H. J. : *Le Duc de Mazarin et l'Instruction dans ses terres du Rethélois en 1685* (pp. 161-166). — L. de Grandmaison : *Inventaire sommaire du fonds de Charles-Maurice Le Tellier* [Bibl. Nat. franç., 20707-20770] (pp. 236-258). — H. J. et H. L. : *Extraits des comptes communaux de Rethel en 1528 et en 1535* (pp. 392-399). [Cf. *Revue d'Ardenne et d'Argonne,* t. II, pp. 30-31]. — H. Jadart : *Topographie ardennaise, répertoire des fiefs, offices, terres et produits divers, biens et domaines nationaux du département des Ardennes, mis en vente dans les* AFFICHES DE REIMS *de Havé, de 1772 à 1792* (pp. 801-838).

Revue encyclopédique (n° du 1er mai 1895). — Dans la *Revue* (pp. 157-161), Paul Verlaine a publié *Croquis de Belgique,* où le poète rappelle des souvenirs de jeunesse et donne des impressions sur Sedan, Bouillon, Paliseul, Carlsbourg et la Semoy.

(1) Louis Larcher était neveu du général ; René Nau était aussi son parent.

Sedan. — Imprimerie Jules LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

2me Année. Septembre-Octobre 1895. N° 6

REVUE D'ARDENNE & D'ARGONNE

SCIENTIFIQUE, HISTORIQUE, LITTÉRAIRE & ARTISTIQUE

RECHERCHES SUR L'ABBAYE DE CHÉHÉRY

INTRODUCTION

L'histoire de l'abbaye de Chéhéry (1) est, jusqu'à présent, fort obscure et fort incomplète : ce monastère a subi de telles vicissitudes dans son existence, il a tant souffert pendant les guerres qui ont désolé la contrée où il était situé, guerres qui l'ont ruiné aux xvme et xvime siècles, qui l'ont détruit au xviime, que toutes les pièces qui pouvaient se rapporter à son histoire jusqu'à cette époque, cartulaires et documents, ont disparu. Il en est de même de la collection formée à partir du milieu du xviime siècle jusqu'à la Révolution, d'après ce que rapporte G. de Pouilly, dans sa *Notice sur Cornay,* et au dire de l'abbé Sellier, ancien moine de Chéhéry, mort plus tard curé de Cernay. D'après ce dernier, qui avait eu à sa disposition les archives du couvent, cette collection renfermait beaucoup de titres et de documents précieux, non seulement pour l'histoire de l'abbaye, mais encore pour celle du pays. Comme leurs devancières, ces archives ont également disparu, perdues ou disséminées pendant la Révolution.

Reconstituer aujourd'hui cette histoire, en présence d'une telle pénurie de renseignements, rechercher dans les archives nationales, départementales ou diocésaines toutes les pièces qui se rapportent à Chéhéry, est chose fort difficile et ne peut être qu'un travail de longue haleine que je n'ai pas eu la prétention d'entreprendre. Je me suis donc contenté de réunir tous les documents que j'ai pu trouver sur l'abbaye de Chéhéry ; j'ai consulté avec

(1) Abbaye érigée, avec ses fermes, en municipalité en 1790, aujourd'hui section de la commune de Châtel-Chéhéry, canton de Grandpré, arrondissement de Vouziers.

Digitized by Google

fruit la courte et savante notice que Dom Noël lui a consacrée ; j'ai trouvé dans la remarquable histoire de l'abbaye d'Igny, qu'a publiée Mgr Péchenard, des documents intéressants sur l'ordre de Cîteaux, sa règle, la vie de ses religieux ; j'ai fait, en un mot, un travail préparatoire que quelqu'autre, plus laborieux, pourra un jour poursuivre et compléter. Il y a d'autant plus à faire que, malgré les recherches auxquelles je me suis livré, malgré les quelques noms d'abbés que j'ai pu retrouver, l'histoire est complètement muette sur l'abbaye de Chéhéry pendant les XIVme et XVme siècles ; je pourrais ajouter pendant les XVIme et XVIIme siècles, car c'est à peine si j'ai pu réunir un petit nombre de renseignements sur cette époque.

Quelque peu fructueuses qu'aient été mes recherches, quelques lacunes qu'elles présentent, je ne veux pas cependant laisser passer ici l'occasion d'adresser mes sincères remerciements à toutes les personnes bienveillantes qui ont mis leur bibliothèque à ma disposition, qui m'ont aidé de leurs conseils ou de leurs recherches, et en particulier à M. P. Collinet, docteur en droit, chargé de cours à la Faculté de Lille, qui a été pour moi, par ses travaux et ses découvertes, un actif et zélé collaborateur.

I

Fondation de l'abbaye.

Le nom de Chéhéry, *Caherium*, *Kaherium*, *Cheriacum*, nous apparaît, pour la première fois, dans un manuscrit de l'abbaye de Saint-Vanne, de Verdun, de la fin du Xme ou du commencement du XIme siècle, fixant les limites du comté de Verdun (1). Il y est mentionné comme étant le nom d'une villa, *villa Caherii*, sans doute la métairie d'un personnage gallo-romain appelé *Caherius*.

Il faut arriver jusqu'au XIIme siècle pour retrouver ce nom. C'est à l'époque de ces nombreuses fondations d'abbayes qui surgissaient de toutes parts dans l'Argonne, à côté des célèbres monastères de Beaulieu et de Montfaucon, dont l'origine remontait au VIIme siècle. Ainsi se créaient successivement les abbayes de La Chalade vers 1127, du Mont-Dieu (1132), de Belval (1133), de Bois-des-Dames (1140), enfin de Chéhéry (1147). La terre de

(1) Voir pièces justificatives, nº 1.

Digitized by Google

Chéhéry, que nous avons vu être au XIme siècle une villa gallo-romaine, appartenait alors et depuis longtemps au chapitre de Notre-Dame de Reims. « Nous, frères de l'église de Notre-Dame « de Reims, dit l'acte de fondation (1147), obéissant à une inspi- « ration divine, avons concédé la terre de Chéhéry que nous « possédons depuis longtemps, libre de toute charge, consistant « en terres cultivées et incultes, bois, prés, pâturages, eaux et « toutes les dépendances de cette propriété, excepté les hommes « du chapitre, au seigneur Gontier, abbé de La Chalade, et à ses « frères servant pieusement Dieu en ce lieu sous la règle de saint « Benoît....., pour y construire une abbaye de son « ordre.....
« Fait à Reims, l'an de l'incarnation du Verbe 1147, indiction VIII, « Louis (VII) roi de France régnant depuis onze ans et Sanson « archevêque gouvernant depuis sept ans (1). »

Le texte de cette charte que nous résumons a été reproduit plusieurs fois : les auteurs de la *Gallia Christiana*, ouvrage publié en 1751, le donnent en appendice dans leur notice sur Chéhéry; il en existe également, aux Archives des Ardennes, une copie datée de 1712 et adressée à M. Mathieu, procureur du Roy en l'Election de Sainte-Ménehould, par Dom de Torcy, prieur de Chéhéry, d'après une copie tirée sur l'original par l'abbé Pierret, curé de Saint-Juvin. Cette dernière copie est moins complète que la première; on y relève quelques omissions (2).

Mais, avant que les auteurs de la *Gallia Christiana* eussent terminé leur travail, avant que les PP. Bénédictins Durand et Martène eussent parcouru la France, dès 1712, en vue de compléter ce grand ouvrage, plusieurs historiens s'étaient occupés de l'abbaye de Chéhéry.

Le catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite « Topographie de Champagne », à la Bibliothèque Nationale, mentionne, à propos de Chéhéry, l'acte de fondation de l'abbaye, daté à tort de 1146, et celui de sa soumission à l'abbaye de Trois-Fontaines en 1189 : « *Abbatia Caherii submittitur abbatiæ Trium-Fontium* (3) ».

(1) Voir pièces justificatives, nº II.

(2) Archives des Ardennes, H. 490.

(3) Ed. de Barthélemy : Catalogue des pièces manuscrites composant la collection dite Topographie de Champagne à la Bibliothèque Nationale. (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, t. 3, p. 101).

Digitized by Google

Dom Ganneron, dans ses *Centuries des Essuens*, ouvrage composé en 1639, s'exprime ainsi :

« Notre pays des Essuens doibt beaucoup à la mémoire de saint Bernard, abbé de Clairvaux, pour avoir esté fondateur de plusieurs abbayes qui sont comme Signy et la Valleroy, outre celles qui y sont contiguës comme Orval et Chastillon et d'autres qui ont esté fondées par ses disciples comme Chéry, Bonnefontaine, La Chalade et autres (1). »

Plus loin, dans le même ouvrage, il dit :

« L'abbaye de Chéry, du mesme ordre de Cisteaux ou de la filiation de Clervaux, fut aussy fondée environ le mesme temps par saint Bernard en nostre pays des Essuens.

« Elle est située au diocèse de Reims, non loing de Grandprez. Aucuns la mettent en Barrois, c'est-à-dire en quelque terre qui appartenoit alors au comte de Bar, car elle est bien éloignée du Comté ou Duché de Bar. Cette abbaye si belle, bien que petite et gentille, a reçeu dernièrement un grand dommage par le pillage des soldats qui estoient à la solde du roy de France. Elle est fille de l'abbaye de Troisfontaines.

« Il y avoit, l'an 1200, un brave abbé qui travailla beaucoup pour la Chartreuse du Mont-Dieu. On appelle diversement en latin cette abbaye, à sçavoir : *Caherium, Caisarium, Chehericum, Kahierium ;* les chroniques de Cisteaux l'appellent *Cæsarium* (2). »

Dom Marlot, dans son *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, ne fait que nommer l'abbaye de Chéhéry. « Quant aux « abbayes, tant de la ville que du diocèse, elles sont vingt-trois « en nombre, six dans la ville et dix-sept à la campagne..... . » Et, dans son énumération, il cite l'abbaye de Chéhéry. Or, à propos de cette abbaye, l'édition française de l'ouvrage de Dom Marlot, publiée en 1843 par l'Académie de Reims, porte en note : « Propriété d'un maître de forges, elle a éprouvé beaucoup moins « que d'autres les effets du vandalisme ; elle est encore à peu « près entière ; seulement l'église qui était neuve et les cellules « des religieux ont été démolies (3) ». Nous montrerons l'exactitude de cette note en étudiant les dernières années de l'abbaye.

Le Nain, supérieur de l'abbaye de La Trappe, dans son essai sur l'histoire de l'ordre de Cîteaux, mentionne seulement l'abbaye de Chéhéry au diocèse de Reims, fille de Trois-Fontaines (4).

Le mémoire de Mathieu sur l'état de l'élection de Ste-Ménehould

(1) *Annales de Dom Ganneron : Centuries des Essuens*, publiées par P. Laurent, 1894, p. 242.

(2) *Ibid.*, p. 267.

(3) D. Marlot : *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, t. I, p. 697, note.

(4) Le Nain : *Essai sur l'Histoire de l'Ordre de Citeaux*, t. IX, p. 222.

Digitized by Google

en 1709, mémoire publié en 1714, consacre quelques lignes à Chéhéry :

« L'abbaye de Chehery, dit-il (O. de Citeaux), diocèse de Reims, vaut à l'abbé 8000 l. et aux religieux, au nombre de quatre, 6000. Elle a été fondée en 1147 par le chapitre de l'église de Reims, auquel elle paye annuellement quarante sols de reconnaissance. Des religieux de Saint-Benoît y furent établis par Gontier, abbé de La Chalade, qui venait d'être fondée en 1130. Elle était anciennement sous la garde du comte de Grandpré. Le comte Henri la lui ayant remise en 1280, elle se mit en 1283 sous la garde et protection du roi (1). »

Baugier, dans ses mémoires historiques de la province de Champagne, dit :

« L'abbaïe de Chééry ou Cahéry, de l'ordre de Cîteaux, est à cinq lieues de Sainte-Manehould, sur la rivière d'Aine (Aire), proche la forêt d'Argonne. Elle fut fondée en 1147 par les frères de Notre-Dame de Reims. L'on trouve dans un manuscrit : *Dominus de Sancta Manehilde dedit patri Bernardo de suo domanio fundum sufficientem ad ædificandum Monasterium prope Coinacium* ou *Cornacium* (Cornay), et à la marge est écrit Chéhéry, qui marque que ce seigneur de S^to^-Manehould fut le principal bienfaiteur pour l'édifice de cette abbaïe et que ce père Bernard était St Bernard. Elle fut dotée de grands biens ; car on voit, par une lettre authentique en forme de contrat, datée du 18 octobre de l'an 1320, un accord fait entre l'abbé et les religieux de cette abbaïe et Henri Dubois, chevalier, sire de Luistre, Agnès de Termes sa femme, et Jean Fis au comté de Sarrebruche (2), Damoiseau, escuyer et Alix de Joinville sa femme qui se disoient seigneurs d'Apremont, par lequel ces Seigneurs et Dames renoncent aux droits et prétentions qu'ils soutenoient avoir dans la seigneurie du dit Apremont, au profit de ladite abbaïe, qui en étoit en possession de temps immémorial, ainsi que de prendre leur chauffage dans la forêt d'Argonne et d'y établir des foretiers pour la garde des bois, et promettent pour le repos de leurs âmes et celles de leurs prédécesseurs de les en laisser jouir paisiblement. Les anciens comtes de Grandpré, seigneurs de Han (Hans), Cornay, Châté (Châtel) et Termes ont de temps en temps augmenté le revenu de cette abbaïe. Elle vaut à l'abbé huit mille livres de rente et aux religieux, au nombre de quatre, environ trois mille livres.

« Les Bénédictins prétendent que cette abbaïe fut fondée originairement par les religieux de leur ordre que le chapitre de Reims fondateur tira de La Chalade et que, peu de temps après, ils se donnèrent à l'ordre de Cîteaux. Quoy qu'il en soit, le chapitre de Reims est reconnu pour fondateur (3). »

(1) Mémoire concernant l'état présent de l'élection de Sainte-Ménehould (1709), avec un recueil de titres et pièces anciennes et importantes touchant le pays, par Mathieu, lieutenant particulier du bailliage, subdélégué et maire de ladite ville, 1714. (*Revue de Champagne et de Brie*, 2e série, t. I, p. 401.)

(2) Jean, fils du comte de Sarrebruck.

(3) *Mémoires historiques de la province de Champagne*, par M. Baugier, seigneur de Breuvery, conseiller du Roy, doyen du présidial de Chaalons, etc., t. II, 1727, p. 55.

Digitized by Google

Dom Guyton, dans son voyage littéraire fait en 1744, donne sur l'abbaye de Chéhéry quelques curieux renseignements que nous rapporterons plus loin.

La *Gallia Christiana* (1751) donne des renseignements plus précis au sujet de Chéhéry ; voici la traduction de ce qu'on y trouve (1) :

« Eglise de Reims. — Chéhéry.

« Chéri, Chéhéry, ailleurs *Kaherium* ou *Cheriacum*, est situé entre Montfaucon et Grandpré, à six lieues de Verdun, à cinq de Ste-Ménehould. Les frères de Ste-Marthe disent que le monastère bâti en cet endroit fut fondé par Anselme et Guillaume de Cayen, chevaliers, et reçut la règle de Prémontré en l'an 1135 ; ce que nous ne lisons nulle part, pas même dans l'histoire de l'ordre de Prémontré de l'érudit abbé Stivage. Au contraire, d'un acte que nous rejetons en appendice (2) il résulte que Chéhéry a appartenu aux chanoines de l'église de Reims jusqu'en l'an 1147, où ils le concédèrent à l'abbé Gontier et aux moines de La Chalade quand ils fondèrent en cet endroit un monastère de leur ordre. Mais, en l'an 1189, ce monastère devint dépendant de l'abbaye de Trois Fontaines.

« La série des abbés est la suivante :

« I. Haimo (Aymon) passa un traité en l'an 1167 avec Simon, abbé de Morimond.

« II. Raoul souscrivit l'an 1174 à une charte par laquelle Henri Ier, archevêque de Reims, confirma quelques possessions à Ada, abbé d'Orval.

« III. Hellin intervint en l'an 1181 dans les lettres de Pierre, abbé de Clairvaux, à propos de la discorde entre Trois-Fontaines et Cheminon.

« IV. Pierre Ier est cité en l'an 1187 dans une charte de Trois-Fontaines.

« V. Drogon se trouve, dit-on, avec Roger, abbé de Trois-Fontaines, et Adam, abbé d'un monastère d'Argonne ; ce que nous croyons difficile à concilier.

« VI. Guido (Guy) appose son sceau, l'an 1203, à des lettres de Guy, abbé de Clairvaux, pour apaiser la discorde entre Trois-Fontaines et Cheminon.

« VII. Pierre II est mentionné de l'an 1208 à l'an 1215.

« VIII. R... (peut-être Roland ?), duquel il est question plus bas, à propos du Bienheureux Rainaud, premier abbé de Foigny, existait en 1232.

« IX. Jacob (Jacques ?) est mentionné en 1240 dans un tabulaire de Belval.

« X. Lambert transigea en 1241 avec Léonin, abbé de Saint-Denis de Reims. On le trouve encore en 1249, 1256, 1259.

« XI. J..., dont le nom figure en 1270 dans un tabulaire de Trois-Fontaines.

« XII. Adam Lambin, le dernier des abbés réguliers, mourut en 1545. Il était enterré dans le chœur de l'église de Chéhéry, avec cette

(1) Voir les pièces justificatives, n° III.

(2) Voir les pièces justificatives, n° II.

Digitized by Google

épitaphe : « Cy gist, révérend père en Dieu, frère Adam Lambin, natif « de Verdun, en son vivant abbé de céans, qui mourut l'an 1545, le « 14e jour de Février ». Il gouvernait, dit-on, depuis 1505.

« XIII. François Butor, aussi abbé d'Elan, permuta en 1554 pour l'abbaye de Mouzon.

« XIV. Philippe de Lenoncourt, par suite de permutation, devint abbé de Chéhéry et d'Elan.

« XV. Philippe de Marcilli, doyen de l'église d'Autun et frère de Pierre de Marcilli, évêque d'Autun, gouvernait l'abbaye en 1559.

« En 1570, Hugo Lefort, chanoine de la même église, est préposé par S. M. très chrétienne à l'administration du temporel de l'abbaye pour une période de six ans.

« XVI.... Roberval jouissait, en 1623, des revenus de l'abbaye qui avait alors comme bénéficiaire Charles de Marcilli, gouverneur d'Autun.

« XVII. Louis de Bassompierre, fils de François de Bassompierre, maréchal de France, évêque de Saintes en 1648, mourut aux calendes de juillet, après s'être démis de son abbaye.

« XVIII.... d'Escalbeau de Sourdis.

« XIX. Mathurin Savari, conseiller et aumônier du Roi, présidait à Chéhéry en 1670 et devint évêque de Séez. Il mourut le XVII des calendes de septembre 1698.

« XX. Jean Damieri, prêtre de St-Germain-en-Laye, obtint l'abbaye aux calendes de novembre 1698.

« XXI.... de La Garlaie, aumônier du Roi, fut nommé abbé en septembre 1734. »

L'abbé Bauny, dans le Pouillé du diocèse de Reims, mentionne, en 1776, l'abbaye de Chéhéry « abbaye d'hommes, ordre de Cîteaux (1) ». Nous publierons plus loin ce qu'il dit à son sujet.

Dom Le Long, dans son histoire ecclésiastique et civile du diocèse de Laon, dit, en parlant de Chéhéry :

« Les chanoines de la cathédrale de Reims, qui possédaient Chéhéry, le cédèrent à l'abbé Gontier et aux religieux de La Chalade pour y construire un monastère de leur institut. Cette abbaye était de l'ordre de Cîteaux. Cette maison de la commune observance fut soumise en 1189 à l'abbaye de Trois-Fontaines. »

Il ajoute :

« On ne voit pas sur quels fondements Ste-Marthe avance que Chéhéry fut fondé par les chevaliers Anselme et Guillaume pour des disciples de St Norbert qui l'occupaient en 1135. »

Une notice de Dom A. Noël, parue dans le *Bulletin du Diocèse de Reims*, résume ainsi l'histoire de l'abbaye de Chéhéry :

« L'abbaye de Chéhéry appartenait au chapitre de l'Eglise de Reims, mais en 1147 les chanoines la cédèrent à l'abbé Gontier et aux moines

(1) Pouillé du diocèse de Reims, 1re partie, 1er volume. Elaborabat S.-F. Bauny, anno D. 1776, p. 136. (*Archives de l'Archevêché de Reims*).

Digitized by Google

de La Chalade pour y construire un monastère de leur ordre, comme il paraît d'après une charte qui se conservait encore au siècle dernier. On sait, en effet, combien grande était la réputation de sainteté de l'abbé Gontier, à tel point qu'il avait réuni près de trois cents religieux sous son obéissance.....

« C'est sans raison que les frères de Ste-Marthe ont attribué la fondation de Chéhéry aux chevaliers Anselme et Guillaume de Cayen qui l'auraient donnée aux disciples de St Norbert en 1135. Le fait est que les annales de Prémontré ne contiennent rien qui puisse autoriser cette assertion. Le monastère de Chéhéry, qui était de la commune observance, fut soumis en 1189 à l'abbaye de Trois-Fontaines au diocèse de Châlons-sur-Marne et fondée sous l'invocation de la Ste Vierge.....

.....

« Le premier prélat de Chéhéry paraît avoir été l'abbé Lambert, frère de Saint-Pierre, archevêque de Tarentaise..... (1) »

Quelques années plus tard, un auteur allemand, P. Léopold Janauschek, dans son ouvrage sur les origines cisterciennes, consacre à l'abbaye de Chéhéry les lignes suivantes :

« *Caherium*, Cheri ; selon d'autres : *Chaherium, Caërium, Chaerium, Cæsarium, Koërium, Kaïris, de Taerio, Raencio, Calerium, Caberium, Chalerium, Chaberium, Danterium ;* sur les états des impôts : *de Calrorio, Caurio, Cheriacum ;* Chéry, Cherry, Chéhéry, Cahéry.

« Chéhéry *(Caherium)*, non loin de Varennes en Champagne, du diocèse de Reims (placé à tort dans le diocèse de Laon ou de Trèves), est situé en France (dans la contrée des Ardennes), à cinq lieues de distance de l'église de Ste-Ménehould, à six lieues de Verdun. Quelques auteurs le séparent à tort de *Cheriacum* et beaucoup le confondent avec *Calerium* et *Cherisiacum*. Il doit son origine, non à l'ordre de Prémontré, mais aux chanoines de Reims qui, par une inspiration divine, donnèrent en 1147 à Gontier, abbé de La Chalade (fille de Clairvaux), pour y construire une abbaye de son ordre, leur domaine de Chéhéry qu'ils possédaient depuis longtemps. Les moines de Gontier y entrèrent le v des calendes de novembre de la même année.

« Le premier abbé fut Haimo, qui est mentionné en l'an 1167.

« Nous ajouterons, en dernier lieu, que l'abbé de La Chalade (sans doute Pierre), en l'an 1189, avec le consentement de son chapitre, détacha la maison de Chéhéry, en vertu du droit qui lie la fille à la mère et par lequel droit cette maison lui était soumise ; il la donna à perpétuité à l'église de Trois-Fontaines (mère de La Chalade), et par là il arriva que dans nos tables Chéhéry est adjoint à la descendance de Trois-Fontaines ; mais lorsqu'on cite les filles de Fontanetum, il faut la confondre avec Chéséry (2). »

Buirette, dans son *Histoire de la Ville de Sainte-Ménehould*, revue par E. Josse et publiée en 1882, s'exprime ainsi, en parlant

(1) Dom Noël : *L'abbaye de Chéhéry*, 1147-1802 (*Bulletin du Diocèse de Reims*, 3e année, no 22, 27 novembre 1869, p. 253). (Note communiquée par M. P. Pellot.)

(2) P. Leopoldus Janauschek : *Originum cisterciensium*, tomus I, p. 107 (1877). Voir les pièces justificatives, no IV. (Note communiquée par Mgr Péchenard.)

Digitized by Google

de Chéhéry, éloigné environ de six lieues au N.-E. de Sainte-Ménehould :

« Je n'aurais point fait mention de cette abbaye si elle n'avait compté au nombre de ses bienfaiteurs un seigneur de cette ville ; ce que prouve un ancien titre qui porte qu'un seigneur de Sainte-Ménehould, qui est probablement un comte de Rethel, donna à saint Bernard un fond suffisant pour la construction d'un monastère près Cornay. *Dominus de Sancta Manehilde dedit patri Bernardo de suo domanio fundum sufficientem ad ædificandum monasterium prope Cornacium.*

« Il paraît que Chéhéry a d'abord appartenu aux chanoines de la cathédrale de Reims, mais, en 1147, ils le cédèrent à l'abbé Gonthier et aux religieux de La Chalade pour y établir un monastère de leur institut. Cette maison de Chéhéry, de la commune observance, fut soumise en 1189 à l'abbaye de Trois-Fontaines. Elle est située sur la rivière d'Aire, dans l'Argonne, proche des villages de Cornay, Fléville, Marcq, Châtel, Apremont, etc.... (1)

« Mais bientôt l'enceinte claustrale devint trop étroite, dit l'abbé Robinet dans sa notice sur La Chalade, pour contenir les religieux qui affluaient de toutes parts ; il fallut songer à établir une autre colonie. L'abbaye de Chéhéry, au diocèse de Reims, fut fondée en 1147, vingt ans après celle de La Chalade.

« D'après le texte même de cette fondation, les chanoines de l'église Sainte-Marie de Reims permirent à Gonthier, abbé de La Chalade, de construire, dans une terre qui leur appartenait, une abbaye de l'ordre de Citeaux, avec pleine jouissance de prés, champs, bois, vignes et pâturages, tant que les religieux demeureraient en cette abbaye. Il est formellement stipulé dans cette charte que, chaque année le deuxième dimanche de l'Avent, les religieux de Chéhéry payeraient au chapitre de Sainte-Marie une redevance de 40 sous, monnaie de Reims, et qu'à la mort de chaque chanoine on ferait audit monastère les mêmes prières, services et pénitences que pour les moines défunts de la maison. On convint ensuite que, dans le cas où la nouvelle abbaye ne serait plus habitée, la propriété en reviendrait au maître et donateur primitif. (*Gallia Christiana,* t. XIII. Instr. eccl. Vir. XXIV, note) (2). »

Je ne veux pas clore ces renseignements sur l'origine de l'abbaye de Chéhéry, que j'ai puisés dans les différents auteurs qui s'en sont occupés, sans parler d'un résumé historique, concernant ce monastère, que j'ai trouvé dans le compte-rendu d'une délibération de la Municipalité de la commune d'Apremont, du 12 janvier 1791. Cette délibération avait pour sujet une requête adressée au Directoire de Grandpré par le citoyen Lombard, fermier général des domaines de Chéhéry, demandant que les impositions de la ferme du Mesnil (commune de Châtel) fussent inscrites sur les rôles de la paroisse d'Apremont.

(1) Cl. Buirette : *Histoire de la Ville de Sainte-Ménehould et de ses environs,* revue par Eugène Josse, 1882, t. I, p. 85.

(2) Robinet : *Pouillé de Verdun,* pp. 739-740.

Digitized by Google

Renvoyée par le Directoire de Grandpré à la Municipalité d'Apremont, cette requête fut l'objet d'une délibération dont le compte-rendu est suivi d'un précis historique qui se rapporte à l'origine de l'abbaye, moins au point de vue religieux qu'au point de vue de son domaine et de son accroissement.

« L'abbaye de Chéhéry, y est-il dit, fondée vers l'an 1135, n'était elle-même dans son origine qu'une ferme peu considérable, sans territoire particulier et sans aucune juridiction. Mais bientôt cette petite ferme, augmentée d'une infinité de donations, étendit ses dépendances sur tous les bans voisins.... »

Ce précis est tout à la fois curieux et important sous différents points de vue. Rédigé dans le style et avec les idées de l'époque, il juge sévèrement certains actes des religieux de l'abbaye.

Nous renvoyons, pour la suite de ce résumé, à la copie que nous en avons faite, copie à laquelle nous aurons plus d'une fois recours et dont nous démontrerons l'exagération sur certains points : mais, auparavant, disons que son auteur ne nous semble pas avoir connu l'acte de fondation de l'abbaye, dans lequel les chanoines de Notre-Dame de Reims énumèrent tout ce qu'ils consacrent à la création du monastère. Et cette énumération donne l'idée d'un territoire assez important (1).

Les auteurs qui parlent de l'abbaye de Chéhéry ne nous fournissent, à part ceux de la *Gallia Christiana*, que bien peu de renseignements sur cette maison. Mais il est à remarquer que, quoique D. Ganneron rappelle à ce sujet saint Bernard et son influence sur la création des monastères qu'on vit naître à cette époque, aucun historien ne mentionne la donation faite à saint Bernard, par un seigneur de Ste-Ménehould, de terrains propres à la construction de l'abbaye de Chéhéry : Baugier, Bauny et après eux Buirette parlent seuls des seigneurs de Ste-Ménehould. On pourrait donc conclure des faits avancés par les historiens qu'un seigneur de Sainte-Ménehould a pu participer à la fondation de Chéhéry, mais que les chanoines de Notre-Dame de Reims n'en sont pas moins les véritables fondateurs et, de plus, que saint Bernard en fut un des bienfaiteurs.

Je viens de parler de Baugier : il avait été chargé par l'Intendant de la province de Champagne, Larcher, de rédiger un mémoire

(1) Voir les pièces justificatives, n° v.

Digitized by Google

historique sur cette province, à l'instigation du duc de Bauvilliers qui en avait réclamé de semblables à tous les gouverneurs des provinces pour l'instruction du dauphin Louis, duc de Bourgogne, père de Louis XV.

Tels sont, à peu près, les principaux renseignements que j'ai pu me procurer sur l'abbaye de Chéhéry et son origine ; j'y joindrai, par la suite, quelques autres documents que j'ai découverts ou qui m'ont été communiqués ; mais, pour cela, il est nécessaire de reprendre la liste des abbés publiée dans la *Gallia Christiana* ; j'aurai quelques faits à y intercaler et quelques noms à y ajouter.

Néanmoins, je crois utile, auparavant, de dire quelques mots de l'ordre de Cîteaux, de ses règles et des obligations imposées à ses moines. C'est dans le remarquable ouvrage de Mgr Péchenard sur l'abbaye d'Igny que j'ai puisé tous les documents qui se rapportent à ce sujet.

Depuis la mort de saint Benoît, la vie cénobitique en Occident avait passé par des oscillations de ferveur et de détachement. Sa règle, qui donnait satisfaction aux besoins de l'âme et du corps, avait fait fleurir d'innombrables monastères, mais l'infirmité humaine l'ayant laissé peu à peu dépérir, plusieurs réformateurs avaient tenté de la rétablir : saint Benoît d'Aniane au IXme siècle, Bernon et saint Odon de Cluny au Xme, enfin saint Robert de Molesme à la fin du XIme. Saint Robert eut pour successeurs : saint Alberic, qui donna aux religieux l'habit blanc, à l'exception du scapulaire qui resta noir, et établit les frères lais ou convers ; saint Etienne, qui donna à l'ordre son statut fondamental, la charte dite de charité ou pacte d'amour.

Cette charte, la base de l'organisation cistercienne, prescrit l'observation complète de la règle de saint Benoît. D'après la règle, l'autorité suprême réside dans une assemblée annuelle, le chapitre général, d'où découlent tous les pouvoirs de l'ordre. L'abbé de Cîteaux en est le représentant ; il est le chef ordinaire de la société cistercienne. Au-dessous du chapitre et de l'abbé de Cîteaux viennent les Pères immédiats, qui ont la supériorité sur les maisons qu'ils ont fondées, et enfin les simples abbés. L'abbaye de Cîteaux, dont l'abbé n'a d'autre supérieur que le chapitre général, est visitée, au nom du chapitre, par les abbés de ses quatre premières filles : La Ferté, Pontigny, Clairvaux et Morimond (1).

(1) P.-L. Péchenard : *Histoire de l'abbaye d'Igny*, pp. 1 et suivantes.

Digitized by Google

Toutes les maisons de l'ordre étaient dédiées à la sainte Vierge.

La nourriture y était aussi frugale que possible : des légumes, cuits à l'eau et assaisonnés de sel, formaient la base des repas principaux. Ce n'est que plus tard, au xvme siècle, que l'introduction de la viande fut autorisée (1).

Les religieux ne consacraient que sept heures au sommeil ; ils se levaient ordinairement à deux heures et partageaient leur temps entre l'office divin, le travail manuel, la prière, la lecture ou l'étude (2).

En résumé, parler d'une abbaye cistercienne, c'est parler de toutes, car les statuts des chapitres généraux déterminaient pour tous les monastères la plus complète uniformité de règles, de livres liturgiques, de nourriture, d'habits et d'usages (3).

Les cisterciens, dit l'abbé Robinet, étaient des cénobites ; ils suivaient la règle de saint Benoît, les réformes de Cîteaux et l'étroite observance de Clairvaux. Ils portaient la robe blanche et le scapulaire noir ; au chœur, ils revêtaient la robe blanche et la coule de couleur blanche.

D'après la généalogie cistercienne, Clairvaux était fille de Cîteaux, Trois-Fontaines fille de Clairvaux, La Chalade fille de Trois-Fontaines et Chéhéry fille de La Chalade (4).

II

Liste et actes des abbés (1147-1346).

Après ce court aperçu des institutions de l'ordre de Cîteaux, revenons au monastère de Chéhéry et à ses abbés. Mais auparavant nous voudrions mettre en regard de la série des abbés publiée par la *Gallia*, série que nous avons déjà reproduite, une nouvelle liste un peu augmentée des quelques noms que nous avons pu y ajouter.

(1) P.-L. Péchenard, *op. cit.*, pp. 300-399.

(2) *L'abbaye d'Igny, de l'ordre des cisterciens réformés de Notre-Dame de la Trappe*, par F.-M. Augustin, abbé d'Igny.

(3) P.-L. Péchenard, *op. cit.*, p. 276.

(4) Robinet : *Pouillé de Verdun*, pp. 241, 242, 740.

Digitized by Google

En acceptant comme premier abbé Lambert dont le nom a été découvert par Dom Noël, nous avons :

	I. Lambert	1147
I. Haimo	II. Haimo	1167
II. Raoul	III. Raoul	1174
III. Hellin	IV. Hellin	1181
IV. Pierre I	V. Pierre I	1187
V. Drogo	VI. Drogo	
VI. Guido	VII. Guido	1203
VII. Pierre II	VIII. Pierre II	1208-1213
VIII. R	IX. R	1232
	X. Jean	1239
IX. Jacob	XI. Jacob	1240
X. Lambert	XII. Lambert	1241
XI. J	XIII. Jakes	1270
	XIV. Guillaume	1274
	XV. Symon	1317
	XVI. Ancel	1377
XII. Adam Lambin	XVII. Adam Lambin	1505-1545
XIII. François Butor	XVIII. François Butor	1545-1552
XIV. Philippe de Lenoncourt	XIX. Philippe de Lenoncourt	1554-1558?
XV. Philippe de Marcilly	XX. Philippe de Marcilly	1558-1570
Hugo Lefort	Hugues Lefort	1570-1576
XVI. Roberval	XXI. Roberval	1623
XVII. Louis de Bassompierre	XXII. Louis de Bassompierre	
XVIII. d'Escalbeau de Sourdis	XXIII. d'Escalbeau de Sourdis	
XIX. Mathurin Savary	XXIV. Mathurin Savary	1670-1698
XX. Jean Danieri	XXV. Jean Danneri	1698-1734
	XXVI. François Le Maître	
XXI. de La Garlaie	XXVII. de La Garlaie	1734-1776
	XXVIII. d'Ecquevilly	1776-1790

Dom Noël, dans sa notice sur l'abbaye de Chéhéry, donne le nom d'un premier abbé Lambert que n'indiquent pas les auteurs de la *Gallia ;* ce Lambert paraît avoir été le frère de Saint-Pierre, archevêque de Tarentaise. En effet, on lit dans la vie du saint, rapportée par Surius, que Pierre avait amené son frère avec lui à Bonnevaux et que ce dernier, après y avoir louablement passé quelque temps, mérita d'être élevé à la charge d'abbé de Chéhéry où il vécut et mourut saintement (1).

C'est sous le gouvernement de cet abbé que vivait le bienheureux Roland, moine de Chéhéry, auquel Dom Noël, dont l'autorité est si grande en pareille matière, a consacré une notice hagiogra-

(1) Dom Noël : L'abbaye de Chéhéry, 1147-1802. (*Bulletin du diocèse de Reims*, 3me année, n° 22, 27 novembre 1869, p. 253).

Digitized by Google

phique dans laquelle il a rassemblé tout ce qu'il a pu recueillir sur ce saint. Je résume son travail :

« Ce fut une âme pure et innocente, que Dieu combla de ses plus abondantes bénédictions et à qui il inspira de bonne heure l'amour de la retraite et du recueillement.

« Son histoire, écrite quelques années après sa mort par un de ses frères, est aujourd'hui perdue. Le peu que l'on sache de lui se trouve dans divers auteurs de l'ordre de Cîteaux qui ont parlé de ce saint religieux.

« Le B. Roland, d'illustre origine, naquit, selon toute probabilité, non loin de l'abbaye de Chéhéry. Elevé chrétiennement, il s'adonna de bonne heure à la pratique de la vertu. La grâce lui ayant fait sentir combien le salut est difficile à un riche du siècle, il résolut de tout quitter pour suivre Jésus-Christ pauvre et crucifié. Il dit donc au monde un éternel adieu et entra à l'abbaye de Chéhéry qui, gouvernée alors par l'abbé Lambert, jouissait dans son ordre d'une grande réputation de science et de sainteté. Notre bienheureux, après avoir revêtu l'habit de la religion, s'attacha à imiter le modèle qu'il avait sous les yeux ; et il sut si bien profiter des leçons de celui qui était à la fois son père et son maître, qu'il devint bientôt un savant et un saint. Ses mœurs étaient fort austères et sa régularité très grande ; aussi semblait-il plutôt voler que marcher dans le chemin de la perfection religieuse. Dieu le récompensa par le don des miracles ; mais malheureusement on ne nous a pas conservé le détail des prodiges qu'il a opérés. La vie du B. Roland s'écoula de la sorte dans le calme de la solitude et le temps, qui dévore tout, a emporté le souvenir de ses vertus héroïques.

« C'est une perte que ne rachètent pas les quelques lignes que lui a consacrées Manzique en ses *Annales de Cîteaux*. On ne sait plus au juste ni le jour ni l'année de sa mort. Henriquez, dans le *Ménologe cistercien*, le fait mourir le 16 janvier ; c'est l'opinion admise ; quant à la date de l'année de cette mort qui n'est indiquée nulle part, on s'accorde à dire qu'elle arriva peu après le milieu du XIIme siècle ; c'est donc par approximation que nous l'avons placée en 1160.

« La grande confiance des peuples envers le B. Roland ne fit qu'augmenter après sa mort ; les miracles opérés par son intercession attirèrent de nombreux pèlerins vers son tombeau. C'est cette affluence qui fit insérer son nom dans le catalogue des saints de l'ordre de Cîteaux. Bucelin, en son *Martyrologe bénédictin*, lui accorde le titre de *saint*, d'accord en cela avec la plupart des écrivains de Cîteaux.

« Nous avons perdu le bel office qui avait été composé en l'honneur du B. Roland ; d'après l'abbé Séguin, il était fort célèbre à Chéhéry. Les Souverains Pontifes eux-mêmes ont voulu témoigner de leur dévotion envers notre saint, en accordant d'amples indulgences aux pèlerins qui, chaque année, viennent visiter son tombeau (1). »

Les recherches de Dom Noël sur la vie du B. Roland sont fort intéressantes, malheureusement elles sont incomplètes et ne nous disent pas l'époque à laquelle il vivait ; de plus, selon le

(1) Dom Noël : Hagiographie diocésaine. Le B. Roland, moine de Chéhéry, 16 janvier 1160. (*Bulletin du diocèse de Reims*, 1re année, samedi 25 janvier 1868, no 30, pp. 357, 358).

Digitized by Google

savant bénédictin, ce saint religieux n'était qu'un simple moine, tandis que Delahaut et Lécuy dans leurs annales d'Yvois-Carignan et de Mouzon (1), Boulliot dans sa *Biographie ardennaise* (2), font de lui un abbé de Chéhéry, sans toutefois donner sur lui le plus petit renseignement ou la moindre date. On peut aussi se demander si c'est de lui que veulent parler les auteurs de la *Gallia christiana* dans les quelques détails qu'ils donnent sur le neuvième abbé de leur liste, R... qu'ils supposent pouvoir être Roland ; seulement ils ne font aucune allusion à ses vertus et à la qualification de Bienheureux qui lui a été attribuée.

Tout est donc obscur dans la vie de ce saint et son souvenir est presque effacé.

Cette digression terminée, poursuivons l'étude historique des abbés de Chéhéry et notons les faits ou les particularités qui se rapportent à quelques-uns d'entre eux.

Si l'abbé Lambert est le premier abbé de Chéhéry, Haymon qui ouvre la liste donnée par la *Gallia christiana* devient pour nous le second abbé. Il passe un contrat, en l'an 1167, avec Symon, abbé de Morimond, et, la même année, il notifie qu'il a reçu des chanoines de Saint-Denis de Reims ce qu'ils possédaient à Châtel et ce qui leur revenait sur un trécens de huit sous de monnaie rémoise dont la moitié doit être payée à Saint-Médard de Grandpré (3).

L'inventaire des titres de l'abbaye de Saint-Denis de Reims, conservé à la bibliothèque de cette ville, mentionne le même fait avec quelques différences. Voici ce qu'on y trouve :

« CHAIRY. — ABBAYE.

« 1167. — Reconnaissance donnée par Haymond abbé de Chairy « de la donation qui a esté foite par les abbé et religieux de « Saint-Denis de la cure de Chasté et de tout ce qu'ils y possé- « doient à la charge de leur payer huit sols de cens et deux « moutons de rente valant chacun dix-huit deniers et les « religieux de Saint-Denis s'obligent de payer audit abbé de « Chairy le droit d'autel à Reims appelé *Sommiacam* (4). »

(1) Delahaut et Lécuy, *Annales civiles et religieuses d'Yvois-Carignan et de Mouzon*, p. 476.

(2) Boulliot, *Biographie ardennaise*, t. II, p. 509, supplément.

(3) Archives des Ardennes, H. 5. (Cartul. de St-Médard de Grandpré).

(4) Bibliothèque de Reims ; abbaye de Saint-Denis, inventaire des titres ; fol. 155 v°.

Digitized by Google

Le troisième abbé, Raoul, souscrivit, en 1174, à une charte par laquelle Henri Ier, archevêque de Reims, confirma quelques possessions à Ada, abbé d'Orval. Or, par cette charte, Henri, archevêque de Reims, confirme l'accord rétabli entre Adam, abbé d'Orval et ses religieux d'une part et Pierre de Quarnai (Cornay) et ses enfants d'autre part, au sujet des terres de Prouilly (1).

Ont signé comme témoins de cette charte avec l'abbé de Chéhéry, Barmus, curé d'Autry, Ulricus, curé de Cornay, Engobrandus, seigneur d'Autry.

C'est sous le gouvernement du cinquième abbé, Pierre Ier, en 1189, que l'abbaye de Chéhéry fut rattachée à l'abbaye de Trois-Fontaines (2). Son nom est cité dans une charte de cette abbaye. C'est sous ce même abbé que Henri III, comte de Grandpré, ratifie, vers 1190, la donation faite à Saint-Médard par Hugues de Chéhéry (sans doute un moine) entre autres choses d'un cens à Monsfelix (aujourd'hui Mouflix, quartier de la ville de Grandpré) (3).

Nous voyons le septième abbé, Guido ou Guy, être témoin, en l'an 1200, de l'acte par lequel Louis IV, comte de Chiny, approuve la sentence rendue par les arbitres de Henri, sire de La Ferté, et des religieux d'Orval au sujet de Blanchampagne (4).

Dom Ganneron cite ce même abbé comme ayant été bienfaiteur de la chartreuse du Mont-Dieu (5).

En 1203, d'après la *Gallia,* il appose son sceau à la lettre de Guy, abbé de Clairvaux, pour apaiser le différend soulevé entre Trois-Fontaines et Cheminon. Nous le retrouvons en 1205 ; il figure dans un accord ménagé avec Guy, seigneur de Séry, par Guy, abbé de Chéhéry, *Vido scilicet abbas de Kaherio,* Gilles d'Orchimont, moine de Signy, Regnauld, de Donchery, châtelain de Mézières, et Hugues seigneur de Montcornet, choisis pour arbitres (6).

(A suivre).

Dr J. Jailliot
Chevalier de la Légion d'honneur.

(1) Voir les pièces justificatives, n° vi.

(2) *Gallia christiana, loc. cit.* — Léopold Janauschek : *Originum cisterciensium,* t. Ier, p. 107.

(3) Archives des Ardennes, H. 5.

(4) Voir les pièces justificatives, n° vii.

(5) *Annales de Dom Ganneron : Centuries des Essuens* publiées par P. Laurent, 1894, p. 267.

(6) Archives des Ardennes : Cartulaire de Signy, H. 205, pp. 74, 76.

Digitized by Google

EXCURSIONS

STONNE & LE MONT-DIEU

Le Mont-Dieu est une haute crête boisée qui se dresse sur la rive droite de la Bar, à quatre lieues et demie au sud de Sedan. Les belles futaies de chênes et de hêtres qui couvrent ses pentes sont renommées dans tout le pays ; leurs profondeurs sauvages, repaire des chevreuils et des sangliers, et dernier retranchement des derniers loups, sont le théâtre ordinaire d'une foule d'émouvants récits que se racontent entre eux, aux veilles de battues, les vieux cynégètes ardennais. Si bien que le nom seul du Mont-Dieu, en dépit de son étymologie, évoque avant tout la vision de merveilleux sous-bois, où l'on voit passer, sous la lumière diffuse des hautes frondaisons, des chasses fantastiques en l'épaisseur des fourrés.

Quant à l'abbaye du Mont-Dieu, dont le nom seul a survécu, il n'y a guère que les plus anciens du pays qui en aient gardé un vague souvenir. Cette abbaye, devenue prison d'Etat sous la Terreur, a été depuis presque entièrement détruite. Ce qui en reste est une maison de campagne, moitié château, moitié ferme, ruine mélancolique perdue au fond des bois.

C'était un lieu bien choisi pour la vie contemplative. Aujourd'hui encore, la forêt du Mont-Dieu est un type idéal de solitude et de sauvagerie. Pourtant, elle est traversée dans toute sa largeur par la grand'route de Sedan au Chesne, qui contourne les premiers contreforts de la crête. Mais les villages sont loin : Chémery et Tannay, aux deux bouts de cette route, sont distants de dix kilomètres. Les localités les plus proches sont : au nord, le hameau du Vivier, bâti à la lisière du bois, et au sud, les Grandes Armoises, la vraie porte du Mont-Dieu, et le traditionnel rendez-vous des chasseurs.

Ce village est sur la route du Chesne à Beaumont-en-Argonne, qui atteint, trois kilomètres plus loin, après force rampes et lacets, l'extrémité orientale de la crête du Mont-Dieu, c'est-à-dire Stonne. Encore un nom bien suggestif. Quel est l'Ardennais qui

Digitized by Google

n'a pas entendu parler de Stonne? Quel est celui que ce nom bref et bizarre n'a pas vaguement intrigué ?

Stonne, c'est le village haut perché, le « nid d'aigle » qui domine tout le pays d'alentour, et qu'on voit de très loin, profilant sur l'horizon sa silhouette anguleuse. On la voit des hauteurs qui s'élèvent au nord de Sedan, et on la revoit encore à quatorze lieues de là, du haut de la colline de Bourcq en Champagne, au sud de Vouziers. On dit qu'autrefois ce dernier village communiquait directement avec Stonne, au moyen d'un télégraphe aérien dont les gens de la plaine voyaient les grands bras de bois s'agiter étrangement sur le ciel. — On parle même de signaux de feu qui s'allumaient certains soirs sur ces points culminants, et sur d'autres, plus éloignés, qui étaient en rapport avec eux. Cela sent la tradition celtique, et nous reporte à des temps lointains où l'histoire devient légende. Mais Stonne a gardé d'autres preuves de son antiquité. Tous ceux qui sont passés là-haut y ont vu les vestiges de la grande voie romaine de Reims à Trèves. Des restes de substructions, de dallages mis à jour assez loin des limites actuelles du village, de nombreux puits creusés aux alentours, des débris de colonnes et de bas-reliefs, enfin des monnaies romaines d'or et d'argent trouvées dans la campagne, tout cela témoigne suffisamment de la vétusté de ce petit hameau si fièrement campé sur sa haute crête.

L'attrait archéologique d'une part, et d'autre part le charme du paysage font de Stonne et du Mont-Dieu un but d'excursion tout à fait recommandable. Les deux ne font qu'un, et on peut aisément les visiter en une seule journée.

L'itinéraire le plus simple est le suivant : de Raucourt, qui est la station de chemin de fer la plus rapprochée, on se rend directement à Stonne (8 kilom.) par la ferme de Mongarni et les Huttes de Raucourt. On visite Stonne, et on va jusqu'aux Grandes-Armoises (3 kilom. 1/2), point extrême de l'excursion. Là, on entre dans la forêt du Mont-Dieu dont on gravit tout le versant sud, on passe (2 kilom.) à la Grange du Haut-Mont, d'où l'on descend au château du Mont-Dieu (2 kilom.), puis on gagne le Vivier, soit par la route, soit par des sentiers de bois (2 à 3 kilom.), et on revient à Raucourt (8 kilom.) par Artaise et Maisoncelle.

C'est cet itinéraire que nous avons suivi dans notre dernière excursion au Mont-Dieu, le 18 août 1893.

Digitized by Google

Partis de Raucourt à sept heures du matin, nous étions aux Huttes une heure plus tard ; et après avoir traversé le bois de Raucourt, qui n'est qu'un morceau détaché de la forêt du Mont-Dieu, nous arrivions, à huit heures et demie, au pied de la montagne de Stonne. C'est de ce côté qu'elle se présente le mieux : faisant face au chemin, une haute et longue arête aux flancs escarpés, au faîte rectiligne brusquement coupé à angle obtus, suivant le type caractéristique des côtes d'Argonne. Cette fin de crête est surmontée d'une butte artificielle, appelée à cause de sa forme le *Pain de sucre* (1), et dont le sommet atteint l'altitude de 350 mètres. La route de Beaumont, qui arrive au pied de cette butte, gravit l'escarpement de la crête en se repliant deux fois sur elle-même. Le chemin des Huttes arrive juste au premier tournant. Nous grimpons donc avec la route à l'assaut du Pain de sucre, dont nous escaladons non sans peine les pentes gazonnées.

On peut contester aujourd'hui la valeur stratégique de ce point culminant ; mais, ce qu'on ne peut lui enlever, c'est la magnificence du panorama que l'on découvre en arrivant sur son étroite plate-forme. C'est assurément la plus vaste vue d'ensemble de toute la région. Aux premiers plans se montrent, blottis dans les réplis du terrain, tous les villages environnants : au nord Artaise-le-Vivier, Maisoncelle, Villers-devant-Raucourt ; à l'est Flaba, La Besace, Yoncq ; au sud, où se creuse la vallée de la Bièvre, La Berlière, Oches, Saint-Pierremont. C'est du côté de l'ouest que la vue est le plus bornée : au-dessus des toits de Stonne, l'horizon est fermé brusquement par les sommets feuillus du Mont-Dieu. Mais dans toutes les autres directions, c'est, se déroulant sous nos yeux, comme un immense tapis bariolé des teintes les plus diverses, et dont les houleuses ondulations vont se perdre en la brume des lointains.

Ce qui fait la beauté et le cachet tout particulier de ce panorama, ce qui le distingue notamment des vues d'ensemble des plateaux de l'Ardenne ou des crêtes de l'Argonne, c'est l'infinie variété des aspects du paysage, qui se présente aux regards comme un gigantesque damier, où se juxtaposent, tantôt avec les contrastes

(1) La carte de l'état-major écrit naïvement *Pin de sucre*. C'est un ouvrage de défense, élevé en 1792, peu de temps après la déclaration de guerre à l'Autriche (20 avril), sur l'ordre du baron de Léocour, commandant le département, qui avait compris l'importance de cette forte position.

Digitized by Google

les plus heurtés, tantôt avec les plus heureuses transitions, des sites gracieux ou sévères, lumineux ou sombres, la rase campagne et la haute futaie, le vallon verdoyant et le plateau rocailleux, la terre fertile, aux allures molles et soumises, et la brande revêche, qui soulève çà et là, orgueilleusement, son échine indomptée. Sur le vert clair des prés ou sur l'outremer des bois, sur l'ocre foncée des pentes calcaires ou sur la grisaille confuse des plaines éloignées, se détachent en groupes inégaux, épars sur l'étendue, les chapelets égrenés des maisons blanches, reliés entre eux par le blanc réseau des routes et des chemins.

Tout cela est encerclé d'une ligne d'horizon qui, malgré l'apparence confuse des lointains, n'est nullement uniforme. On y reconnaît, au contraire, en suivant des yeux ses fuyantes sinuosités, les silhouettes caractéristiques de plusieurs régions distinctes. C'est qu'en effet, la montagne de Stonne est merveilleusement située, véritable observatoire, au milieu de cinq ou six *pays* différents, qui semblent rayonner autour d'elle.

Tournons-nous vers le sud-ouest, au point où la pente boisée du Mont-Dieu laisse émerger l'horizon. Le terrain, faiblement ondulé, peu boisé, se termine de ce côté par une ligne blanchâtre, aux rares découpures : ce sont les plateaux crayeux de la Champagne, au-delà de Vouziers, caché dans la dépression de l'Aisne. C'est un horizon plat, insignifiant, où l'œil s'arrête peu. Mais suivons-le vers le plein sud : voici soudain qu'il se redresse, se mamelonne, et s'assombrit. C'est l'horizon de l'Argonne, de la vraie Argonne gaizeuse d'entre l'Aisne et l'Aire, qui projette vers nous, comme autant d'énormes bastions, ses longues arêtes parallèles, étoffées d'épaisses forêts. Elles se continuent vers le sud-est par une série d'autres crêtes qui en diffèrent moins par l'altitude et par la forme que par les teintes plus claires et les pentes plus douces, indices d'une différence de constitution géologique. Ce sont les Côtes de Meuse, les escarpements jurassiques qui bordent la rive gauche du fleuve, de Verdun à Stenay. Ces Côtes de Meuse forment une véritable chaîne de collines qui aboutit de ce côté à la haute forêt de Dieulet, dont nous dominons les admirables futaies ; et cette forêt montueuse est reliée elle-même à la crête de Stonne par la vertèbre saillante du Mont-Damion, qui dresse devant nous sa pyramide hardie. Au-delà du Mont-Dieu, la chaîne se continue, toujours parallèle à la Meuse, par les Molières de la Cassine, la haute forêt de

Digitized by Google

Mazarin, la crête d'Omont, flanquée d'un autre Mont-Damion, les crêtes de Poix et de Launois, les forêts de Signy-l'Abbaye et d'Estremont, pour aller mourir vers le nord-ouest dans les plateaux de la Thiérache. Le massif du Mont-Dieu n'est donc qu'un chaînon de ce système de collines, qui représente dans l'orographie de la région — non pas précisément la ligne de partage des eaux — mais la ligne des plus grandes hauteurs (250 à 350 mètres) entre les bassins de la Meuse et de la Seine (1), Stonne est situé à un angle de cette chaîne, qui, à partir d'ici, oblique vers l'ouest. De plus, elle en est le point culminant. Ce sont ces circonstances qui font du Pain de sucre un belvédère dominant tout le pays. Mais revenons à notre panorama.

Au-delà des Côtes de Meuse, bien loin vers le sud-est, se montre une autre ligne d'horizon, dont le moutonnement violacé, d'une rectitude absolue, s'estompe vaguement dans les échancrures des crêtes. C'est la grande plaine de Woëvre, qui étale entre la Meuse et les affluents de la Moselle ses basses forêts coupées de marécages. Au nord de cette région, par conséquent en plein est de notre observatoire, nous voyons s'entrecroiser au-dessus des fonds de Pouilly et d'Inor, les pentes jaunâtres des collines de la Chiers. C'est le commencement du terrain liasique, et c'est l'entrée de la Lorraine.

A partir de là, dès que nous nous tournons vers le nord, nous ne voyons plus, de l'est à l'ouest, que la ligne immense de la forêt d'Ardenne, barrant quinze lieues d'horizon de sa large bande sombre, aux ondoiements uniformes. Tous les hauts plateaux boisés d'entre Meuse et Semoy, et tous ceux d'au-delà, plus hauts encore, sont réunis dans cette bande aux replis mystérieux, qui cache sous son apparente monotonie les sites merveilleusement variés que nous connaissons si bien !

Au-dessous, bordant la ligne sombre de leur ourlet jaune, se continuent les collines liasiques du pays lorrain, qui forment, bien loin vers l'ouest, la lisière de l'Ardenne. Nous reconnaissons les hauteurs de Francheval, de Givonne, d'Illy, avec les taches bleutées du bois Chevalier et de la Garenne. La vallée de la Meuse est invisible ; mais là-bas, droit au sud, derrière le double

(1) Au point de vue géologique, cette chaîne représente, dans notre système jurassique, l'étage oxfordien *(Oxford-Clay)*, formé à la base d'une argile téguline pauvre en fossiles (*Ost. dilatata*), et au sommet d'une gaize mélangée de marnes et de grès, caractérisée par *Ammonites Mariœ*. C'est cette gaize qui constitue, tout le long de la chaîne, ces remparts escarpés d'aspect semblable aux crêtes gaizeuses de l'Argonne crétacée.

Digitized by Google

mamelon de la Marfée, nous devinons Sedan. De là jusqu'à nos pieds, ce sont les plateaux bossués de Bulson, de Maisoncelle, d'Artaise, qui s'abaissent à gauche vers la large trouée de la Bar. Enfin, au-delà de celle-ci, s'allongent au nord-ouest les crêtes de la basse forêt de Mazarin, qui se profilent immédiatement derrière les pentes du Mont-Dieu.

Si l'on considère que nous sommes à l'altitude relativement faible de 350 mètres, on admettra qu'il n'est guère possible de trouver un panorama plus vaste, plus varié, plus grandiose, à moins qu'on n'aille le chercher sur de bien plus hautes montagnes. Après l'avoir contemplé longuement et en détail, nous redescendîmes les pentes glissantes du Pain de sucre, et par l'étroite tranchée où la route décrit sa dernière courbe, nous entrâmes dans Stonne.

Une longue rue, bordée de larges accotements, qui montent jusqu'à la double rangée de maisons—de vieilles maisons massives, aux toits énormes, aux faces grises et renfrognées, — et devant, occupant toute la largeur de ces trottoirs montueux, le décor habituel de nos villages, si pittoresque malgré tout : le rustique amoncellement des charrettes et des charrues, des herses, des échelles, des fourches, des râteaux, épars au milieu des tas de bois et de fagots, et surtout au milieu des majestueux tas de fumier autour desquels tout un peuple de poules, d'oies et de canards prennent librement leurs ébats ; un village paisible, exclusivement agricole, éloigné des chemins de fer, isolé sur sa haute crête, au bord d'une route devenue peu passagère, vivant par lui seul et pour lui seul son existence silencieuse et monotone, — voilà ce qui reste de l'hypothétique cité romaine qui, pendant des siècles, dit-on, vit défiler les légions de l'Empire.

Comment passer indifférent dans un tel lieu? Et comment résister au désir, bien légitime, de soulever un coin du voile qui couvre ce passé mystérieux ? — Sans entreprendre des fouilles archéologiques, ce qui n'est guère pratique en excursion, nous pouvions du moins, en attendant mieux, chercher à voir et à nous renseigner. Nous nous adressâmes à l'instituteur de Stonne, qui se mit très aimablement à notre disposition ; grâce à lui, nous pûmes visiter, sans perdre de temps à de vaines recherches, tout ce que le village a conservé de vestiges intéressants. Il nous montra d'abord l'emplacement de la vieille *rue des Fontaines*, détruite par les Espagnols en 1637. On y voit encore une maison

Digitized by Google

portant le millésime de 1658, et une porte de grange surmontée d'un fragment de bas-relief, représentant un cavalier, et qui est peut-être gallo-romain. Puis nous visitâmes l'église, fort mutilée, très curieuse néanmoins, et dont il serait facile de reconstituer le plan primitif.

Nous nous rendîmes ensuite chez un agriculteur du village, qui nous montra un fût de colonne en pierre de Bulson, et un échantillon de nombreux carrelages de brique, trouvés entre la route actuelle des Grandes-Armoises et la voie romaine, qui passe plus bas. Cet endroit s'appelle encore aujourd'hui l'*Entrée de Ville*; et c'est là, suivant la tradition, que s'étendait la cité antique. C'est aussi dans ces parages que l'on a recueilli le plus grand nombre de monnaies romaines.

Enfin, on nous fit voir un de ces puits attribués également aux Romains, et qui sont un des arguments les plus puissants en faveur de l'antique importance de Stonne. On en compte quarante, tant dans le village qu'aux environs. La plupart, il est vrai, ne sont que des trous profonds, sans maçonnerie, des ébauches de puits où l'on a sans doute cherché vainement la nappe d'eau. Mais cette circonstance même, cette recherche opiniâtre de l'eau, prouve le grand besoin qu'on en avait et, par conséquent, le grand nombre d'hommes qui ont vécu là-haut. Ce que l'on peut se demander, c'est si cette population était sédentaire ou passagère, — si Stonne a été réellement une ville, ou simplement un poste militaire, destiné au logement et au ravitaillement des troupes. Cette dernière hypothèse est bien la plus vraisemblable, si l'on considère que Stonne n'a jamais dû présenter les conditions favorables à l'existence d'une population urbaine, tandis qu'elle était, par sa situation, un véritable camp retranché, placé en vedette au point culminant de la voie stratégique de Reims à Trèves.

Cette fameuse voie, nous l'avions déjà entrevue en arrivant au pied de la montagne : en effet, elle descend par une pente raide sur le carrefour de la grand'route et du chemin des Huttes, pour se diriger, en ligne absolument droite, sur Mouzon et Yvois. Elle coupe la crête de Stonne perpendiculairement à la ligne de faîte, sans courbe, sans lacets, au moyen d'une simple tranchée profonde de quelques mètres. Nous avons vu de près cette tranchée, large encore, nettement creusée. Le fond est comblé de terre et de pierres et il est impossible de voir la chaussée.

Digitized by Google

Au sud de la crête, la voie romaine descendait, par des pentes onduleuses, vers le ruisseau des Grandes-Armoises qu'elle traversait au nord du village. La route actuelle suit le plateau qui se détache de la montagne de Stonne et descend aux Armoises par une série de lacets. Les deux routes sont à peu près parallèles. Nous ne pouvions faire autrement que de suivre la voie romaine. Malheureusement, à un kilomètre de la tranchée, il faut la suivre avec les yeux de la foi, car elle a disparu entièrement sous le soc des charrues et sous l'envahissement des herbes et des broussailles. Nous arrivons au ruisseau sans l'avoir retrouvée. Ce ruisseau longe la lisière orientale du Mont-Dieu dont les sombres profondeurs s'ouvrent devant nous. Mais midi approche, le village des Grandes-Armoises est là-bas à notre gauche, au milieu des prés et des bosquets. Nous sommes au milieu de notre excursion et nous la coupons comme d'habitude par un frugal déjeuner dans la première auberge qui se présente.

A deux heures, laissant derrière nous le vallon ensoleillé des Grandes-Armoises, nous reprenons le chemin du Mont-Dieu et pénétrons avec lui sous les frais ombrages de la forêt. Aux prés fangeux, entrecoupés de bouquets d'aulnes, succèdent les taillis de frênes et de coudriers qui déploient leurs faisceaux élancés sur les pentes caillouteuses plaquées de mousses claires. Puis viennent les hautes colonnades des chênes et des hêtres séculaires, dont les troncs superbes s'élèvent d'un seul jet, pareils à des piliers fouillés de ciselures, jusqu'aux chapiteaux des grosses branches qui projettent vers le ciel et entrecroisent en tous sens leurs fantastiques ogives.

Nous montons, silencieux, dans le crépuscule verdâtre qui tombe du haut de ces voûtes. Soudain, sous le feuillage opaque, se découpe une baie lumineuse, comme un portail. Nous sortons de la forêt et nous nous trouvons dans une clairière, sur un plateau dénudé, tapissé d'ajoncs et de serpolet. Son échine hirsute barre l'horizon : c'est l'arête du Mont-Dieu qui va, serpentant vers le nord-est, se relier à la crête de Stonne. A notre gauche, les pentes boisées se creusent en entonnoir ; des vallons se dessinent et convergent vers des fonds de prairies ; des toits brillent dans une échappée : ce sont ceux de la vieille abbaye.

Nous arrivons ainsi à une ferme qui a des airs de château-fort avec son enceinte de murailles et ses quatre corps de bâtiments

Digitized by Google

disposés en carré. Elle porte un nom bien montagnard : la *Grange du Haut-Mont*. C'est peut-être prétentieux pour une altitude de trois cents et quelques mètres. Mais tout est relatif.

La curiosité, mère des découvertes, nous fit jeter un regard investigateur sur cette ferme d'aspect si original ; un vague pressentiment nous en fit franchir la porte. Le fermier nous reçut d'une façon charmante. Il nous introduisit dans la grande salle à haute cheminée et nous fit déguster le cidre du crû, qui est fort bon. Nous parlâmes de choses et d'autres, de la culture, de la chasse, de l'abbaye du Mont-Dieu et aussi de Stonne et des antiquités romaines. Notre hôte connaissait tout cela, mais il savait mieux encore et il nous fit de très intéressantes révélations. Il nous parla notamment de certains champs qu'il cultivait sur le Mont-Damion, au lieudit *la Belle Etoile* et où il avait trouvé, en retournant le sol, une foule d'objets en silex taillé.

Cela laissait bien loin en arrière les fûts de colonne et les carrelages de briques des maisons romaines ; la vingtaine de siècles que nous accordions généreusement à Stonne n'était plus rien : nous voyions maintenant ce mystérieux habitat, perché sur sa haute crête, émerger des ténèbres de la préhistoire ! — Mais il nous fallait des preuves. M. Deshayes nous les fournit immédiatement. Il soumit à notre examen quelques fragments de silex, parmi lesquels deux surtout attirèrent notre attention : l'un était, selon toute apparence, une pointe de flèche à quatre arêtes finement taillées ; — l'autre était arrondi en forme de cuiller plate et large. Nous admettons volontiers l'authenticité de ces reliques et, après avoir décerné à Stonne le titre de cité romaine, nous la déclarons promue à la dignité de station préhistorique.

L'heure pressait. Nous prîmes congé de notre hôte qui nous indiqua le chemin du château. Nous suivons d'abord le sommet de la crête, ayant à notre gauche les admirables fonds de verdure qui, vers l'ouest, ondulent à perte de vue jusqu'à la Bar. Nous contournons l'entonnoir boisé que nous dominions tout à l'heure, puis nous descendons sur le dos d'un contrefort de la crête par un chemin pierreux, encaissé dans les bancs d'oolithe et qui va déboucher à l'entrée des prairies du Mont-Dieu.

Nous passons sous la vieille porte qui a encore grand air, isolée comme elle l'est dans ce coin de prairie qu'ombragent des arbres séculaires.

Derrière, plaqué comme un décor de féerie sur le fond chamarré

Digitized by Google

des prés et des bois, s'élève le château du Mont-Dieu, dernier débris d'un des plus beaux et des plus riches monastères de la région. La partie intacte, qui est une maison d'habitation, est encore jolie et confortable. Mais le reste est navrant : de grands murs noircis, ébréchés et lézardés, envahis par une folle végétation qui jaillit de tous les trous béants, serpente le long de toutes les fissures, se cramponne à tous les angles des pierres déséquilibrées. C'est tout ce qui reste du superbe cloître aux cinquante arcades qui faisait l'admiration de tous les visiteurs.

Ce qui subsiste encore des anciens bâtiments a été transformé en maisons de culture, écuries, granges, greniers. Les cours sont pleines de poules et de poussins, des bandes de canards sillonnent les étangs, des nuées de pigeons s'abattent sur les toits pointus du vieux monastère ; et dans les prés plantés de pommiers à cidre, des troupeaux blancs et roux paissent tranquillement l'herbe grasse dans le calme idyllique de cette solitude.

L'impression n'est pas la même qu'auprès des ruines des vieilles forteresses, où le silence et la paix champêtre ont succédé au bruit des armes : ici, c'est une paix nouvelle qui a remplacé, sous une autre forme, la paix d'autrefois, troublée seulement en un jour de discorde (1).

Un chemin qui entre sous bois derrière le château nous conduit, à travers les admirables chênaies de la basse forêt, sur la grand'-route de Tannay à Chémery. Nous la quittons bientôt pour reprendre, à droite, un autre chemin de bois qui nous ramène sur le flanc septentrional de la crête, juste au-dessus du Vivier. Nous voyons s'allonger sous nos yeux ce curieux hameau, composé d'une longue rue en pente, enchâssée dans une bande étroite de terres et de prairies, qui s'enfonce comme un coin dans la masse sombre de la forêt.

A partir de là, le pays presque entièrement déboisé, livré à la grande culture, devient banal et monotone. Le chemin d'Artaise nous semble long. Nous maudissons le château du Vivier qui vient barrer notre direction et nous oblige à décrire un angle très aigu autour de son parc.

Au dernier coude, comme nous allons descendre dans un autre vallon, nous nous retournons pour jeter encore un regard en arrière ; et certes, nous nous trouvons bien récompensés de nos

(1) Voir, pour l'histoire de la Chartreuse du Mont-Dieu, l'ouvrage de l'abbé Gillet.

Digitized by Google

peines par la vue splendide qui s'offre à nos yeux. Depuis la pointe de Stonne jusqu'à l'extrémité occidentale du Mont-Dieu, découpant sa noire silhouette sur le ciel empourpré, toute la grande crête boisée est là, devant nous, étalée sur l'horizon, projetant symétriquement de droite et de gauche ses deux longs bastions rectilignes, pareils aux ailes éployées de quelque gigantesque oiseau de proie. L'aspect est saisissant.

D'Artaise, un chemin de traverse, laissant Maisoncelle à gauche, nous conduit à Villers-devant-Raucourt, d'où nous n'avons plus qu'à descendre tout droit sur la vallée de l'Ennemanne. A Raucourt, nous reprenons le train pour Sedan. Pendant le trajet, bercés par le balancement monotone du wagon, nous avons bâti des plans audacieux d'études et de fouilles au Mont-Dieu, à Stonne, au Mont-Damion. Et ce soir-là, nous vîmes défiler dans nos rêves, au milieu de fantastiques horizons, des monastères aux longs corridors silencieux, et des citadelles romaines perchées sur d'invraisemblables montagnes, et des forêts ténébreuses où des hommes nus chassaient l'aurochs, armés de flèches à pointe de silex. — Puissent nos projets ne pas s'évanouir comme nos rêves !

ANDRÉ DONNAY.

NOTICE ARMORIALE & GÉNÉALOGIQUE

SUR

LA MAISON DE BOUILLON

(SUITE)

Seul des princes de la maison de La Tour, Charles-Godefroy alla visiter la capitale de son duché souverain. Les *Archives de l'Hôtel-de-Ville de Bouillon* comprennent de nombreux documents sur ce voyage. (Cf. G, *17*, *18*, *19* ; O, *55* et JJ, *35*). Voici le résumé qu'en a donné M. Félix Hutin (frère Macédone), dans son étude sur *Carlsbourg, autrefois « Saussure », ancienne seigneurie et pairie du duché souverain de Bouillon*, 1894, p. 237 et suiv. : « M. Bodson, procureur-général du duché, se rendit jusqu'à Rethel, à la rencontre de Son Altesse, qui y arriva le 31 juillet. Le lendemain, le duc loge à Balan, chez le sieur Husson, délégué de l'intendant de Metz. Le 2 août, il est complimenté à la frontière par M. de Larzac, gouverneur du duché, venu à sa rencontre avec les membres de la Cour Souveraine, les gardes du corps, les gardes à cheval ordinaires et plusieurs officiers de la milice bour-

Digitized by Google

geoise. Après les compliments d'usage, Son Altesse se remet en marche dans un carosse à huit chevaux ; sa suite se trouve dans six autres carosses à six chevaux et cinq chaises de poste. A l'entrée de la ville de Bouillon, M. Dupé, accompagné des officiers de la garnison et de son état-major, des trois bourgmestres et du syndic de la ville, attendent le prince. Au moment où les équipages paraissent, les cloches de la ville sonnent à toute volée, et trois salves de toutes les batteries du château annoncent aux heureux Bouillonnais que leur prince souverain arrive au milieu d'eux. Ayant reçu les clefs de la ville, le duc prend la tête du cortège entre une double haie, formée des milices bourgeoises du duché, en armes, et de 200 hommes du régiment de Bouillon, commandés par le lieutenant-colonel baron de Valdence, et s'achemine vers l'église Saint-Pierre, où l'abbé de Saint-Hubert, en habits pontificaux, préside au chant du *Te Deum* et du *Domine salvum fac ducem*.

« A la sortie de l'Eglise, Son Altesse se rend à l'hôtel du gouverneur avec le même cérémonial que pour son entrée en ville. Les réceptions ont lieu bientôt après dans l'ordre suivant : 1° le commandant du château, entouré de son état-major, des officiers de la garnison et de ceux du détachement du régiment de Bouillon ; 2° les membres de la Cour Souveraine, précédés des huissiers, la masse haute ; 3° les officiers de l'Hôtel-de-Ville, qui offrent au prince le vin d'honneur, consistant en 100 bouteilles de vin du Cap, dans deux caisses ornées des armoiries de la maison de La Tour d'Auvergne ; 4° le clergé et les religieux Augustins ; 5° les chanoinesses du Saint-Sépulcre, représentées par leur directeur spirituel qui offre, en leur nom, douze bourses travaillées en or et en argent, plusieurs corbeilles de fleurs, et d'autres remplies de confitures sèches et liquides ; 6° enfin, les députés des villes et villages du duché présentent, pour don de joyeuse entrée, un coffret richement décoré et contenant *dix mille livres* en or.

« Après les réceptions, banquet. Le soir, les compagnies de la milice bourgeoise du duché, en armes, au nombre d'environ mille hommes, se portèrent sur les montagnes situées en face du palais et firent une triple décharge de mousqueterie, chacune répondant à une salve des boîtes de la ville. Ces détonations, répercutées par les montagnes voisines, durent produire un effet féerique. Il en fut de même du feu d'artifice monté sur la Semois, et auquel Son Altesse mit elle-même le feu, au moyen d'une fusée courante. Une illumination générale de toute la ville termina cette journée. Pendant que se succédaient toutes ces merveilles, deux fontaines de vin, ornées de feuillage et habilement pratiquées dans un enfoncement de terrain, près de la Semois, coulèrent à profusion pendant une partie de la nuit; etc. »

Le 10 août, le duc Charles-Godefroy s'en vint à Saussure, dont il avait acheté le château l'année précédente et, sur la demande des habitants, donna « l'un des noms de son baptême » à ladite terre, qui s'appela désormais *Carlsbourg*.

Les embarras d'argent où se débattait la famille de Bouillon avaient obligé le duc Charles-Godefroy à vendre au roi, le 8 mai 1738, sa vicomté de Turenne qui avait conservé jusqu'à cette date une indépendance financière à peu près complète. M. René Fage vient précisément de publier deux volumes intéressants—1 vol. de texte de 324 p., et 1 vol de 313 p. consacré

Digitized by Google

aux pièces justificatives — dans lesquels il étudie le fonctionnement des institutions représentatives de ce grand fief, du XIVme au XVIIIme siècle. Un mémoire, adressé au roi en 1407, porte que le vicomte de Turenne a de toute ancienneté le droit et l'habitude de réunir les Trois-Etats de sa vicomté pour traiter avec eux des affaires du pays et que le consentement desdits Etats est nécessaire pour la levée des taxes. Mais ces Etats ne se sont guère réunis tous les ans, d'une façon à peu près régulière, que depuis le commencement du XVme siècle. Tout d'abord, les trois Ordres se font représenter aux assemblées plénières. Mais bientôt le clergé n'y paraît plus et, peu après, la noblesse fait de même ; elle se contente de députer deux syndics généraux, dont les fonctions sont viagères, l'un pour le Quercy, l'autre pour le Limousin. Les Etats sont donc réduits aux gens du tiers ordre. Ceux-ci votent et répartissent chaque année le don gratuit, c'est-à-dire les sommes demandées par le souverain ; la répartition se fait d'après un tarif de proportion une fois établi. Naturellement au don gratuit il faut ajouter à peu près régulièrement les présents (1) qu'il faut donner au souverain et à sa famille des gratifications pour les officiers du vicomte et pour les agents des Etats, enfin les sommes nécessaires pour l'entretien des ponts et des routes, qui rentrent peu à peu dans les attributions des Etats.

Le duc Charles-Godefroy se prodiguait à la Cour et dans la société des beaux esprits. Il tacha donc d'entrer en relation avec Voltaire qui régnait alors sur la société française. On sait que celui-ci avait recueilli à Ferney une parente pauvre de Corneille — « il convenait à un vieux soldat, comme il le dit, de tâcher d'être utile à la petite-fille de son général » — et que, pour la doter, il fit paraître par souscription une édition luxueuse des Œuvres de notre grand tragique. Le duc de Bouillon profite de cette circonstance et il écrit à Voltaire de le taxer pour le nombre des exemplaires qu'il lui faudrait acheter ; en même temps il lui adresse des vers de sa composition où il le loue d'avoir triomphé de ses ennemis. La réponse ne se fit pas attendre. « C'est vous, lui dit Voltaire, le 31 juillet 1760, c'est vous qui faites mon triomphe.

Au pied de mes rochers, au creux de mes vallons,
Pourrais-je regretter les rives de la Seine ?
La fille de Corneille écoute mes leçons.
Je suis chanté par un Turenne :
J'ai pour moi deux grandes maisons
Chez Bellone et chez Melpomène....

Et Voltaire ajoute : « Comme je sais que vous allez partout semant votre argent et que souvent il ne vous en reste guère, je vous réduis à six (exemplaires de l'édition Corneille) et j'augmenterai le nombre, si j'apprends que vous êtes devenu économe. »

Le duc Charles-Godefroy se montra fier des éloges mondains que lui prodiguait ainsi Voltaire. Nous en avons la preuve dans la lettre que l'habile complimenteur adressa, le 30 septembre suivant, à la comtesse de

(1) On a déjà vu, à l'art. d'Emmanuel-Théodose de La Tour, que les fils aînés du vicomte avaient droit à un présent la première fois qu'ils allaient visiter la vicomté. En 1703, le présent fut de 15,000 livres. (Cf. *Arch. nat. R2, 491*).

Digitized by Google

Lutzelbourg : « ..... M. le duc de Bouillon ne vous écrit-il pas quelquefois ? Il a fait des vers pour moi ; mais je lui ai bien rendu. »

En 1767, la famille de Bouillon fut douloureusement frappée. Les deux fils du prince de Turenne se livraient à des exercices de gymnastique, afin de développer la plasticité de leurs muscles, qui en avaient fort besoin. Tout à coup un agrès casse, le cadet est tué net et l'aîné, qu'on avait dû élever dans un fauteuil, demeura estropié pour la vie et il fallut renoncer à l'espoir de le guérir. Voltaire adresse aussitôt ses compliments de condoléance à Son Altesse Mgr le duc de Bouillon. « Je n'ai appris, lui écrit-il le 23 décembre 1767, la perte cruelle que vous avez faite que dans l'intervalle de ma première lettre et de celle dont Votre Altesse m'a honoré. Personne ne souhaite plus que moi que le sang des grands hommes et des hommes aimables ne tarisse point sur la terre. Je suis pénétré de votre douleur et sûr de votre courage. » Il lui demande ensuite des renseignements sur l'affaire du quiétisme, où son oncle, le cardinal de Bouillon, avait été compromis et il ajoute sans doute pour hâter la communication des documents demandés : « Je ne vois dans la conduite du cardinal de Bouillon que celle d'une âme noble, qui fut intrépide dans l'amitié (pour Fénelon) et dans la disgrâce. »

Mentionnons encore une lettre que Voltaire avait adressée, le 28 décembre 1767, à M. Maigrot, chancelier du duché souverain de Bouillon, pour le remercier des renseignements envoyés et pour lui en demander d'autres sur le prince de Turenne. (Cf. *Œuvres de Voltaire*, 1785, t. LX, p. 370).

Emmanuel-Théodose de La Tour avait fait, peu avant de mourir, le 31 mars 1730, un codicille par-devant Bougainville, notaire à Paris. Par cet acte, il substituait le comté d'Evreux et le chateau de Navarre : 1° dans la ligne directe et masculine de Charles-Godefroy, son fils ; 2° dans celle de ses autres garçons, par ordre de primogéniture ; 3° dans celle de ses frères puinés. Ce codicille a été confirmé par lettres patentes du roi, du mois d'avril 1730. — Par testament olographe du 4 octobre 1769, Charles-Godefroy substitue : 1° sa terre d'Oliergues qu'il lègue au roi en cas d'extinction de la race masculine des Bouillon ; 2° le duché de Bouillon. « Je veux ajoute-t-il, que mon cœur, étant séparé de mon corps, soit porté dans l'église paroissiale de Bouillon, et que mon corps soit porté à l'église de Saint-Taurin (à Evreux), et soit placé auprès de celui de feu Monseigneur le duc de Bouillon, Godefroy-Maurice, mon très honoré et respecté grand-père. » (Cf. d'Avannes, *Esquisses sur Navarre, notes et pièces justificatives*, p. 121).

Le *Journal politique* ou *Gazette des Gazettes*, in-12, imprimé à Bouillon sous la direction de P. Rousseau, lui consacre l'article nécrologique suivant : « Son Altesse Sérénissime Mgr le duc de Bouillon (Charles-Godefroy), grand chambellan et pair de France, fut frappé, le 22 du mois d'octobre, d'un coup d'apoplexie, dont il mourut le 24, au château de Montalet, près de Mantes, dans sa 66me année. Ce prince régnoit depuis 1730. Son corps fut porté à Evreux, à l'abbaye de Saint-Thaurin, où il a été inhumé le 2 de ce mois. La bienfaisance et l'humanité caractérisaient particulièrement ce prince ; il fut l'ami des gens de lettres et le père de ses sujets. Ces vertus, si nécessaires, mais si rares dans un souverain, perpétueroient nos regrets sur la perte que nous venons de faire, si Son Altesse Sérénissime Mgr Godefroy-

Digitized by Google

Charles-Henri, prince de Turenne, son fils, qui est appelé à la souveraineté, ne nous offroit dans ses vertus des motifs puissants de consolation.

« Son Altesse Mgr le feu duc de Bouillon, voulant donner à ses sujets un dernier témoignage de son affection, avoit ordonné par son testament que son cœur fût déposé en la capitale de Bouillon. Ce précieux dépôt fut apporté ici, le 21 de ce mois (de décembre). Son Altesse le prince de Bouillon, son petit-fils, en accompagnoit le convoi. Une députation de la Cour souveraine, suivie d'une brigade des gardes du corps à cheval, étoit allée jusqu'à la frontière de ce duché à la rencontre de Son Altesse, dont l'arrivée en cette ville fut annoncée par trois salves de toute l'artillerie du château. Son Altesse fut reçue et complimentée en dehors de la barrière, par l'état-major du château et, en dedans, par les officiers municipaux. Le curé, accompagné de son clergé, ayant reçu sous un dais le cœur de feu Son Altesse Sérénissime des mains d'un aumônier de ce prince, la pompe funèbre se mit en marche à travers une double haie, formée par les milices bourgeoises de la ville et du duché, et se rendit à la paroisse, où, après un service solennel, ce gage précieux fut déposé avec les cérémonies accoutumées, dans la table du grand autel.

« L'après-midi, Mgr le prince de Bouillon a repris la route de Paris, au bruit d'une triple décharge de canon ; les gardes du corps à cheval et quelques détachements de la milice bourgeoise ont accompagné Son Altesse jusqu'à la frontière. »

La princesse Marie-Charlotte Sobieska donna trois enfants à son mari, un fils et deux filles, dont la cadette, *Anne-Marie-Louise*, mourut jeune.

1° *Godefroy-Charles-Henri* (1728 † 1792), duc de Bouillon, qui suit.

2° *Marie-Louise-Henriette-Jeanne* (1725 † 1793) épouse, le 19 février 1743, *Jules-Hercule-Mériadec de Rohan* (1726 † 1788), *prince de Guéméné*, fils aîné de Hercule-Mériadec de Rohan, duc de Montbazon, etc., et de Louise-Gabrielle-Julie de Rohan-Soubise.

C'est la troisième alliance, en moins d'un demi-siècle, qui est conclue entre les maisons de Rohan et de Bouillon. Charles III de Rohan, duc de Montbazon, beau-père de Louise-Julie de La Tour (voir le paragraphe VIII, 8°), eut une nombreuse famille. Par la mort de trois de ses frères, le quatrième fils, Hercule-Mériadec de Rohan, devint l'aîné de la maison. Il se titrait prince de Rohan-Rohan, duc de Montbazon, prince, comte et haut baron de Guéméné, comte de Montauban, Clisson, Rochefort, etc., pair de France. Il épousa une fille de Hercule-Mériadec de Rohan-Soubise et c'est son fils aîné qui épouse en 1743, la fille du duc de Bouillon.

Voici les renseignements fournis sur cette union par les *Mémoires du duc de Luynes*, t. IV, p. 412, à la date du lundi 18 février 1743. « Hier se firent les fiançailles de M. de Montbazon et de Mlle de Bouillon. Il avoit été dit que ce seroit dans le cabinet du roi, et que Mlle de Bouillon n'iroit point chez Mesdames (les filles du roi), mais seulement chez la reine, qu'elle

Digitized by Google

suivroit ensuite chez le roi. Tout cela est changé quelque temps après et il fut réglé que ce seroit dans l'Œil-de-Bœuf et que Mlle de Bouillon iroit d'abord chez Mesdames et qu'elle les suivroit chez la reine. Cela s'exécuta ainsi; ce fut après le salut. On avoit mis une table dans le fond de l'Œil-de-Bœuf auprès de la cheminée. Le roi étoit suivi de M. le Dauphin, de M. le comte de Charolais, de M. le prince de Dombes et de M. le duc de Penthièvre. Il y avoit chez la reine Mme la princesse de Conti, Mlles de Sens, de Conti et de La Roche-sur-Yon. Mesdames y arrivèrent, suivies de Mlle de Bouillon et de la noce. Il y avoit bien en tout cinquante dames. La reine sortit de son appartement par son cabinet, passa par la galerie et trouva le roi au bout de la table, du côté droit; elle se plaça du côté gauche, M. le Dauphin et les princes du sang du côté du roi, et Mesdames et les princesses du côté de la reine. On commença par la signature du contrat. Le roi signe toujours le premier, même avant les mariés. La reine, les princes et les princesses ayant tous signé suivant, le marié et la mariée signèrent; ensuite, M. de Bouillon et Mme de Guéméné. M. de Montbazon avoit un habit de brocart d'argent, garni de dentelles d'or et un manteau du même. Mlle de Bouillon étoit aussi vêtue avec un habit noir et or et une mante de réseau d'or, portée par Mlle de Montauban. J'entendis que M. de Dreux disoit à M. de Montbazon qu'il auroit dû être vêtu de noir et or. On peut voir ce qui se passa au mariage de Mlle de Guéméné à Fontainebleau, dont j'ai fait le détail dans le temps. Hors cette différence sur l'habillement, la cérémonie me parut la même. Après la signature, M. le cardinal de Rohan arriva, précédé de plusieurs prêtres, parmi lesquels étoit le curé de Notre-Dame; il avoit passé par la chambre du roi; il arriva par le milieu, vis-à-vis le roi et fit la cérémonie à l'ordinaire. Après quoi, la reine se retira chez elle, suivie de toutes les dames. Le roi resta à sa place, jusqu'à ce que toutes les dames furent parties. M. de Montbazon étoit à la droite, Mlle de Bouillon à la gauche, suivant l'usage ordinaire. M. de Guéméné, père du marié, n'a pas paru dans cette cérémonie, ni dans tout ce qui a regardé le mariage; il est interdit et personne ne le voit. »

Les deux époux jouèrent un rôle effacé. Colonel du régiment de Rohan en 1745, le duc de Montbazon prit part à la campagne de Flandre dans l'armée de Maurice de Saxe. Lors de la guerre de sept ans, il contribua au gain de la victoire de Sondershausen, en 1758. Il fut fait maréchal de camp en 1759 et lieutenant-général le 25 juillet 1762. La *Biographie* Michaud, copiée par tous les dictionnaires, le fait émigrer au début de la Révolution, puis mourir vers 1800 en Allemagne. C'est une erreur. Il vécut dans une profonde retraite, après la fameuse banqueroute de son fils et son beau-frère, le duc Godefroy-Charles-Henri, lui offrit l'hospitalité dans son château de Carlsbourg, en 1788, où il mourut vers la fin de cette année, comme en témoigne son acte de décès que M. Félix Hutin a découvert aux archives de la commune et qu'il a publié dans son étude sur *Carlsbourg*, p. 256: « L'an 1788, le 10 décembre, vers les neuf heures et vingt minutes du soir, est décédé au château de Carlsbourg, très haut, très puissant et très illustre prince, Monseigneur Jules-Hercule-Mériadec de Rohan, prince de Rohan-Guéméné, duc de Montbazon, lieutenant-général des armées de Sa Majeste très chrétienne, âgé de 62 ans, 8 mois et 13 jours, en présence de messire

Digitized by Google

Albert-Servais de Mangelschott, ancien capitaine des grenadiers au régiment de La Marck, avec le rang de major et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, de maître Joseph Caillet, curé de la paroisse de Saint-Pierre de Bouillon, son directeur, de messire Jean-François-Félix Dorival de Fignamont, l'un des commissaires généraux des ville et duché de Bouillon, et de nous, curé dudit lieu de Palizeux (Palizeul), etc. »

Si le duc et la duchesse de Montbazon sont à peine mentionnés dans les Mémoires du XVIIIme siècle, par contre leur fils unique *Henri-Louis-Marie de Rohan* (1745 † 1810), prince de Guéméné, eut son heure de célébrité bruyante. En 1781, il obtint du département de la Guerre une pension de 8,000 livres, à titre de capitaine-lieutenant en survivance de la compagnie des gendarmes de la garde ordinaire du roi. (Cf. Mavidal et Laurent, *Archives parlementaires*, 1re série, t. XIII, *à l'Etat nominatif des pensions sur le Trésor royal, 2me classe*). Le 20 août 1775, il avait été nommé grand chambellan de France en survivance du duc de Bouillon, son oncle maternel.

Le prince de Guéméné avait épousé, en 1761, sa cousine, Victoire-Armande de Rohan, qui était l'héritière des Rohan-Soubise en indivis avec sa sœur aînée, Charlotte-Godefride-Elisabeth (v. plus haut p. 91). La princesse succéda, dans la charge de surintendante des Enfants de France, à sa tante, Marie-Louise-Geneviève de Rohan-Soubise, veuve de Gaston de Lorraine, sire de Pons et comte de Marsan et dont le nom a été donné au pavillon de Marsan qui est situé à l'extrémité septentrionale du palais des Tuileries. Elle devint bientôt l'une des favorites de la reine Marie-Antoinette et lui donna de belles fêtes dans son hôtel ; un soir qu'elle devait s'y rendre, la reine avança adroitement l'aiguille de la pendule pour hâter l'instant du départ de Louis XVI qui se couchait toujours à onze heures précises. (Cf. les *Mémoires de Madame Campau*, t. I, p. 128 et 164).

La princesse de Guéméné joua un rôle politique assez important, avant la grande faveur des Polignac. Elle prit une part fort active aux intrigues qui amenèrent la chute de Malhesherbes et de Turgot et par suite le triomphe du duc de Guines, lequel, étant ambassadeur de France à Londres, avait fait la contrebande sous le couvert de ses privilèges diplomatiques et joué sur les fonds publics en profitant des informations que sa place lui procurait. (Cf. Gaston Maugras, *La fin d'une Société*, *Le duc de Lauzun et la Cour de Marie-Antoinette*, 1895, in-8°, p. 109-112 ; cf. aussi p. 51, 103, etc.).

Toutefois son salon n'était pas bien tenu, si l'on s'en rapporte aux *Mémoires du baron de Bezenval*, *passim*. On y jouait beaucoup et d'une manière déloyale. D'ailleurs elle ne menait pas une existence recommandable aux yeux de la vertu. Tandis que son mari vivait presque ouvertement avec la comtesse de Dillon, elle s'affichait avec le duc de Coigny et protégeait très volontiers le duc de Lauzun.

Elle favorisa, semble-t-il, les prétentions étonnantes de ce dernier sur Marie-Antoinette. « Mme la princesse de Bouillon, raconte Lauzun dans ses *Mémoires*, 1822, p. 225, me reprocha chez Mme de Guéméné d'être triste et occupé, que j'avois une grande passion dans le cœur et dit bientôt que c'étoit la reine. » Ce fut la princesse de Guéméné qui donna à l'imprudente reine la fameuse plume de héron blanc qu'elle avait distinguée sur le casque de Lauzun. Au reste, voici le récit de Lauzun : « Mme de Guéméné

Digitized by Google

s'approcha de moi et me dit en riant à demi-voix : « Etes-vous très attaché à une plume de héron blanche, qui étoit à votre casque, lorsque vous avez pris congé ? La reine meurt d'envie de l'avoir. La lui refuserez-vous ? » Je répondis que je n'oserais la lui offrir, mais que je me trouverois très heureux qu'elle voulut bien la recevoir de Mme de Guéméné. J'envoyai un courrier la chercher à Paris et Mme de Guéméné la lui donna le lendemain au soir. Elle la porta dès le jour suivant et, lorsque je parus à son dîner, elle me demanda comment je la trouvois coiffée. Je répondis : « Fort bien.—Jamais, reprit-elle avec infiniment de grâce, je ne me suis trouvée si parée. » Voici, d'autre part, comme cette affaire délicate est racontée dans les *Mémoires de Madame Campan*, t. I, p. 168 : « M. le duc de Lauzun avait de l'originalité dans l'esprit, quelque chose de chevaleresque dans les manières. La reine le voyait aux soupers du roi et chez la princesse de Guéméné ; elle l'y traitait bien. Un jour il parut chez Mme de Guéméné en uniforme avec la plus magnifique plume de héron blanc qu'il fût possible de voir. La reine admira cette plume ; il la lui fit offrir par la princesse de Guéméné. Comme il l'avait portée, la reine n'avait pas imaginé qu'il pût vouloir la lui donner. Fort embarrassée du présent qu'elle s'était pour ainsi dire attiré, elle n'osa pas le refuser, ne sut si elle devait en faire un à son tour et dans l'embarras, si elle donnait quelque chose, de faire ou trop ou trop peu, elle se contenta de porter une fois la plume et de faire observer à M. de Lauzun qu'elle s'était parée du présent qu'il lui avait fait. »

Le prince et la princesse de Guéméné pouvaient facilement tenir un grand état de maison, faire jouer la comédie chez eux et donner des fêtes magnifiques. Ils n'avaient pas moins de deux millions de rente, si leurs biens étaient substitués. Toutefois, le prince de Guéméné voulait retraire des seigneuries et dégager plusieurs de ses terres nobles en amortissant de vieilles censives ; il se mit à emprunter de l'argent à droite et à gauche, à charge de rentes viagères (1). Il emprunta tant et si bien qu'il fit, au mois de septembre 1782, une banqueroute, mais une « banqueroute sérénissime, » suivant le mot du marquis de Villette (Cf. les *Œuvres de Chamfort*, t. II, p. 143), une banqueroute de trente-trois millions de francs et qui lésait les intérêts de plus de trois mille personnes. Le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, disait à ce propos, avec une vanité imbécile, qu'il n'y avait qu'un roi ou qu'un Rohan qui pût faire une si énorme banqueroute. La haute noblesse, tout en exprimant des blâmes, applaudit à l'abaissement d'une maison dont le faste orgueilleux l'avait souvent froissée. Quant aux rentiers, presque tous se trouvaient dans la petite bourgeoisie ou dans le bas peuple, ils poussèrent des cris de colère et de vengeance. Le poète Le Brun se vengea de sa ruine par l'épigramme suivante :

Quand un beau prince, escroc sérénissime,
Nous allégea de trente millions,
Maint bon vieillard, souffreteux, cacochyme,
Porter lui fut ses lamentations ;

(1) Il payait ses fournisseurs de la même manière, par des rentes viagères. Or les notes étaient sérieuses. De son côté la princesse avait aussi des dettes énormes ; elle devait 60,000 livres à son cordonnier, 16,000 livres à son colleur de papier, et le tout à l'avenant. (Cf. G. Maugras, *ouvrage cité*, p. 257, 294).

Digitized by Google

C'était pitié de voir leur doléance.
Lors un matois, chargé de la créance,
Les avisant, leur dit : « Ne larmoyez ;
Princes ne sont qu'honneur et conscience !
Sans perdre rien vous serez tous payés
Dans cinquante ans : ne faut que patience ! » (1)

Cependant Louis XVI s'était hâté d'évoquer l'affaire, et il avait fait détenir au château de Navarre le prince de Guéméné, qui fuyait vers la frontière. On s'indigna d'une mesure où l'on vit un moyen détourné de soustraire le coupable aux sévérités de la justice. La princesse de Rochefort, belle-sœur du banqueroutier, traversant Paris en carrosse, se vit entourée « par une populace ameutée » et n'échappa qu'avec peine à sa colère. D'ailleurs les coupables furent punis : le prince, qui conserva sa pension de 8.000 livres, se vit enlever sa charge de grand chambellan de France. De même la princesse dut donner sa demission de gouvernante des Enfants de France, sur les représentations que l'ambassadeur de Vienne, Mercy-Argenteau, et l'abbé de Vermond en firent à Marie-Antoinette. Il est vrai qu'on lui tint compte jusqu'à un certain point de sa démission forcée. Elle recevait de la Maison du Roi, depuis 1779, une pension de 36,690 livres ; elle en reçut une seconde, de 24,000 livres, sans retenue, à titre de retraite ; ce qui lui fit un revenu annuel de 60,690 livres, payé par l'Etat. En outre, le gouvernement, pour aider le prince de Guéméné à apaiser un peu ses créanciers, lui racheta les droits régaliens qu'il avait sur le port de Lorient, au prix exhorbitant de neuf millions cinq cent mille livres, plus quelques autres propriétés féodales non substituées et son hôtel de l'avenue de Versailles, à Paris. Mais tels étaient les sentiments de la haute société d'alors que, tandis que le prince de Guéméné s'enivrait tous les jours au château de Navarre, le premier soin de la princesse sa femme, en arrivant au lieu de sa retraite, à Vigny, près Pontoise, fut de mander des ouvriers pour y construire un théâtre, (Cf. Bachaumont, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres, depuis 1762 jusqu'à nos jours*, Londres, in-12, t. XXI, p. 155-215, de septembre à décembre 1782 ; *Les Souvenirs de la Marquise de Créquy* (ouvrage apocryphe d'un sieur de Causen, se disant comte de Courchamps, éd. de 1842, t. VI, p. 160-169 ; A. d'Arneth et J. Flammermont, *Correspondance secrète du Comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz* (Coll. des Documents inédits), 1889, t. I, p. 132 et suiv.; Félix Rocquain, *L'Esprit révolutionnaire avant la Révolution*, 1878, p. 402 ; G. Maugras, *ouvr. cité*, p. 293-297).

Les Guéméné émigrèrent pendant la Révolution. Leurs trois fils servirent

(1) Le prince de Guéméné eut également son couplet dans la chanson des *Têtes à changer*. (Voir E. Raunié, *Le Chansonnier historique du XVIIIe siècle*, t. X, p. 99) :

J'aperçois sur ma route
Un prince qui sans doute
Croit qu'une banqueroute
N'est qu'un trait d'écolier.
Oh ! la noble famille
Qui dès longtemps ne brille
Que parce qu'elle pille
Le pauvre roturier.
Changez-moi cette tête,
Cette comique tête :
Changez-moi cette tête,
Tête à pilorier.

Digitized by Google

contre la France dans les troupes de l'Autriche, avec tant d'éclat que les deux premiers obtinrent la charge de feld-lieutenant-général. L'aîné, Charles-Alain-Gabriel (1764 † 1836), fut reconnu en 1815 comme duc de Bouillon par le Congrès de Vienne. Il ne laissa qu'une fille, qui mourut en 1841, après avoir épousé son oncle, Victor-Louis-Mériadec de Rohan (1766 † 1846). Celui-ci fut le dernier survivant des Rohan-Guéméné. Comme il ne laissait pas d'enfant, il adopta les enfants de sa sœur, les princes de Rohan-Montauban et de Rohan-Rochefort, et Camille-Philippe-Joseph-Idesbald de Rohan lui succéda dans ses titres. Depuis le mois de septembre 1892, le chef de la maison de Rohan est le neveu de ce dernier, Alain-Benjamin-Arthur, duc de Montbazon et de Bouillon, prince de Guéméné, Rochefort et Montauban, né le 8 janvier 1853, et qui a épousé en 1885 la princesse Jeanne d'Auersperg; il a pour résidence Prague et le château de Sichrow en Bohême.

Disons, en terminant, que le titre de *Durchlaucht*, c'est-à-dire d'Altesse Sérénissime, confirmé en 1808 à tous les membres de cette branche de Rohan par lettres patentes de grande naturalisation de l'empereur François Ier d'Autriche, leur a été reconnu depuis par les rois de Prusse, de Bavière, de Hanovre et de Saxe.

(Sera continué). Stéphen Leroy.

CHRONIQUE

La *Société d'Etudes ardennaises* a, dans sa séance du 28 août, émis le vœu suivant:

« *Afin de conserver le souvenir d'objets présentant un intérêt archéologique ou historique envoyés dans les forges pour y être fondus, tels que taques de cheminées où figurent souvent des inscriptions et des armoiries des anciennes familles ou abbayes ardennaises, menues pièces, parfois même des cloches, il serait désirable que les maîtres de forges de la région en fissent prendre, soit un dessin, soit un croquis, soit une photographie (avec les dimensions exactes).*

« *Ces notes seraient reçues par la* Société d'Etudes ardennaises *qui les conserverait dans ses archives et les publierait dans sa* Revue. »

***

Au cours des travaux actuels de l'église d'Iges, les ouvriers ont mis au jour, sous les dalles du chœur, au pied de la muraille (côté de l'épître), un squelette fort bien conservé. Ils ont également trouvé dans les fondations des murs de la nef trois pièces de monnaie: une en argent, très abîmée, de Charles IX, dont la date est effacée; un denier tournois de Henri III, roi de France et de Pologne (1589); enfin, un double denier tournois de Henri de La Tour, duc de Bouillon (1598).

***

Digitized by Google

Le Courrier des Ardennes (n° du 22 août), rapporte l'inscription suivante, relevée par M. Abel Lajoie, de Reims.

Cette couverture
A été faite par
Jean-B^te^ Rousseau
M^tre^ Couvreur à R^s^ [Reims]
N^f^ [natif] de Château-Port^n^ [Château-Portien]
L'an 1765 Fn [finie] l'an 1769.

Ces lignes sont gravées en relief sur une feuille de plomb en haut du grand comble, côté nord de la cathédrale, à l'extrémité de la couverture qui vient buter contre la tour.

***

M. Henri Stein a publié en 1893 chez Téchener, à Paris, la première série de ses *Mélanges de Bibliographie* (in-8°; 49 p.). De l'excellente analyse qu'en donne M. Tausserat-Radel dans la *Rev. de Champagne et de Brie* (mai 1895; p. 377), nous extrayons ces deux résumés qui concernent les imprimeurs ardennais, Jean Jannon et Angrand Rennesson :

« Un autre article est consacré au premier séjour que fit à Paris, de 1607 à 1610, d'abord chez Robert Estienne, puis ensuite à son propre compte, Jean Jannon, l'un des plus habiles typographes protestants du XVIIe siècle, créateur de la « Petite Sedanoise, » et dont l'œuvre avait été précédemment étudié par M. J.-B. Brincourt (1). On sait que Jannon est cité à la fin d'une anthologie des poésies de Martial, qu'il imprima chez Estienne en l'année 1607; bientôt, avec l'aide de son ancien patron, l'habile ouvrier s'établissait à son tour, à l'enseigne de la Rose rouge, rue de Saint-Jean-de-Latran, à quelques pas de la rue Jean-de-Beauvais où il venait de faire ses premières armes.

« Trois volumes imprimés en 1609 et un quatrième en 1610 sont les seuls témoins de sa production parisienne; les deux derniers portent l'indication du nouveau domicile et de la nouvelle enseigne choisis par l'imprimeur, rue du Foin, à l'enseigne du Janus, vis-à-vis les Mathurins. Dans cette même année 1610, sur l'invitation de Henri de La Tour, prince de Sedan, Jean Jannon quittait Paris pour aller installer ses presses sur les bords de la Meuse.

« Il avait alors 30 ans, et le premier livre qu'il imprima à Sedan est daté de 1611.

« — Inversement, c'est de Sedan que vint s'établir à Laon, en 1661, le premier typographe connu, Angrand Rennesson. Le nom atteste à coup sûr une origine ardennaise. On voit figurer fort tard des membres de cette famille sur les registres paroissiaux, notamment à Cheveuges en 1781. »

BIBLIOGRAPHIE

Jean d'Ardenne : **L'Ardenne, guide du touriste et du cycliste**; t. II, Bruxelles, Ch. Rozez, 1895; 334 pp., 5 cartes. — Prix : 3 francs.

Le tome II de l'excellent guide de J. d'A. conduit le touriste dans les vallées de la Meuse inférieure de Namur à Maestricht et dans les vallées latérales de la Méhaigne, du Hoyoux, et dans celle plus importante de l'Ourthe. Il le promène successivement le long des rivières pittoresques, sur les plateaux des Hautes-Fagnes, au centre des villes ardennaises :

(1) *Bull. trim. du Musée de Sedan*; 1re année, 1887, n° 4.

Digitized by Google

Liège, si attrayante par son histoire, ses monuments, ses hôtels et ses promenades, Spa, ville d'eaux et de plaisir avec des environs charmants, Huy, aux cinq merveilles (sans compter celles qui ne sont point classiques). Nous avons retrouvé un plaisir nouveau à parcourir la haute vallée de l'Ourthe, où Laroche et Houffalize nous ont laissé un si bon souvenir, et à refaire cette excursion de 1889 si bien racontée par notre ami, A. Donnay. En dehors de l'Ardenne, notre guide s'avance jusqu'à la vallée du Geer et à Maestricht, où la principale curiosité est la visite des carrières de Saint-Pierre. — Les cinq cartes, sans comparaison aucune avec leurs devancières de l'édition en un volume, font suite à celles du 1er volume : la Meuse d'Andenne à Liège, Spa et ses environs, Laroche, Houffalize et le confluent des deux Ourthes, deux cartes d'ensemble. — Enfin, les renseignements destinés aux cyclistes, qui, dans le 1er vol. avaient été espacés au cours des excursions, ont été, dans celui-ci, réunis en 20 pages spéciales. P. Collinet.

***

Henri Dacremont : **Souvenirs d'Ardenne.** — Sedan, J. Laroche, 1895, 32 p. in-8°.

Quelques pages pleines de sentiment et de poésie, intitulées : *La Solitude en Ardenne;* deux récits d'excursions : *La Trappe et Chimay, — Hautes-Rivières, Orchimont, Bièvre,* où le narrateur évoque à chaque pas les échos du passé ; et pour finir, une brillante description d'un de nos plus beaux monuments du moyen âge, *Notre-Dame d'Avioth ;* tel est le contenu de ce recueil qui justifie bien son titre : souvenirs d'hier, joints à des souvenirs d'autres temps, réunis en un bouquet d'où s'exhale ce parfum de mélancolie qui est l'impression dominante de l'Ardenne, de ses paysages comme de ses ruines.

L'un des deux récits d'excursions avait déjà paru dans cette *Revue*, mais on le relira avec plaisir. Les trois autres articles charmeront quiconque s'est senti pénétré d'émotion dans la solitude de nos forêts ou sous les arceaux de nos vieilles églises.

A. Donnay.

***

N. Pirotte : **Bouillon, son château, ses établissements et ses environs.** — Bouillon ; impr. de l'auteur ; 1895 ; in-8° ; 146 pp. ; 2 vues.

Paul Joanne : **Belgique et Grand-Duché de Luxembourg** (collection des Guides Joanne) ; édition mise au courant en 1895.—Paris, Hachette et Cie ; 1 fort vol. de 311 pages ; 7 cartes et 15 plans.

P. Laurent : **Inventaire sommaire des archives historiques de Charleville** (ville et hospice). — Charleville ; impr. du *Courrier des Ardennes ;* 1895 ; in-4° ; 222 pp. à 2 col. — Prix : 5 francs.

A. Thiriet : **Recherches géologiques sur le lias de la bordure sud-ouest du massif ardennais** (thèse de doctorat ès sciences naturelles). — Charleville ; impr. Anciaux ; 1895 ; grand in-8° ; 221 pp. ; nombreuses coupes.

I.-A. Rayeur : **Variétés ardennaises.** — Charleville ; impr. du *Petit Ardennais ;* 1895 ; in-8° ; 140 pp. — Prix : 3 francs.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

I. ARTICLES DE FOND.

PAGES

Cimetière gallo-romain de Seuil (le) — (E. Liebbe).... 97

Chéhéry (Recherches sur l'abbaye de) — (Dr J. Jailliot).... 161

Deniers tournois de Frédéric-Maurice de La Tour, comte d'Auvergne, prince intérimaire d'Orange, attribués à tort à son frère Godefroy-Maurice de La Tour, duc de Bouillon (Etude sur quelques) — (Marc Husson)..... 21

Dumouriez (Cinq lettres de) — (Dr J. Jailliot)..... 33

Epigraphie : Excursion épigraphique : de Mézières à Signy-l'Abbaye — (H. Bourguignat et P. Collinet). 48

— Inscriptions de cloches ardennaises — (H. Bourguignat et P. Collinet)..... 100

Excursions : Dans l'Ardenne orientale : de Gérolstein à Clervaux (Ch. Houin)..... 65

— La Semoy entre Florenville et Herbeumont — (Paul Collinet)..... 129

— Stonne et le Mont-Dieu — (André Donnay)..... 177

— La Trappe et Chimay — (Henri Dacremont)..... 1

Folk-lore ardennais..... 140

Maison de Bouillon (Notice armoriale et généalogique sur la) — (S. Leroy)..... 8, 38, 81, 112, 149 et 187

Marfée (Documents inédits sur la bataille de la) — (Henri Bourguignat),..... 77 et 135

Mazerny (Un rapport du curé de) (1783) — (L.-D.)..... 109

II. VARIÉTÉS.

Acte de mariage de Nicolas-Louis d'Estagniol, député de la noblesse en 1789 — (P. Collinet)..... 93

Biographie ardennaise : Le général Dupont — (E. Henry). 159

— — Un officier ardennais à l'armée Vendéenne — (E. Henry)..... 61

— — Le vice-amiral Salaberry — (E. Henry)..... 158

Chêne des Mouches (le) — (A. Donnay)..... 62

Chroniques..... 92, 123, 158 et 196

Folk-lore argonnais (Notes sur le) — (Dr J. Jailliot)..... 28

Gersoniana — (Henri Jadart)..... 27

Gouverneur de Rethélois en 1535 (Le nom du) — (Paul Collinet)..... 30

Digitized by Google

III. IMPRESSIONS & POÉSIES.

PAGES
H. Bourguignat : Au Temps des Grives (souvenirs de Corbion).. 26
G. Deleau : Impressions..... 60
J. Dépaquit : Les Petits Tambours..... 123

IV. BIBLIOGRAPHIE.

Revue des livres..... 31, 63, 95, 126 et 197
Revue des périodiques..... 128 et 160

V. PLANCHE.

Objets gallo-romain de Seuil (phototypie)..... 97

CORRECTIONS

P. 21, ligne 10 : *au lieu de* AD. DLTO, *lire* AD. MA DLTO.

P. 27, ligne 11 : *au lieu de* file, *lire* fil.

P. 28, ligne 14 : au lieu de *lugdunen* [*o e*] lire *lugdunen* [*s e*].

P. 71, ligne 24 : au lieu de *Hagelskau,* lire *Hagelskaule.*

P. 71, ligne 38 et **P. 72,** ligne 15 : *au lieu de* Hagelskau, *lire* Hagelskaule.

Première année.

P. 34, note (4) : *lire* E. Bonvalot, *loc. cit.* Une note moderne du cartulaire porte « 1294 en mai, » etc...

P. 33, ligne 32, et **p. 161,** col. 1, ligne 9 : *Mortarium,* traduit à tort « Mortaire » dans l'analyse du cartulaire de Mouzon et non identifié dans la table, est aujourd'hui « Mortier » ferme de la commune de Wagnon ou une localité disparue située près de la Fosse-au-Mortier (entre Signy-l'Abbaye et Thin-le-Moutier).

P. 101, note (1) : *au lieu de* Ryedet, *lire* Lyedet.

P. 139, colonne 1, art. 23, ligne 2 : *au lieu de* conmetudines, *lire* consuetudines.

Sedan. — Imprimerie de Jules LAROCHE, rue Gambetta, 22.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

4me Année, 1890. Janvier, Février, Mars. Tome II. N° 1

BULLETIN TRIMESTRIEL

Perrin d'Angecourt, troubadour.

L'origine de ce trouvère est fort obscure ; certains auteurs le regardent comme Champenois, d'autres le disent Provençal. On sait cependant qu'il naquit vers 1172 et qu'il mourut en Provence, à la cour de Charles, roi de Naples. Nous le revendiquons pour notre petit village d'Angecourt, situé dans le canton de Raucourt (Ardennes), où il existe encore plusieurs familles du nom de Perrin.

Pour écrire avec autant de vérité que possible l'histoire locale, il faut avant tout se livrer à des recherches longues et pénibles. Paris, qui semble avoir centralisé tous les documents, offre un vaste horizon aux amateurs du vieux temps. Nous avons fureté un peu partout, et avant de publier les chansons inédites de ce troubadour, nous croyons utile de passer en revue les auteurs qui en ont fait mention.

L'abbé Bouillot *(Biographie ardennaise)* dit que le surnom d'Angecourt qui lui fut donné marque assez qu'il naquit à Angecourt, dans le canton de Raucourt.

De Longchamps *(Tableau historique des gens de lettres)* dit qu'il est né en Auvergne.

Claude Fouchet *(Origine de la Poésie française)* fait remarquer que la quatrième chanson le désigne par son nom, et que la vingt-deuxième semble indiquer que sa résidence ordinaire fut la Provence, où il tenait l'emploi de serviteur du comte d'Anjou, qui épousa l'héritière de ces riches contrées. Toutefois, dit-il, ce mot d'Angecourt me fait soupçonner qu'il fut Champenois, parce que dans le dialecte de ce pays il est d'usage de dire *cort* pour *court,* Angecourt pour Angecort.

L'abbé Millet l'a oublié dans son *Histoire littéraire des Troubadours.*

Digitized by Google

Delaborde, dans son *Essai sur la Musique,* a publié une pastourelle de Perrin d'Angecourt; mais il ne donne pas son pays d'origine.

L'*Histoire littéraire de la France* (V. XXIII, page 664) s'exprime ainsi :

« Les vers de Perrin d'Angecourt nous apprennent bien qu'il vécut en Provence et à Paris, mais non de quel pays il était originaire. »

Chatre de Cangé, amateur éclairé de tous les anciens monuments de la littérature française, supposait qu'il était Provençal d'après le début d'une de ses chansons.

Or, il ne faut pas le regarder comme Provençal. Il a quitté un pays où il avait pu suivre Charles d'Anjou, pour revenir en France, c'est-à-dire à Paris, où il comptait plusieurs amis, tels que Mignot et Philippe Chançon. D'ailleurs, c'est encore à Paris que demeurait la dame de ses pensées, ou du moins de ses vers. « Chançon, dit-il dans un envoi, va droit à la dame que j'adore et pour qui je séjourne à Paris. »

Mais on peut en conclure que, s'il ne restait dans cette ville que pour y voir sa maîtresse, il n'avait pas l'habitude d'y séjourner.

Perrin d'Angecourt fut accueilli par les plus grands personnages du temps.

Une de ses chansons est adressée au duc de Brabant, Henri III, qui lui-même faisait des vers et protégeait — on le voit par Adonis — ceux qui en faisaient de meilleurs que les siens. Mais le véritable patron de Perrin fut le frère de saint Louis, Charles, le comte d'Anjou, plus tard roi de Sicile. Il avait emmené Perrin d'Angecourt en Provence, où il l'aurait retenu longtemps si les regrets causés par l'absence de sa dame, nous apprennent ses chansons, n'eussent invinciblement attiré vers elle l'amoureux troubadour. Cette absence fut l'occasion de la plupart des vers qui nous restent de lui.

Fouchet lui attribue vingt-sept chansons.

Un manuscrit de Paulmy, d'après celui de Clairambaut (*Poètes français antérieurs au XIIIe siècle,* — n° 3,303, Bibliothèque de l'Arsenal), en contient vingt-quatre. Le texte en est peu satisfaisant.

La *Bibliographie des Chansonniers* de Raynaud indique plusieurs manuscrits, tant en France qu'à l'étranger, qui renferment

Digitized by Google

des chansons de Perrin d'Angecourt ; on en trouve ainsi trente et une.

La *Bibliographie* de l'abbé Chevalier nous renvoie à plusieurs dissertations sur Perrin, qui sont certainement incomplètes.

La monotonie des sentiments de Perrin ne doit pas empêcher de rendre justice à la douceur de ses vers et à l'heureux choix des nuances.

Il aime le refrain. Tantôt c'est le dernier mot d'un couplet qu'il ramène au début du couplet suivant ; tantôt les deux derniers vers de la première stance reparaissent à la fin de toutes les autres ; parfois encore il emprunte à ses chansons comme une ritournelle qui rappelle nos modernes flonflons. Quant à la pensée, elle ne manque ni de finesse ni de variété. « Mon cœur, dit-il, « est à jamais prisonnier. Il s'est enfermé dans une tour qui, « loin d'être une obscure prison, est plus claire et plus pure « que les beaux jours du printemps. Oh ! pourquoi mon corps « n'habite-t-il pas avec mon cœur ? »

Perrin d'Angecourt, quoique langoureux trouvère, a pris la liberté d'accuser plusieurs fois la vertu de sa maîtresse. Il a même osé, sous le nom de cette dame, composer une chanson à refrain, où elle montre à découvert sa déloyauté. « J'aime « Perrin, dit-elle, comme nous faisons toutes, c'est-à-dire « seulement du bout des doigts. Jamais femme n'aura de cœur « sincère et je n'essaierai inutilement de changer. »

Un seul manuscrit (la Vall., n° 59) nous a conservé un jeu-parti de Perrin d'Angecourt avec son illustre protecteur, Charles d'Anjou. Or, l'ambition bien connue de ce prince donne de l'intérêt au sujet de cette pièce agréablement versifiée :

« Comte d'Anjou, vous aimez, je le sais ; mais j'ignore si vous « êtes auprès de votre dame aussi heureux que vous pouvez le « désirer. Apprenez lequel vous paraîtra préférable, ou de joindre « à toutes vos possessions l'empire de Perse, ou d'obtenir la « parfaite récompense de votre amour. »

N'allons-nous pas croire que Charles n'hésitera pas à donner la préférence au royaume de Perse. Quelle erreur :

« En vérité Perrin, répond-il, tu choisis bien mal tes jeux-« partis. N'ai-je pas assez de terres et de domaines ? Apprends « que toutes les richesses et l'empire du monde valent bien peu « de chose en comparaison du bonheur désiré. »

Digitized by Google

Le trouvère, ne voulant pas être en reste de sincérité dans cette grave circonstance, convient enfin que le choix du comte est le meilleur et qu'il est impossible d'hésiter un instant entre les déceptions de l'orgueil et les douceurs réelles d'un amour partagé.

Dans un prochain bulletin, nous commencerons la publication des chansons copiées d'après des manuscrits sérieux des XIIIe et XIVe siècles, renfermant par conséquent un texte beaucoup plus pur, puisqu'il a été pris à une époque très rapprochée de la vie de l'auteur.

Léon GUILLAUME
Directeur de l'Ecole des Pupilles de la Seine.

Quelques publications récentes, relatives à l'histoire de Sedan.

I. L'*Histoire chronologique de la Ville et Principauté de Sedan, Raucourt, Saint-Menges, en 1778, par le* Père NORBERT, *capucin,* est certainement la source qui a été le plus fréquemment utilisée par tous ceux qui, au XIXe siècle, ont écrit sur l'histoire de Sedan et de ses princes. Cependant, malgré son importance, « d'autant plus grande, nous dit M. Jules Letellier (*Bulletin du Musée,* I, p. 269), que les documents et les chartes où le P. Norbert a puisé sont complètement perdus, » cet ouvrage était resté en manuscrit. Le *Bulletin historique des Ardennes* en commence la publication dans son premier numéro (janvier 1890).

C'est là un véritable service que M. Jules Poirier, le courageux directeur de la nouvelle revue ardennaise, va rendre à tous ceux qui connaissent le rôle considérable joué dans les temps modernes par le pays des La Marck et des La Tour. Tous nos remerciements lui sont donc acquis d'avance.

Qu'il nous permette cependant de lui présenter, à lui ou à son collaborateur, quelques observations ; il les accueillera d'autant plus volontiers que nous cherchons, avant tout, à rendre son édition meilleure.

Dans un « avertissement, » M. Jules Poirier nous prévient

Digitized by Google

que la préface de l'ouvrage, dont il dirige la publication, sera distribuée aux abonnés en même temps que le titre et le faux-titre. Nous espérons y trouver les raisons pour lesquelles il a préféré le manuscrit de Sedan aux autres manuscrits du Père Norbert. En effet, si nous en croyons le commandant J. Bourelly (*Le Maréchal de Fabert,* II, p. 427), « le manuscrit qui appartient à la bibliothèque de Laon est sensiblement plus complet que ceux qui existent à la Bibliothèque nationale et à celle de Sedan. » Le titre, d'ailleurs, est modifié. Le manuscrit laonnais est intitulé : *Annales ou Histoire ecclésiastique de la Ville et Principauté de Sedan, Raucourt et Saint-Menges, avec anecdotes sur les lieux voisins desdites principautés, à Sedan, par le* Père NORBERT, *capucin, 1781,* augmenté et corrigé par Claude Colin. — On sait que le Père Norbert et Claude Colin ne font qu'une seule et même personne. — Peut-être pourra-t-on, dans un appendice, nous donner les additions faites par le P. Norbert à son œuvre, quand elles en vaudront la peine.

Avec plus de soin, l'éditeur du P. Norbert aurait pu éviter certaines erreurs de transcription, aurait lu, par exemple, page 3, au paragraphe des savants illustres : Daniel Tilenus, professeur en théologie, *silésien* (c'est-à-dire originaire de la Silésie), et non *Silésica* (?), renommé par ses livres et escrits, et plus loin, page 5, au paragraphe des Princes de Sedan : Ce domaine... advint à Henry *Tourainois* (mis évidemment pour Henry de La Tour), et non Henry *Tavainois,* nom qui ne répond à rien.

En général, les notes sont bonnes et peuvent donner satisfaction aux plus exigeants. Cependant, puisque nous en sommes à formuler des vœux, nous aurions désiré lire au bas de la première page que la « Description ancienne des Principautés de Sedan et Raucourt, telle qu'elle a été donnée vers l'an mil six cent vingt-six, » qui forme le premier chapitre de l'ouvrage du P. Norbert, est due à Philippe Cluwer (en français Cluvier), géographe, né à Dantzig, et se trouve au revers des cartes de la Principauté sedanaise, qui font partie des atlas publiés par les Blaeu, par Hondius ou de Hondt, par Jean Janssonius, etc. On sait, en effet, que, dans les anciens atlas, les cartes étaient presque toujours accompagnées de légendes, de véritables notices abrégées, où l'éditeur condensait des renseignements sommaires sur la population, l'étendue, la contexture physique, le climat, etc., de chaque pays. L'abbé Prégnon a déjà publié dans les pièces

Digitized by Google

justificatives de son troisième volume (pp. 597-598) la première partie du texte de Cluwer.

Ajoutons enfin, pour être complet, que, dans le but de s'assurer un débit plus considérable, les cartographes de cette époque publièrent leurs atlas[1] en plusieurs langues, et qu'une traduction du texte hollandais de Cluwer se trouve dans les *Notices historiques et Biographies* de M. Ch. Villet.

***

II. On connaît les étroites relations que le pays des La Marck entretint au xve et xvie siècles avec l'évêché de Liège. L' « imperceptible sire des stériles bruyères de l'Ardenne » — c'est ainsi que Michelet (*Abrégé d'histoire moderne,* p. 64) appelle le seigneur de Sedan — sut habilement mener sa barque entre ses puissants voisins, et même, à plusieurs reprises, décida des événements. Il suffit de rappeler les noms du baron de Lumain, Guillaume, le terrible Sanglier des Ardennes, illustré par le Quentin Durward de Walter Scott, et ceux de Robert Ier et de Robert II de La Marck, le père de Fleurange. Ces deux derniers seigneurs gouvernèrent le duché de Bouillon en même temps que leur terre de Sedan. Par suite de toutes ces circonstances, les publications concernant cette partie de la Belgique actuelle renferment presque toujours des renseignements relatifs à l'histoire de Sedan.

Nous croyons donc bien faire en signalant à l'attention des Sedanais le grand ouvrage du baron J. de Chestret de Haneffe : *Numismatique de la Principauté de Liège et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions,* 1re partie, Bruxelles, 1888, in-4° de 248 pages, 29 planches et une carte. (Extrait du tome Ier des *Mémoires couronnés* publiés par l'Académie royale de Belgique). C'est là un travail d'une importance considérable et qui exige du critique une connaissance particulière. Aussi nos lecteurs nous sauront-ils gré des quelques lignes suivantes que nous empruntons à la plume autorisée de M. Maurice Prou, lequel a fait un compte-rendu de cet ouvrage dans *le Moyen Age* (II, 124-125) :

1. Le *Nouvel Atlas* de G. et J. Blaeu porte au bas du grand titre la date de 1647. Cette date a dû être rajeunie, afin de donner plus d'actualité à l'ouvrage lorsqu'il a paru. La date exacte de la publication se trouve entre les années 1623 et 1630, puisque la Notice sur la Principauté de Sedan (il suffit de s'en rapporter au texte) a été écrite pendant la régence d'Elizabeth de Nassau et que Frédéric-Maurice, majeur en 1627, ne rentra dans ses Etats qu'en 1630, sur l'injonction de Richelieu.

Digitized by Google

« ..... A partir du xve siècle, nous ne sommes plus réduits à désigner les différentes pièces sous des noms conventionnels : grâce aux *cris des monnaies,* on peut retrouver le plus souvent les noms que les contemporains donnaient aux monnaies ; ce n'est pas le moindre mérite de M. de Chestret de les avoir déterminés. Après le meurtre de Louis de Bourbon, en 1482, GUILLAUME DE LA MARCK se fit conférer le titre de mambour[1] (c'est-à-dire gouverneur) de la Principauté de Liége, et obtint des chanoines restés à Liége l'élévation de son fils Jean sur le siège épiscopal.

« Guillaume fit frapper des monnaies intéressantes en ce qu'elles s'éloignent du type habituel des monnaies liégeoises : au droit, la tête barbue du mambour, coiffée d'une toque ; au revers, l'écu écartelé de La Marck et de Virnenburg, entouré d'une légende indiquant la date de l'émission. Ces pièces sont désignées dans cris sous divers noms : en 1486 et 1488, *stœter* ou *denier messire Guillaume à Peron ;* en 1490 et 1494, *double denier* ou *double patar messire Guillaume ;* en 1522, *denier à la Barbe.* Les chanoines réfugiés à Louvain avaient choisi pour évêque Jean de Horn, qui ne put prendre possession de sa cité qu'en 1486. A partir de cet épiscopat, le classement des monnaies liégeoises devient facile ; les documents écrits se multiplient, et plusieurs monnaies portent un millésime. La première partie du livre de M. de Chestret s'arrête avec l'épiscopat de Corneille de Berghes (1538-1544)... »

***

III. L'ouvrage de M. de Chestret, que la revue belge de numismatique appelle un ouvrage magistral, n'est pas la seule contribution importante que l'histoire de Sedan doive à l'érudition de nos voisins. M. H. LONCHAY nous apporte un mémoire, provoqué et couronné par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique, sur cette question intéressante : *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle* (Bruxelles, Hayez, 1888, XIV — 232 p.).

La politique suivie à l'égard des Liégeois par Philippe le Bon, et surtout par son fils, Charles le Téméraire, politique aussi maladroite que violente, avait singulièrement facilité les tenta-

1. Le *mambourg* ou, comme on disait plus souvent, le *mainbourg,* c'est le tuteur ; c'est, au sens large du mot, celui qui exerce l'autorité. Au xve siècle, les gouverneurs du duché de Luxembourg portent les noms de « mambourgs et gouverneurs. »

Digitized by Google

tives du fameux Sanglier des Ardennes, l'ennemi des Bourguignons. Mais la situation géographique de la Principauté de Liège, enclavée dans les Pays-Bas, voisine de la France et du duché de Gueldre, devait l'entraîner évidemment à de nouveaux dangers pendant les luttes des Valois contre les Habsbourgs.

S'ils n'avaient écouté que leurs inclinations, les Liégeois se seraient rangés volontiers sous la bannière de la France ; mais le souvenir de Louis XI rappelait aux plus prudents qu'on ne devait pas trop compter sur un voisin déloyal. D'un autre côté, l'alliance avec les Pays-Bas semblait s'imposer par suite de nombreux rapports commerciaux ; mais les exécutions sauvages des ducs de Bourgogne soulevaient encore trop de haines et rendaient presque impossible toute ligue avec Philippe le Beau, fils et héritier de Marie de Bourgogne. Les Liégeois n'avaient donc qu'une mesure à prendre, c'était de rester neutres et de faire reconnaître par les souverains voisins cette neutralité adoptée par les *Trois-Etats* de la Principauté en 1492.

Charles VIII et surtout Louis XII s'efforcèrent de vivre en bons termes avec les Liégeois. François Ier ne suivit pas leur habile politique. Il mécontenta Erard de La Marck, évêque de Liège (1506-1538), en n'intervenant pas auprès du Saint-Siège pour lui faire obtenir le chapeau rouge, et, conséquence de cette politique, il enlève à Robert II, seigneur de Sedan, frère d'Erard, le commandement de sa compagnie.

Cependant Marguerite d'Autriche, sœur de Philippe le Beau, saisit habilement l'occasion et signe en 1518, avec les deux La Marck, une alliance défensive par le traité de Saint-Trond (près de Hasselt). En outre, des articles secrets, dont M. Lonchay a découvert le texte aux Archives de Bruxelles, concédaient à Erard des avantages pécuniaires importants et lui garantissaient le chapeau de cardinal (qu'il obtint en effet peu après, ainsi que l'archevêché de Valence) ; de son côté, Erard devait contribuer à faire élire Charles Ier d'Espagne comme empereur ; s'il résignait son évêché, il ne devait prendre de coadjuteur qu'après accord préalable et, s'il venait à mourir, les places fortes de l'évêché pouvaient être occupées par le souverain des Pays-Bas.

On sait que Robert II ne fut pas aussi fidèle que son frère à l'alliance des Habsbourgs.

M. Lonchay rectifie encore sur un autre point l'histoire traditionnelle de la Principauté de Liège. Il donne des détails intéres-

Digitized by Google

sants et inédits sur une conspiration tentée par le petit-fils du *Sanglier,* Guillaume, qui fit tomber du siège épiscopal Corneille de Berghes, le successeur d'Erard, et aurait fait de l'évêché de Liège un fief de la France, sans la surveillance de la Cour de Bruxelles. Il a puisé ces renseignements inédits dans la collection des papiers d'Etat et de l'Audience.

« C'est dans cette collection, nous dit M. Eug. Hubert (*Revue historique,* tome 39, p. 407), que se trouvent toutes les correspondances diplomatiques des souverains des Pays-Bas au XVIe siècle. La Belgique n'en a conservé qu'une partie ; un grand nombre de pièces ont été emportées en 1794 par le gouvernement autrichien[1] et déposées dans les archives impériales de Vienne. Le gouvernement belge a obtenu récemment des copies des documents les plus précieux. Jusqu'ici, cette collection, d'une richesse incomparable, a été trop peu étudiée par nos historiens. La Commission royale d'histoire n'a publié qu'une minime partie des documents de la deuxième moitié du siècle, et ceux qui se rapportent au règne de Charles-Quint sont encore inédits. M. Ch. Lanz, dans sa *Correspondenz des Kaisers Karel V,* n'a reproduit que les pièces relatives à la politique générale de l'Empereur. M. de Marneffe compte publier tous les documents intéressant la politique des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle. Il vient de faire paraître son premier volume dans la *Collection des Bibliophiles liégeois.* Ce volume comprend, éditées avec beaucoup de soin, toutes les pièces relatives au règne d'Erard de La Marck (1506-1538). »

Les histoires de la Principauté de Sedan sont incomplètes en ce qui concerne le XVe et le XVIe siècle, surtout pour les questions de politique étrangère. Si, parmi les Sedanais, il en est qui tiennent à combler ces lacunes, il leur faut donc consulter avant tout les documents encore inédits qui sont déposés soit aux archives de Bruxelles, soit à celles de Liège. Ils sont assurés d'avance que leurs recherches seront fructueuses et qu'ils auront la gloire d'ajouter un chapitre, et non le moins important, à l'histoire de leur pays.

1. La victoire de Jemmapes en 1792 (6 novembre) avait livré à l'armée de Dumouriez les Pays-Bas autrichiens, avec leur enclave, l'évêché de Liège et la Convention les avait incorporés au territoire de la République. Mais après la bataille de Neerwinden (mars 1793), l'Empereur François II vint à Bruxelles recevoir le serment de fidélité de ses sujets brabançons, flamands et wallons (avril 1794). Ils en furent délivrés par la victoire de Fleurus (24 juin 1794), et pendant vingt ans suivirent la fortune de la France.

Digitized by Google

***

IV. Il nous faut aussi accueillir avec reconnaissance la *Notice historique sur le canton de Raucourt,* par MM. N. et E. Goffart (Sedan, Jules Laroche, 1889, in-8°), que l'Académie de Reims a honorée, l'année dernière, d'une médaille d'or.

Les deux auteurs ont fouillé les archives communales, départementales et nationales, et ont colligé tous les documents inédits qui concernent les treize communes de ce canton. Ils ont en outre relevé ou indiqué tous les passages importants des livres ou des dissertations de seconde main, parus jusqu'à ce jour, et qui traitent soit de l'histoire générale de Sedan ou de Raucourt, soit d'une phase particulière de leur développement. (On sait en effet que, depuis Robert IV, les La Marck ont aussi gouverné la seigneurie de Raucourt, qui comprenait les villages de Raucourt, Haraucourt, Angecourt, Bulson, Noyers, Thelonne et Wadelincourt). Ils nous donnent aujourd'hui les résultats de leurs recherches, et dans ses 224 pages leur *Notice* condense les renseignements[1] que peuvent exiger les plus difficiles.

Des publications de ce genre méritent d'autant plus d'éloges que leur caractère ne leur doit assurer qu'un retentissement peu étendu, malgré la somme considérable de lectures qu'elles comportent. Cette masse touffue d'informations que MM. Goffart portent à notre connaissance n'a, en effet, qu'un intérêt tout local ; mais leur travail n'aura pas été inutile ; ils compteront désormais tous les historiens de Sedan parmi leurs tributaires.

Nous tenons tout particulièrement à féliciter les deux auteurs, non seulement de ce qu'ils nous donnent, mais aussi de ce qu'ils ne nous donnent pas. Ils se sont bornés, en effet, dans leur *Notice,* à citer les anciens noms des localités, en ne s'appuyant que sur des sources autorisées, et ils ont complètement laissé de côté cette méthode (?) antiscientifique des étymologies de convention (tirées si facilement du latin, voire du celtique, car le papier souffre tout), où trop souvent le ridicule le dispute à la fantaisie, et qui étaient fort à la mode du temps de Louis-Philippe, comme nous le prouvent les ouvrages de Jeantin.

Grâce à leur *Notice* (qu'ils nous donnent bientôt celle de

1. On désirerait cependant quelques renseignements précis sur la valeur exacte des différentes mesures employées autrefois dans le canton de Raucourt. Mais peut-être MM. Goffart n'ont-ils rien trouvé.

Digitized by Google

Mouzon qu'ils nous promettent à la page 85), grâce aux documents publiés par M. A. Philippoteaux fils, nous commençons à nous rendre un compte exact de l'existence que devaient mener les sujets des La Marck, et si ce mouvement de publications continue, dans une dizaine d'années il deviendra possible de faire l'histoire de la Principauté de Sedan, d'après les sources, d'une façon complète et presque définitive.

***

Une publication comme celle de MM. Goffart ne peut guère s'analyser. Aussi, telle n'est pas notre intention. Nous nous bornerons à reproduire une variante curieuse du récit de M. H. Colin, concernant le fameux « dîner d'Adalbéron » (Voir la *Notice,* p. 49), et à présenter quelques observations sur les évaluations des revenus de la Principauté de Sedan en 1649 et 1651.

« Vers l'an 980, dit l'*Almanach des Ardennes* pour l'année 1791 [1], en un style qui peint bien l'époque, dans ces temps d'erreur où nos prélats crossés, mitrés, léguaient charitablement aux fidèles vivants le soin d'expier leurs fautes par des prières achetées, Adalbéron, archevêque de Reims et abbé de Mouzon, avait laissé aux habitants d'Yoncq qui assisteraient au service annuel qui se ferait à l'abbaye de Mouzon pour le repos de son âme, une distribution en pain, vin, pois et deniers tournois, et aux curé et officiers de justice, pitance monacale. Hommes, femmes et enfants s'y sont rendus jusqu'en 1612, que l'abbé et les religieux ont refusé de les recevoir. Après sommation et assignation de la part de la communauté d'Yoncq, on transigea sur le repos de l'âme du bon Adalbéron, et il fut arrêté que la communauté n'assisterait plus en corps à ladite abbaye, qu'elle y serait représentée par le sieur curé, son marguillier, le maire et les officiers de justice au nombre de dix, qui recevraient à dîner à ladite abbaye ; en outre, que le fermier de ses dîmes à Yoncq livrerait par chaque année à la communauté 12 septiers de froment, à charge par elle de faire célébrer tous les ans, dans

1. Voici le titre complet de ce livre, dont nous devons la bienveillante communication à M. Aden, professeur au Collège : ALMANACH *historique, civil, ecclésiastique, militaire et topographique* DU DÉPARTEMENT DES ARDENNES *pour l'année 1791,* dédié aux citoyens du département. (Prix : 16 sols, broché, sans carte, et 24 sols avec la carte du département). — A Sedan, chez C. Morin, imprimeur. — 2e année de la liberté française. — M. H. Colin a emprunté plusieurs phrases au récit de l'Almanach.

Digitized by Google

l'église paroissiale, une messe solennelle pour le même objet. Ce traité a été exactement observé depuis ce temps, et les députés ont encore eu leur dîner à Mouzon le 22 janvier 1790. — L'abbaye de Mouzon n'existe plus ; plus de dîner, plus de prières ; que va devenir l'âme du pauvre Adalbéron ? »

MM. Goffart rappellent les nombreuses difficultés occasionnées par la question des échanges de la Principauté sedanaise pendant le XVIIe et le XVIIIe siècles ; elle ne fut même jamais réglée.

L'ouvrage de l'abbé Prégnon, beaucoup trop partial pour Frédéric-Maurice, présente de graves lacunes sur cette période si curieuse de l'histoire de Sedan et des ducs de Bouillon. La faute en est à l'état incomplet des connaissances historiques sur toute cette période de la Fronde, au moment où il a paru (1856).

Depuis ce temps, de nombreuses sources ont vu le jour, entre autres les *Carnets* de Mazarin, qui vont jusqu'en février 1650, sa *Correspondance* volumineuse ; des ouvrages très sérieux, grâce à l'emploi de ces sources, ont été publiés : par exemple, les deux volumes du commandant J. Bourelly (1880-1881) sur le *Maréchal de Fabert,* surtout les quatre volumes de M. Chéruel sur l'*Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (1879-1880), les trois volumes du même auteur sur l'*Histoire de France sous le ministère de Mazarin* (1882-1883), etc.

Nous publierons dans un prochain *Bulletin*, en utilisant tous ces travaux, ainsi que les nombreux mémoires du temps, un Essai historique sur les dix dernières années de la vie de Frédéric-Maurice de La Tour, lequel aura pour but d'indiquer les résultats définitivement acquis et d'attirer l'attention sur un ou deux points restés en litige.

Stéphen LEROY.

BIBLIOGRAPHIE

M. Stéphen Leroy a fait tirer à part et vient de publier son *Essai sur les Institutions de la Principauté de Sedan* (100 exemplaires, en vente chez M. Jourdan, libraire à Sedan). Il y a joint deux articles déjà parus, le premier sur le Collège Turenne de Sedan, le second sur le « Dressage » patriotique dans les écoles de l'Allemagne, à propos de la fête de Sedan (3 septembre).

Digitized by Google

Il ne conviendrait pas de faire ici l'éloge du travail de M. Leroy, puisqu'il a paru en partie dans les Bulletins du Musée. Disons seulement que c'est une étude bien composée et bien écrite, et qu'elle donne une idée précise de l'organisation intérieure de la Principauté sedanaise. TH. L.

Dons récents faits au Musée

I. BIBLIOTHÈQUE

M. Brichet, membre correspondant, avant de quitter notre pays, nous a fait remettre :

1° *Géographie des Pays-Bas,* 1820, par Dewez, volume in-8° de 301 pages, bien imprimé et constituant un document assez rare.

2° *La Mythologie comparée avec l'Histoire,* par l'abbé de Tressan, 4me édition, 1er volume, à Paris et Amsterdam, 1810, petit in-8° de 330 pages, rempli d'intérêt et qui appelle la suite.

3° *Nouveau Dictionnaire des mots homonymes de la langue française,* par Delion-Baruffa, maître de langue allemande, esclavonne, espagnole, française et italienne. Edition sedanaise, imprimerie Charles Morin, an XIII (1805). Se vend, broché, chez l'auteur, place d'Armes, à Sedan.

4° *Dictionnaire historique ou Histoire abrégée de tous les hommes qui se sont fait un nom par le génie, les talents, les vertus, les erreurs, etc., depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours,* nouvelle édition, tome second. Ausbourg, chez Mathieu Rieger fils, imprimeur-libraire ; à Liège, à Bruxelles, à Luxembourg, etc. MDCCLXXXII (1782), volume in-8° de 682 pages en deux colonnes de belle impression.

2° *M. Goffart, membre correspondant à Paris. — Notice historique sur le canton de Raucourt,* brochure in-8° de 223 pages, imprimerie Jules Laroche, Sedan. — Dans cette solide étude, M. Goffart a fait preuve d'érudition ; — par ses patientes et actives recherches, il a su composer une monographie intéressante de son pays. Félicitons-le de son succès, puisque sa notice a été couronnée par l'Académie de Reims. L'auteur a associé son frère à son livre et les deux fils ont fait la dédicace de leur travail à leur vieux père : c'est là un très bon et beau sentiment que nous sommes heureux de signaler.

Digitized by Google

3° *M. Pierrot, Montmédy.* — Le dernier fascicule du premier volume des Mémoires de la Société des amateurs naturalistes du nord de la Meuse. Toutes nos félicitations à cette jeune phalange d'ardents travailleurs.

4° *M. Jules Poirier.* — Les trois premiers fascicules du *Bulletin historique des Ardennes,* in-8°, Charleville, typ. et lith. F. Devin, 18, rue de Clèves et de l'Arquebuse.

L'auteur a voulu continuer l'œuvre de M. Sénemaud, en publiant des travaux importants rares ou inédits sur l'histoire départementale. La tentative est louable et a droit à des encouragements. Nous souhaitons à l'auteur tout le succès que mérite son zèle, nous sommes heureux que Sedan et le Musée aient pu lui fournir quelques documents.

5° *M. Maxe-Werly, membre correspondant à Paris.* — Trois brochures :

1° *Vases à inscriptions bachiques,* Paris, 1889.

2° *Etudes numismatiques à l'époque mérovingienne,* Bruxelles, 1889.

3° *Recherches sur les monnaies des archevêques d'Embrun,* Valence, 1889. Etude de science pure.

Ces études contiennent en outre des cartes et des gravures d'un très grand intérêt. Dans la carte qui a pour titre les *Ateliers (monétaires) des Betto* et les *Portus de la Gaule Franque en 650,* nous relevons les noms des localités ardennaises de *Vieil-Saint-Remy* et de *Tannay.* Les vases à inscriptions bachiques nous font assister à des scènes de cabaret et nous rapportent des propos de buveurs.

Tous ces travaux sont de 1889 et témoignent de l'activité et du savoir varié de notre savant correspondant.

II. ARCHÉOLOGIE.

6° *Madame Léon Barré, membre souscripteur,* a fait don à la collection d'armes de deux belles épées, l'une du XIIIe siècle ? l'autre, moins ancienne, trouvées à La Ferté-sur-Chiers. Ces armes, remarquables et par leur ancienneté et par leurs dimensions et par leur origine, ont été particulièrement appréciées par nos voisins de Charleville à l'Exposition rétrospective du mois de mai dernier.

Digitized by Google

III. ZOOLOGIE. — ACHAT.

Dans sa séance du 6 mars dernier, la Commission a décidé l'achat d'un lot d'oiseaux exotiques pour compléter l'armoire d'ornithologie. Le choix s'est arrêté sur des animaux qui appartiennent surtout aux gallinacés et aux pigeons.

Le paon, l'argus gigantesque sont les plus brillants représentants du groupe. Nous aurions voulu voir figurer dans ce lot l'oiseau-lyre de la Nouvelle-Hollande, mais nous nous sommes heurté à une impossibilité absolue ; il a donc fallu renoncer à cette espèce introuvable. Les autres seront naturalisées et expédiées dans quelques jours. Nous en fournirons la liste dans le prochain Bulletin.

7° *M. Thiriet, conservateur,* donne à la collection des mammifères à peine commencée, un fort beau spécimen de la famille simienne des cynocéphales.

C'est une espèce de singe nègre, à tête de chien, qui vit en Afrique et qu'on nomme papion.

L'animal provient d'une pauvre ménagerie installée il y a quelques mois sur la place de Nassau. Ce singe qui formait la plus grande partie de la fortune de son maître est mort dans une nuit froide du mois de février. La rareté, la beauté du sujet, le dénûment de son propriétaire, nous ont décidé à acheter cette bête, et nous avons cru bien faire en l'offrant au Musée.

Le Conservateur,

A. THIRIET.

Digitized by Google

A Messieurs les Membres du Musée de Sedan,

Monsieur et cher Collègue,

La Commission d'Impression du Musée recueille actuellement les documents qui doivent composer le deuxième Volume de ses Bulletins.

Nous avons l'honneur de faire appel à votre collaboration, en vue d'obtenir un travail que la Société serait heureuse de pouvoir insérer dans cette publication.

Veuillez agréer, Monsieur et cher Collègue, l'hommage de nos sentiments dévoués.

Les Secrétaire et Secrétaire-Adjoint de la Commission du Bulletin,

Th. Louïse,
Principal honoraire.

Stéphen Leroy,
Professeur d'histoire au Collège Turenne.

15 Mars 1890.

Sedan. — Typographie de Jules Laroche, Grande Rue, 22.

Digitized by Google

BULLETIN TRIMESTRIEL

Pièces concernant l'histoire de Sedan.

En 1862, un don avait été fait à la bibliothèque de Sedan par M. Eugène Blanchard, avocat. Une partie des ouvrages provenant de ce legs était restée aux archives de la mairie. A la demande de M. Marc Husson, la liasse qui les contenait vient d'être rendue à la bibliothèque.

Voici les titres de quelques-unes de ces pièces manuscrites ou imprimées :

Charte accordée par les anciens souverains de Sedan aux habitants de la même ville, de différents droits y portés. — Septembre 1548 et janvier 1573.

Extrait des minutes du greffe de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Sedan et dépendances. — Règlement de janvier 1574.

Extrait des registres du greffe de la cour souveraine de Saint-Menges. — Règlement de la justice de la terre et seigneurie souveraine de Saint-Menges, accordé au conseil de Messeigneurs les ducs souverains dudit Saint-Menges.

Rapport de citoyens de Sedan à l'Assemblée nationale du 31 août 1792. — Les citoyens de Sedan résidant à Paris, admis le 20 de ce mois à la barre de l'Assemblée, avaient demandé « l'autorisation de se transporter parmi leurs concitoyens afin de dissiper l'erreur qui leur avait fait perdre l'estime de la nation. » Ils indiquent quel était l'état des esprits à Sedan et dans le camp de Vaux, près Mouzon. — Départ de La Fayette. — Arrivée de Dumouriez à Sedan.

Adresse de l'Assemblée nationale à l'armée du Nord, au camp de Sedan, du 20 août 1792. — L'Assemblée engage les soldats à ne pas se laisser égarer par les promesses des émigrés : accusation dirigée contre La Fayette.

Digitized by Google

Rapport fait à la Convention nationale, au nom de la Commission des Onze, par Baudin, député pour le département des Ardennes, dans la séance du 1er vendémiaire de l'an IV.

Rapport fait à la Convention nationale par Baudin, séance du 1er fructidor an III.

Discours prononcé par Baudin, député pour le département des Ardennes, à l'occasion de la fête funèbre célébrée en l'honneur des députés morts victimes de la tyrannie.

Réponse de Perrin, député des Vosges, aux calomnies de Vassant, maire de Sedan.

Mémoires sur les impositions de la ville de Sedan en 1788 :

1° Mémoire adressé à Monseigneur l'intendant de la Généralité de Metz par les officiers généraux ;

2° Mémoire servant de réponse à la requête présentée par les sieurs officiers municipaux de Sedan à M. l'intendant, en justification de leurs procédés dans l'assiette des impositions ;

3° Election de la municipalité ;

4° Disposition des ordonnances de Sedan ;

5° Noms des officiers municipaux. Evaluation de leurs fortunes.

Précis pour les maires, échevins, procureurs, syndics, habitants et communautés de Raucourt, Haraucourt, Angecourt, Thelonne, Noyers et Wadelincourt, dépendant de la souveraineté de Raucourt, contre les maires, échevins et officiers municipaux de la ville de Sedan, 1769.

Statuts et règlements des marchands, maîtres confiseurs et droguistes de la ville et principauté de Sedan.

(A suivre).

Notre intention est de publier quelques-unes des pièces manuscrites qui proviennent du don de Mme Cunin-Gridaine ou du don de M. Blanchard. Nous commençons aujourd'hui par la pièce suivante, que nous reproduisons textuellement :

Liste de quelques calvinistes sedanais qui se sont réfugiés en Prusse pour cause de religion.

Cette liste est tirée des *Mémoires pour servir à l'histoire des réfugiés français dans les Etats du roi,* par Erman. — Berlin, 1787-1799 (9 vol. in-8°).

Digitized by Google

Bassenge (Jacques) avait obtenu de Louis XIV, avant la révocation de l'édit de Nantes, la permission de quitter sa patrie et de s'établir à Heidelberg. La guerre survenue dans le Palatinat l'obligea de quitter ce pays ; il alla se fixer à Prentzlow pour y profiter des avantages que l'électeur Frédéric-Guillaume faisait aux réfugiés. Sa première entreprise fut celle d'une manufacture de laine, qui devint bientôt très prospère, et il ajouta à cette première industrie la fabrication de l'huile de lin. Un ordre du 4 mai 1694 lui transmit la propriété d'un moulin propre à favoriser ses opérations. L'année suivante, l'électeur Frédéric Ier lui donna quelques arpents de terre pour y cultiver la graine de lin et celle de navette. Cet essai ayant réussi, on lui assigna, en 1698, d'autres portions de terre aux environs de Blindow. Il obtint un privilège exclusif de fabrication pour Prentzlow et toute la Marche ukraine. Par ce moyen, il acquit une fortune considérable, et il la méritait bien, par les capitaux qu'il procurait au pays en exportant des huiles dont il fournissait presque tout le Nord. Son privilège passa en 1713 à Paul **Bassenge**, son fils, qui, en quittant la Prusse pour aller s'établir en Saxe, le vendit à Jean Dupont.

Ajoutons que J. Bassenge avait encore obtenu des secours de la Cour pour la culture du pastel aux environs de Prentzlow.

Bauda (Jacques), de Sedan, lieutenant-colonel et ingénieur, mort à Berlin en 1709.

Brazy frères (Alexandre et Henri).

Le premier fut médecin de la Cour de Berlin et membre du Collège supérieur de médecine fondé en cette ville en 1685. Il y est mort en 1714, âgé de 60 ans. Il avait concouru, en 1675, avec Bayle, pour la chaire de philosophie de Sedan.

Henri, qui avait été pasteur à Brisson en Nivernais, se retira en Prusse, où il fut premier aumônier du régiment de Varennes, formé par le marquis de Varennes, natif de Vaux, près Reims, et réfugié à Berlin en 1686. Il devint ministre à Grambzow en 1686, la même année à Wesel, en 1688 à Cagar et à Prentzlow. Il avait soutenu une thèse de théologie à Sedan en 1671.

Ils étaient l'un et l'autre nés à Sedan, d'Etienne Brazy, docteur en médecine, conseiller des Modérateurs et professeur de philosophie à l'Académie de cette ville, lequel avait pour père Jean

Digitized by Google

Brazy, principal et premier régent du collège académique de Sedan. — (Erman, t. I ; — Bouillot, t. I, page 138).

Catel (Pierre et Daniel), de Sedan, furent les premiers d'entre les réfugiés qui cultivèrent l'art de *potiers d'Etain* et tailleurs d'armes sur étain, et qui ouvrirent dans le Brandebourg un commerce d'exportation de cette branche d'industrie. Le premier fut nommé, par lettres patentes du 13 février 1690, potier d'étain de la Cour.

Chadirac (Abel de), conseiller du roi au Présidial de Sedan. Les édits contre les protestants l'obligèrent de quitter sa patrie. Il alla chercher la paix et la liberté à Heidelberg.

Colas (Henri) et **Grandidier** (Jean), de Sedan, perruquiers dans le Brandebourg.

Drouet (Jean), de Sedan, secrétaire de la Commission des églises françaises en 1700, avec voix délibérative.

Dutitre (Etienne), de Sedan, porta en 1700, dans le Brandebourg, l'art de peindre la toile et d'y imprimer toutes sortes de dessins, à l'aide de différentes matières.

Goffin, de Sedan, secrétaire, se réfugia dans le Brandebourg pour y vivre sous le gouvernement du grand-électeur Frédéric-Guillaume, qui avait accordé toute protection aux protestants qui cherchèrent un refuge dans ses Etats.

Morenvillé (Suzanne de), femme de Pierre **le Blanc**, seigneur de Beaulieu, conseiller du roi au Présidial de Sedan, quitta sa patrie peu de temps après la révocation de l'édit de Nantes, et se rendit à Francfort-sur-le-Mein, et de là se retira à Berlin avec ses quatre filles. Elle trouva dans la générosité de Frédéric-Guillaume la récompense due au courage qu'elle avait montré en bravant tous les dangers qui menaçaient les Réformés qui fuyaient leur patrie.

Accueillie à Berlin avec distinction, elle y vit trois de ses filles prendre alliance dans les meilleures familles des réfugiés :

Elisabeth **le Blanc** épousa M. Salomon de Baret, seigneur de Ruvignan et d'Arennes, lieutenant-colonel au régiment de Varennes. Elle mourut à Berlin en 1752.

Suzanne, qui mourut à Berlin en 1754, avait épousé M. le Colonel Mathieu de Ruvignan et d'Arennes, frère de Salomon du Baret.

Digitized by Google

Marie fut mariée à M. de Repey, conseiller au consistoire supérieur.

Rachel le Blanc, sœur des trois précédentes, avait épousé, avant sa sortie de France, M. de Croyé, capitaine à Sedan, qui se réfugia dans le Brandebourg.

La famille de le Blanc était une des plus distinguées de la Principauté de Sedan, d'où elle était originaire, et tenait un rang honorable parmi les réformés.... Louis le Blanc avait été notaire, secrétaire et greffier de la chambre des comptes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il jouissait d'une grande considération pour avoir fait plusieurs alliances et traités entre les rois de France et les puissances étrangères. Son fils Etienne fut contrôleur de l'épargne sous François Ier et Henri II et fut déclaré noble par lettres patentes de l'année 1552. C'est le bisaïeul de Pierre le Blanc, époux de Suzanne de Morenvillé.

Toussaint, de Sedan, fabriqua le premier à Berlin les moules d'étain dont on se sert pour faire les chandelles moulées.

Trouillart (Jean), de Sedan, un des fourbisseurs réfugiés; il se distingua et par son habileté et par le commerce qu'il fit de sa fabrication.

Règlement de la Draperie royale de Sedan

(1666)

A Sedan, chez Adrien Thesin, imprimeur (MDCLXXXXI).

Aperçu historique.

Si l'on en croyait certain troubadour, au printemps de l'an 1202, le bon ton aurait astreint les grands seigneurs de la Cour à porter une étoffe de haute nouveauté nommée *estival,* que l'on aurait fabriquée à Sedan. Toutefois, comme au XIVe et au XVe siècle la draperie sedanaise n'est même pas mentionnée par les chroniqueurs, il faut présumer que les *beaux estivals blancs* dont parle le poète ont vécu l'espace d'une saison, et que l'essor de nos manufactures n'est pas antérieur au XVIe siècle.

Digitized by Google

Les premiers établissements connus datent de 1557, c'étaient deux filatures établies dans la rue des Caquettes, nommée alors *rue des Pescheurs*. Les ouvriers étaient, pour la plupart, des protestants que le prince souverain, Henri-Robert, avait attirés du diocèse de Reims et de la France entière par l'appât d'une législation conforme aux règles de leur culte ; législation d'une excessive austérité qui, entre autres choses, prescrivait aux habitants, vivant de la draperie pour la plupart, de montrer de la modestie et de la modération dans leurs habillements. De cette époque (1568) date la première ordonnance sur la matière, elle a pour but d'interdire la vente de draps qui ne soient *bons et loyaux,* exempts de *bourres et moulineures.*

Les principes d'Henri-Robert furent pratiqués par son successeur, Guillaume-Robert, et surtout par *Henri de La Tour* (1591-1623). Par la régularité et la sagesse de sa conduite, ce dernier attira encore à Sedan une foule d'ouvriers flamands, qui voyaient en lui le seul homme digne de les commander. Il fallait vraiment que ces hommes fussent des modèles de tempérance pour obéir aux ordonnances aussi multipliées que sévères rendues à ce moment : Défense de manger des volailles, brochets, truites et autres poissons fins ; défense aux cabaretiers de donner à leurs hôtes plus d'une chopine de vin ; défense de manger de la pâtisserie ; défense de porter des habits de luxe.

Avec de tels ouvriers, on ne peut s'étonner que la draperie ait pris une grande extension, et qu'en 1694 on ait compté plus de 48 maîtres drapiers, formant un corps de maîtrise sous le nom de *maîtres-sergers*. Plusieurs d'entre eux possédaient jusqu'à trente métiers battants, chiffre qui fait sourire aujourd'hui, mais qui à l'époque était énorme, si énorme que les petits se plaignirent d'être écrasés par les gros et réclamèrent l'intervention du Pouvoir. Henri de La Tour leur répondit, le 10 août 1594, par un règlement de police dont l'article 16 défendait aux maîtres d'avoir plus de cinq métiers battants et enjoignait à ceux qui dépassaient ce nombre de céder le surplus de leurs ouvriers à ceux qui ne l'atteignaient pas [1].

Malgré cet article 16, malgré sa confirmation en 1602, on s'aperçut en 1627 que certains maîtres avaient de douze à trente métiers sur pied ; on cria une seconde fois à la tyrannie, et Elysabeth de Nassau rendit le 18 mars de cette année une *ordonnance pour l'observance des règles de la draperie* dans laquelle elle prescrivit à nouveau les dispositions qui précèdent sous de sévères pénalités.

1. Henri de La Tour venait ainsi de résoudre le terrible problème du droit au travail qui agite la fin du XIXe siècle.

Digitized by Google

Nous arrivons ainsi aux événements politiques qui marquèrent le milieu du XVIIe siècle. L'incorporation à la France de la Principauté de Sedan, jusqu'alors souveraine, eut pour première conséquence une révolution industrielle. La perte des libertés et surtout la réaction qui se produisit au profit de la religion catholique faillirent causer la ruine des marchands drapiers en éloignant de leurs usines bon nombre d'étrangers. En effet, comme dit la chronique du P. Norbert : « Le plus grand « lustre de la manufacture de Sedan venoit des étrangers cy avant « réfugiés à Sedan où ils avaient trouvé toute sûreté et commodité pour « vivre dans les erreurs qu'ils avoient embrassées et pour lesquelles ils « avaient été poursuivis dans le tems tant en France que dans la « Hollande et les Pays-Bas. » Cette émigration fut d'ailleurs encouragée par l'appât des privilèges et immunités que prodiguèrent aux ouvriers drapiers les pays étrangers jaloux de la réputation dont jouissait la ville de Sedan.

Ce ne fut qu'une courte éclipse. Louis XIV voulait mettre son royaume *« en état de se passer de recourir aux étrangers pour l'usage et la commodité de ses sujets. »* L'idée était grande, notre cité fut des premières à en recueillir le bienfait. Pris d'affection pour la principauté, dernier présent que Richelieu venait de faire à Louis XIII, mais qui depuis si longtemps était française par sa langue et ses coutumes, le roi jura d'en faire un important centre manufacturier, et il y réussit. Il recourut au système des privilèges, assise nécessaire de toutes les innovations. Au mois de juillet 1646, il envoya à Sedan les sieurs *Cadeau, Jean Biné* et *Jacques de Marseille,* après les avoir munis de lettres patentes par lesquelles il leur accordait le monopole de la fabrication de draps noirs *façon d'Espagne et de Hollande.* Il les autorisa encore à mettre sur les inscriptions de leur draperie : *Manufacture et Draperie royale de Sedan.* Dans un autre ordre il les dispensa, à l'égal des gentilshommes, eux et leurs commis, de certaines charges dont les moindres n'étaient pas celles de faire le guet et de loger les gens de guerre. La ville ne se montra pas moins généreuse ; les directeurs exposèrent au corps de ville, réuni sur l'initiative de Fabert, qu'ils avaient besoin d'un terrain vaste et propre à la construction d'une draperie, d'une teinturerie et d'une foulerie. Le conseil leur accorda, nous apprend encore le P. Norbert : « Toutes les places joignant les maisons de santé et ensemble toutes lesdites maisons avec tous les jardins et pour prix d'icelles maisons et places attenant, situées en la prairie du Dijonval, pour prix et somme de dix-huit cents livres. » On leur accorda, de plus, un autre terrain auprès du pont de Sedan à Torcy, destiné à l'établissement

Digitized by Google

d'une foulerie, avec la liberté d'y pratiquer une pêcherie, moyennant un prix annuel de soixante sols tournois. Ils obtinrent enfin l'autorisation de prendre dans les magasins de bois de la ville et dans les carrières tous les matériaux nécessaires.

Cadeau et ses associés se mirent immédiatement à l'œuvre, aidés par un homme auquel son intelligence commerciale vaut une place dans les annales de Sedan : Abraham Chardron. Envoyé dans les Pays-Bas pour étudier sur place les modes de fabrication et se procurer les machines les plus perfectionnées, il ramena derrière lui une cohorte d'habiles ouvriers que les directeurs surent retenir à Sedan. On respecta leurs coutumes, on adopta même leur langage, source d'expressions qui ne sont pas toutes oubliées : *Noper, Ploquer, Spouler, Cloque.* Bientôt la colonie atteignit une telle importance qu'il fallut élever une chapelle au Dijonval et faire venir un prêtre flamand. L'ancienne maison de santé, transformée en superbe manufacture, acquit une importance considérable, ses draps furent expédiés bien au-delà de nos frontières, et les plus raffinés leur reconnurent une qualité et une finesse exceptionnelles.

Il n'est pas malheureusement de médaille sans revers. La fortune de Cadeau eut pour conséquence la ruine de tous les autres marchands drapiers. En effet, ceux-ci, confinés dans les étoffes grossières, dans les *serges revêches, grosses serges de tréme et d'estain,* comme on disait alors, ne pouvaient écouler leurs produits ou les écoulaient à des prix dérisoires. Il fallait un remède à cette déplorable situation. Le premier vint de Cadeau lui-même ; il consista dans la permission accordée aux industriels de monter des établissements dans le genre du sien, moyennant une redevance annuelle de 165 livres par métier. Les victimes du monopole ne jugèrent pas ce remède suffisant, ils présentèrent requête au roi et obtinrent en 1666 l'ordonnance suivante que nous pouvons publier, grâce à l'obligeante communication qu'a bien voulu nous en faire M. Th. Louïse.

Elle autorise tous les Sedanais à fabriquer des draps fins façon d'Espagne et de Hollande. Seulement, pour conserver à notre cité sa réputation, elle réglemente minutieusement la fabrication. Rien n'est oublié, depuis le nombre des fils jusqu'à la longueur et la largeur des pièces. Avant d'être mis en vente, les draps doivent être soumis à la censure des *gardes-jurez,* et s'ils n'ont pas la qualité requise « ils sont marquez d'*une marque particulière et rendus au maître pour s'en servir et ses ouvriers et domestiques seulement.* » On sent ici l'influence de Colbert, apôtre du protectionnisme et partisan acharné de ce système qui condamna longtemps les fabricants à ne produire que des objets d'excellente qua-

Digitized by Google

lité, suivant une formule imposée par le roi. Bon peut-être jusqu'à Colbert, ce système n'aurait pas dû lui survivre, et on ne s'explique même pas comment on retrouve dans une ordonnance de 1743 la plupart des prescriptions contenues dans celle de 1666. M. Delo des Aulnois, inspecteur pour le roi des manufactures, dans un traité manuscrit sur les draperies fines, s'élève avec énergie contre de pareils errements. « Il est expressément défendu à tous les fabricants de diminuer, sous « quelque prétexte que ce soit, le nombre des fils de la chaîne prescrit « ni de changer la largeur du rot fixée pour chaque qualité de draps, à « peine de confiscation desdits draps et de cent livres d'amende ! Et « quel est le fabricant qui osera l'enfreindre sans frayeur pour le bien « de sa fabrique ? Cependant cette variété n'est pas moins nécessaire à « une manufacture que la perfection et le bon marché, elle concourt « également à l'extension de son débit et à son accroissement. Ce sont « de telles entraves qui, arrêtant à chaque instant les fabricants dans « leur travail, les portent tous à réclamer en faveur de la liberté. »

Il nous faudrait poursuivre cette étude jusqu'à la fin dn XVIIIe siècle et examiner autant les perfectionnements obtenus que les règlements et documents de toutes sortes qui abondent à cette époque.

Telle n'est pas notre intention : nous avons simplement voulu donner quelques explications sur l'ordonnance que nous publions ci-après. Elle mérite une étude attentive ; c'est, en effet, la première que le roi de France a publiée sur la draperie sedanaise, et, de plus, les rédacteurs des règlements postérieurs y ont si largement puisé que la plupart de ses dispositions sont demeurées en vigueur jusqu'à la Révolution.

Extrait des registres du Conseil d'Etat.

Aujourd'huy vingt-quatrième du mois d'Aoust mil six cens soixante-six, *Nous, Thomas Renart de Fussemberg,* Conseiller du Roy en ses conseils, Commissaire Député par Sa Majesté, pour la réformation générale et souveraine des *Eauës et Forests* au département de *Champagne* et Païs en dépendans ; estant en la ville de Sedan pour l'exécution des Ordres de Sa Majesté, nous avons fâit convoquer en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire à tenir les assemblées, les Magistrats, Echevins, Scyndics et autres, représentans la communauté d'icelle, et aussi les Particuliers qui travaillent à la manufacture des draps façon d'Espagne et d'Hollande[1], sçavoir : Me Joseph du Guillet de la Mesnardière, conseiller du

1. La Flandre étant, en 1666, sous la domination de l'Espagne, il s'agit ici des draps

Digitized by Google

Roy, Président et Lieutenant-général au Siège Royal et Présidial[1] dudit Sedan, Me Jean Jacquesson, Conseiller du Roy, Lieutenant Particulier, Me Pierre Petizon, Conseiller advocat du Roy, Me Léonard Adam, Conseiller Procureur du Roy esdits sièges, Hubert Grison, Zacharie Libesart, Nicolas Richard, Pasquier-Bonivert, Echevins, Jean Roujoux Procureur Syndic, Husson David, Receveur de Ville, Jean du Cloux, Jean Troüillard, Jean Billot, Paul Ostome, Jacques le Febure, François Chevalier, Husson David, Estienne Schelberghe, Jean Benoist, François Neaulme, Pierre Stasquin, Hilaire Roujoux, Adrian La Morlette, Poncelet Aubry, Conseillers de Police, Abraham Nizet, Harman Ulric, Antoine Cattel, Pierre Collas, Jacques la Court, Daniel Cottin, Simon Eslin, Denis Nizet, Henry le Plat, Henry du Chesne, Remy Bonnaventure, Jean de la Court, Jérémie de la Vallée, Jean Masson, Jean Godet, Abraham Delforterie, Gilles Nizet, Mathieu Tiquet, Cornelis Vivandis et Paul Eslin, Maîtres Drapiers et Bourgeois de ladite Ville de Sedan, ausquels tous présens à l'exception desdits Maîtres Joseph du Guillet et Léonard Adam qui se sont trouvez absens. Avons fait entendre comme Sa Majesté voulait leur donner des marques particulières de l'amour et de la tendresse qu'Elle a pour tous ses Peuples, s'estoit résolu de leur laisser la liberté de fabriquer en ladite ville des draps façon d'Espagne et d'Hollande, comme ils pouvaient faire auparavant l'obtention du Privilège accordé par Sa Majesté au sieur Cadeau[2], et même qu'ayant estimé juste d'avoir égard aux prétentions dudit sieur Cadeau, pour n'avoir pas joui de sondit Privilège dans toute son estenduë, Elle se serait déclarée qu'elle lui donneroit annuellement de son Trésor Royal la somme de cent livres, par forme de dédommagement pour chacun mestier à draps qu'ils establiront en ladite Ville, pour ceux qu'il establira luy-même au-delà du nombre qu'il en a à présent, à condition qu'il sera fait par Nous et par les Magistrats et principaux ouvriers de la Ville de

flamands qui jouissaient au XVIIe siècle d'une grande réputation. Comment d'ailleurs les Espagnols, naturellement peu enclins au travail, auraient-ils obtenu des succès industriels au XVIIe siècle, alors qu'au XVIIIe les fabricants sedanais exportaient en Espagne des draps faits avec de la laine espagnole, après avoir ajouté à la laine un supplément de prix supérieur à 80 % (douane, transports, etc.) et au drap un supplément de 30 % ?

1. En 1661, le roi avait supprimé le Conseil souverain et l'avait remplacé par un *Siège présidial* relevant du Parlement de Metz. Il était constitué conformément à l'édit de Henri II (janvier 1551). D'après la *Nouvelle Pratique civile, criminelle et bénéficiale de Lange*, il était composé de sept juges avec faculté de prendre des avocats non suspects à l'une ou à l'autre des parties s'il ne se trouvait pas de juges pour remplir ce nombre de sept. Le pouvoir qui lui était attribué consistait en deux chefs : le premier, de juger définitivement en dernier ressort, jusqu'à 250 livres une fois payé ou dix livres de rente ; le second, de juger par provision, en *baillant caution*, jusqu'à 500 livres une fois payé ou vingt livres de rente.

2. Il est probable qu'au XVIe siècle on ne fabriquait à Sedan que des draps communs. Etienne Béchet et Jean Poupart paraissent avoir les premiers tenté la fabrication de draps fins façon de Hollande et d'Espagne, d'ailleurs sans grand succès.

Digitized by Google

Sedan, des Statuts et Règlemens pour la perfection de ladite Manufacture, afin d'estre examinez et réduits suivant qu'il sera estimé nécessaire; et en outre que dans la fin de l'année courante, ils auront jusques à soixante mestiers battans, compris ceux qui travaillent à présent, et soixante-dix dans le courant de l'année prochaine, outre ceux appartenant audit sieur Cadeau, et qu'ils ne pourront faire aucun trafic directement ou indirectement des draps des Païs estrangers,[1] à peine d'estre décheus de la grâce que Sa Majesté leur accorde, de pouvoir avec liberté travailler à la fabrique desdits draps des Païs estrangers, après laquelle Déclaration par Nous faite, tous les susnommez ont accepté avec soumissions et respects la grâce qu'il plait à Sa Majesté leur faire, et promis de mettre et rendre en estat dans la fin de l'année présente soixante mestiers battans, et actuellement travaillans à la manufacture desdits draps, et soixante-dix mestiers dans l'année prochaine mil six cens soixante-sept, de les entretenir tous sans discontinuation, et d'envoyer par chacun an un estat signé et certifié desdits sieurs magistrats et échevins à Monseigneur le Sur-Intendant des Bastiments, Arts et Manufactures de France, et aussi de ne faire aucun trafic des Draps des Païs estrangers, directement ny indirectement aux peines dites cy-dessus. Et au regard des Statuts et Règlemens qu'il convient faire pour rendre de durée, et dans une perfection entière ladite Manufacture de draps, les articles cy-après ont esté digerez et arrestez pour estre exécutez selon leur forme et teneur, sous le bon Plaisir du Roy et de Nosseigneurs de son Conseil.

Premier.

Les marchands, tant de la Ville et Paroisse de Sedan que Forains, ne pourront acheter ny vendre des marchandises en ladite Ville et Paroisse les jours de Dimanches et Festes Annuelles, Festes de Notre-Dame et Festes d'Apôtres.

Deux.

Les Foulons et Mouliniers ne pourront faire travailler à aucun moulin à bras lesdits jours de Dimanches et Festes cy-dessus, depuis la minuit de la veille jusqu'à l'autre ensuivant.

Trois.

Tous les Maîtres qui feront faire des Draps fins de Sedan, façon d'Espagne et d'Hollande, feront un corps de mestier.

1. C'est une application du protectionnisme à outrance dont Colbert se fit l'apôtre. Ce ministre alla jusqu'à dire qu'il fallait faire des règlements de police pour défendre aux bourgeois de s'habiller avec d'autres étoffes que de celles manufacturées au dedans.

Digitized by Google

Quatre.

Le corps dudit mestier sera composé de ceux qui font travailler présentement ausdits draps fins de Sedan et de ceux qui pendant un an se feront inscrire sur le registre dudit Corps de mestier, et qui deux mois après ladite inscription auront au moins deux mestiers battans, sinon ledit temps passé, nul ne pourra entrer audit corps de mestier qu'il ne fasse chef-d'œuvre pour parvenir à la maîtrise et sans frais ny gratifications aux gardes.

Cinq.

Tous Drapans estrangers qui voudront s'establir en ladite Ville de Sedan seront receus dans ledit corps de mestier, en faisant apparoir qn'ils estoient passez maîtres aux lieux qu'ils auront quitté, ou faisant chef-d'œuvre, ou après trois ans d'apprentissage, le tout à leur choix, en appellant pour examiner le chef-d'œuvre le Juge de Police et deux Marchands Drapiers qui seront par luy nommez, et en la présence de deux Gardes dudit mestier en charge, et sans frais.

Six.

Lesdits Draps fins de Sedan seront faits de trois qualitez, la première de fine laine Ségovie, sans aucun mélange ; la seconde sorte de Laine Ségoviane avec le grand albarazin seconde Ségovie, et laine de Soris, et la troisième des autres moyennes sortes de laine d'Espagne [2].

Sept.

Les draps blancs qui sont pour teindre en noir et autres couleurs unis qui seront de la première sorte, auront trois mil quatre cens à

1. La réglementation des corps de métier avait été faite par les ordonnances de 1581 et 1597 qui, dans beaucoup de pays, étaient tombées en désuétude. Colbert crut utile de rétablir les maîtrises partout où le travail était libre. On voit qu'il facilite l'obtention du titre de maître, lequel ne s'acquerrait que très difficilement dans la législation générale. — Apprentissage, compagnonnage, souvent fort long, confection d'un chef-d'œuvre.

2. Il faut remonter jusqu'à l'empire de Claude pour trouver l'origine de cette fameuse race des moutons espagnols. Un agriculteur de l'époque, Marc Columelle, oncle du célèbre écrivain, fut frappé de la blancheur des laines qu'il vit sur des moutons sauvages d'Afrique destinés aux spectacles. Il en acheta quelques-uns aux environs de Cadix, et en accouplant des béliers africains avec des brebis communes d'Espagne, il obtint des sujets dont la laine n'était pas moins belle que celle du père.

Jusqu'au XIVe siècle l'expérience ne fut pas renouvelée ; mais Pedro IV, roi de Castille, obtint d'un prince maure, vers 1340, l'autorisation de transporter dans ses Etats un grand nombre de béliers et de brebis de la plus belle espèce. Au commencement du XVIe siècle, le cardinal Ximenès importa encore un certain nombre de moutons africains et les établit dans les environs de Ségovie.

Les laines d'Espagne les plus estimées au XVIIe siècle étaient les *Ségovies Léonines*, obtenues sur des bêtes de Castille qui allaient paître, une certaine partie de l'année, dans les montagnes de Léon. Après venaient les *Ségovies*, tirées principalement d'Avila et de Lator ; puis les *Ségovianes*, moins fines, mais plus hautes et plus longues que les *Ségovies ;* les *petites Ségovies*, tenant le milieu entre les deux précédentes ; celles de *Villaria de Badillo*, de Benaloza, de moindre qualité ; enfin celles d'Aragon, fort communes, parmi lesquelles on trouvait celles connues sous le nom de *grand* et *petit Albarazin*.

Digitized by Google

trois mil six cens fils, et les couleurs barrées et meslées auront deux mil huit cens à trois mil fils. Ceux de la seconde sorte, pour teindre en noir ou autres couleurs unis, auront trois mil deux cens et trois mil quatre cens fils, et les barrées ou autres couleurs meslées deux mil six cens et deux mil huit cens fils ; et les draps de la troisième sorte, noirs ou couleurs unis, trois mil à trois mil deux cens fils, et pour les autres couleurs meslées deux mil six cens fils à deux mil huit cens.

Huit.

Lesdits draps façon d'Espagne seront de la largeur d'une aulne et demie ; Et ceux d'Hollande de la largeur de quatre tiers, à peine de 20 livres d'amande et de confiscation, la pièce sera de 22 aulnes parce que la coupe en est plus favorable pour le Détailleur, à peine de 10 livres pour chaque pièce.

Neuf.

Pour régler et gouverner ledit Mestier, et empêcher qu'il ne se commette aucuns abus en ladite Manufacture, il sera choisi lē premier jour de May deux maîtres Drapiers, un Teinturier et un Tondeur, lesquels presteront le serment entre les mains du sieur Lieutenant Général au Baillage de Sedan, et seront en charge un an ; Comme aussi sera nommé un Marchand Drapier pour estre présent, et assister à toutes les visites qui se feront desdits Draps après leurs apprests, sans qu'ils puissent prétendre aucuns salaires.

Dix.

Les Jurez[1], Gardes et Marchands s'assembleront deux fois la semaine, sçavoir : les Mardy et Samedy, au lieu qui sera convenu par le Corps dudit Mestier, auxquels jours toutes les pièces de Draps qui auront estées fabriquées en ladite Ville, seront apportez pour y estre visitez et marquez d'une marque qui sera faite à cet effet, sçavoir une fois lorsqu'elles seront en toille, l'autre au retour du moulin, et l'autre après la teinture et dernier aprest[2].

1. Les syndics, jurés, visiteurs, prud'hommes, égards, étaient des maîtres élus chargés de faire respecter les règlements de chaque métier. Le terme *égard* (anc. *esgard*, substantif du verbe *esgarder*, qui signifie proprement *veiller sur, garder*) était employé de préférence dans la législation sedanaise. — (S. Leroy : *Essai sur les Institutions de la Principauté de Sedan*).

2. Ce n'était pas une sinécure que la fonction confiée aux Jurez et Gardes. Il fallait « *prendre garde si les draps avaient exactement la largeur requise, s'ils n'avaient* « *pas été tiraillés sur la rame et s'ils étaient d'une qualité sous laquelle ils avaient* « *été présentés au bureau ; il fallait faire le débouilli des couleurs qui devaient* « *être en grand et bon teint ; il fallait enfin ne revêtir la pièce que des plombs* « *convenables à son espèce et à sa qualité, sans avoir le moindre égard à la décla-* « *ration du fabricant.* » — (D. des Aulnois).

Digitized by Google

Onze.

Lorsque les Jurez trouveront que les Draps qui leur seront présentez seront bien conditionnez pour la matière et la façon, s'ils sont de la première qualité de draps très fins, ils seront marquez d'une marque de plomb aïant d'un costé l'Effigie du Roy avec ces mots : *Louis XIV, Restaurateur des Arts et du Commerce,* et de l'autre les Armes de ladite Ville de Sedan, autour desquelles sera écrit : *Draperie Royalle de Sedan,* et au chef de la pièce sera mis avant qu'estre portée au Foulon le nom de l'Ouvrier.

Douze.

Si les draps sont de la seconde sorte, ils seront marquez d'une plaque de plomb, à un costé de laquelle sera écrit : *Draps second de Sedan,* et de l'autre costé les Armes de ladite Ville.

Treize.

S'ils sont de la troisième force, ils seront marquez comme dessus, avec ces mots : *Draps de la troisième sorte de Sedan,* et de l'autre costé les Armes de ladite Ville.

Quatorze.

Si les draps ne sont de la qualité requise, ils seront coupez et mis en pièce, et seront marquez par les Gardes d'une marque particulière, et rendus au Maître pour s'en servir et les Ouvriers et Domestiques seulement; Et le Maître ou Ouvrier qui aura failly condamné en dix livres d'amande au moins.

Quinze.

Chaque maître dudit Mestier aura sa marque particulière qui sera mise et écrite sur le Registre commun dudit corps, de laquelle ils seront tenus de marquer leurs Draps avant que de les faire porter en ladite Chambre et sans qu'ils puissent appliquer ladite marque qu'aux Draps de leur fabrique, à peine de confiscation et de trois cens livres d'amande.

Seize.

Et afin que les Jurez ne puissent estre prévenus pour ou contre aucun, seront lesdites marques cachées dans un reply du drap qui sera à cet effet cousu.

Dix-sept.

Pour faire plus exactement ladite visite, il y aura trois échantillons de Drap des première, seconde et troisième sorte en ladite chambre commune ausquels seront confrontez les pièces de draps qui seront

Digitized by Google

apportées pour sçavoir de quelles marques elles doivent être marquées, soit de la première, seconde et troisième sorte[1].

Dix-huit.

Les Maîtres et Gardes pourront aller quand bon leur semblera aux maisons des maîtres Drapiers pour voir sur leurs mestiers si la Chesne des trois sortes de Draps fins sera de la largeur de deux aulnes entre deux lisières ; et en cas de contravention le maître payera cinq livres d'amande, sçavoir moitié aux Pauvres dudit Mestier, le quart aux Gardes et l'autre quart pour les nécessitez dudit Corps.

Dix-neuf.

Ne pourra aucun maître vendre ou débiter aucune pièce ny morceaux de Draps qu'il n'ait esté visité et marqué, à peine de confiscation et de trois cens livres d'amande pour la première fois, et pour la seconde fois de cinq cens livres, et en cas de récidive dégradé du Corps de Mestier, et confiscation de la marchandise.

Vingt.

Si aucun Manufacturier ou autre abusoit de la marque d'une autre Ville que celle de Sedan ou appliquoit ou faisoit appliquer celle dudit Sedan, ou la sienne à aucun Draps étranger, il sera appliqué au carcan pendant six heures au milieu de la Place publique, avec un Ecriteau portant la fausseté par lui commise, et à cet effet deffences au Foulon de recevoir aucuns Draps sans la marque de la visite (faite en écrit) comme il est dit cy-devant, à peine de 20 livres pour chaque pièce de Drap.

Vingt-un.

Et attendu que le sieur Nicolas Cadeau a fait les premiers établissements en la Ville de Sedan de la Draperie desdits Draps fins façon d'Espagne et d'Hollande, et y a donné des suffisantes preuves de sa capacité et fidélité en ladite Manufacture, en cette considération tous les les draps de sa fabrique ny de ses successeurs en icelle, ny les lieux de ses manufactures ne seront sujets à aucune visite, Garde, ny logement de Gens de Guerre.

(A suivre). René Millot, avocat.

---

1. Cette disposition a été rappelée par les articles 55 et 62 du règlement de 1743. On ne l'appliquait qu'imparfaitement, si l'on en croit Delo des Aulnois : « *Mais comme tous ces « échantillons perdent de leur qualité et de leur couleur, il serait propre de les « renouveller de tems à autre, afin qu'ils fussent toujours des guides sûrs pour les « gardes-jurés.* »

Digitized by Google

NÉCROLOGIE

Le 19 avril dernier, à dix heures et demie, ont eu lieu les obsèques de M. Charles Villet, ancien avoué. Un nombreux cortège a conduit jusqu'à sa dernière demeure cet homme de bien, dont ceux qui ont eu avec lui quelques rapports n'oublieront jamais la droiture et la haute intelligence. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Aug. Philippoteaux, ancien vice-président de la Chambre des députés, ancien maire de Sedan, avocat ; Talot, ancien maire de Sedan ; Ninnin, ancien président du tribunal civil ; P. Louïse, avoué. Nous avons remarqué dans le cortège M. le Président et MM. les Juges du tribunal civil, M. le Président et MM. les Juges du tribunal de commerce, MM. les Avocats et MM. les Avoués du barreau de Sedan. M. Th. Louïse, Principal honoraire, et plusieurs Membres de la Commission du Musée.

Sur la tombe, M. Auguste Philippoteaux a prononcé les paroles suivantes, sous le coup d'une poignante émotion, que partageaient les personnes présentes :

« Messieurs,

« Je craindrais de mentir à la modestie du caractère de Charles Villet et à la simplicité de sa vie tout entière, si je prononçais sur sa tombe un long discours.

« Mais je ne puis oublier, qu'il y a juste un demi-siècle, nous commencions avec lui, à Paris, nos études de droit ; et je croirais manquer à l'amitié, et à mon devoir de doyen du Barreau sedanais, en ne lui disant pas quelques paroles d'adieu.

« Charles Villet, vous le savez tous, fut un des esprits les plus distingués, un des cœurs les plus honnêtes, un des caractères les plus droits qui aient honoré notre Barreau et notre Ville.

« Ayant repris, des mains de Me François-Franquet, la charge d'avoué, à laquelle mon vénéré Père avait donné un si bon renom, Villet demeura pendant quarante ans l'auxiliaire intelligent et scrupuleux des Magistrats qui ont la noble et lourde responsabilité de rendre la Justice à tous. Ennemi de la fourberie et des trafics d'affaires, il allait toujours droit au but : qui ne se rappelle la facilité de son travail, la lucidité de ses conclusions, la netteté et la précision de sa parole ? Son savoir était incontesté, son intégrité et son désintéressement proclamés par tous, et sa loyauté proverbiale. Que dirai-je aussi de la sûreté et de la délicatesse de ses relations confraternelles !

« Telles sont les traditions qu'il a été heureux de transmettre à un

Digitized by Google

fils qui les suit religieusement et à notre jeune Barreau pour lequel elles demeurent un honneur et un modèle.

« Aussi quel touchant hommage fut rendu hier à la mémoire de notre ancien confrère par notre Tribunal de commerce, d'accord avec le Barreau tout entier : l'audience fut immédiatement levée à la nouvelle de sa mort, c'est-à-dire la justice momentanément voilée en signe de deuil.

« Villet fut aussi, comme son beau-frère, Henry Vesseron, notre regretté confrère, un littérateur en ses heures de loisir. Il aimait à fouiller nos vieilles annales sedanaises et à vivre avec nos anciens princes souverains, les La Marck et les Turenne. Son style sobre et nerveux traduit bien sa pensée parfois un peu sceptique ou frondeuse, toujours nette et sincère. Ses divers ouvrages, fruits de consciencieuses études, sont pour Sedan de précieux souvenirs.

« Homme public, Villet nous prêta, pendant trop peu d'années, sa loyale collaboration au Conseil municipal, à la Bibliothèque, au Musée. Penseur et philosophe, il refusa de monter plus haut dans des mandats électifs, dont certains moyens d'accès lui inspiraient une répugnance non dissimulée. Cette abstention ne peut causer que des regrets, car Villet eut fait honneur à toutes les fonctions publiques qu'il aurait consenti à remplir.

« Enfin, après une vie laborieuse, sa modestie et sa sagesse se contentèrent du paisible et vrai bonheur auprès d'une vertueuse Compagne, modèle de dévouement et de charité (demandez à la Société maternelle); auprès de son fils aîné, perpétuant dans son office près nos tribunaux les traditions paternelles ; et en rappelant au foyer, le plus souvent qu'il put, son second fils qui, dans l'armée, consacre sa vie au service et à l'avenir de la Patrie.

« Voilà sommairement, Messieurs, l'ami et le compatriote d'adoption que nous venons de perdre.

« Pour moi, je remercie sa famille de m'avoir appelé à l'accompagner jusqu'à cette suprême demeure. Et comme je ne suis pas et ne serai jamais de ceux qui offrent, comme encouragement à tous les dévouements et comme consolation aux familles en deuil, la pourriture du cercueil et le néant de la tombe; comme, grâce à Dieu, je crois que cette étincelle divine qui allume nos intelligences, qui enflamme nos cœurs et qui donne à l'âme humaine les visions de l'immensité, de l'infini, de l'idéal, de l'Eternité ; comme je sens que le foyer de ces conceptions immatérielles ne peut pas être une matière qui s'anéantisse avec la dépouille qu'on dépose dans la terre ; comme j'ai foi dans les immor-

Digitized by Google

telles espérances, je t'adresse, même après la mort, ô mon ami, et devant ton cercueil, les hommages et les regrets de tes anciens et nouveaux confrères et de tous ceux qui t'ont connu.

« Et je te dis : Au revoir, à bientôt peut-être ; au revoir, mon vieil ami Villet. »

On nous communique la notice suivante :

« Nous venons de conduire à sa dernière demeure les restes mortels de Maître Charles Villet, ancien avoué.

« Maître Charles Villet est un de ceux que n'oublieront pas ceux qui l'ont connu, qui ont pénétré cette nature fine, bonne, intelligente, profondément honnête, mais discrète et ne se laissant pas deviner de prime abord.

« Il faut l'avoir pratiqué dans les relations journalières de sa profession, l'avoir eu en face comme adversaire, à côté de soi comme auxiliaire pour l'avoir vu se dépouiller de la chrysalide de nuance sombre et sévère sous laquelle se cachaient les plus brillantes couleurs. Cet homme d'apparence triste, au front soucieux, au physique peu robuste, se transfigurait tout à coup sous l'influence de la lutte. Sa parole vibrait sonore et forte, son discours empruntait à son cœur la chaleur qui l'animait, l'esprit pétillait et une douce gaieté animait les traits et vivifiait la pensée. Mais par dessus tout le raisonnement se liait, précis, clair, concis, et apparaissait à travers le cristal de sa parole avec une netteté lumineuse s'imposant à l'esprit.

« Et quel sens juridique ! Quel judicieux coup d'œil pour courir, au milieu du dédale d'une affaire compliquée, élaguant les détails inutiles ou superflus, à la question à débattre, au nœud gordien du procès.

« Puis à côté de ces qualités extérieures qui en faisaient un maître dans l'art de bien dire, quelle honnêteté profonde, quel dédain de l'habileté de mauvais aloi ! Quel esprit d'équité ! Quel amour de la conciliation ! Il passait sa vie à supprimer les affaires et à rendre les tribunaux inutiles ; il était un habile procédurier pour comprendre la procédure des autres, et ne jamais lui-même en faire que le stricte nécessaire.

« Quel désintéressement devenu légendaire dans la compagnie !

« Quel homme de bien en un mot ! *Vir bonus, dieendi peritus.*

« Maître Charles Villet, au milieu des devoirs de sa profession, et depuis la cession de son étude à un fils qui continue dignement les traditions familiales, avait trouvé le temps de se livrer à des études historiques, à des travaux de réforme judiciaire, à d'intéressantes

Digitized by Google

biographies. Si nous le considérons comme écrivain, nous trouvons dans ses écrits les qualités analogues à celles de son discours.

« Aussi fine la taille de sa plume ! Aussi profond le raisonnement ! Aussi sagace l'observation !

« Une nuance d'ironie, ironie faite d'expérience de la vie, des hommes et des affaires, aiguise l'ensemble, et tout cela exprimé dans cette langue dont il avait le secret.

« Il y a parmi ces opuscules de petits chefs-d'œuvre : la biographie du Président Pinsart, par exemple, lequel a bien trouvé dans Maître Charles Villet le biographe qui convenait.

« D'autres pages, « *Réformes judiciaires,* » trahissent les préoccupations de toute sa vie : simplifier la procédure, rendre meilleur le sort du plaideur, rendre plus accessible la justice, surtout aux petits. C'est que cet homme de bien avait acquis la conviction qu'au milieu des rouages de notre grande machine judiciaire, il ne suffit pas toujours d'avoir raison pour avoir droit, et que son esprit libéral souffrait de cette situation.

« D'autres pourraient dire mieux que moi ce que fut Maître Charles Villet au Conseil municipal et dans les autres fonctions publiques auxquelles il fut appelé. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il aurait pu aspirer à d'autres fonctions électives plus élevées ; il était à la hauteur de toutes. Mais le caractère de Maître Charles Villet avait pour ces sortes de compétition un revers, revers peu commun : la modestie. C'était un de ceux, et ils sont rares, qui se contentent de faire le bien, de travailler, sans prendre le temps d'apprendre à leurs concitoyens ce qu'ils ont fait et ce qu'ils valent, se contentant d'être et dédaignant de paraître.

« La mort devrait oublier de pareils hommes ! Il est vrai qu'ils se survivent et ne périssent pas tout entiers.

« Le nom de Maître Charles Villet continuera à demeurer cher à tous ceux qui l'ont connu. Ses talents, ses vertus resteront à toujours l'honneur et feront la fierté de la compagnie qu'il a aimée et de la ville qui le pleure.

« Et son exemple continuera à encourager après lui le bien et la justice dont il a poursuivi le triomphe pendant toute sa vie.

(Echo des Ardennes). « X... »

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

LES ILLUSTRATIONS ARDENNAISES

Par A. HANNEDOUCHE

Inspecteur de l'Enseignement primaire de l'arrondissement de Sedan,
Officier d'Académie.

Ouvrage couronné par l'Académie nationale de Reims.

De toutes les tendances les plus impérieuses de la nature humaine, il n'y en a pas de plus invincible que le besoin d'admirer ; il est des siècles privilégiés, et le nôtre est de ce nombre, où la grandeur des hommes et la majesté des événements peut donner à ce désir infini un aliment digne de le satisfaire. Même quand arrivent ces âges déshérités, que la haute fortune de leurs aînés condamne à l'indigence, l'admiration trouve encore à dépenser autour d'elle ses forces toujours actives. Alors elle remonte le cours du temps ; elle s'en va cherchant toutes les gloires éclatantes ou méconnues, confirmant les unes, inaugurant les autres, et s'éprenant d'amour pour ces grands noms, augmentés de tout le prestige de l'éloignement. La reconnaissance, cette mémoire des peuples, et l'orgueil national, donnent à cet instinct, une ardeur nouvelle ; et peu à peu les pays qui, comme la France, ont un passé éclatant et peuplé de grands hommes, deviennent un vaste panthéon où toute divinité a sa statue, toute gloire son culte, tout bienfait sa récompense !

On se met à l'œuvre et soudain tous ces morts illustres, orateurs, poètes, savants, généraux, tous ceux que nous trouvons marqués au signe du génie, revivent. Le burin cisèle leurs traits, la peinture les fixe, la gravure les multiplie ; le ciseau redonne la forme à ces corps en poussière, l'érudition, la lumière à ces vies ignorées ; la poésie leur voue ses hymnes, l'histoire ses recherches ; et tout un peuple d'artistes — tant l'admiration est un sentiment fécond et inspirateur — s'anime à ces souvenirs et brille de ces gloires.

Nous assistons plus que jamais à ce spectacle, et chaque nation, que dis-je ? chaque province, chaque ville, chaque village même, fait l'inventaire de ses grands hommes. Patrie de prédilection pour le génie, la Champagne et les Ardennes ont une tâche bien longue à remplir : C'est là que les sciences, les lettres, l'histoire, l'industrie ont eu d'illustres représentants. Il suffit de jeter un coup d'œil rapide sur la table des matières et d'oublier qu'elle est rédigée par ordre alphabétique, pour voir successivement poser devant nous toutes les figures sympathiques

Digitized by Google

des illustrations ardennaises. Après cette revue, il nous sera facile de conclure avec M. Charles Guyon, notre digne et dévoué inspecteur d'académie « que cet exposé clair et précis de la vie des personnages « les plus remarquables des Ardennes, rendra un réel service à nos « enfants, qui connaissent si peu l'histoire de leur département. » Ajoutons, avec ce haut fonctionnaire si compétent et si zélé en matière d'instruction et d'éducation :

« Nous souhaitons à l'ouvrage l'heureux succès qu'il mérite, et nous « remercions l'auteur de nous l'avoir communiqué. »

TH. LOUÏSE.

Les voyages forment la jeunesse, doit dire quelque part la Sagesse des Nations, et c'est bien vrai. **M. André Donnay** nous le prouve une fois de plus et son *Excursion de la Société « La Bruyère » dans le bassin de l'Ourthe* (tirée à quelques exemplaires non mis dans le commerce) n'a qu'un défaut, mais tout à son honneur, c'est de paraître trop court. Nous avons lu en effet d'une seule traite et avec un plaisir réel cette brochure de 56 pages, aux lignes si serrées, qui est plus qu'une promesse pour l'avenir. L'auteur sait voir et bien voir ; c'est le plus aimable des guides, et sa science, qui revêt, quand il faut la montrer, une forme littéraire des plus soignées, peut satisfaire les plus difficiles.

« Je ne conçois qu'une manière de voyager plus agréable que d'aller à cheval, disait, au siècle dernier, Jean-Jacques Rousseau, c'est d'aller à pied. » Si Rousseau vivait encore, il est probable qu'il ne parlerait plus d'aller à cheval, mais plutôt d'aller en bicyclette ou en tricycle. Quoiqu'il en soit, les jeunes sociétaires de « la Bruyère » préfèrent avant tout aller à pied. Cette façon de voyager est assurément fatigante ; mais elle vous récompense de votre peine ; elle donne un attrait particulier aux plats les plus simples et prédispose on ne peut mieux l'esprit à l'admiration des beautés de la nature. Plaignons donc le déshérité qui voyage en chemin de fer ; jamais il n'a vu le petit tableau suivant que nos « Bruyéristes » ont admiré à La Roche du haut de la route de Marche ; jamais il ne verra « par un beau matin de septembre, ce groupe de maisons blanches, coquettement étagées sur la pente de la montagne, ce gracieux clocher qui resplendit aux premiers rayons du soleil, cette rivière qui coule, paisible, au pied des rochers, — puis la masse sombre du vieux château, avec ses grands sapins et ses tours ébréchées qui semble sourire à travers la brume rosée du levant et tout

Digitized by Google

autour, les hauts sommets aux teintes dorées, les longues lignes boisées qui frissonnent dans les vagues transparences du lointain, etc. »

L'admiration de M. André Donnay pour la sauvage poésie des Ardennes — qu'il nous permette ce léger reproche — le pousse même un peu loin. Son dilettantisme artistique en fait un disciple de J.-J. Rousseau et il maudit en des phrases indignées, comme le ferait le philosophe de Genève « les basses passions des hommes et leurs instincts sanguinaires, » « le tumulte sacrilège et les souillures de la civilisation. » — « C'est un spectable attristant, nous dit-il, que de voir la Vesdre sous les ponts de Verviers ; çà et là se montrent des débris de rochers, glabres et livides, aux angles desquels s'accrochent au passage d'ignobles lambeaux de laine. » Ignobles, si l'on veut, les lambeaux de laine, mais commodes pourtant, quand il fait bien froid et quand on en a fait des vêtements bien chauds.

Mais cette exagération, cette griserie poétique, pour mieux dire, s'explique si aisément. Nous aurions mauvaise grâce, d'ailleurs, à rappeler une fois de plus l'éternelle opposition du beau et de l'utile. Espérons plutôt avec M. A. Donnay que son exemple fera naître chez nos concitoyens le désir de voir par leurs propres yeux cette Ardenne qui est si près de nous, que l'on vient visiter de si loin, et que les Ardennais seuls semblent ignorer.

***

Peut-être n'est-il pas trop tard de dire un mot en passant du journal *Sedan-Kermesse,* cet éphémère qui naquit et mourut le 16 mars 1890. Tous les écrivains sedanais peuvent se vanter d'y avoir collaboré. De cet écrin, que nous avons admiré, comme il convient, nous nous permettons de détacher une perle, la charmante bluette que **M. Th. Louïse,** le sympathique secrétaire des Bulletins du Musée, intitule : l'*Isolée :*

Au bois voisin, il est une colombe ;
Pauvre colombe, elle est seule en son nid !
Aussi jamais, — que le jour baisse ou tombe, —
Jamais son chant, son doux chant ne finit.

Bien tristement roucoule sa voix tendre ;
Elle se plaint bien amoureusement !
— Au bois voisin, ma belle, allons entendre
La colombelle appelant un amant. —

Au bois voisin, m'a répondu la belle,
Au bois voisin nous irons dès ce soir ;
Et dès ce soir la pauvre colombelle
Aura l'ami qu'appelle son espoir.

Mon-Idée, Sedan.

***

Digitized by Google

Nous avons dit plus haut que le travail de M. A. Donnay était plus qu'une promesse pour l'avenir. Il nous faut répéter cet éloge à propos des études économiques que **M. Paul Collinet** a fait paraître depuis un an dans *l'Echo des Ardennes* et qui annoncent une réelle maturité d'esprit. Son bagage s'est accru continuellement et comprend, sauf erreur, autant de chapitres sur les marchés de Sedan, sur les assignats à Sedan et à Bouillon, sur Jacques Cappel et ses dépenses aux Synodes de La Rochelle et de Charenton et sur le luxe à Sedan. Nous engageons vivement M. Paul Collinet à poursuivre sa route et à réunir bientôt en volume le fruit de ses études. Le travail de la critique pourrait alors s'exercer plus facilement.

Dans son essai sur le luxe à Sedan, M. Paul Collinet nous a fait l'honneur de nous citer à plusieurs reprises. Il nous a pris assez vivement à partie pour avoir donné à entendre que, dans leurs mesures ordonnées contre les contraventions, les seigneurs de Sedan, s'ils s'inspiraient avant tout de la morale calviniste, n'oubliaient pas leurs intérêts. Au reste, voici la phrase en question : « Mais il semble, et en cela le Prince mettait d'accord ses intérêts avec sa conscience, qu'il est également permis d'attribuer ces mesures à un mobile d'un ordre moins élevé, puisque toutes ces amendes, libéralement distribuées, constituent pour le Prince une source de revenus assez importante pour qu'elles soient mises en ferme, etc. (Voir notre Etude sur les Institutions de la Principauté de Sedan, p. 35). A cela, M. P. Collinet répond : « Les princes de Sedan ne possédaient pas une très grande fortune personnelle, cela est à peu près certain ; mais on les a toujours considérés comme de si bons seigneurs qu'il faut renoncer à donner de leurs actes la raison qu'on invoque. *Les conséquences, du reste, en seraient trop pénibles pour le souvenir de nos anciens maîtres*, etc. »

Ce sont là des raisons qui partent assurément d'un bon cœur, mais qui, on le comprend bien, ne peuvent pas nous convaincre. Sans doute la question est difficile à trancher ; Dieu seul, dit la Bible, peut scruter les cœurs et les reins. Toutefois nous croyons (et nous sommes en très nombreuse compagnie) que Henri de La Tour (car c'est de lui qu'il s'agit) ne mérite guère que M. Paul Collinet vienne rompre une lance pour défendre ses intentions méconnues. Ce fut assurément un des hommes les plus considérables de son époque pour son habileté dans l'art de la guerre et dans les combinaisons de la politique. Mais il ne faut pas en conclure qu'il ait mérité pour cela le prix Montyon. Loin de là, nous avons montré que dans ses *Mémoires* il glisse presque toujours à côté de la vérité, qu'il l'arrange et s'ingénie à lui donner quelque apparence

Digitized by Google

décente ; nous avons montré que, si on y trouve, en grand nombre, des maximes morales d'un ordre élevé, elles sont presque toujours en contradiction avec les actes de la dernière période de sa vie ; nous avons montré que, si Henri de La Tour s'efforce sans cesse d'y faire illusion à la postérité, les principaux d'entre ses contemporains, le duc de Rohan, Sully, le président de Thou, Fontenay-Mareuil, le cardinal de Richelieu, l'ont représenté sous de tout autres couleurs que celles de ses Mémoires.

Encore un mot, afin d'édifier complètement M. Paul Collinet sur la valeur morale de Henri de La Tour. L'abbé Prégnon a pu déclarer que « en politique, dans les négociations, il n'avait ni franchise, ni droiture. » Enfin, le chanoine Marsollier et le chevalier de Ramsay eux-mêmes, les panégyristes obligés de la maison de Bouillon, ont dû en parlant de lui mettre une sourdine à leur admiration et l'alinéa qui commence par un éloge se termine toujours par des restrictions qui ne prouvent guère en sa faveur. « On ne peut, dit Ramsay (dans son Histoire du vicomte de Turenne), voir sans regret l'éclat de tant de grandes qualités terni par une politique qui n'était pas toujours assez scrupuleuse sur le choix des moyens. »

M. Paul Collinet songe surtout à conserver intact le « souvenir de ses anciens maîtres ; » nous avons pour eux — et nous croyons l'avoir montré — autant de respect qu'il peut en avoir, mais nous respectons encore plus ce que nous croyons être la vérité.

Stéphen Leroy.

Dons récents faits au Musée.

BIBLIOTHÈQUE

M. Jacquemart, député des Ardennes : Etats de services de douze officiers qui se rattachent au département par le nom, la naissance ou les fonctions :

1° *Ribert Jean-Isaïe*, né à Sedan, le 21 juin 1735 ; chef de bataillon du 1er régiment de grenadiers de l'armée du Rhin, 1792 ; major de la place de Strasbourg, 1793 ; chef de la 28me demi-brigade d'infanterie, 1797 ; membre du conseil de révision permanent de la 17me division militaire (Paris), 1797 ; retraité, 1803 ; 12 campagnes : Minorque, Amérique et armée du Rhin ;

2° *D'Aguesseau de la Luce César-Joseph,* né en 1703 ; ingénieur en 1730 ; ingénieur en chef à Bouillon en 1743 ; commandant de Beaumont-en-Argonne en 1747 ; maréchal des logis de la ville de Sedan, 1747 ; capitaine commandant du château de Chauvency, 1750 ; décédé à Sedan, 1775 ; Chevalier de Saint-Louis, 1759 ;

Digitized by Google

3° *Ognon de Latanchère Marie-Prosper,* né à Poitiers en 1725 ; lieutenant au régiment de Luxembourg ; enseigne, 1738 ; capitaine en 1743 ; major de la ville de Sedan en 1757 ; retraité en 1791 ; 8 campagnes : Bavière, Bohême, Rhin, Flandre, Italie ; blessé à la tête au siège d'Egra, 1742 ; Chevalier de Saint-Louis, 1755 ;

4° *Bodson de Noirfontaine Henri-Louis-Victor,* né à Charleville, le 2 août 1779 ; élève de l'école polytechnique, 1794 ; lieutenant au corps du génie, 1796 ; employé à Sedan, 1797 ; employé à Mézières, 1801 ; à la Grande-Armée en 1805 ; lieutenant-colonel, 1813 ; passé à Mézières, 1818 ; colonel, directeur des fortifications à Tours, 1828 ; passé à Mézières, 1833 ; retraité, 1840 ; 19 campagnes ; 2 blessures à Wagram, 1809 ; Commandeur de la Légion d'honneur, 1838 ; Chevalier de Saint-Louis, 1814 ;

5° *Bodson de Noirfontaine Alfred-Jean-Louis,* né à Mézières en 1802 ; élève de l'école polytechnique, 1819 ; sous-lieutenant, élève du génie à l'école d'application de l'artillerie et du génie, 1821 ; sous-lieutenant au 2me régiment du génie ; détaché à Mézières, 1825 ; lieutenant en premier en 1826 ; passé au 3me régiment, 1826 ; détaché à Mézières, 1829 ; employé aux travaux des fortifications de Paris, 1840 ; chef de bataillon, 1843 ; colonel, directeur des fortifications au Havre, 1854 ; directeur des fortifications de Paris, 1860 ; retraité en 1862 ; campagnes en Afrique et dans l'armée du Nord ; Officier de la Légion d'honneur, 1857 ;

6° *D'Oyré Jean-Ignace-Ervoil,* reçu ingénieur, 1710 ; ingénieur en chef à Sedan ; colonel, 1745 ; maréchal de camp, 1748 ; directeur des fortifications de la Meuse ; 11 campagnes ; Chevalier de Saint-Louis, 1720 ;

7° *Decroix Jean-Baptiste-Antoine,* né à Charleville en 1803 ; engagé volontaire au 4me régiment de hussards, 1821 ; colonel du 2me régiment de dragons, 1857 ; colonel, au titre auxiliaire, commandant la subdivision du Lot, 1870 ; mort à Cambrai, 1883 ; campagnes en Espagne et en Afrique ; cité avec les plus grands éloges dans le rapport du général de Négrier, 4 juin 1842, comme ayant la veille, dans un combat livré aux Arabes dans la plaine de l'Oued-Chabro, puissamment secondé le général par son élan. Cité dans un rapport du général Baraguay d'Hilliers, 4 novembre 1843, comme s'étant distingué dans une razzia contre les Arabes de la tribu des Saahris ; s'est distingué le 24 avril 1844, dans un combat livré aux Arabes de la tribu Ouled-Sulthan ; Commandeur de la Légion d'honneur, 10 décembre 1862 ;

8° *De Puthaux Henri-François,* né à Mézières, 1782 ; élève de l'école polytechnique, 1802 ; capitaine en deuxième au 2me régiment d'artillerie à cheval, 1810 ; chef de bataillon, 1813 ; employé à la direction de l'artillerie de Mézières, 1815 ; sous-directeur de l'artillerie de Mézières, 1822 ; commandant l'artillerie des places de Givet et de Charlemont, 1835 ; colonel, 1835 ; directeur de l'artillerie de Mézières, 1839 ; retraité, 1843 ; 10 campagnes : Grande-Armée, Allemagne, Côtes, Saxe, France ; Officier de la Légion d'honneur, 1814 ; Chevalier de Saint-Louis, 1820 ;

9° *Biarnois* dit *de Baine Antoine-Charles,* né à Rethel en 1761 ; sous-lieutenant provisoire au 1er régiment de hussards, 1792 ; capitaine

Digitized by Google

au 23me régiment de chasseurs, 1792; chef d'escadron, 31 mai 1806; employé au 7me corps d'observation, 1815; retraité, 1822; mort, 1839; 22 campagnes: Rhin, Hollande, Grande-Armée, Espagne, Allemagne, France, etc.; 2 blessures: coup de feu, 1793; coup de feu 1794; Officier de la Légion d'honneur, 1814; Chevalier de Saint-Louis, 1815;

10° *Boucher de Morlaincourt Maxime-Henri-Ernest,* né à Vireux-Wallerand, 1819; élève de l'école spéciale militaire, 1804; caporal, 1804; lieutenant, 1807; chef de bataillon au 123me régiment d'infanterie, 1813; lieutenant-colonel du 19me régiment d'infanterie de ligne, 1820; colonel du 40me; commandant de place à Cherbourg, 1834; retraité, 1848; mort, 1869; 10 campagnes: Espagne, Portugal, France; 2 coups de feu à l'affaire de Leibnitz, 1813 (Saxe); Officier de la Légion d'honneur; Chevalier de Saint-Louis, 1821;

11° *Saviot Jean-Baptiste,* né à Charleville en 1770; lieutenant de grenadiers au 2me bataillon de volontaires nationaux des Ardennes, 1791; prisonnier de guerre en 1792; sous-lieutenant au 1er régiment de hussards, 1793; nommé chef d'escadron sur le champ de bataille de Fossano; chef d'état-major de la 2me division de l'armée d'Italie, 1805; colonel du 13me régiment de dragons, 1815; maréchal de camp du 13me régiment de dragons; nomination annulée, 1815; retraité par ancienneté de services, 1821; mort à Paris, 1830; 18 campagnes: armées du Nord, des Alpes, d'Italie, du Rhin, Grande-Armée, Nord, Saxe, France; 13 coups de sabre, le 6 novembre 1792, à la bataille de Jemmapes; blessé 4 fois par deux éclats d'obus et 2 par coups de canon; s'est distingué à Jemmapes au passage de la Piave, bataille de Tagliamento, à Drixen et Marhbourg, à la bataille de Vérone, de Fossano et de Hohenlinden; Officier de la Légion d'honneur; Chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer.

12° *D'Aubigné de la Fosse,* lieutenant dans une compagnie détachée au régiment de Picardie (infanterie), 1702; capitaine, 1705; en 1710, chargé en qualité de major du détail de toutes les troupes de la frontière de Champagne; major du château de Sedan, le 1er avril 1710 et maréchal des logis de la ville de Sedan; commandant de la ville de Beaumont-en-Argonne, avril 1710, mort à Sedan, 1746; 7 campagnes; a perdu la jambe droite en Italie en 1706; Chevalier de Saint-Louis.

M. Henri Leroux, de Bouillon, membre correspondant: Dictionnaire universel français et latin, contenant la signification et la définition tant des mots de l'une et l'autre langue, avec leurs différents usages, que des termes propres de chaque état et de chaque profession, la description de toutes les choses naturelles, l'exposition de tout ce que renferme les sciences et les arts, soit libéraux soit méchaniques, avec des remarques d'érudition et de critique, etc. Imprimé par ordre de S. A. S. Monseigneur le Prince souverain de Dombes, nouvelle édition revue et augmentée à Trévoux, 1721.—5 gros volumes in-folio, reliure du temps en très bon état. Bel ouvrage avec dédicace au prince, par Estienne Ganeau, directeur de son imprimerie, et copie du privilège accordé à René Montmort pour l'impression dudit dictionnaire.

M. Liénard, secrétaire perpétuel de la Société philomatique de

Digitized by Google

Verdun : Une monographie de 190 pages in-8°. « Travail très considérable qui comprend la description de 450 monnaies tant mérovingiennes que carlovingiennes et épiscopales, y compris deux médailles de corporations ou de confréries verdunoises, 1631-1633, et 21 anciens types de médailles de piété fort intéressantes, fabriquées au XVIIe siècle pour le prieuré de Benoîte-Vaux, lieu de pèlerinage des plus fréquentés dans le Verdunois. »

L'auteur de cette publication a classé les monnaies par époque, et les a reproduites face et revers sur son ouvrage qui nous paraît tout à fait de circonstance et a sa place au Musée. Il peut fournir de précieux renseignements sur les monnaies. Tous nos remerciments à M. Liénard.

M. Léon Germain qui fait toujours dans son travail une part pour le Musée de Sedan, nous a envoyé l'explication des armoiries de Saint-Quirin.

M. Poirier, membre correspondant : Les fascicules 4 et 5 du Bulletin historique qu'il dirige avec succès. Nous y avons lu l'éloge de notre regretté Vice-Président M. Ch. Villet, dont le souvenir ne s'effacera pas de sitôt à Sedan. Nous sommes heureux de dire aussi que le Musée lui a fourni les notices historiques qu'il consacre à nos généraux ardennais.

M. Ph. Pierrot, membre correspondant à Montmédy : Les deux premiers fascicules des mémoires de la Société botanique du nord de la Meuse (Tome II). Par ses nombreuses courses à travers champs et dans toutes les directions, la jeune Société prépare les matériaux d'un catalogue complet des plantes lorraines qui croissent dans le voisinage de notre région ardennaise.

M. Maxe-Werly a adressé également à la bibliothèque du Musée une brochure de 44 pages avec deux planches renfermant la description de 28 pièces d'or mérovingiennes, trouvées à Saint-Aubin (Meuse), en juin et juillet 1840. Ces pièces, après avoir fait partie de collections particulières, figurent aujourd'hui au Musée de Bar. Les deux planches contiennent les dessins des 28 pièces face et revers.

PEINTURE

Madame Warnesson, Sedan, a offert à la galerie des célébrités ardennaises :

1° Le portrait du lieutenant-colonel Louis-François Warnesson de Granchamp, mort à Balan, en 1844 ;

2° Le portrait du général Jean-Baptiste Warnesson de Grandchamp, père du précédent, mort à Mézières, en 1807, où il commandait comme général de brigade le département des Ardennes.

Nous donnerons plus tard les états de services de cette famille d'officiers ardennais, dont le père, le fils et le petit-fils, ont depuis plus d'un siècle fait honneur à la grande comme à la petite patrie. L'un

Digitized by Google

Digitized by Google